

LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS.

Tome XXII.

A

G

22504

LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS,
OU
LA CONNOISSANCE
DE L'ANCIEN

ET DU NOUVEAU MONDE,

Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

TOME XXII.

Prix 3 liv. relié.



A PARIS,

Chez L. CELLOT, Imprimeur - Libraire,
rue Dauphine.

M. DCC. LXXVI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS.

LETTRE CCLXXIV.

LA COURLANDE.

DE la Finlande , en traversant le golphe de ce nom , & celui de Livonie , on arrive en Pologne par la Courlande. Ce duché , situé sur la mer Baltique , a été peu connu pendant plusieurs siècles. Les Danois y porterent la lumière de l'Evangile ; & Waldemar II y fonda un évêché ; mais les peuples ayant repris l'idolâtrie , les Chevaliers Teutoniques tenterent de les subjugu-
guer , sous prétexte de les convertir.

A iij

Les grands Ducs de Lithuanie , qui avoient des prétentions sur ce pays , le disputèrent aux Chevaliers. Ceux-ci l'emportèrent sur leurs concurrens , & unirent cette province à la Livonie , qu'ils posséderent jusqu'au seizieme siecle. Enfin , par un traité conclu entre le Grand-Maitre Ketler & le Roi de Pologne , ce dernier regna sur les Livoniens ; & la Courlande fut érigée en duché héréditaire en faveur du Grand-Maitre , qui ayant embrassé le luthéranisme , se crut dispensé des loix du célibat. La maison de Ketler a joui de cette principauté jusqu'en l'année 1737 , que le dernier Duc étant mort sans postérité , les États élurent le Comte Maurice , si connu , depuis , sous le nom de Maréchal de Saxe.

Maurice , né à Dresde en 1696 , étoit l'unique fruit des amours d'Auguste II , Roi de Pologne , & de la Comtesse de Konigsmarck , d'une des plus illustres maisons de Suede. Sa mere , qui avoit autant d'esprit que de beauté , présida elle-même à son éducation , & lui inspira cette élévation d'ame qui fait les héros. A peine la main de son fils put-elle soutenir le poids d'une

épée, que comme Achilles dans l'Isle de Scyros, il ne connut plus que cet amusement, & parut mépriser tous les arts, excepté l'art de vaincre. La nature, pour le distinguer en tout, lui avoit donné cette force de corps, que les siècles héroïques admiroient dans leurs Thésées, dans leurs Hercules; & avec ces qualités extraordinaires, il ne tarda pas à jeter les fondemens de sa renommée. Dès l'âge de douze ans, il signala sa valeur en Flandres, sous les ordres d'Eugene & de Malborough, & porta ses premières armes contre la France, dans ce même pays, où il la fit depuis tant de fois triompher. Il se trouva au siège de Lille, de Tournay, de Mons, à la journée de Malplaquet; & les mêmes mains, qui ébranlerent le trône de Louis XIV, furent celles qui formerent aux combats, le héros qui devoit affermir, un jour, le trône de Louis XV.

Pierre-le-Grand remplissoit alors l'Europe & l'Asie du bruit de son nom. Attiré par la réputation de cet homme rare, Maurice vole au siège de Riga; il vole au siège de Stralsund, défendu par Charles XII, & y montre la plus grande

intrépidité. Le desir de voir ce Monarque, l'expose aux endroits les plus périlleux, les seuls où il pense que doit être le Roi de Suede. Il l'apperçoit habillé en soldat, & combattant au milieu de ses Grenadiers. Ce spectacle lui inspira pour le héros, une vénération qu'il conserva toute sa vie. C'étoit la seconde fois, que le Comte de Saxe paroissoit à Stralsund. Il s'y étoit trouvé en 1711 avec le Roi, son pere, & y passa la riviere à la nage, le pistolet à la main, à la vue des ennemis.

Passionné pour la gloire, & avide de s'instruire, Maurice redevient encore le disciple d'Eugene. Il se rend en Hongrie, assiste au siège de Belgrade, & à la bataille sanglante que les Impériaux gagnent contre les Turcs. Le Comte de Charolois & le Prince de Dombes, qui y étoient aussi en qualité de volontaires, avoient souvent parlé au Duc d'Orléans, Régent du royaume, des talens du jeune Maurice. Ce fut en 1720, qu'il fit son premier voyage à Paris, où sa réputation l'avoit devancé; & pour le fixer en France, le Régent lui proposa un brevet de Maréchal de Camp qu'il accepta.

L'Europe étoit alors en paix ; le Comte employa ce tems à l'étude des mathématiques , & y devint si habile , que dans les sièges dont il étoit chargé , c'étoit lui qui dirigeoit les travaux. Mais avant que d'appliquer ces connoissances à la guerre , il les consacra au service de sa nouvelle patrie. Il inventa une machine pour faire remonter les bateaux sur la Seine , sans employer de chevaux. Ce projet n'a point eu son exécution ; mais on lui doit la perfection d'une autre machine, qui sert à remonter les bateaux, à Paris, depuis le Pont-Royal jusqu'au Pont-Neuf.

Tandis que la France formoit ce héros , elle fut menacée de le perdre. La Pologne & la Russie se disputoient le droit de protéger , c'est-à-dire , d'asservir la Courlande. Cet état foible , mais libre , avoit besoin d'un grand homme pour conserver son indépendance. Il falloit à ces peuples un Prince, dont la réputation justifiât leur choix ; qui eût assez de fermeté pour oser le soutenir , assez de génie pour les défendre. Ils jetterent les yeux sur le Comte de Saxe , déjà très-fameux dans

le Nord, & l'élurent pour leur Souverain. Aussi-tôt il se forma contre lui un violent orage; la Russie, qui croyoit avoir des droits à réclamer, fut indignée que ce peuple osât se choisir un Maître sans son consentement. La Czarine vouloit faire tomber ce Duché sur la tête de Menzicoff, cet heureux aventurier, qui, de garçon pâtissier, devenu Favori, Général & Prince, avoit encore l'ambition d'être Souverain. Ce rival du Comte de Saxe, pour se délivrer d'un concurrent si redoutable, résolut de le faire enlever. Il envoya à Mittau huit cens Russes pour investir le palais; mais Maurice, qui n'avoit que soixante hommes, s'y défendit avec tant de courage, qu'il fit lever le siège. Désespérant de pouvoir se défendre long-tems contre des forces si inégales, il se borna à faire des protestations, foible, mais unique ressource dans le malheur. On sait que ce fut à cette occasion, qu'ayant de grands besoins d'hommes & d'argent, l'immortelle Comédienne, la Lecouvreur, qui l'aimoit, engagea son mobilier, & lui fit passer une somme de quarante mille livres. S'il fut obligé de céder, du moins

il ne manqua point à sa fortune, & fit voir à ses peuples, qu'il étoit digne de les gouverner.

Une autre Impératrice de Russie eut le crédit de faire élire Duc de Courlande, le Comte de Biren, qui étoit alors, auprès d'elle, dans la plus haute faveur. Cet homme fameux, qui a fait une figure si brillante dans une des plus grandes monarchies de l'Europe, avoit eu un serviteur de confiance, retiré à Mittau, que je vis pas occasion, & de qui je tiens quelques détails sur les commencemens de la fortune de son Maître.

« Jean-Ernest Biren, qui prenoit le
» nom de Biron, étoit, dans son origine, le fils d'un orfèvre, que son
» pere destinoit à la profession de
» Notaire. Il avoit acquis toutes les
» qualités qu'elle demande, lorsque
» commençant à s'ennuyer du séjour
» d'une petite ville, il eut occasion
» d'offrir ses services au premier Ministre de Charles XII, le Baron de
» Gortz, qui avoit été forcé de s'y
» arrêter quelques jours par la mort
» imprévue de son Secrétaire. Le jeune
» Biren se présenta d'assez bonne grace,
» pour faire agréer sa personne & ses

» talens. Il suivit le Baron à Stockholm;
 » où la connoissance de diverses lan-
 » gues, & sa facilité à lire & à copier
 » toutes sortes d'écritures, le rendirent
 » très-utile.

» Dans l'usage où étoit Biren, de-
 » puis son enfance, de manier de
 » vieux contrats, la plupart en par-
 » chemin, il s'étoit fait une habitu-
 » de, en écrivant, d'en avoir tou-
 » jours entre les levres; & quelque
 » désagréable qu'on puisse en imagi-
 » ner le goût, il étoit parvenu insensi-
 » blement à s'en faire une sorte de
 » plaisir, comme il arrive à ceux qui
 » s'accoutument à mâcher du tabac. Ce
 » penchant devenant une passion, il
 » n'étoit jamais sans quelque morceau
 » de vélin, qu'il coupoit proprement
 » pour le ronger; & comme ses occu-
 » pations le mettoient continuellement
 » au milieu de quelques vieux titres, il
 » trouvoit aisément de quoi se satisfaire.

» Un jour qu'il étoit seul dans le
 » cabinet du Baron de Gortz pour quel-
 » que expédition importante, son ap-
 » pêt pour le parchemin lui fit décou-
 » vrir une piece enfumée, qui étoit au
 » coin d'une table. Ne portant pas plus

» loin ses réflexions, il la prit entre
» ses dents, avec l'envie néanmoins de
» se borner à la sucer, pour n'en tirer
» que le parfum; mais dans l'attention
» qu'il avoit à son travail, le goût du
» plaisir lui fit oublier ce qu'il devoit
» craindre. Ce ne fut qu'après trois ou
» quatre heures d'application, que re-
» venant à lui-même, il apperçut que
» non-seulement il avoit toujours le
» même vélin à la bouche, mais que
» l'ayant mâché si long-tems avec aussi
» peu de ménagement que de réflexion,
» il l'avoit défiguré jusqu'à lui faire
» changer de forme. Sa surprise aug-
» menta encore, lorsque s'étant hâté
» de l'ouvrir, pour démêler ce qu'il
» contenoit, il le reconnut, à quelques
» restes de caractères presque effacés,
» pour une pièce extrêmement impor-
» tante, qui faisoit la matière d'un dis-
» férend fort échauffé entre Charles
» XII & Pierre-le-Grand, au sujet de
» la Livonie. Il se crut perdu sans res-
» source, lorsque le Baron de Gortz,
» entrant subitement dans son cabinet,
» le trouva avec cette fatale pièce à la
» main, & crut voir sur son visage des
» témoignages de son embarras. Mais

» quelle fut son indignation , lors-
 » qu'ayant jetté les yeux sur le parche-
 » min, il découvrit à plusieurs marques,
 » que c'étoit ce qu'il avoit alors de plus
 » nécessaire & de plus précieux ? Dans
 » le premier mouvement , il ne douta
 » point que ce ne fût une trahison de
 » son Secrétaire qui s'étoit laissé gagner
 » par le Ministre du Czar ; & sans vou-
 » loir rien entendre , il le fit conduire ;
 » avec mille reproches , dans une
 » étroite prison.

» Quoiqu'avec un peu de liberté
 » pour réfléchir sur son malheur, Biren
 » ne trouvât rien qui le rendît vérita-
 » blement coupable , les apparences
 » étant de nature à ne pouvoir jamais
 » être éclaircies, il conçut que sa perte
 » étoit certaine. Déjà il pensoit moins
 » à se justifier , qu'à se préparer à la
 » mort. Cependant comme l'aveu des
 » circonstances de sa faute ne pouvoit
 » lui être nuisible , il étoit résolu de les
 » raconter simplement , au risque de
 » ne pas trouver , dans ses Juges , beau-
 » coup de disposition à le croire. On
 » ne tarda point à l'interroger : quatre
 » des plus graves Sénateurs de Stoc-
 » kholm lui reprocherent son crime ;

» le presserent de confesser les intelli-
 » gences qu'il entretenoit avec la Mos-
 » covie. Biren ne leur répondit que par
 » une courte relation , qu'il leur fit , les
 » larmes aux yeux , de la maniere dont
 » il s'étoit accoutumé à mâcher de
 » vieux parchemins.

» Quelque foible que fût cette dé-
 » fense , l'air dont il la prononçoit , fit
 » impression sur un des Sénateurs , qui
 » avoit assez d'expérience du monde ,
 » pour démêler les caractères de la
 » droiture & de l'innocence. S'atta-
 » chant de plus en plus à l'examiner , il
 » remarqua que tandis qu'on écrivoit
 » la déposition , livré tout entier aux
 » demandes qu'on lui faisoit , & au soin
 » d'y répondre ; Biren ne laissoit pas
 » d'avancer la main par intervalle , vers
 » l'écritoire qui étoit sur la table , d'où
 » il tiroit de petits morceaux du vélin
 » dont elle étoit doublée , & que , par
 » un mouvement naturel , il les portoit
 » à sa bouche. On lui fit diverses ques-
 » tions sur la naissance & la force de
 » son habitude ; on lui en demanda des
 » circonstances & des preuves.

» Heureusement l'Accusé en avoit
 » de présentes dans un grand nom-

» bre de petits rouleaux de parche-
 » min qu'il tira de ses poches. Leur
 » forme, leur odeur, tout s'accordoit
 » avec l'idée qu'il en avoit fait prendre ;
 » & le bon Sénateur devint son défen-
 » seur autant que son Juge. D'autres
 » informations qu'on fit sur sa conduite
 » & ses liaisons, ayant achevé d'établir
 » son caractère, le Baron de Gortz fut
 » le premier à solliciter sa liberté & sa
 » grâce. Cependant, soit qu'il craignît
 » que sa foiblesse ne l'exposât à quelque
 » nouvel embarras, soit que l'éclat
 » d'une telle aventure l'eût dégoûté de
 » son service, le Baron le congédia
 » après l'avoir honnêtement récom-
 » pensé.

» Il y avoit peu d'apparence qu'un
 » homme rejeté par le Ministre, pût
 » trouver d'autres occasions de s'établir
 » dans le Royaume. Le malheureux Se-
 » crétaire prit le parti de quitter la Sue-
 » de ; & passant en Courlande, où son
 » aventure n'étoit pas connue, il s'atta-
 » cha au premier homme d'affaire qui
 » voulut l'employer. La fortune qui le
 » conduisoit par la main, l'adressa au
 » Receveur-Général de Mittau, hom-
 » me livré au plaisir, qui cherchoit
 » un écrivain habile, sur lequel il

» pût se reposer de la fatigue & des
 » soins de son emploi. Avec beau-
 » coup d'esprit & d'assiduité, le nouveau
 » Secrétaire fit bientôt connoître en
 » lui tous les talens qu'on désiroit. Sa fi-
 » gure & quelques momens d'entretien
 » lui gagnèrent l'estime du Duc de Cour-
 » lande ; & devenu le favori de ce
 » Prince, il ne tarda pas à être aussi celui
 » de la Duchesse , nièce de Pierre le
 » Grand.

» Cette inclination , qui dura jus-
 » qu'à la mort du mari , se manifesta
 » avec plus de liberté , lorsque cette
 » Princesse fut élevée sur le Trône de
 » Russie. A sa recommandation , la Po-
 » logne donna à Biren l'investiture du
 » Duché de Courlande ; mais la mort de
 » l'Impératrice le priva du seul appui
 » qui pouvoit l'y soutenir. Il fut arrêté
 » avec toute sa famille , envoyé en Si-
 » bérie , & déclaré mort civilement.
 » Les Etats élurent, pour nouveau Duc,
 » Louis Ernest de Brunswick-Volfem-
 » butel. Cette élection demeura sans
 » effet , & n'auroit pu en avoir sans em-
 » ployer la violence. On parle aujour-
 » d'hui du Prince Charles, fils de l'Elec-
 » teur de Saxe , Roi de Pologne ; mais

» je ne désespère pas de revoir un
 » jour regner , dans cette contrée , les
 » descendants de mon ancien Maître. En
 » attendant, elle est gouvernée par les
 » Etats du pays sous l'autorité de la
 » Cour de Russie , qui a tout pouvoir
 » sur cette Province ».

La Courlande , quoique couverte de bois , & désolée par les dernières guerres du Nord , ne laisse pas d'être assez fertile en bled , en bétail , en lin & en chanvre. En automne & vers le printemps , les prairies , situées dans les contrées basses , sont cachées sous les eaux qui leur procurent une espèce d'engrais. Le poisson abonde dans le pays , ainsi que les animaux terrestres & le gibier. Les bords de la mer Baltique produisent beaucoup d'ambre ; & il y a des mines de cuivre & de fer , des carrières de pierre & de plâtre , & des sources d'eaux minérales. Ses principales rivières sont la Duna , qui la sépare de la Livonie , & la Windau , qui arrose la ville de ce nom. Sa longueur est d'environ soixante lieues , sur une largeur inégale , qui se termine en pointe vers l'Orient , & se divise en deux parties, la Courlande proprement dite & le Semi-

gale. La première est partagée en deux Capitaineries : celle de Goldingen, où se trouvent , avec la ville de ce nom , celles de Windau & de Libau ; & la Capitainerie de Tucum , qui prend son nom de sa Capitale.

Goldingen , petite place avec un vieux Château, étoit autrefois une ville considérable par son négoce, & le séjour de ses Ducs. Windau a été long-tems le siège du Grand Maître de l'Ordre Teutonique , & le lieu où se tenoient les assemblées de la Province. Libau fait un commerce assez étendu sur la mer Baltique , où elle a un port commode pour les vaisseaux légers , depuis que le Duc de Biren l'a fait creuser pour le garantir des desséchemens. Tucum n'a rien qui le distingue , qu'un vieux Château ruiné , & des mines de fer dans les environs.

A quelques lieues du promontoire de Domesnès , qui s'avance vers le Nord dans le golphe de Livonie, est un gouffre sans fond , qui ne s'annonce par aucun bruit. Pour avertir les Matelots, on a construit , sur le rivage , des fanaux vis-à-vis l'un de l'autre , sur lesquels on entretient un grand feu qui

dure toute la nuit. Dès qu'on commence à ne voir plus qu'un de ces fanaux, on est sûr d'être hors de danger ; mais le péril dure toujours, tant qu'on apperçoit les deux feux. On y brûle annuellement jusqu'à mille cordes de bois. Une grande forêt, qui est près de là, en fournit assez pour cet usage.

Le Duché de Semigale occupe la partie Orientale de la Courlande ; & Mitau, sa capitale, est en même tems celle de toute la Province. Les Moscovites la prirent en 1706, minerent le Château des Ducs qui y faisoient leur résidence, & l'ont depuis magnifiquement rebâti. La Ville est forte, d'une grandeur médiocre, mais bien peuplée. Les Catholiques y ont une Eglise desservie par les Jésuites ; les autres Temples appartiennent aux Luthériens & aux Réformés. Sous une aile du Château, dans un caveau éclairé, reposent les corps des Ducs de Courlande, parmi lesquels on voit aussi celui d'un paysan, en reconnaissance de ce qu'il s'étoit laissé tuer, à la place d'un Duc Ferdinand, par des Gentils-hommes qui avoient conspiré contre le Prince.

Pilten, autre ville de Courlande,

prend son nom de l'ancien Château que le Roi de Danemark, Waldemar II, fit bâtir lorsqu'il y fonda un Evêché pour la conversion des Idolâtres. Mais ce Diocèse, sur lequel l'Evêque catholique de Livonie a des prétentions, fut supprimé au seizième siècle; & son Domaine a été réuni à celui du Souverain. Le Chapitre Luthérien subsiste encore; & le libre exercice de la religion Protestante a été confirmé aux Habitans. Le District de Pilten est aujourd'hui administré par sept Conseillers de Pologne; & les appels se portent directement au Tribunal du Roi. L'Evêque de Samogitie prend aussi le titre d'Evêque de Pilten; cependant ce District a son consistoire particulier, & son propre Sur-Intendant.

La Courlande, qui adopta le culte Protestant en 1522, convint d'une profession de foi commune avec les Habitans de Riga, & étoit entièrement Luthérienne, lorsqu'elle se soumit aux Polonois. Mais les démêlés qui s'éleverent dans la suite entre le Duc & la Noblesse, & occasionnerent différens décrets de la part de la Pologne, y frayèrent le chemin à la Religion Catholique,

& lui procurerent des Eglises. Les mariages des Ducs avec des Princesses Calvinistes, ont aussi donné lieu à l'introduction des Réformés ; mais ils sont exclus de toutes les charges.

Les Nobles jouissent de grands privilèges ; mais les familles anciennes peuvent seules parvenir aux dignités. Les nouvelles ne sont pas même admises dans les Diètes, à moins qu'elles n'aient ou été adoptées par une ancienne famille, ou rendu quelque grand service à l'Etat. Un Gentil-homme Courlandois a droit de naturalité en Pologne, de même qu'un Polonois en Courlande ; mais ni l'un ni l'autre ne peuvent le réclamer ; s'ils ne sont établis dans le pays. Encore le premier a-t-il de la peine à obtenir une charge en Pologne, s'il n'est point Catholique ; au lieu qu'un Polonois de cette Religion peut occuper ici les premières places , excepté celle de Chancelier.

Les Loix rendent un Noble maître des mines qu'il découvre dans ses terres ; & s'il habite le bord de la mer , il jouit du droit de varech. Suivant une ancienne Ordonnance , sa maison est un asyle , d'où il n'est pas

permis d'enlever quiconque s'y réfugie. Une autre Ordonnance défend d'emprisonner un Gentilhomme pour cause de crime , ou de confisquer ses biens , avant que de l'avoir cité & convaincu juridiquement devant le Tribunal. Les Sujets , Vassaux & autres personnes attachées au service des Nobles, sont exempts de péage , d'impôts & de logement de gens de guerre. Outre plusieurs autres privilèges , les Gentilshommes ont sur leurs Sujets un pouvoir illimité , ainsi que le droit de vie & de mort ; mais avant l'exécution du jugement, ils doivent faire en forme le procès au coupable. Les autres peines corporelles , comme de faire battre & fustiger leurs Paysans , dépendent de leur volonté. Rarement ils en viennent au bannissement, pour ne pas perdre un Sujet , dont la conservation leur tient à cœur. Il ont tous , en commun avec le Duc , le droit de patronage dans les Paroisses , peuvent chasser où il leur plait , excepté dans quelques cantons , aux environs de Mittau , réservés au Souverain. En tems de guerre , ou quand les liaisons avec la Pologne le requierent , ils font leur service à part ;

& le Duc remplit de même les devoirs auxquels l'oblige sont vasselage. Mais s'ils servent tous ensemble , le Souverain doit marcher à leur tête en personne ; & ils choisissent eux-mêmes leurs Officiers qui sont alors sous ses ordres.

Les revenus du Duc de Courlande sont très - considérables ; ses Domaines emportent plus d'un tiers du pays. Les quatre grandes charges de la Nation sont le Grand Maître, le Chancelier, le Grand Bourgrave, & le Maréchal. Il y a de plus, deux Jurisconsultes ou Docteurs ; qui ont le titre de Conseillers du Prince. Les premiers administrent le Duché, au nom du Souverain, en cas d'absence, de minorité, de maladie, ou de vacance. On compte encore quatre Grands Capitaines, qui jugent en première Instance les causes des particuliers, dans les Districts soumis à leur Jurisdiction. L'appel de leurs Sentences est porté au Tribunal de la Cour, composé du Duc & des Grands Officiers, d'où les affaires qui passent six cents florins, vont, par appel, au Roi de Pologne. Les causes criminelles, qui intéressent la Noblesse, sont jugées
par

LA COURLANDE. 25
par le Duc & les quatre Conseillers
supérieurs ; mais on peut s'adresser di-
rectement au Roi, hors les cas d'assassi-
nat prémédité, d'incendie, d'injures,
de vol ou de violences ouvertes. Le
Chancelier, le Sur-Intendant & quatre
Prévôts jugent les affaires Ecclésiasti-
ques. Quant aux démêlés qui survien-
nent entre la Noblesse du pays & sa
Majesté Polonoise, ils sont portés im-
médiatement devant le Monarque. La
Justice dans les Villes appartient au
Conseil de la Cour. Il doit se tenir tous
les ans, à Mittau, une Diète Provin-
ciale, à laquelle chaque Paroisse envoie
un Député.

Je suis, &c.

A Mittau, ce 5 Août 1756.



Tome XXII.

B

LETTRE CCLXXV.

LA POLOGNE.

LES liens qui nous unissent à cette patrie des Casimir, des Sobieki, des Stanislas, doivent, Madame, vous rendre ce pays cher, & son histoire intéressante.

Les Polonois descendent des Sarmates, célèbres par leur féroceité, & leur amour pour l'indépendance. Ce fut vers le sixieme siecle, qu'ils établirent une forme de gouvernement. Leurs Chefs ne furent d'abord que des Ducs, c'est-à-dire, des Conducteurs ou des Généraux d'armée. Ils eurent ensuite des Rois, puis encore des Ducs, qui furent enfin remplacés par des Rois, dont le titre n'a plus varié.

Un certain Leck, sorti des Palus-Méotides, se jeta sur ce pays, y bâtit la ville de Gnesne, dans un lieu, où l'on raconte qu'il avoit trouvé un nid d'aigle. C'est delà, ajoute-t-on, que la ville a pris le nom qu'elle porte, & que l'Aigle a passé dans les enseignes Polo-

noises. On ignore combien de tems sa postérité, sous le titre de Duc, conserva cette conquête ; mais après l'extinction de sa race, l'administration de l'Etat fut confiée à des Seigneurs choisis par la Nation.

La division se glissa bientôt entre ces Juges suprêmes, dont l'autorité égale partagea les intérêts. Le peuple, qui en devint la victime, songea à se réunir de nouveau sous un seul Chef : Cracus fut élu, & rendit ses Sujets heureux. Il leur donna les premières idées de la justice, en établissant des tribunaux pour juger les différends ; & l'ordre regna, où la licence dominoit.

L'Ainé des fils de Cracus devoit succéder à son père ; le Cadet le sacrifia à son ambition, & lui ravit la Couronne avec la vie. Mais ce dernier ne put conserver long-tems la puissance dont il s'étoit illégitimement emparé : son crime fut découvert ; & ses Sujets déférèrent à sa sœur Vanda la suprême autorité.

Tout est incertain dans l'histoire de ces premiers Souverains ; car je ne fais si l'on doit mettre au nombre des faits historiques, ce qu'on raconte de cette

Princesse , dont la beauté égaloit la naissance. Ritiger , Prince Allemand , touché de ses charmes , en devint amoureux , & voulut l'épouser. Elle n'écouta point ses propositions ; & pour s'en venger , il déclara la guerre aux Polonois ; mais ses troupes n'étant pas d'humeur de se battre pour une cause d'amour , il se tua de désespoir. On dit que ses derniers regards , tournés vers la Pologne , sembloient encore exprimer sa passion. Vanda craignant que ses attraits ne lui suscitassent de nouveaux Amans , prit la singulière & funeste résolution de se précipiter dans la Vistule. Ce fait historique ou romanesque a fourni le sujet d'une froide tragédie de *Vanda* au Poëte Linant.

Le trait suivant trouvera encore moins de croyance dans votre esprit. Popiel II fit périr ses Oncles , & poussa l'inhumanité jusqu'à leur refuser la sépulture. Mais voici le merveilleux : il s'engendra , de la corruption de leurs cadavres , une si grande quantité de rats , que le palais en fut rempli. Popiel prit toute sorte de précautions , pour se garantir de leurs insultes ; mais il ne put se dérober à la fureur de ces ani-

maux , qui traversant un lac pour attraper leur proie , dévorèrent le Duc , sa femme & ses enfans , en punition de ses crimes. Vous êtes trop sensée , pour adopter de pareilles fables. Aucune histoire , dans la même étendue de siècles , ne cite plus de prodiges que celle de Pologne.

La première classe de ses Ducs finit par la mort de ce Popiel , qui mérita par ses forfaits , d'être le dernier de sa race. On trouve moins d'événemens fabuleux sous les regnes de la maison de Piaſt. Le Chef de cette famille étoit un simple habitant du village de Kruswitz , en Cujavie , que la Nation choisit , comme Abdolomine , dans le sein de la médiocrité , pour l'élever sur le trône. Piaſt montra , par ses vertus , qu'il étoit digne de l'occuper ; & sa postérité a tenu long-tems le sceptre de Pologne. Un de ses descendans , Boleslas Chrobri , civilisa ses peuples , reforma leurs usages barbares , & porta le premier le titre de Roi.

Les Polonois avoient embrassé le Christianisme sous le regne précédent. Miecislav se fit baptiser pour plaire à la belle d'Ambrowka , fille du Duc de

Bohème, son épouse. Au reste, vous savez que la Pologne n'est pas le seul pays de l'Europe, qui doive sa conversion à une femme. Pour obliger ces peuples à vivre selon les loix de la nouvelle religion, on sévissait contre les plus petites fautes avec la plus grande violence; on punissoit comme des crimes d'Etat, les péchés contre l'abstinence, la chasteté & le jeûne. On arrachoit les dents à ceux qui avoient mangé de la viande en carême. On suspendoit l'adultère à un clou par l'instrument de son crime; & l'on mettoit un rasoir auprès de lui, avec la liberté, ou de s'en servir pour se dégager en cessant d'être homme, ou de mourir dans cette torture. Lorsque le Prêtre lisoit l'évangile à la messe, ceux qui portoient le sabre, devoient le tirer à moitié hors du fourreau, pour montrer qu'ils étoient toujours prêts à verser le sang idolâtre.

Boleslas Chrobri, Prince belliqueux, eut de sanglantes guerres à soutenir contre l'Empire, la Bohème, la Russie & la Prusse. Il épuisa son royaume pour l'agrandir, & fit pleurer ses triomphes à son peuple. Ce Prince se lassa

enfin de voir couler le sang de ses Sujets, & voulut que la paix ramenât l'abondance & le bonheur. Comme un autre Hercule, il fit élever trois colonnes, au confluent de la Sala & de l'Elbe, destinées à éterniser le souvenir de ses exploits, & marquer jusqu'où il avoit porté ses armes victorieuses. Il forma un Conseil composé de douze citoyens, moins recommandables par leur naissance, que par leur probité, leur expérience & leurs lumières, les institua interpretes du peuple auprès du Monarque, & voulut qu'ils lui rendissent compte de tout ce qui se passeroit de plus important dans le royaume. Telle est, dit-on, l'origine du Sénat de Pologne, qui aujourd'hui, semblable à la Chambre des Pairs d'Angleterre, tient le milieu entre le Roi & le peuple.

La Nation, qui avoit toujours obéi en regardant du côté de la liberté, en apperçut avec plaisir la première image. Vous avez vu, que dès les commencemens elle avoit quitté le gouvernement d'un seul, pour se confier à douze Chefs. Cette idée passagère de République ne l'avoit jamais abandon-

née ; & quoique ses Princes se succédassent par le droit du sang, elle restoit toujours persuadée qu'il étoit des cas, où elle pouvoit reprendre sa Couronne. La constitution du Sénat actuel vous fera connoître si elle y est parvenue avec succès.

Ce Sénat, qui ne fut d'abord composé que de douze Palatins, a long-tems, lui seul, gouverné tout le royaume. A présent il en constitue le second Ordre, & tient la balance entre la Noblesse & le Trône. Ces Messieurs se font appeler, comme les Romains, Peres-Cons-crits, pour montrer qu'ils doivent traiter les peuples en peres, & leur donner les premiers exemples de l'amour de la patrie. Plus éclairés par l'expérience que le reste de la Nation, c'est à eux à la porter au bien qu'elle doit suivre, à la détourner du mal qu'elle doit éviter. On leur donne aussi le nom de Fidele-Conseil ; & ces deux mots désignent assez la nature de leurs devoirs & de leurs fonctions. Les Sénateurs sont les Conseillers nés du Monarque, &, en cette qualité, ont droit d'être toujours auprès de sa Personne. En tout tems, il doit y en avoir

au moins quatre à la Cour , pour veiller aux intérêts de leur Corps contre les entreprises des Ministres ; & aucun d'eux ne peut sortir du royaume , sans une permission de la République. Leur fonction est de maintenir l'ordre dans les lieux où leur place leur donne quelque autorité , d'assister aux Dietes & Diétines. Le Roi qui les élève à cette dignité , ne peut la leur ôter que de leur consentement , ou sans un jugement de l'Etat , qui suppose toujours un crime capital.

Quant à la distinction attachée à leur charge , ils n'en ont guere d'autre , que celle d'être assis dans un fauteuil aux assemblées publiques , & hors delà , chez les Particuliers , d'avoir à table le premier rang. Ils sont d'ailleurs très-libres d'exercer leurs emplois ; personne ne peut les contraindre d'en remplir les devoirs. L'Etat ne fournit rien à leur entretien ; & plusieurs d'entr'eux n'ayant ni émolumens , ni récompenses à espérer , ne se font point de scrupule d'abandonner leurs fonctions ; ils servent comme on les paie ; heureux encore , si l'indigence ne les porte pas à trahir les

intérêts de la Nation, & à commettre des concussions avec d'autant plus de liberté, qu'ils courent moins de risque d'être punis.

Cet Ordre est composé d'Ecclésiastiques & de Séculiers; & ceux-ci se partagent entre première & seconde classe, entre les Palatins & les Castellans. On donnoit autrefois en Europe, le nom de Palatins à ceux qui avoient quelque charge aux palais des Rois ou des Empereurs: c'étoit un titre d'honneur, qu'on acquéroit par des services rendus à la Cour, & qui n'est plus guère d'usage qu'en Pologne, pour désigner un Commandant ou Gouverneur de province. Cet Officier est le Chef de la Noblesse dans son gouvernement ou palatinat, préside à ses assemblées, la mène au champ électoral pour l'élection de ses Rois; à la guerre, lorsqu'on assemble l'Arrière-Ban; fait observer la police, fixe le prix des denrées, règle les poids & les mesures. Les Palatins sont exclus du ministère, & ne peuvent, à l'exception de celui de Cracovie & de quelques autres, posséder aucune starostie dans toute l'étendue de leurs Palatinats.

On distingue les Castellans du grand

& du petit siège, ou les Castellans supérieurs & les Castellans ordinaires. Les premiers, qui ont le titre de Magnifiques, suivent immédiatement les Palatins, & sont assis sur la même ligne dans la salle du Sénat. Les seconds, qui n'ont que celui de Généreux, occupent une banquette derrière; & c'est, à peu près là, l'unique différence qu'on admet entre ces deux classes, qui jouissent d'ailleurs des mêmes droits, des mêmes prérogatives, & sont assujetties aux mêmes loix. Les Castellans me paroissent être en Pologne, ce que vous voyez que sont en France les Lieutenans - Généraux des provinces; ils commandent sous l'autorité du Palatin, qu'ils représentent en son absence. Un ancien usage a placé à la tête des Sénateurs séculiers, le Castellan de Cracovie, qui préside à la Noblesse de son district, même au préjudice du Palatin. Cette prééminence lui vient, dit-on, de ce qu'un Roi de Pologne, pour punir un Palatin de cette ville, qui ne cessoit de soulever le peuple, le fit périr en prison, & pour éterniser sa vengeance, obtint une constitution qui ordonne qu'à per-

pétuité, le Castellan de Cracovie aura le pas sur son Palatin. Le Roi lui donne le titre de très-Illustre.

Au reste, ces charges si recherchées n'apportent que de l'honneur, & peu ou point de revenus. Le plus grand avantage qu'on en retire, c'est le crédit qu'elles procurent, quand elles sont possédées par des gens de mérite. Elles rendent un homme considérable; tant à la Cour, qui est la source des grâces, que dans l'Ordre Equestre; dont l'amitié peut élever un grand Seigneur sur le Trône même.

On ne voit qu'un Staroste dans le Sénat; c'est celui de Samogitie, qui, à cause de son ancienneté, a sa place parmi les Palatins. On y compte deux Archevêques, quinze Evêques, trente-trois Palatins, trente-six Castellans du grand Siége, quarante-neuf du petit; en tout, cent trente-six Sénateurs (1). On leur donne le titre d'Excellence; & ils prétendent à celui de Monseigneur, que les valets, les serfs & la pauvre Noblesse leur prodiguent.

(1) Le nombre en a été porté depuis, à cent cinquante-trois.

L'Archevêque de Gnesne, en qualité de Primat du Royaume, est le Chef du Sénat, le premier Ministre de la République, & remplit, pendant la vacance du Trône, les fonctions de Monarque, sous le nom d'Inter-Roi. Aussi les honneurs qu'on lui rend répondent-ils à l'éminence de sa place. Quand il sort de son Palais, un Prêtre avantageusement monté, porte devant lui une croix d'or; & son Maréchal, tiré du corps des Castellans, tenant le bâton levé, le précède immédiatement à cheval. C'est ainsi qu'il va chez le Roi; & l'on ne baisse le bâton qu'à la porte de l'appartement, où les Maréchaux de la Cour le recoivent & le complimentent au nom de sa Majesté. Dès qu'il arrive dans l'antichambre, le cabinet s'ouvre; & le Monarque paroît comme pour venir à sa rencontre. Il a, comme le Souverain, ses Officiers, une nombreuse garde à cheval, un timbalier & des trompettes qui jouent lorsqu'il est à table, qui sonnent la Diane & la Retraite. Il donne audience assis sous un dais, & a toujours son Chancelier à côté de lui. On le traite d'Altesse & de Prince; & parmi les grandes prérogatives de sa

place, la plus utile à l'Etat, c'est la censure, dont il use presque toujours avec l'applaudissement de la Nation. Le Roi gouverne-t-il mal ? Le Prélat est en droit de lui faire, en particulier, des représentations. S'il s'obstine, c'est en plein Sénat, ou dans une Diète, qu'il essaie de le ramener au devoir. Les Polonois n'auroient pas donné cette étendue de puissance à un Séculier, dans la crainte qu'il n'eût l'ambition de s'emparer de la Couronne.

Le Primat ne rend aucune visite, pas même aux Ambassadeurs des têtes couronnées. Le Nonce du Pape est le seul qu'il va voir une fois, pendant sa nonciature : il refuse constamment le pas aux Cardinaux, de-là vient que pour éviter toute concurrence, il est défendu aux Evêques Polonois de solliciter la Pourpre Romaine, & que le Roi donne toujours sa nomination à quelque Etranger. Enfin le Primat jouit du pouvoir de faire battre monnoie, dont le Souverain est lui-même privé. Le Roi lui donne le titre de Révérendissime ; & le Pape, dont il est Légat né en Pologne, ajoute à tous ses droits, celui de se vêtir de rouge comme un Cardi-

nal, à l'exception du chapeau.

L'Evêque de Cujavie est subrogé à l'Archevêque de Gnesne, & exerce les fonctions de Primat pendant la vacance du Siége. Ceux de Cracovie & de Plocko jouissent de tous les droits de Souverain, l'un dans son Duché de Severie, l'autre dans sa Seigneurie de Putulsk. Le premier accorde même des Lettres de Noblesse; mais leur effet ne s'étend point au de-là des bornes de ce Duché. Le Clergé tient le premier rang dans le Sénat; cette prééminence lui a été accordée par un principe de piété: la Nation a imaginé qu'elle trouveroit dans les Chefs de la Religion, des défenseurs plus zélés pour la maintenir dans toute sa force. Le Pape leur a permis, par une Bulle, d'opiner à la guerre & de prononcer des Arrêts de mort, sans encourir l'irrégularité.

Les Ministres ont aussi séance dans le Sénat; leurs charges leur donnent même une étendue de pouvoir & de fonctions, que n'ont pas les simples Sénateurs; d'où il arrive que des Palatins quittent avec plaisir leur Gouvernement, pour remplir une de ces places. Quatre Ministres

sont chargés de régler l'Etat, chacun dans un département qui lui est propre : le grand Général est le Chef de la guerre ; le grand Chancelier préside à la justice ; le grand Trésorier a le soin des finances ; le grand Maréchal a la direction de la police. Ces quatre branches étoient , sans doute , originairement , des droits annexés à la Royauté ; mais la République les a sagement distribués à quatre Chefs , pour restreindre , de plus en plus , l'autorité du Monarque. C'est sur le pouvoir attaché à leur charge , qu'elle a voulu établir un juste équilibre entre la Majesté & la liberté. Telle est en effet la fonction de ces hommes d'Etat , qu'ils doivent user de leur puissance , de manière que le Souverain le plus hardi n'ose attaquer les privilèges de la Nation , & que la licence la plus immodérée rentre au plutôt dans les bornes du devoir. Les grands Officiers du Royaume , précèdent ceux de Lithuanie , quoique les uns & les autres soient égaux en dignité.

Le Sénat, hors de la Diète , fait mourir, sous les yeux du Roi, les ressorts de l'administration ; mais il ne décide que provisionnellement ; & le Prince ne

peut ni ordonner, ni violenter les suffrages. La liberté se montre jusques dans les formes extérieures ; les Sénateurs ont le fauteuil, & se couvrent dès que le Monarque est couvert. Dans la Diète, ils deviennent Législateurs, conjointement avec le Roi & la Chambre des Nonces. Ces trois Ordres sont indépendans l'un de l'autre ; & l'on attribue à chacun deux, un caractère qui les distingue & les définit : au Roi, la majesté ; au Sénat, l'autorité, à l'Ordre Equestre, la liberté. Ils ne comptent le peuple, qu'avec le bétail de leurs terres, & voient, sans émotion, la servitude de dix millions d'hommes, autrefois plus heureux, lorsqu'ils n'étoient que des Sarmates.

Le regne du successeur de Boleslas, Miecislav II, ne fut ni long ni glorieux. Si les dangers forcerent le nouveau Roi de sortir de son assoupissement, il se hâta de s'y replonger ; & sa raison, abrutie par l'usage immodéré des plaisirs, fit place à une honteuse démence, qui fut bientôt suivie de la mort.

Pendant la minorité de Casimir, la Reine, sa mere, fut chargée du gouvernement de l'Etat. Mais l'orgueil, les

injustices, la tyrannie de cette femme impérieuse souleverent les Polonois, qui l'obligerent de s'enfuir avec son fils. Elle se retira en Saxe, où elle prit le voile, & envoya Casimir secrètement à Paris. Le jeune Prince se livra à l'étude des sciences; & désespérant de remonter sur le Trône, il se fit religieux dans l'Ordre de Clugny. Les troubles de Pologne engagerent la Nation à le rappeler; & les Ambassadeurs, qui découvrirent le lieu de sa retraite, virent avec étonnement leur Souverain sous le froc. Il étoit moine, & même diacre, lorsqu'on vint lui offrir le diadème. Le Pape leva ces deux obstacles; mais il exigea un tribut appelé le Denier de Saint-Pierre; & pour faire une sorte de réparation à l'Ordre Monastique, il voulut que les Polonois portaient sur leur tête une couronne monachale.

Sous Boleslas II', fils de Casimir, ses Sujets occupés à faire la guerre hors du pays, apprirent que leurs femmes, ennuyées de cette espèce de veuvage, s'étoient donné de nouveaux maris, pris parmi leurs esclaves. Le désordre fut général; il n'y en eut qu'une, qui,

dans la crainte de se laisser séduire , se cacha dans le clocher d'une église. Les Polonois devinrent si furieux , lorsqu'ils apprirent leur déshonneur , que malgré les défenses du Prince , ils quitterent l'armée pour courir à la vengeance. Mais les armes leur tombèrent des mains à la vue de ces épouses perfides ; qui , quoique criminelles , n'en avoient peut-être que plus de charmes à leurs yeux. Elles laisserent couler quelques larmes qui les rendirent plus intéressantes ; on s'embrassa ; & tout fut pardonné ; parce qu'il y auroit eu trop à punir. Le Roi n'eut pas la même indulgence : forcé de rentrer dans ses Etats plutôt qu'il ne l'avoit projeté , il n'y revint qu'avec un sceptre de fer , & vengea , sur ces femmes coupables , la désertion de leurs maris. Il fit arracher de leurs bras les malheureux fruits de leur prostitution , pour les exposer dans les champs , leur ordonnant d'allaiter des chiens à leur place , & de ne paroître nulle part , sans en avoir de pendus à leurs mamelles.

Ce Boleslas qui étoit assez bien conduit au commencement de son regne ,

finit par devenir un tyran , un ravisseur , un assassin. Il enleva la femme d'un Seigneur Polonois , & tua lui-même , dans l'église , Stanislas , Evêque de Cracovie , qui prenoit quelquefois la liberté de lui faire des remontrances. La Cour de Rome s'arma de toutes ses foudres : Grégoire VII , qui occupoit alors le Siége Pontifical , & qui , comme vous sçavez , affectoit le droit de déposer les Souverains , ne se contenta pas d'excommunier le Monarque homicide ; il jeta un interdit sur les Peuples , les dispensa du serment de fidélité , & défendit à tous les Evêques du Royaume de couronner désormais aucun Roi de Pologne , sans le consentement du Saint Siége. En conséquence de cet injuste décret , les successeurs de Boleslas ne prirent plus que le titre de Duc ; & depuis cette époque fameuse , ce pays tomba dans un état de langueur , dont il eut beaucoup de peine à se relever.

Une succession de plusieurs Ducs ne présente que des guerres , dont le détail pourroit vous fatiguer. Le trait suivant est d'un autre genre. Un de ces Princes , Uladislas II , avoit une femme

jeune, galante, mais qu'il croyoit vertueuse. Pierre Dunin, riche Seigneur, connu par la hardiesse de ses saillies, ne ménageoit personne, pas même la Duchesse, dont les autres Courtisans respectoient les intrigues. S'étant un jour égaré à la chasse avec son Maître, la nuit les surprit dans la forêt, & les obligea à coucher à terre sous un arbre. Après avoir badiné quelque tems sur l'espèce de lit dont la nécessité les contraignoit de se servir, le Duc dit à Dunin: « je gagerois bien que l'Abbé de » Skrzyn est à présent plus à son aise » que nous; car il est dans les bras de » votre femme..... Dobiefs, votre » Gentilhomme, reprit Dunin, sans s'émouvoir, est pour le moins aussi heureux que l'Abbé; car il partage le lit » de la Duchesse ». Uladisslas fut d'autant plus piqué de cette répartie, qu'il ne s'étoit pas encore avisé de douter de la vertu de sa femme. Arrivé chez elle, il lui fit part de cette plaisanterie; & elle en fut tellement courroucée, qu'ayant fait arrêter Dunin sous quelque prétexte de révolte, il eut les yeux crevés, & la langue arrachée.

Le relâchement des mœurs & de la

discipline s'étoit introduit dans tous les Ordres des Citoyens. Le Clergé, loin d'arrêter, par ses exemples, les progrès du vice & de la licence, les autorisoit par une conduite encore plus scandaleuse. Les factions intestines y avoient introduit l'intrigue, la mollesse, l'ignorance. Les pieuses libéralités des Chrétiens, le patrimoine des pauvres, ne servoient qu'à entretenir le luxe & la dissolution. La plupart croyoient que la sévérité de la Religion ne regardoit plus que les ames vulgaires, & cherchoient moins à nourrir la foi des Peuples par des instructions solides, qu'à soutenir leur crédulité, par des dévotions superstitieuses. Ils exigeoient, pour leurs désordres, les mêmes égards qui étoient dus à leur caractère. Leurs dérèglements n'avoient d'autre frein que la bienséance. Il en étoit même, qui avoient pris le parti de ne plus les cacher, parce qu'ils ne pouvoient en sauver le scandale. Ils essayoient de les autoriser par l'usage, & se croyoient moins vicieux, parce qu'ils étoient moins hypocrites. Ils avoient presque tous des concubines, des épouses; & leurs enfans leurs succédoient comme légitimes. Vous ju-

gez comment le troupeau devoit être guidé par de semblables Pasteurs. Ce fut un Evêque de la maison de Leczinski, qui mit la réforme dans les mœurs ; maison qui est en possession , depuis long tems , de donner au monde des exemples de vertu.

Les Chevaliers Teutoniques jouent aussi un grand rôle dans l'Histoire de Pologne , vers le commencement du treizième siècle. Cet Ordre prit naissance au milieu des Croitades. Des Pélerins Allemands en furent les fondateurs , & s'imposèrent , pour premier devoir , le soin de soulager les pauvres & les malades. Baudoin , Roi de Jérusalem , voyant l'utilité de cette institution , bâtit dans la ville d'Acre , un Hôpital , dont il leur donna la direction. Bientôt après , le Pape approuva leur Institut : la marque étoit une croix noire sur un scapulaire blanc ; leur règle fut celle de Saint-Augustin.

Cet Ordre portoit anciennement le nom de Notre-Dame du Mont de Sion , & fut fondé en 1191 , en faveur de la Nation Allemande. Il devoit être en même tems militaire & hospitalier ; & ses premiers Statuts exigeoient des preu-

ves de noblesse. Les Chevaliers s'engageoient à défendre l'Eglise chrétienne & la Terre-Sainte, & devoient exercer l'hospitalité envers les Pèlerins de leur Nation.

Vingt-quatre Freres laïques & sept Prêtres furent les premiers qui reçurent l'habit de l'Ordre. Il étoit permis à ces derniers de dire la messe l'épée au côté, la cuirasse sur le dos; & tous devoient porter la barbe longue, & coucher sur la dure. Les Princes chrétiens leur accorderent de grands privilèges, comme de posséder, à perpétuité, les terres & les provinces qu'ils pourroient acquérir sur les Infideles. Philippe Auguste, Roi de France, permit au Grand-Maître de porter des fleurs-de-lys aux quatre extrémités de sa croix; & Henri de Walpoth, gentilhomme immédiat de l'Empire, fut le premier élevé à cette dignité.

Ces religieux militaires, tous nobles d'extraction, & Allemands de naissance, après avoir été chassés de la Terre-Sainte, furent appelés par les Polonois pour dompter la Prusse, & la soumettre à l'Evangile. On leur céda le territoire de Culm & d'autres domaines, à des conditions

conditions qui furent mal observées. Enivrés de leurs succès , & n'écoulant plus que la voix de l'ambition , ils formèrent le dessein de s'étendre dans la Pologne , & d'envahir quelques-unes de ses provinces. Ils essayèrent même de mettre ce royaume sous le joug ; & par un phénomène singulier de politique & de religion , on vit une Société ecclésiastique , dévouée à l'humiliation & à la pauvreté , balancer elle seule les forces d'une puissante Nation. L'humilité , le zèle , la piété , toutes les vertus qui devoient caractériser cet Ordre établi pour étendre la foi & soulager les malades , disparurent devant les biens dont il fut enrichi.

Les Chevaliers se rendirent maîtres de la Prusse , de la Livonie , de la Courlande , fondèrent des évêchés , firent bâtir des châteaux , des villes , qu'ils peuplerent de colonies Allemandes. Ils porterent leurs armes jusqu'en Russie , s'emparèrent de la Samogitie , & firent main basse sur tous ceux qui refusoient le baptême. On comptoit , en douze ans de guerre , dix-huit mille villages incendiés , & trois cens mille

combattans qui avoient ensanglanté la scène. Tant de destruction & de victimes immolées à l'ambition de ces Religieux, ne les effrayèrent pas : ils égorgèrent de sang-froid plus de dix mille habitans de Dantzick, & firent trancher la tête, au milieu d'un festin, à une foule de Nobles qui refusoient d'entrer dans leur violence.

Les Rois de Pologne furent long-tems occupés à leur faire la guerre. Les Chevaliers étoient maîtres de la Prusse, dont ils traitoient les habitans avec une excessive dureté. Ceux-ci se révolterent ; & leurs tyrans furent enfin chassés d'un pays, où ils se livroient aux excès les plus honteux. Ils répandoient la terreur dans les familles ; celles qu'ils avoient déshonorées par leurs débauches, souvent ils achevoient de les flétrir par leurs indiscretions ; & jamais ils n'exigeoient plus de respect pour leur caractère, que lorsqu'ils abjuroient les bienséances de leur état.

Après beaucoup de combats & de victoires, les Polonois parvinrent à traiter avec l'Ordre, & l'obligerent d'abandonner, pour toujours, ce qui compose aujourd'hui la Prusse royale. Il

fut statué que chaque nouveau Chef viendrait, d'abord après son élection, rendre en personne les hommages au Roi & au Sénat. Cependant le Grand-Maître, Albert de Brandebourg, qui avoit embrassé le luthéranisme, fit encore quelques tentatives contre la Pologne ; mais ne pouvant réussir, il trahit son Ordre, & stipula que les contrées de la Prusse, cédées anciennement aux Chevaliers, lui appartiendroient uniquement, & après lui, à ses descendans, & qu'à leur défaut, ces possessions rentreroient sous la domination polonoise. Albert s'engagea pour lui & ses Successeurs, d'en faire hommage à la République, & voulut qu'aucun d'eux n'en pût disposer, sans le consentement des Diètes. Enfin ces Princes devoient être regardés comme Membres de l'Etat, & occuper, dans les assemblées de la Nation, la première place après le Monarque. Depuis ce tems-là, le royaume de Prusse, ancien domaine des Chevaliers Teutoniques, a été partagé entre les Rois de Pologne, & les Electeurs de Brandebourg.

Cet Ordre , dans l'état où il est présentement , se divise en différentes provinces , savoir l'Alsace , la Bourgogne , l'Autriche , la Franconie , la Hesse , la Westphalie , la Lorraine , la Saxe , la Thuringe , &c. Chaque province a ses Commanderies particulières ; & celui qui en est le plus ancien possesseur , prend le titre de Commandeur provincial ; mais il est , comme les autres , subordonné au Grand-Maître d'Allemagne , leur Chef , qui réside , pour l'ordinaire , à Mariendal. Ces Commandeurs provinciaux , lorsqu'ils sont assemblés , ont droit d'élire un Grand-Maître , ou un Coadjuteur qui doit être Catholique , quoique plusieurs Commanderies soient possédées par des Protestans obligés de garder le célibat.

Je suis , &c.

A Midnick , ce 10 Août 1756.



LETTRE CCLXXVI.

SUI TE DE LA POLOGNE.

CE pays étoit gouverné , en 1295 ; par Prémislas , qui reprit le titre de Roi , sans s'embarasser de la Cour de Rome ; mais sa famille , qui pendant plus de cinq cens ans avoit occupé le trône avec gloire , finit à la mort de Casimir III , surnommé le Grand , moins pour ses exploits de guerre , que pour ses vertus pacifiques.

Ennuyé de sa femme , dont l'humeur jalouse l'importunoit au milieu de ses plaisirs , Casimir la relégua dans le fond d'un château , & contracta un autre mariage avec une jeune personne qui avoit sçu le captiver. Cet hymen étoit un artifice , pour obtenir des faveurs qu'on ne vouloit lui accorder qu'à ce prix. Cette maîtresse vertueuse & fiere , qui , pour arriver au trône , résistoit avec adresse aux poursuites de son Amant , exigea même , que le mariage se fît en présence de

l'Evêque de Cracovie ; mais il fut aisé de la tromper sur cet article ; car n'ayant jamais vu le Prélat, ce fut l'Abbé de Tynieck, qui, gagné par le Monarque, joua le rôle de l'Evêque.

Dégoûté de cette nouvelle conquête, Casimir l'abandonna pour une jeune Israélite, qu'il trouvoit plus à son gré ; & ce fut à sa sollicitation, qu'il accorda aux Juifs des privileges qui ont fait appeller la Pologne leur Paradis. Ils y passerent de la Germanie, dont ils ont conservé le langage, & s'y sont tellement multipliés, qu'ils forment presque aujourd'hui le quart du royaume. On les regarde comme les plus riches habitans du pays, dont ils se sont rendus comme les fermiers. Devenus les Agens de la Cour & des Grands, ils fournissent au Roi & au Sénat, les sommes dont ils ont besoin dans les pressantes nécessités. Ils vendent cherement aux Nobles ce qui convient à leur luxe, & achètent à vil prix les productions de leurs terres, qu'ils transportent chez l'Etranger. Ils vivent dispersés dans les villes, les campagnes & les bourgs, exercent publiquement toute sorte de commerce, occupent les boutiques & les cabarets,

& pratiquent librement leur Religion. L'entrée du palais leur étoit ouverte sous le regne de Sobieski ; & l'un d'eux, nommé Bethsal, comme un autre Mar-dochée, étoit sur-tout fort avant dans les bonnes grâces de la Reine. Il avoit affermé les tributs royaux, dont il confioit le maniement à des Associés de sa Nation ; mais comme on supportoit impatiemment que les marchandises des Chrétiens fussent soumises à leurs exactions, l'indignation publique éclata ; & après la mort du Roi, son Successeur les condamna à des peines capitales, si, sous quelque prétexte que ce fût, ils se mêloient de l'administration des péages, ou s'ingéroient dans les douanes.

Indigné de la cruauté avec laquelle les Nobles Polonois traitoient leurs paysans, Casimir III répondoit à ces derniers, lorsqu'ils venoient à ses pieds porter des plaintes contre les vexations de leurs Seigneurs : « Eh ! quoi, mes » amis, vous n'avez donc chez vous » ni pierres ni bâtons ? Il disoit aux Nobles, pour les attendrir sur la destinée de ces hommes avilis & dégradés par les chaînes de la servitude : « voyez-

56 SUITE DE LA POLOGNE.

» les , ces malheureux , livrés dès leur
» naissance à tous les maux de la vie.
» Relégués par la misère au dernier rang
» de la société , élevés dans le travail
» & dans l'indigence , obligés de sup-
» porter la faim , la soif , les rigueurs des
» saisons , les intempéries de l'air , re-
» vêtus à peine de quelques lambeaux ,
» ils passent des jours laborieux , à re-
» tourner la terre , se retirent accablés
» de fatigues , dans une cabane étroite ,
» mangent , à la lueur du crépuscule ,
» les restes de quelques vils alimens ,
» arrosés de leurs sueurs , peut-être de
» leurs larmes , & n'ont , pour se re-
» poser , d'autre lit , qu'un peu de
» chaume aride , & quelquefois même
» la terre qui leur a servi de berceau ».
Que j'aime à voir l'ame de ce Prince
s'intéresser au sort de ces infortunés ,
& exciter sur leur état , la compassion
des cœurs sensibles ! Il fit plusieurs ré-
glemens utiles à cette malheureuse
classe de Citoyens ; mais ces sages or-
donnances , qui lui valurent le titre de
Roi des Paysans , ne subsisterent que
jusqu'à sa mort.

Il eut pour Successeur Louis de Hon-
grie , son neveu , qui n'obtint la Cou-

ronne, qu'en faisant, avec la Nation, un traité, qui peut être regardé comme l'origine de ces fameux *Pacta Conventa*, si sacrés parmi les Polonois. Vous savez qu'on entend par ces mots, certaines conventions, célèbres dans l'administration de ce royaume, & qui en sont comme les loix fondamentales. On les augmente ou on les diminue à chaque élection; & le nouveau Roi qui jure de les observer, dispense du serment de fidélité, s'il cesse lui-même d'y être fidele. Depuis Louis de Hongrie, la République a fait de ces sortes de traités avec la plupart de ses Souverains; & les articles en sont placés parmi les constitutions de cette monarchie. Ils furent d'abord écrits en latin; mais Uladislas IV les fit dresser en Polonois; & ce changement a passé en coutume.

Le dessein de ces peuples, en choisissant un Etranger, dans la personne de Louis, fut d'en obtenir des privilèges, qui pussent affoiblir son autorité; & quand on se vit en état d'attaquer le trône, on lui ravit une partie de ses droits. Les Rois, qui avant cette révolution, décidoient

de la guerre ou de la paix , faisoient les loix , changeoient les coutumes , abrogeoient les constitutions , établissoient des impôts , dispofoient du trésor public , virent passer tous ces ressorts de la puissance souveraine dans les mains de la Noblesse , & s'accoutumèrent tellement à être contredits , qu'un acte émané du trône , contre le vœu de la Nation , fut mis en pièces avec le sabre de ces nouveaux Républicains sous les yeux même du Monarque.

Ainsi , par une révolution préparée de loin , & toujours conduite avec art , au milieu des plus grands obstacles , s'éleva tout à coup , dans le sein d'un grand royaume , une République souveraine , qui s'y soutient encore de nos jours. Evénement singulier , qui va changer la face de l'Etat , & y montrer deux puissances toujours occupées à se détruire. D'un côté , les Rois n'emploient le pouvoir dont ils jouissent , qu'à revendiquer celui qu'on leur enleve ; de l'autre , un peuple entier ne s'étudie qu'à empiéter sur les prérogatives de ses Maîtres , pour mieux défendre celles qu'il s'est arrogées. La Nation , ébranlée par des chocs continuels , va

déformais pencher, tour à tour, ou vers la confusion, ou vers la tyrannie, sans rien trouver en elle, qui puisse réprimer ou la fureur d'une Noblesse jalouse de gouverner; ou la présomption de ses Rois ennemis de tout partage de pouvoir. A peine ils sont assis sur le trône, qu'ils voudroient anéantir tout ce qui a contribué à les y élever; & souvent il ne part que des orages, d'où l'on attendoit une douce & bienfaisante sérénité.

Delà, ce combat continuel entre la Majesté & la Liberté. En établissant l'accord entre ces deux Puissances, les Rois reconnoïtroient que le plus ferme appui de leur trône, que leur gloire, leur prospérité, leur avantage & leur repos, ne consistent que dans l'amour de leurs peuples; & la Noblesse, délivrée de la crainte d'être opprimée par le Monarque, seroit aussi jalouse du respect & de la fidélité qu'elle doit à ses Princes, que des immunités qui lui sont propres.

Cet Etat est monarchique; puisqu'il a un Roi; & ce Roi, malgré les loix qui gênent sa puissance, est souvent obligé de regner en Sou-

60 SUITE DE LA POLOGNE:

verain, sur-tout dans l'interstice des Diètes, où le maniement des affaires lui est entièrement dévolu. Cet Etat est encore démocratique, puisque le Sénat & l'Ordre équestre le gouvernent, indépendamment du Monarque. Le partage de la souveraineté, dont une partie reste entre les mains du Prince, & l'autre se subdivise entre les Etats du royaume, ne peut subsister sans produire une infinité de désordres. Le Roi, par exemple, crée les Magistrats & confère les grandes charges. Le Grand Général se trouve revêtu des droits royaux dans le commandement des armées; le Grand Trésorier, dans l'administration des revenus de la Nation. Le Tribunal de Justice est sans appel; le Sénat décide des affaires les plus importantes; l'Ordre Equestre, dans les Comices & les Diètes, donne des loix; & règle le royaume à son gré. Enfin chaque particulier jouit des droits régaliens dans ses terres, y commande en souverain, & affecte le pouvoir, l'indépendance, l'autorité, qui ne devroient appartenir qu'à la République. De ce conflit de Jurisdiction, naissent une confusion & des troubles, qui ne

peuvent s'éviter que par l'union non interrompue des trois Etats. Mais ce n'est point ici une de ces constitutions, où domine un système d'autorité, qui réunit les esprits & les ramene à des sentimens uniformes. Il s'agit au contraire d'un gouvernement, où chaque Particulier se croit en droit d'agir selon ses vues; où l'intérêt conduit les passions, les passions chicanent les loix, & les loix n'enchaînent personne.

Louis de Hongrie eut à peine pris possession de ses nouveaux Etats, qu'il oublia son traité, & rompit ses promesses. Ses premières démarches lui aliénèrent le cœur de ses peuples : il indiqua une Diète hors du royaume, & s'y rendit avec douze Sénateurs qui souscrivirent à des demandes injustes. Un seul, nommé Lubranski, s'y refusa, & instruisit Raphaël Granowski, Grand-Maréchal de la Couronne, de la lâcheté de ses Collègues. Ce dernier, de concert avec le Primat & le Général de la grande Pologne, convoqua une assemblée, où le Roi & les Sénateurs de son parti furent invités. Granowski fait saisir les onze traîtres, & ordonne qu'on leur tranche la tête. Les cadavres

de ces malheureux sont mis à côté & sous les degrés du trône, couverts d'un tapis. Louis ignore cette terrible exécution; il entre au Sénat; le Grand-Maréchal prend la parole, reproche au Roi, & casse tout ce que ce Prince a fait dans la Diète; puis levant le tapis, & montrant ces corps sanglans: « voilà, lui dit-il, quelle sera, dans la » suite, la punition des perfides, qui » épouseront vos intérêts au préjudice » de ceux de la République ».

Louis est représenté dans l'histoire comme l'ami des Gens de Lettres, qu'il affectionnoit, non pour se ménager leur approbation, ou éviter leur censure; mais parce qu'il les connoissoit comme les seuls capables d'inspirer de la raison; des sentimens & de la vertu à ses peuples; de charmer les hommes, de les éclairer, de les servir, de les soumettre par l'amour des loix, plus sûrement que par devoir ou par crainte; de leur indiquer la source des illusions & des erreurs, & les moyens de les réparer. Souvent ce même Prince se déguisoit en homme du commun; & confondu parmi le peuple, il apprenoit de ces vérités, qui, pour le

malheur des Rois , ne parviennent jamais jusqu'au trône. Il en tiroit l'avantage de connoître par lui-même , & de soulager les besoins de cette vile & malheureuse classe de Citoyens , qu'une aveugle & injuste politique foule & méprise.

Les Polonois, qui, jusqu'à ce Monarque, avoient été gouvernés par des Souverains de leur Nation, vont désormais les chercher en Lithuanie, en France, en Suede, en Allemagne. La jalousie des Seigneurs qui se croient tous égaux en mérite comme en naissance, leur fait préférer des Rois, dont l'éducation & les mœurs n'ont souvent aucun rapport avec les préjugés & les usages du pays. On conçoit combien il en coûte à l'orgueil, lorsqu'il faut dépendre d'un homme, qui auparavant étoit notre égal. On obéit, sans répugnance, à des Princes depuis long tems en possession de donner des loix. Il n'en est pas de même d'un simple Particulier, qu'un heureux hasard vient placer sur le trône; on ne le voit, qu'avec un œil d'envie, occuper un rang auquel on pouvoit prétendre; & la dépendance devient alors un joug presque insupportable.

Louis, en mourant, laissa deux filles : les Polonois rejetterent l'Aînée, & transférèrent le sceptre à la Cadette, à condition qu'elle n'accepteroit un époux que de leurs mains. Parmi les concurrents, Jagellon fit briller la Couronne de Lithuanie, qu'il promit d'incorporer à celle de Pologne. Il fit plus ; il souscrivit à la forme républicaine que la Nation avoit adoptée ; & à ce prix, il épousa la jeune Hedwige, régna sur les Polonois, & fut le Chef d'une race qui gouverna long-tems ce royaume. On avoit encore mis pour condition, qu'il embrasseroit le christianisme ; & il la remplit mieux, que celle d'unir ses biens héréditaires à la monarchie. Le desir de conserver à sa postérité le domaine qu'il tenoit de ses Ancêtres, & peut-être, en cas d'événement, de se ménager une retraite à lui-même, lui fit éluder une promesse qui n'eut lieu que cent ans après.

Les autres articles furent que les Lithuaniens & les Polonois ne feroient plus qu'un même peuple ; qu'ils auroient droit & séance par leurs Députés à toutes les Dietes, & spécialement à celles de l'élection des Rois, qui se

SUITE DE LA POLOGNE: 65
feroit toujours en Pologne ; qu'ils
conserveroient leur gouvernement &
leurs coutumes ; & que le grand Du-
ché de Lithuanie ne pourroit être re-
gardé, que comme une souveraineté al-
liée des Polonois ; qu'il auroit toujours
ses grands Officiers, son armée, son
trésor, ses Généraux particuliers ; qu'il
ne fourniroit que le tiers des troupes
de la Couronne, & le quart des reve-
nus du Monarque ; que les charges ne
se donneroient qu'aux Nationaux ;
que la monnoie seroit commune aux
deux peuples ; & que les Dietes s'as-
sembleroient alternativement en Polo-
gne & en Lithuanie, de maniere ce-
pendant, que pour tenir l'égalité entre
les trois grandes provinces dont est
composée la République, le tour de la
Lithuanie ne reviendrait qu'après deux
Dietes consécutives tenues à Varsovie ;
la première, pour le tour de la Petite
Pologne, la seconde, pour la Grande.

On appelle Dietes, comme vous
savez, les assemblées générales du
royaume, & Diétines, les Comices
particuliers d'une province ou d'un
territoire. Les Dietes dépendoient an-
ciennement de la volonté du Prince,

qui en fixoit à son gré ; le tems, le lieu & la durée ; mais les loix ont statué depuis, qu'elles s'assembleroient tous les deux ans, & alternativement, une fois à Gródno, & deux fois à Warsovie, & ne dureroient que six semaines. C'est encore au Roi à les convoquer ; mais s'il ne le fait pas, la République a le pouvoir de s'assembler d'elle-même. On commence par envoyer des lettres circulaires aux Grands de l'Etat, pour avoir leurs avis sur les matieres qui doivent être traitées. On tient ensuite un congrès particulier, ou diétine dans chaque Palatinat, pour choisir les Représentans de l'Ordre Equestre, qui, à la Diète générale, doivent former la Chambre des Nonces. On délibère ensuite sur les instructions, qu'on leur donnera. Ces Nonces sont des personnages si sacrés, que sous l'ancien regne, un Colonel Saxon en ayant blessé un légèrement, pour venger une insulte qu'il en avoit reçue, fut condamné à mort, & exécuté malgré toute la protection du Souverain. Il est de l'intérêt de la Cour, de se ménager, parmi eux, des personnes bien intentionnées, qui conforment leurs instructions à ses vues.

La loi veut que pour diminuer les brigues, les Dietines se tiennent toutes le même jour, dans les endroits marqués par les constitutions, & qu'elles ne s'assemblent que dans les églises, afin que la sainteté du lieu, chez une Nation si attachée à son culte, prévienne ou appaise plus facilement le tumulte. Mais cette précaution, dont la Religion sembleroit devoir assurer le succès, n'empêche pas que les débats ne s'échauffent quelquefois jusqu'à effusion de sang. Anciennement, c'étoit la pluralité des voix qui décidoit du sort des assemblées; mais la foiblesse des Rois, & l'amour d'une liberté mal entendue ont fait changer cet usage; & l'on a depuis exigé l'unanimité. Si une Diétine est rompue par l'opposition constante d'un ou de plusieurs membres, elle n'envoie point de Nonces à la Diète générale. Ainsi on règle l'état d'un grand nombre de Citoyens, sans les avoir consultés; & le droit que la naissance leur donne, ce droit qui les rend libres, indépendans, & les met dans une parfaite égalité avec les autres Sujets du royaume, leur est enlevé, ou leur devient inutile par la triste conjoncture

68. SUITE DE LA POLOGNE.

d'une Diétine qui n'a point réussi. Leurs semblables les soumettent forcément à leurs idées, eux qui auroient pu contredire ces mêmes idées dans une Diète, & empêcher d'en faire une loi de l'Etat.

En croyant ne pouvoir abolir ce privilège sans blesser leur liberté, les Polonois ne voient pas qu'ils se privent de cette même liberté, par la démarche qu'ils estiment la plus propre à les empêcher de la perdre. En effet, si celui qui en fait usage, peut rompre une assemblée, n'est-il pas précisément le seul qui jouit du pouvoir qui doit être commun à tous ? Il arrête l'activité du Congrès, suspend les affaires générales & particulières, & enchaîne toute la République. Que pourroit faire de plus un Souverain, qui, la force à la main, voudroit montrer jusqu'où va son autorité sur des peuples soumis à ses ordres ? Pourquoi les Polonois se sont-ils soustraits à la puissance monarchique, s'ils ont prétendu se rendre esclaves de quiconque aura la hardiesse de s'élever contre leurs décisions ? Peut-on imaginer qu'en lui donnant ce pouvoir, ils aient voulu s'obliger à s'y soumettre ?

Un grand Seigneur qui a des vues, intrigue sous main, pour faire élire des gens qui lui conviennent, ou pour exclure ceux, sur lesquels il n'a pas de crédit. D'autres dressent des contre-batteries; & alors, des deux côtés, présens, promesses, tout est employé pour s'assurer du succès; & l'on regarde la tenue ou la rupture d'une Diétine, comme le triomphe de l'habileté républicaine.

Pour y donner sa voix, il faut être Gentilhomme possessionné, ou issu d'une race qui possède des terres dans le district où s'assemble la Noblesse, & avoir au moins dix-huit ans accomplis. Le plus ancien Sénateur de la province y préside jusqu'à l'élection d'un Maréchal qui en dirige les délibérations. Six semaines avant la Diète générale, il se tient, tant en Pologne qu'en Lithuanie, soixante-quatre de ces assemblées particulières, qui, suivant les constitutions, ne doivent durer que quatre jours. Comme elles ne sont jamais toutes rompues à la fois, la grande Diète a toujours lieu le lundi d'après la Saint-Michel. On parle de l'avancer, & de la fixer désormais au mois d'Août.

Le Roi, les Sénateurs & les Nonces se rendent en cérémonie à l'église, y assistent à la célébration d'une messe, entendent le sermon, après lequel sa Majesté va se placer sur le trône qui lui est préparé dans la chambre du Sénat. Une des premières opérations des Nonces, assemblés dans une autre salle, est l'élection du Maréchal ou Président de la Diète. Cette nomination, souvent accompagnée de contestations très-vives, excite l'ambition de tous les Députés ; car, outre que la place a de grands privilèges, elle donne les moyens de se faire rechercher des Grands, aimer du peuple, craindre du Roi, respecter de tous. Sa fonction est de présider aux délibérations, & de maintenir l'ordre dans les assemblées. Il reçoit les plaintes, les expose au Sénat, au Monarque, & veille à la réformation des abus. Il est du plus grand intérêt de la Cour, d'agir secrètement pour faire nommer un Maréchal ami de la paix, du bien public, & de la Couronne. Cette élection devroit être faite dès la première séance ; mais les débats vont si loin, que la Diète se rompt quelquefois, sans qu'on ait pu s'accorder sur cet article.

Tout gentilhomme peut entrer dans la Chambre des Nonces , pour être témoin de leur conduite. Les uns y sont amenés par quelque intérêt sérieux , les autres par un simple mouvement de curiosité. On donne vulgairement le nom d'Arbitres à ces spectateurs ; qu'on oblige de se retirer , lorsqu'il est question d'affaires secrètes. Un Ambassadeur , témoin pour la première fois de cette cérémonie , & fâché d'être obligé de sortir , dit tout haut , en pleine assemblée : « je me » retire , Messieurs , puisque vous me » l'ordonnez ; mais je vous avertis que » dans deux heures d'ici , mon cocher » m'apprendra tous vos secrets ». En effet , comment compter sur la discrétion de quatre ou cinq cens personnes qui assistent à ces sortes de délibérations ?

Dès qu'un Député dit un mot pour faire nommer le Maréchal qu'il veut désigner , chaque Arbitre peut le récuser lui-même , ou comme n'ayant pas été légitimement élu , ou comme flétri par quelque sentence juridique. Alors le Nonce , condamné au silence , n'a pas même la liberté de répondre à son dé-

nonciateur. Il est vrai que dès que le Maréchal est choisi, on examine l'accusation ; & suivant le cas , ou l'on rend au Nonce son activité , ou on l'exclut de la Chambre ; ce qui est une flétrissure.

Au moment que le Maréchal est nommé , la Diète se forme ; & il se rend avec les Députés dans la salle du Sénat pour saluer le Roi. Les portes sont ouvertes à tout le monde , parce que c'est le bien général qu'on y traite. Ceux qui n'y apportent que de la curiosité , sont frappés de la grandeur du spectacle : le Roi seul , sur un trône élevé , dont les marches sont décorées des grands Officiers de la Couronne ; le Primat , disputant presque de splendeur avec le Monarque ; les Sénateurs formant deux lignes augustes ; les Ministres en face de sa Majesté ; les Députés répandus autour des Sénateurs , & se tenant debout. Les Ambassadeurs étrangers y ont aussi des places marquées ; sauf à les faire retirer, si la Diète le juge à propos.

Les Nonces retournent à leur Chambre , après avoir baisé la main de sa Majesté , qui leur recommande l'union & l'amour du bien public. Le premier
acte

acte de la Diète est la lecture des *Paſſa Conventa*, qui, comme je vous l'ai dit, renferment les obligations que le Roi a contractées avec son peuple; & s'il y manque, chaque membre de l'Assemblée a droit d'en demander l'observation. On délibère ensuite, dans la Chambre des Nonces, sur les matières proposées; & alors les débats deviennent quelquefois si terribles, que cette Chambre a moins l'air d'un Conseil, que d'un combat, où l'on est prêt à s'égorger. Le Roi est souvent obligé d'envoyer des Sénateurs pour rétablir le calme; & il est rare qu'ils y réussissent.

Ceux qui, pour la première fois, voient la manière dont on traite les affaires dans ces grandes occasions, ne croiroient jamais qu'on pût parvenir à les décider, ni même à les connoître. Tout Citoyen, tout Etranger peut se mêler dans la foule, & augmenter, par une conversation bruyante, le bruit orageux de mille clameurs qui éclatent à la fois. Nulle attention, nul ordre, nul concert parmi les Députés; nul rapport dans leurs sentimens; chacun ne pense que selon ses intérêts.

Delà cette diversité d'idées si difficiles à concilier pour le bien de la patrie ; delà cette foule de préjugés qui se heurtent sans cesse ; les uns combattus par l'ignorance qui les déprime avec orgueil , les autres contestés par la rivalité qui les rabaisse avec mépris ; d'autres enfin rejetés par le seul plaisir de ne rien approuver. Un suffrage n'y paroît bon , qu'autant qu'on le soutient avec opiniâtreté ; & celui qui se montre le plus inflexible dans son opinion , croit faire mieux valoir la liberté.

C'est dans ces débats tumultueux , que s'écoulent les six semaines prescrites pour le tems du Congrès ; mais pour ne pas laisser couler en vain les derniers jours , on va se joindre au Sénat ; & là se trouvent d'autres intérêts particuliers , qui excitent de nouvelles clameurs & de nouveaux troubles. On se lasse enfin ; & l'on forme précipitamment quelques loix , sur lesquelles on n'écoute ni oppositions , ni remontrances. Alors un Nonce sort de l'Assemblée , proteste contre tout ce qui a été résolu , & sans avoir rien conclu qui puisse subsister pour le bien du royaume , la force à se séparer.

Ce qui arrête le plus ces sortes de délibérations, ce sont les fréquentes invectives contre le Roi, qu'on flatte peut-être trop dans le particulier, & qu'on ne ménage pas assez dans le public ; ce sont les emportemens de ceux qui, piqués de la résistance qu'ils trouvent à leurs opinions, aiment mieux bouleverser l'Etat, que de céder aux divers partis qui leur sont opposés ; ce sont les reproches, les injures personnelles, d'anciennes animosités qu'on fait revivre ; des querelles mal éteintes qui se rallument ; des imputations odieuses, qu'on ose se faire en face, & sans ménagement.

Les séances de la Diète amènent successivement tous les intérêts de la Nation : la nomination aux dignités vacantes, la disposition des Starosties ou biens royaux, en faveur des Militaires distingués, les comptes du Grand-Trésorier, la diminution ou l'augmentation des impôts, les négociations des Ambassadeurs de la République, la manière dont ils s'en sont acquittés, les alliances à former ou à rompre, la paix ou la guerre, l'abrogation ou la sanction d'une loi, l'affermissement de la liberté, l'ordre public, en un mot,

font le sujet ordinaire de ces Assemblées. Les cinq derniers jours sont destinés à réunir les suffrages. Une décision, pour avoir force de loi, doit être approuvée d'un consentement unanime, par les trois Ordres. L'opposition d'un seul Député arrête tout, & rompt le Congrès, à moins que par des persuasions & des caresses, on ne le détermine à révoquer sa protestation.

Ce privilege n'existoit pas en 1652, lorsque Sidzinsky en fit le premier usage. La Diète indignée s'éleva contre cet abus de la liberté Polonoise; & chargé de malédictions, ce Nonce n'échappa aux coups de sabres, que pour périr, dit-on, par le tonnerre dans la même année. Aujourd'hui ce même privilege est si sacré dans la République, qu'un moyen sûr d'être mis en pièces, seroit d'en proposer l'abolition. Le seul mot *Veto*, « je m'y oppose », est suffisant pour dissoudre une Diète; & cette Assemblée, formée avec tant d'appareil, se dissipe inutilement après six semaines, au moment où le jour finit; car les constitutions ne permettent pas qu'on apporte de la lumière pour prolonger les séances. Cependant il n'est

pas sans exemple, que sur un point de si peu d'importance; on ne puisse passer sur la sévérité des loix, & aller même au-delà du terme, si les trois Ordres y consentent.

Mais la vertu funeste, attachée au *Librum Veto*, subsistant toujours relativement aux matières d'Etat, la meilleure volonté & les desirs les plus patriotiques, qui pourroient rendre à la Pologne son ancienne splendeur, n'auront jamais aucun effet. Le choc de mille intérêts particuliers, l'esprit de faction, si naturel aux Républiques, le plaisir frivole de contrarier les projets du Souverain, les intrigues des Ministres étrangers, & l'avarice la plus sordide des Nationaux, continueront de rendre infructueuses les délibérations les plus essentielles du Gouvernement.

Lorsque tout est d'accord dans la Chambre des Nonces, elle doit aller se joindre à celle du Sénat, cinq jours avant l'expiration des six semaines. On lit alors les différens points statué; à chaque article le Maréchal demande, par trois fois, si tout le monde l'approuve; & si quelqu'un répond par ce

mot terrible, *Veto*, la Diète, quoique prête à finir, peut encore se dissoudre. Vous concevez combien il est facile d'abuser de ce droit : le sort de la patrie dépend de la mauvaise humeur, de l'entêtement, de l'intérêt personnel, ou de la prévention d'un seul Particulier. Un Noble, ou imbécille, ou mal intentionné, peut, en vertu de ce mot fatal, annuler toutes les résolutions, tous les statuts que la prudence, l'amour du bien public, le repos de l'Etat, la gloire de la Nation auroient dictés. Un Gentilhomme se croit-il obligé de s'opposer à une délibération, que, par ignorance, il ne peut approuver ? Au lieu de le ramener à la raison avec douceur, on le méprise, on l'insulte. Ces airs durs & hautains l'irritent ; il reconnoît peut-être son erreur ; mais il n'ose en revenir ; un faux honneur l'y retient ; l'orgueil, le dépit le roidissent ; il sort de l'Assemblée, & proteste contre tout ce qu'on y a fait. Dès ce moment, le Congrès est rompu ; & les réglemens dont on étoit convenu, ne peuvent s'exécuter ; car la liberté est plus favorable à celui qui contredit, qu'à celui qui propose.

Tous les Nobles , également libres , prétendent avoir le droit d'opiner les premiers ; delà , nul ordre , nulle concorde dans les affaires. Jaloux de soutenir leurs opinions , ils s'attachent sur-tout à décréditer celles qui leur sont opposées. Les divisions , les clameurs , les emportemens , les menaces , sont les suites ordinaires d'une obstination , dont chacun se fait un point d'honneur. S'il y a parmi eux de bons Citoyens , des hommes éclairés , de sages politiques , leur voix ne peut percer à travers celle de tant de factieux qui les environnent.

Cependant de tous les privileges des Polonois , c'est celui qu'ils estiment le plus , malgré ses inconvéniens. Ils préfèrent une liberté dangereuse à un esclavage tranquille , & regardent ce *Libellum Veto* comme le signe le plus authentique de leur indépendance , comme l'ame de cette même liberté , dont ils se glorifient. D'ailleurs c'est un moyen quelquefois utile au Roi même & au Sénat , pour faire avorter les desseins qui leur sont contraires , par la facilité de gagner les suffrages d'un Député , & de

suspendre ainsi l'autorité des autres membres de la Diète.

Mais quelles sont, pour l'ordinaire, les personnes qui composent ces sortes de Congrès? La jeune Noblesse des Palatinats. Comment un jeune homme peut-il opiner dans des matières, dont il n'a aucune connoissance? Comment se comportera-t-il dans une commission, où il n'apperçoit que le frivole honneur d'y être employé? Plein de suffisance & d'ambition, en-têté d'une égalité de naissance, qu'il croit emporter une égalité de mérite, il ne veut céder à personne; & par une vivacité pétulante, il en impose à la modestie de quiconque, moins jeune & moins bouillant, voudroit proposer un avis plus raisonnable. N'est-il pas étonnant, que les loix civiles ne permettent qu'à un certain âge de disposer de son bien, & qu'avant cet âge, on puisse décider des intérêts d'une République? Un Mineur, qui ne peut se conduire lui-même, pourra donc gouverner toute une Nation; & celui qui est encore en tutele, sera jugé capable d'être le tuteur d'un peuple d'autant plus difficile à gouverner, qu'il

SUITE DE LA POLOGNE. 81
n'en est point de plus ennemi de toute
contrainte. Il faut donc , pour régir un
Etat , moins de lumières , moins d'ex-
périence , moins de capacité , que pour
administrer un revenu médiocre ; &
sans doute , il importera plus de con-
server ce revenu , que de ménager à
tout un royaume , les ressources dont
il a besoin pour se soutenir avec gloire.

Dans cette noble & malheureuse
démocratie , où le droit d'opposition ,
respecté d'abord comme le cri de la
nature , devient la réclamation tou-
jours efficace des Puissans contre la loi
qu'ils redoutent ; où l'activité des Dic-
tes est sans cesse anéantie par le vœu
d'un seul Nonce qui dit » je m'y op-
pose » ; dans une constitution , où l'im-
puissance des Assemblées légales force
de recourir à des confédérations militai-
res ; où l'inconstante jalousie des Chefs
de parti transmet à la République tous
ses mouvemens ; parmi ces excès de
l'ambition , ces délires de la liberté , je
demande où sont les lois , où réside le
pouvoir , quelle est l'autorité durable ,
quels en sont les appuis ? Je vois un
trône mobile , incertain , qui semble
D'v

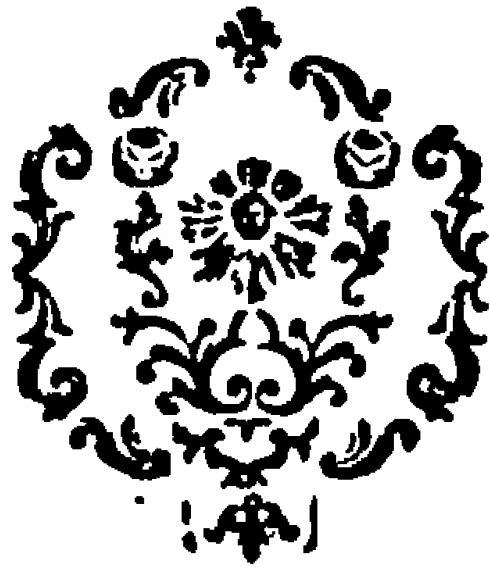
repousser les Rois. Je vois l'Ordre Equestre troublé par la fureur ; le Sénat forcé de se dérober à la fierté impétueuse de la Noblesse ; le vœu du grand nombre étouffé , l'unanimité même méprisée , & la force souveraine toujours prête à s'élever sur les débris de la constitution régulière , tantôt soulevant la Nation divisée , tantôt subjuguant , par la main d'un Vainqueur étranger , tous les Sujets de la République.

Ce que j'ai dit des Diètes ordinaires , s'observe de même dans celles qui se tiennent extraordinairement. Il n'y a de différence , que dans la convocation & la durée. Les dernières sont ordonnées par le Roi , dépendent de sa volonté , & finissent au bout de quinze jours ou trois semaines. Les unes & les autres sont toujours suivies d'une Diétine , où les Nonces rendent compte de leur mission à leurs districts respectifs. Après une Diète rompue , ou traînée infructueusement jusqu'à sa fin , chacun cherche à jeter sur autrui la faute d'un événement si contraire au bien public ; aussi arrive-t-il très-

SUITE DE LA POLOGNE. 83
souvent , que ces Diétines retentissent
de plaintes indécentes , ou contre le
Roi , ou contre les personnes les plus
respectables de la Nation.

Je suis, &c.

A Midnick , ce 12 Août 1756.



Dvj

LETTRE CCLXXVII.

SUITE DE LA POLOGNE.

UN des premiers soins de Jagellon; en montant sur le trône de Pologne, fut de travailler à la conversion des Lithuaniens, qu'il incorporoit à son nouveau royaume. Ils adoroient le feu & le tonnerre; les serpens étoient aussi au nombre de leurs Divinités. Chaque famille avoit de ces animaux qu'elle nourrissoit avec délicatesse. Lorsque ces peuples faisoient des prisonniers à la guerre, ils choisissent le plus jeune, le mieux fait, & le brûloient vif: c'étoit un holocauste pour l'expiation de leurs péchés. Il n'y eut que le Christianisme, qui pût abolir une coutume si barbare.

On donne à la Lithuanie, qui, comme la Pologne, faisoit partie de l'ancienne Sarmatie européenne, cent cinquante lieues du Midi au Nord, & autant depuis les frontières de Russie, jusqu'à la mer Baltique. Un Duc de

Kiovie arma contre ses habitans, & les força à lui payer un tribut ; mais ils furent s'y soustraire sous la conduite d'un Chef que la nécessité leur fit choisir ; car jusques-là , ils avoient vécu , sans gouvernement & sans guides, du fruit des courses qu'ils faisoient contre leurs voisins. Ils ne se soumirent pas avec plus de patience aux armes victorieuses des Chevaliers Teutoniques ; & quelque engagement qu'eût pris Jagellon , pour les unir aux Polonois, ce ne fut que du consentement libre des Seigneurs ; que se consumma cette grande alliance.

Les premiers Chefs des Lithuaniens eurent le nom de Ducs ; & si un Pape donna celui de Roi à Mingod, en faveur de sa conversion, ce même Prince le perdit bientôt , par sa rechûte dans l'idolâtrie. Le titre de Grand-Duc ne fut pris ensuite , que pour dénoter la puissance des Souverains de Lithuanie sur les Duchés enclavés dans leurs Etats , & qui formoient l'apanage des Cadets de leur maison. C'est de ces Princes, que descendent plusieurs familles ducalès du pays , tels que les Radziwil , les Chod-

kiewski, les Wisnowieski, &c.

Les Lithuaniens ont une langue particulière, qui diffère de la Polonoise, & ne se parle que par les gens de la campagne. La Noblesse, les habitans des villes & les Prédicateurs n'emploient que l'idiome polonois. Le Rit Romain est la religion dominante dans la Lithuanie proprement dite, comme le culte grec dans la Russie Lithuanienne. On y voit encore, ainsi qu'en Pologne, des Luthériens, des Calvinistes, qui, avec les Grecs schismatiques, sont désignés dans les constitutions, sous le nom de Dissidens. Ils ont leur clergé, leurs églises, & des privilèges qui doivent toujours être confirmés par les nouveaux Rois. Cette confirmation a paru nécessaire pour éviter les guerres civiles, que la diversité de sentimens en matière de religion, excite presque toujours dans les pays les mieux policés. D'ailleurs, il ne seroit pas sûr pour la République, de maltraiter les Dissidens, dont les uns sont protégés par la Cour de Berlin, les autres par celle de Petersbourg. On observe cependant, que les Catholiques tâchent, sinon de les opprimer à force ouverte,

du moins de les abaisser par tous les moyens que, sans un éclat trop fâcheux, la prépondérance peut mettre en usage. Quoique les loix ne leur aient jamais interdit la faculté de parvenir aux grandes charges, on n'en voit plus, qui en possèdent; & leurs voix sont, depuis long-tems, ou étouffées, ou furieusement contrariées dans les Dietes.

Outre les Russes schismatiques, il en est d'autres, auxquels on donne le nom de Réunis; parce que, sans quitter le rit grec, ils reconnoissent l'autorité du Saint-Siège, de même que quelques Arméniens également soumis au Souverain Pontife. Il y a aussi des Juifs & des Mahométans: les premiers y forment une Nation nombreuse; les seconds sont des Tartares, dont un Grand-Duc transporta une colonie dans ses Etats. On leur laissa la liberté de vivre dans leur religion; & pour cet effet, ils ont quelques mosquées, où personne ne les inquiète. En récompense, ils servent avec zèle la République, qui n'a guère de troupes plus fideles, ni qui jouissent d'une réputation plus constante de valeur & de probité.

La Lithuanie est un pays rude, couvert de bois, entrecoupé de marais, & arrosé par un grand nombre de rivières, dont les principales sont le Nieper ou Boristhene, le Pripecz, le Niemen & la Duna. Ses fleuves & ses lacs sont très poissonneux ; ses forêts abondent en gibier & en bêtes fauves. On en a défriché une partie ; & le terrain fourniroit de tout, excepté du vin, si les habitans étoient plus laborieux. La grande quantité de miel qu'il produit, sert à faire différentes boissons, & en particulier de l'excellent hydromel. Il offre aussi de nombreux pâturages, où l'on nourrit beaucoup de bétail, & sur-tout des brebis dont la laine est fort estimée.

Les Paysans y sont plus esclaves qu'en Pologne, & y mènent une vie plus misérable. Ils ne possèdent rien, que le Seigneur, qui les traite avec une dureté excessive, ne puisse prendre à sa volonté. Ils emploient cinq jours de la semaine à son service, le reste à travailler pour leur subsistance. Aussi n'observent-ils ni dimanches, ni fêtes, par la nécessité où ils sont de se procurer la nourriture. Ils

eachent leurs provisions dans des cavernes ou dans des fosses couvertes de mousse , pour les mettre à l'abri des Tartares , qui font , parmi eux , de fréquentes incursions. Chaque Seigneur donne le logement à son Serf : c'est une cabane très-pauvre , où des enfans nuds , sous la rigueur d'un climat glacé , sont mêlés avec le bétail. Tout appartient au Maître , qui peut vendre également le Laboureur & le bœuf. Moyennant quinze livres d'amende applicable au fisc , les loix autorisent ces Tyrans à tuer leur esclave , & à remplacer simplement celui d'un autre Seigneur , lorsqu'ils ont eu la fantaisie d'exercer leur pouvoir de vie & de mort , sur ce Malheureux déchu de tous les droits de l'humanité. Ses peines , ses sueurs , ses travaux ne sont payés que par des dédains & par des rebuts. Les hommes les plus nécessaires à la culture des terres , ne paroissent point distingués des animaux qu'on y emploie ; & trop souvent , par un trafic scandaleux , on les vend à des Maîtres cruels , qui bientôt , par un excès de travail , les forcent à leur payer le prix de leur nouvelle servitude. Abrutis par la misère ,

ils traînent leurs jours dans une indolence stupide , n'aiment aucun art , ne se piquent d'aucune industrie , & ne travaillent qu'autant que la crainte du châtiment les y oblige. Convaincus qu'ils ne pourroient jouir du fruit de leur génie , ils étouffent leurs talens , n'essayent pas même de les connoître ; car ce n'est que dans la liberté , que se trouve l'émulation ; & la nécessité ne s'évertue , qu'autant qu'elle entrevoit une ressource à ses besoins. Tel est , Madame , le pays que Jagellon rendit catholique , & s'engagea de joindre à la Pologne par son mariage avec Hedwige.

Ce Prince étoit naturellement jaloux ; & la beauté de la Reine augmentoit encore cette foiblesse. On vint lui faire de faux rapports contre la vertu de sa femme ; & il étoit sur le point de se porter aux plus terribles extrémités. On rechercha la conduite de la Reine ; & l'on reconnut son innocence. L'Accusateur fut condamné à la peine des Calomniateurs , très - singulière dans ce royaume. Le Coupable se couche à terre , en plein Sénat , sous le siège de celui dont il a blessé l'honneur , & dit

à haute voix , qu'en répétant ces bruits injurieux , il a menti comme un chien. Après cette confession , il est obligé , en aboyant trois fois de suite , d'imiter la voix de l'animal auquel il s'est comparé. Cette maniere de punir les faux Délateurs est encore en usage dans ce pays.

Le mariage devoit être une source de chagrin pour un Prince du caractère de Jagellon ; cependant ce Monarque , trois fois veuf , épousa en quatriemes noces , la Princesse Sophie , fille du Duc de Kiovie , contre laquelle on lui inspira aussi quelques soupçons. Elle étoit sur le point d'accoucher de son troisieme enfant ; & le Roi commençoit à devenir vieux. On n'eut pas de peine à lui faire entendre , qu'une si heureuse fécondité ne laissoit d'ordinaire à un homme de son âge , que le triste plaisir de s'en faire honneur , & de montrer assez de force d'esprit , pour en adopter les fruits avec confiance. Jagellon se disposoit à tirer une vengeance éclatante de l'insulte faite à un front couronné ; mais les Grands du royaume vinrent à bout de calmer encore ce bon Prince , qui exigea seulement que la Reine se

purgeât par serment, ou par le témoignage de quelques femmes non suspectes. Rien n'étoit plus facile, que cette dernière façon de sauver du danger une innocence équivoque. Il est peu de femmes qui n'aient en horreur les maris ombrageux; & au défaut de celles que l'on cherchoit, combien s'en seroit-il présenté pour justifier la jeune Reine, dans le cas même qu'elle eût été coupable des dérèglemens dont on l'accusoit ?

Le fils de Jagellon, Uladislas IV, n'avoit que dix ans, lorsque la Nation le porta sur le trône; & à dix-huit, il prit les rênes du gouvernement. En deux ans de regne, il égala les plus grands Monarques, triompha de la Maison d'Autriche, se fit couronner Roi de Hongrie, & fut le premier Souverain de Pologne, qui osa lutter contre l'Empire Ottoman. Il arrêta les conquêtes d'Amurat II, attaqua cent mille Turcs avec vingt-cinq mille Polonois, mourut prêt à gagner la victoire, & emporta au tombeau les regrets de ses Peuples.

Le sceptre passe à son frere Casimir IV, dont le regne, ainsi que celui de

ses enfans qui lui succèdent , présente peu d'évenemens. J'en excepte le regne de Sigismond , qui , après la mort de ses freres, Albert & Alexandre, est nommé Roi par acclamation , sans division de suffrages. C'étoit un sage sur le trône , un Souverain , juste appréciateur du mérite , & le modèle des véritables Héros. Il s'attacha à polir les mœurs de ses Sujets , à faire fleurir les Sciences & les Arts , à fortifier les places de guerre , à embellir les principales Villes de son Royaume. Ce Prince abattit la puissance de l'Ordre Teutonique , & délivra la Pologne du plus grand fléau qui l'ait jamais affligée. Il étoit doué d'une force de corps , qui le faisoit appeller l'Hercule de son tems. Il vécut quarante-deux ans , toujours victorieux , respecté & ménagé par tous les Souverains , & supérieur à tous , en ce que plus jaloux du bonheur de ses peuples, que de sa propre gloire , il s'appliqua à les rendre heureux.

Les Polonois , qui faisoient alors trembler les Allemands , les Moscovites , les Suédois , les Tartares , ne résisteroient plus aujourd'hui à aucun de ces voisins. L'abaissement de la puissance Royale a , par degré , diminué la

vigueur de ce grand Corps. Plus le Chef accordoit aux Membres de prérogatives & de privilèges, moins ils étoient portés à le seconder. La liberté multiplioit les Dietes; & tandis qu'ils perdoient, dans de vaines délibérations; un tems précieux, dont ils auroient dû profiter pour se ranger sous leurs drapeaux, l'Ennemi les battoit en détail, & les accoutumoit insensiblement au triste nom de vaincus.

Les démembrements considérables, que cette Monarchie a essuyés, l'ont aussi prodigieusement affoiblie. Les Palatinats de Smolensko, de Czernichow, de Braclaw, de Kiovie, de Livonie, & la plus grande partie du pays des Cosaques sont entre les mains des Moscovites, qui tiennent encore sous le joug la Courlande & le Semigalle. La Prusse Ducale, & toute la Poméranie, soumises à la maison de Brandebourg; les Valaques, les Moldaves, autrefois vassaux de la Couronne, & présentement asservis aux Turcs, sont, pour la République, autant de principes de foiblesse & de défiance au milieu des dangers. Ajoutez y la disette d'argent, causée par l'abandon des mines, par la négligence dans

SUITE DE LA POLOGNE. 95
la fabrique des monnoies , par la lan-
gueur du commerce.

Pour còble d'appauvrissement , le
faste est porté au dernier excès. Jusqu'à
la fin du regne de Sobieski , quelques
chaises de bois , une peau d'ours , une
paire de pistolets , deux planches cou-
vertes d'un matelas , & quelques fouru-
res meubloient & habilloient un Noble
d'une fortune honnête. Ils auroient en-
core cette même simplicité de table , de
meubles , & d'habillemens , si , pòur se
rapprocher de leur Souverain , dont-ils
se croient toujours les égaux , ils ne cher-
choient pas à l'égalier par leur magnifi-
cence. Le luxe s'est introduit sous Au-
guste II ; & les modes de France , déjà
reçues en Allemagne , se sont mêlées ,
en Pologne à un faste oriental , qui mon-
tre plus de richesse que de goût. Cha-
que année , les vins de Hongrie , les
meubles de Paris , d'Angleterre , de
Perse , de Turquie , de la Chine , font
disparoître des sommes immenses ; de
sorte que l'idée d'augmenter les trou-
pes par le moyen d'une nouvelle con-
tribution , effraie également les grands
Seigneurs , qui ne songent qu'à vivre
avec éclat , & les simples Gentils-hom-

mes, dont la plupart ont à peine de quoi vivre ; car tandis qu'une centaine de Palatins, de Castellans, de Starostes, les Evêques, les grands Officiers de la Couronne, jouent les Satrapes Asiatiques, cent mille petits Nobles cherchent le nécessaire. Ils sont encore moins en état d'avoir, comme autrefois, des armes & des chevaux pour entrer en campagne, dès que le bien de l'Etat les y appelle ; & par une suite du même désordre, les revues de la Noblesse n'ont plus lieu, ainsi que d'autres usages qui nourrissoient son humeur guerrière.

Les troupes de la République se divisent en deux armées, celle du Grand Duché, & celle de la Couronne. Elles sont tellement distinctes, que chacune, campant séparément, ne connoît que ses Officiers, son Grand & son Petit Général. Indépendantes l'une de l'autre, sous des Chefs le plus souvent divisés, elles manquent presque toujours de cette unité qui réunit les forces ; & il est arrivé plus d'une fois, que l'un marchant, l'autre s'est arrêté, & qu'ils ont même été jusqu'à se menacer.

Le

Le Roi, en les nommant, leur donne le bâton de commandement. C'est une espece de masse d'arme , fort courte , terminée par une pomme d'argent ou de vermeil. Cette marque de dignité ne se porte point à la guerre ; elle ne sert , comme le bâton de Maréchal de France , qu'à orner les armoiries ou les tableaux. Lorsque ces Officiers paroissent à l'armée, un Cavalier tient devant eux une lance droite , ornée de rubans & de plumes. Elle est toujours levée pour le Monarque , quand il fait la guerre en personne ; & alors , par respect pour sa présence , celle des Généraux se porte baissée sur le corps du cheval.

La puissance de ces Chefs n'a point de bornes ; leur Tribunal est indépendant du Roi même ; ils ne rendent compte de leurs opérations qu'à la République. Cette grande autorité n'est suspendue , que lorsque que c'est le Prince lui-même qui commande. Ce sont eux qui assemblent les troupes, qui reglent les marches, décident des batailles , distribuent les récompenses, ordonnent les punitions, élèvent, cassent les Officiers, font couper des têtes , ont droit de vie & de mort.

marquent les quartiers d'hyver & les garnisons. Les troupes s'y rendent par les chemins qu'elles choisissent elles-mêmes ; & comme elles n'ont ni routes, ni Commissaires, ni étapes, le Soldat vit aux dépens du pays. On ménage les terres des Nobles, de peur de les irriter ; & tout le dégât se porte sur les Starosties & les biens Ecclésiastiques, sur lesquels on prend encore les appointemens des deux Généraux, environ cinquante mille livres pour le premier, & quarante pour le second. Ce dernier n'a de pouvoir, que celui que l'autre veut bien lui laisser ; mais quand le Grand Général est absent, c'est le Petit qui le remplace.

La Cavalerie Nationale, toute composée de Gentilshommes, & distinguée par la différence des noms, des armes & des habits, est sans contredit, le premier corps de la Milice Polonoise. Les Hussards, cuirassés de pied en cap, armés de lances & de pistolets, sont placés au premier rang. Ils doivent passer par ce service, pour monter aux dignités & aux charges. La Gendarmerie du reste de l'Europe ne leur est comparable ni pour la grace, ni pour

la beauté. Figurez - vous un Cavalier d'une taille avantageuse ; couvert d'une cuirasse brillante ; un casque sur la tête, une peau de panthere , dont le muffle s'attache au devant de l'épaule gauche, le reste par derriere ; une lance dorée de dix à douze pieds , portant à sa pointe une banderole pour épouvanter les chevaux de l'ennemi ; deux pistolets & deux sabres : cet homme , ainsi armé , monte un cheval superbe , dont le harnois est enrichi de plaques d'or émaillé , & orné de pierreries : voilà le Hussard Polonois dans tout son appareil militaire.

Les Pancernes , ainsi appelés de leur cotte de maille , portent le sabre & le mousqueton. Ils ont une cappe de fer qui les couvre jusqu'aux épaules , & ne laisse à découvert que la moitié du visage. Ces deux corps sont composés de Gentilshommes honorés du nom de Camarades, ou Compagnons d'Armes, qui se donne à tout militaire Noble , comme un titre de distinction. Les Généraux en font tant de cas , qu'ils les admettent à leur table ; & chacun d'eux peut avoir jusqu'à trente valets appelés Pacolets , armés & combattant com-

me leurs Maîtres. Quoique ces valets guerriers ne soient, par leur institution, que des Roturiers, on ne laisse pas de voir aussi, parmi eux, quantité de pauvres Gentils-hommes. Plus un Noble a de Pacolets, plus il tire d'argent de la République; mais la somme est toujours si médiocre, qu'il lui est impossible de s'entretenir lui & ses gens, s'il n'a d'ailleurs quelque autre revenu. Ces Compagnies forment d'excellentes troupes, sur-tout pour les coups de main. Les grandes victoires de Sobieski sur les Turcs, sont l'ouvrage de cette Milice; mais c'est la dernière époque qu'elle puisse citer pour sa gloire, à moins qu'elle ne compte comme de grands exploits, les désordres qu'elle a commis dans les différentes élections des Rois, qui ont succédé à Sobieski. Elle a fait, depuis, plus de mal à la Pologne même, que les Suédois & les Moscovites, ses éternels ennemis.

Après les deux Généraux, chaque armée a un Officier qui commande l'avant-garde, composée d'environ douze cents hommes, un Maître d'Artillerie, un Intendant de l'armée, un grand Enseigne, un Maréchal de Camp, un Gé-

SUITE DE LA POLOGNE: 101
néral , des Sentinelles & des Généraux
Majors , qui sont ici , comme en Fran-
ce nos Brigadiers. Les Colonels , maî-
tres de leurs Régiments , les font pas-
ser en revue & les soudoient. Comme
ils sont eux-mêmes assez mal payés par
la République , ils n'ont d'autre ressource
pour les faire subsister , que de dé-
soler les campagnes & de ruiner le pays.
Ils pillent , volent leurs compatriotes ,
leurs amis , leurs alliés , leurs parens ,
& ne vivent que de brigandages. Com-
me ils n'ont point de vivandiers , cha-
cun porte avec soi ce qui est nécessaire
pour sa nourriture.

Les Tartarès , établis en Lithuanie ,
sont tenus à un service militaire , dont
ils s'acquittent , pour une paie très-
modique , avec autant de fidélité que
de valeur. Ils sont tous à cheval , & ar-
més à peu près , comme les Compagnies
Polonoises. L'Etat a , comme nous ,
des Dragons , mais infiniment mieux
montés , & aussi bien disciplinés que les
nôtres. Il entretient plusieurs Régimens
d'Infanterie exercée à l'Allemande. La
Noblesse sert peu dans ces Régimens ;
& un Gentilhomme qui s'y engageroit
comme simple soldat , passeroit ou pour

E iij



un mauvais sujet , ou pour un fou.

La République a fixé à trente mille hommes de troupes réglées la Milice pour la Pologne , & à douze mille pour la Lithuanie. Peut-être aujourd'hui ne formeroient-ils pas ensemble une armée de dix-huit mille hommes , tant Infanterie que Cavalerie , dont celle-ci fait toujours plus des deux tiers. Ce petit nombre est si peu proportionné à l'étendue du Royaume , qu'il ne lui est pas possible de se garantir de toute insulte. Il n'y a même aucune proportion entre ses forces & celles de ses voisins , ni moyen de leur résister , quand même on n'auroit à faire séparément qu'à un seul. Je ne doute pourtant pas que ce Peuple libre ne fasse , un jour , de vains efforts , pour empêcher que les Princes puissans & aguerris qui l'environnent de toutes parts , ne lui donnent des fers , & ne s'emparent de son patrimoine. Sous prétexte de le protéger , on enfreindra les libertés ; on supposera son gouvernement vicieux , pour s'arroger le droit d'en changer la forme ; on prétendra être l'arbitre de ses différends ; & l'on s'en rendra l'oppresser. Ce pays est le foyer continuel des in-

trigues & des pratiques secrettes des Puissances étrangères, qui feignent de favoriser leur Protégé; & après tant de violentes éruptions, ce volcan sera près de s'écrouler sur ses propres ruines.

Les Polonois conservent, à la guerre, une partie de cette indépendance qui caractérise la Nation, & détruit toute espèce de discipline. Ils divisent leurs forces, & ne concourent point ensemble pour attaquer ou pour se défendre en même tems. Cette maniere de combattre leur fait perdre tout l'avantage qu'ils pourroient tirer de leur nombre, de leur valeur, & de cette intrépidité propre à un Peuple armé pour lui seul, pour ses biens, pour sa liberté. Comme ils ont pour principe de ne point être les premiers agresseurs, ils voient les plus grands préparatifs de guerre se faire autour d'eux, & le Roi même poursuivi dans ses Etats héréditaires, sans qu'ils en soient ébranlés. Ils restent tranquilles au milieu du bruit des armes, tant qu'on ne les provoque point. Aussi est-il souvent arrivé que leurs ennemis ont fait des excursions jusqu'aux extrémités du Royaume, sans trouver de résistance, ravageant tout, avant que la Noblesse prît les armes pour se défendre.

Autant l'armée de la République est foible, autant son Arriere-Ban, appelé la Pospolite, pourroit former une multitude redoutable, si elle étoit plus facile à se mouvoir.

Cet usage, anciennement si connu dans presque tous les Etats de l'Europe, n'est presque plus pratiqué aujourd'hui qu'en Pologne. Ces mots indiquoient, en France, une convocation du Souverain adressée à tous ses Vassaux pour le service militaire ; mais leur signification partage les opinions. Les uns pensent que le Ban regardoit les Fiefs, & l'Arriere-Ban les Arriere Fiefs; ce qui est assez analogue à la nature des choses ; car comme il y a Fiefs & Arriere-Fiefs, ils devoit y avoir aussi Ban & Arriere-Ban. Cependant d'autres croient que le premier mot doit s'entendre des Gentils hommes, le second des autres Habitans. Ils se fondent sur un ancien titre du tems de Philippe-le-Bel ; où l'on voit que « les Nobles seuls étoient su-
» jets au Ban, & toutes personnes,
» sans distinction, soumises à l'Arriere-
» Ban, pourvu qu'elles fussent en état
» de porter les armes ». Quoi qu'il en soit, c'étoit, comme en Pologne, une

espece de service militaire , la dernière ressource de l'Etat , celle à laquelle il ne falloit recourir , que dans les plus extrêmes calamités. Le Roi seul , ou son fils , pouvoit faire cette convocation ; & le Vassal qui vouloit s'en dispenser , devoit ou donner de l'argent , ou quelqu'un qui le remplaçât. La Nation n'aimoit pas qu'on recourût à ce remède sans un besoin pressant ; car cette obligation étoit ruineuse , puisque s'étendant à toutes les classes de Citoyens , elle faisoit abandonner les campagnes , & négliger les autres professions. Tout Feudataire , Evêque , Abbé , Abbessé , Prêtre , Clerc , Gentil-homme , Roturier , devoit marcher à la première réquisition , en personne , ou par ses préposés , avec l'équipage convenable à sa condition , fourni des provisions nécessaires pour sa nourriture , & muni d'une voiture pour les transports. On n'exceptoit de la Loi , que les Maires-Consuls , Jurats , Echevins & Gouverneurs des Villes , les jeunes gens au-dessous de seize ans , les vieillards au-dessus de soixante ans , les Notaires , les Médecins , les Jurisconsultes , les Boulangers , les Meuniers , les Pauvres , les

Malades, les nouveaux Mariés pendant la première année, & les femmes toute leur vie. Pour tirer néanmoins quelque parti de toutes ces exemptions, on employoit les Pauvres à construire des ponts, à dessécher les marais, à bâtir de nouvelles forteresses, à faire sentinelle sur les frontières. Les Malades étoient tenus de mettre quelqu'un à leur place, si leurs facultés le permettoient, & les Dames d'envoyer le nombre de Chevaliers qu'elles devoient pour raison de leurs Fiefs. Ainsi tout concouroit à l'entreprise commune, qui étoit toujours dictée par un grand intérêt de la Patrie; & pour que rien ne pût la troubler, les lettres de convocation, produisoient le même effet, que nos Lettres d'Etat, contre lesquelles ont s'est tant récrié, & qui, pourtant, se trouvent de la plus grande antiquité dans la Monarchie.

On assure que la Pologne assemblée en Pospolite, peut mettre sous les armes deux cens cinquante mille Gentilshommes à cheval, & plus de cent mille Fantassins, qui supportent, avec une constance incroyable, toutes les fatigues de la guerre. Mais cette convocation n'a lieu, comme en France, que

lorsque l'Etat est menacé d'un péril imminent. Encore faut-il, pour y procéder, que le Sénat & l'Ordre Equestre y aient donné leur consentement en pleine Diète. Alors le Roi expédie ses lettres par tous les Palatinats, Districts & Territoires. On les porte dans chaque canton, déployées & attachées au bout d'une perche, pour les lire & les publier à haute voix dans les Campagnes & dans les Villes. L'usage veut qu'on les envoie ainsi trois fois de suite dans l'espace d'un mois, ou deux fois seulement, avec le consentement de la Diète.

C'est alors que les Nobles opulens se piquent de faire éclater toute leur magnificence. Habitues à vivre en Souverains dans leurs Terres, ils pensent que leur luxe doit les suivre jusques dans les Camps. Que dis-je ! Ils montrent dans les armées plus de faste que dans les campagnes ; leurs tentes sont plus riches que leurs maisons. De là, ces chariots sans nombre, qui embarrassent leurs marches, qui retardent leurs opérations ; cette quantité de chevaux, cette foule de valets qui affament le soldat, & apportent la disette dans le pays. Ces hommes, qui mettent tant de distance en-

tr'eux & les autres Ordres, affectent sur-tout de se distinguer par la somptuosité de leur table, la grandeur de leur cortège, la richesse de leurs habits. Des étriers d'argent massif, des houffes brodées en or, une peau de léopard, de tigre ou de panthère, ajustée d'un air guerrier, des lances peintes ou dorées, des Valets d'armes, vêtus comme leurs Maîtres, qui conduisent des chevaux superbement harnachés, donnent à cette Milice un air de faste, plus convenable à une pompe triomphale, qu'à une armée qui marche au combat.

Toutes les Jurisdictions cessent, quand l'Arriere-Ban est convoqué : les Tribunaux se taisent ; les procès demeurent suspendus jusqu'à la fin de l'expédition. Il n'y a plus que la Justice Militaire, & les Jugemens rendus par le Monarque à la tête du Sénat, qui soient en vigueur.

La Noblesse de chaque Territoire se range sous ses drapeaux, & passe en revue devant son Palatin, son Castellan, ou quelque autre Dignitaire nommé par les Supérieurs. Elle se rend ensuite vers le rendez vous général. Tous les Nobles doivent s'y trouver, excepté ceux

SUITE DE LA POLOGNE. 109
qui sont trop jeunes , trop vieux , ou malades ; encore faut-il , suivant leurs facultés , qu'ils y envoient un certain nombre d'hommes munis d'armes , d'habits & de provisions. Le Clergé même doit fournir des Soldats ; & en Lithuanie , sur-tout , les biens d'église ne jouissent d'aucune exemption. On excepte encore , mais pour leur personne seulement , les Ministres envoyés dans les Cours étrangères , & les personnes dont les charges demandent une résidence actuelle dans les lieux où le bien public les a placés ; mais ils sont assujettis à fournir plus ou moins d'hommes , suivant l'évaluation de leurs richesses. Un Noble , arrêté pour quelque crime qui ne mérite pas la mort , doit figurer , comme les autres , dans l'Arrière Ban , & se remettre ensuite en prison , pour y attendre son jugement , à moins que se signalant par des actions d'éclat & de valeur , il ne soit rétabli dans ses droits , & sa faute oubliée.

Le Roi , quoique Chef - né de la Pospolite , peut néanmoins créer un autre Général ; mais il n'en est pas moins obligé de partager les périls de l'expédition. D'ailleurs cette nomination doit

occasionner de grands débats ; car si cet Officier est un Polonois , les Lithuaniens sont gens à refuser de lui obéir. S'il est Lithuanien , il ne trouvera pas plus de soumission chez les Polonois. Enfin , quoique cette dignité ne soit que passagere , un Roi prudent ne peut la conférer qu'à un homme , dont la fidélité lui soit bien connue ; car rien n'est plus facile , que d'abuser de cette place contre son Maître.

La confiscation des biens , la dégradation de noblesse & l'infamie sont les seules peines statuées par les Loix , pour les Gentils hommes qui manquent de se rendre à l'Arriere-Ban , ou qui se retirent avant le tems prescrit. Cette défection est d'autant plus criminelle , qu'on ne peut les obliger de rester assemblés plus de six semaines , ni de s'éloigner des frontieres de plus trois lieues. Les Lithuaniens même ne quittent jamais les terres de la République , à moins qu'ils ne s'y décident volontairement.

Quoique la Pologne suffise pour nourrir trois ou quatre fois le nombre de ses Habitans , la Pospolite se trouve ordinairement affamée au bout de quatre jours , parce que les magasins &

SUITE DE LA POLOGNE. 111
l'administration des vivres y sont in-
connus. Le cavalier & le fantassin, qui
ont bientôt consommé leurs provisions,
ne tardent pas à recourir au pillage.
Une semaine ruine les ressources que
le bon ordre auroit pu conserver pen-
dant plusieurs mois; & la disette dissipe
ce grand corps à la veille de ses succès,
quelquefois même avant qu'il ait vu
l'ennemi.

Les Polonois n'ont presque point de
villes fortifiées; ils laissent leur pays ou-
vert, tel qu'il l'étoit au commencement
de la Monarchie. Comme ils peuvent
mettre sur pied des armées nombreuses,
il s'embarrassent peu d'avoir des forts &
des citadelles. Kaminieck, cette place
si vantée dans l'histoire, n'est réelle-
ment qu'une bicoque, dont les Turcs
ont fait la renommée. Bialocerkieu,
que ceux qui n'ont jamais rien vu de
mieux, regardent comme le boule-
vard du Royaume du côté de l'Ukraï-
ne, auroit peine à tenir vingt-quatre
heures, contre un corps de nos grena-
diers. Divers Seigneurs possèdent aussi
des châteaux, qui ne pourroient soute-
nir quelques attaques de mauvaises trou-
pes. Mais, en général, la Nation n'ai-

112 SUITE DE LA POLOGNE:

me point les villes fortes, parce qu'elles les envisage comme autant de moyens, dont les Rois peuvent se servir pour se rendre absolus. Rien n'est plus commun dans la bouche des Nobles, que ces paroles passées en proverbe : « les forteresses sont les freins » de la liberté ». Ils se regardent d'ailleurs comme le meilleur rempart qu'on puisse opposer pour la défense de la Patrie. « Nos sabres, disent-ils, ont seuls » étendu nos limites ; seuls ils sauront » les défendre ». Mais ils ne font pas attention, que c'étoit dans un tems où les autres Peuples pensoient, agissoient, combattoient de même. Aujourd'hui c'est toute une autre constitution. Quel que soit le Prince qui veuille déclarer la guerre à cette malheureuse République, il ne trouvera aucune barrière qui puisse l'arrêter. Rien ne l'empêchera de pénétrer dans l'intérieur du pays, d'y établir des contributions, de de tout ravager, de tout détruire. Le sang coulera de toutes parts ; le Citoyen gémira, pliera sous le joug. Le conquérant commandera en Maître ; & tout lui obéira. Que feront les Peuples alors ? Quel secours tireront ils de ces inces

fastueuses , qui causeroient leur sécurité ?
 Ils n'ont ni troupes , ni argent , ni artillerie , ni provisions , ni remparts qui puissent arrêter la marche du Vainqueur.
 On sonnera le tocsin pour assembler la Nation ; on tiendra des Dietes ; on fera des confédérations ; on déclamera ; on écrira , on s'agitiera , on imaginera des remèdes ; & l'on ne les trouvera , que lorsqu'ils ne sera plus tems de les employer. Il ne restera d'autre ressource qu'un traité de paix , où , pour sauver ses biens , sa liberté , sa vie , on sera contraint d'accepter toutes les conditions qu'on s'avisera d'imposer. C'est alors , qu'accablé du poids de ses malheurs , on sera outré , désespéré de ne les avoir pas prévenus ; ce Royaume deviendra la proie de quelque fameux conquérant ; ou les Puissances voisines s'accorderont à se partager ses Provinces.

Je suis , &c.

A Midnick , ce 14 Août 1756.



LETTRE CCLXXVIII.

SUITE DE LA POLOGNE.

SIGISMOND, surnommé Auguste, fut le dernier Roi de la race des Jagellons. Il n'étoit encore que Prince héréditaire, qu'une jeune veuve, d'une beauté éclatante, alluma dans son cœur une passion d'autant plus vive, qu'elle scût la fortifier par une conduite artificieuse, & des refus adroits, qui le menerent enfin au Sacrement. Le mariage se fit à l'insçu du Roi son pere, & du Sénat; mais il fut à peine sur le trône, qu'il songea à faire rendre à la Reine les honneurs dus à son rang. La Nation délibéra si elle ne romproit point une union contraire aux loix & à la gloire de la République; mais le Roi ne pouvant se résoudre à briser des liens chéris, eût la force & la constance de résister aux prières & aux menaces des principaux de l'Etat. Jamais la fierté Républicaine ne s'exprima d'un ton si impérieux ni si absolu. « Vous ne pouvez

» conserver à la fois cette Femme &
 » votre Couronne, lui disoient les Evê-
 » ques ; gardez donc la Couronne , &
 » renvoyez votre Femme. Si vous
 » croyez offenser Dieu, en rompant une
 » union que vous regardez comme légi-
 » time , chacun de nous se charge vo-
 » lontiers d'une partie de votre péché ».

Cette matiere fut longuement & vivement agitée en présence de la Nation. Le Roi s'autorisoit du sentiment de l'Eglise , en faveur de l'indissolubilité de son engagement ; le Sénat prétendoit que sans entreprendre sur la puissance ecclésiastique , il avoit le droit de déclarer certains mariages nuls ; & pour tirer des conséquences favorables à son opinion , il établissoit une distinction entre le Mariage & le Sacrement.

» Le Mariage , disoit il, a été de tout
 » tems l'union indissoluble de l'homme
 » & de la femme ; & Jésus-Christ , en
 » instituant son Sacrement , n'a eu en
 » vue que de la bénir & de la sanctifier.
 » Cette union est l'effet d'un contrat
 » purement civil , puisqu'elle existoit
 » avant l'institution même du Sacre-
 » ment de Jésus-Christ. Si ce contrat
 » est nul , il n'y a point d'union , &

» par conséquent, point de Sacrement;
 » parce qu'un Sacrement institué pour
 » la bénir , ne sauroit exister sans
 » elle , comme on ne peut pas bénir
 » du pain, où il n'y a pas de pain. On
 » peut bien faire les cérémonies du
 » Sacrement sur deux personnes qu'on
 » croit mariées , & qui ne le sont pas;
 » mais en ce cas , il n'y a pas plus de
 » Sacrement de Mariage , qu'il n'y a de
 » Sacrement de Baptême, quand on fait
 » toutes les cérémonies du Baptême sur
 » un monstre , qu'on croit faussement
 » être un homme.

» Pour se convaincre que le Mariage,
 » & le Sacrement qui le sanctifie , sont
 » absolument différens l'un de l'autre,
 » il suffit de se rappeler la définition du
 » Mariage adoptée par les Théologiens
 » & les Jurisconsultes. Ils conviennent
 » tous, que c'est l'union de l'homme
 » & de la femme , qui se contracte en-
 » tre deux personnes qui en sont ca-
 » pables selon les loix , & qui les oblige
 » de vivre inséparablement l'une avec
 » l'autre. Ce n'est certainement pas là
 » la définition d'un Sacrement , que
 » tout le monde fait être un rit sen-
 » sible, que Jesus Christ a établi dans

» son Eglise , pour conférer la grace à
 » ceux auxquels il sera appliqué. On
 » fait aussi , qu'avant l'institution de ce
 » rit extérieur , il y avoit des Mariages ;
 » & l'on ne peut pas douter que celui
 » d'Adam & d'Eve n'en fût un véritable.
 » Jesus-Christ n'en a pas changé la natu-
 » re ; il n'a fait que le rappellera sa pre-
 » miere institution. Quand cet Homme-
 » Dieu a paru dans le monde, la polyga-
 » mie & le divorce étoient autorisés par-
 » mi les Juifs ; il a abrogé l'un & l'autre ;
 » il a ensuite établi un Sacrement pour
 » sanctifier le Mariage ; mais cette sanc-
 » tification n'est pas le Mariage même.
 » Lorsque deux époux , élevés dans le
 » sein de l'idolâtrie , embrassent le
 » Christianisme , on ne les remarie pas ;
 » parce que leur Mariage étoit valide
 » avant qu'ils se fissent Chrétiens : il y
 » a donc encore aujourd'hui de vrais
 » mariages , qui ne sont pas un sacre-
 » ment.

» Mais comme cette conséquence
 » n'empêche pas que le mariage ne soit
 » une union indissoluble , on deman-
 » dera comment le Sénat se croit en
 » droit de la rompre ? On répond que
 » cette expression est impropre : rom-
 » pre un mariage , seroit désunir ce

» qui est uni; & c'est ce que ni l'Eglise,
 » ni l'Etat n'ont droit de faire. Mais
 » nous déclarons certains mariages
 » nuls; c'est-à-dire, que telle & telle
 » personne n'ont jamais été mariées
 » l'une avec l'autre; que leur maria-
 » ge, comme celui dont il est aujour-
 » d'hui question, s'étant fait contre les
 » loix, est illégitime, ou plutôt, que
 » ce n'est pas un Mariage. Nous ne
 » touchons pas pour cela au Sacrement;
 » il suit seulement de notre décision,
 » que ce Sacrement n'a pas existé, par-
 » que n'y ayant point eu de mariage,
 » il n'a pu être sanctifié par un Sacre-
 » ment. Nous n'entreprenons donc
 » point sur les droits de la puissance
 » ecclésiastique, puisque nous jugeons
 » d'une chose purement civile ».

Le Palatin Raphaël Leczinsky, bi-
 saïeul du Roi Stanislas, cherchant à
 appuyer ce raisonnement, le Roi im-
 patienté, voulut lui imposer silence. Ra-
 phaël se leva; & avec une hardiesse qui
 passeroit ailleurs pour un crime, &
 qu'on regarde ici comme une vertu,
 il demanda au Monarque, s'il avoit
 oublié à quels hommes il avoit l'hon-
 neur de commander ? « Nous sommes

« Polonois , ajouta-t il ; & les Polo-
 « nois , si vous les connoissez , se font
 « autant de gloire d'honorer les Rois
 « qui respectent les loix , que d'abaisser
 « la hauteur de ceux qui les méprisent.
 « Prenez garde qu'en trahissant vos ser-
 « mens , vous ne nous rendiez les nô-
 « tres. Le Roi , votre Pere , écoutoit
 « nos avis ; & c'est à nous à faire en-
 « sorte , que désormais vous vous
 « prêtiez à ceux d'une République ,
 « dont vous paroissez ignorer que vous
 « n'êtes que le premier Citoyen ».

La violence étoit un moyen dan-
 gereux , qu'Auguste n'osa point em-
 ployer ; il eut recours à un arti-
 fice qui lui réussit. Il feignit de vou-
 loir remettre toutes les loix en vi-
 gueur , en commençant par celle qui
 défend aux Nobles de posséder à la
 fois plusieurs dignités. Cette proposi-
 tion fit frémir les Grands , qui songeant
 à regagner la faveur du Roi , ne par-
 lerent plus de divorce , & pressèrent
 eux mêmes le couronnement de la
 Reine.

Sigismond acheva un grand ouvrage,
 en réunissant à jamais la Pologne à la
 Lithuanie. Pour rendre cette union

plus durable , le Roi se départit de tous les droits que la famille des Jagellons avoit eus jusqu'alors sur le Grand-Duché, & voulut que ce pays fût regardé à l'avenir, comme appartenant à la République, & non à aucun Prince particulier. Il fut donc stipulé, que le titre de Grand-Duc de Lithuanie ne seroit plus porté désormais, que par les Rois de Pologne, & que les deux Nations ne formeroient plus qu'un même peuple.

Sigismond Auguste meurt sans enfans ; on pense encore à élever des remparts à la liberté. On examine les loix anciennes ; les unes sont restreintes, les autres plus étendues, quelques-unes abolies. Après bien des discussions, on ordonne que les Rois nommés par la Nation, ne tenteront aucune voie pour se donner un Successeur ; qu'ils ne s'aviseront pas même de le proposer, & ne prendront nulle part, la qualité d'Héritiers de la Couronne ; qu'il y aura toujours auprès de leur personne, seize Sénateurs pour leur servir de Conseil, & que, sans leur aveu, ils ne pourront ni recevoir, ni envoyer des Ambassadeurs ; qu'ils ne leveront

leveront point de nouvelles troupes, & n'ordonneront à la Noblesse de monter à cheval, que du consentement de tous les Ordres; qu'ils n'admettront aucun Etranger au Conseil, ne lui conféreront ni charges, ni dignités, ni starosties; & qu'enfin ils ne pourront se marier, qu'avec la permission du Sénat & de l'Ordre Equestre.

Durant l'espace de huit cens ans, la Pologne n'avoit eu que des Rois nés dans son sein. Elle consentit, à la mort de Casimir, de prendre des Etrangers pour Maîtres, comme si elle n'avoit trouvé chez elle, aucun sujet digne de la gouverner. Cette révolution, qui dérogeoit à une coutume aussi ancienne que la Monarchie, en ébranloit les fondemens; car rien ne répugne plus à la raison, que de se confier au gouvernement d'un Prince, que l'on ne connoît que sur le rapport de ses Ministres intéressés à le faire valoir.

Dès avant même la mort de Sigismond, on songeoit à lui donner pour successeur Henri de Valois. Un Nain Polonois, qui étoit alors à la Cour de France, & avoit gagné la confiance de Catherine de Médicis, fit entendre

qu'il ne seroit pas difficile de placer le Duc d'Anjou sur le trône de Pologne. Krasocki, c'est le nom de ce Nain, se rendit dans son pays, où il ne cessa de faire l'éloge du Prince François, dont il ne parloit qu'avec des transports d'admiration. Les louanges que méritoit alors Henri de Valois, firent une si forte impression sur la plupart des Membres de la République, qu'ils résolurent de le choisir pour leur Souverain. Cependant malgré cette disposition favorable des esprits, Montluc, Evêque de Valence, eut encore bien de la peine à réunir tous les suffrages.

Vous connoîtrez le génie de cette Nation, & combien elle est jalouse de sa liberté, par la capitulation qu'on fit signer à ce Prélat au nom de Henri & de Charles IX. Les principaux articles portoient, que la France équiperait une flotte, pour mettre les Polonois en état de reprendre le port & la ville de Narva, & les rendre maîtres de la mer Baltique; que dans le cas d'une guerre avec les Moscovites, elle leur fournirait quatre mille hommes de ses meilleures troupes, dont elle paierait la solde durant six mois, & même au-delà, s'il étoit

nécessaire ; que Henri, tant qu'il vivroit, feroit passer tous les ans en Pologne, quatre cent cinquante mille florins de ses revenus, & les consacreroit uniquement au bien du royaume ; qu'il acquitteroit les dettes de la Monarchie, contractées du vivant & après la mort de son Prédécesseur ; qu'il entretiendrait à Paris ou à Cracovie, cent jeunes Polonois, pour y être élevés d'une manière convenable à leur naissance ; qu'il n'ameneroit avec lui qu'un petit nombre d'Etrangers, auxquels il n'accorderoit ni biens, ni charges, ni dignités ; qu'il les renverroit même, aussitôt qu'accoutumé aux usages du pays, il pourroit se passer de leurs services ; & qu'enfin il dispensoit ses nouveaux Sujets du serment de fidélité, si jamais il manquoit à ses engagements, ou entreprenoit de violer leurs privilèges.

Les Ambassadeurs Polonois vinrent à Paris. On admira leur facilité à s'exprimer en latin, en françois, en italien & en allemand. Il ne se trouva à la Cour, que deux hommes de condition, qui pussent leur répondre en latin. Ils furent mandés exprès, pour soutenir, en ce point, l'honneur de la

Noblesse François, qui rougit de son ignorance, & n'en rougiroit peut-être même pas aujourd'hui.

Il fallut forcer Henri à quitter la France pour se rendre dans les Etats. Arrivé sur les frontieres, il n'eut pas lieu d'abord d'être fort satisfait de son nouveau domaine. De quelque côté qu'il jettât les yeux, il voyoit des campagnes incultes, des bois négligés, des villages ensevelis dans les neiges ou dans les boues, des villes sans murs & presque sans maisons; par-tout un air de confusion & de désordre. Mais il tarda peu à s'appercevoir, que ses Sujets n'étoient pourtant pas si misérables : en effet, il n'y a point de Nations, qui portent aussi loin le luxe & le faste, que les Polonois, sur-tout dans les occasions d'éclat. Ils en donnerent des preuves à l'arrivée de leur nouveau Maître, qui s'ennuyant en Pologne, en sortit comme d'un pays ennemi, pour aller prendre possession d'une plus belle Couronne qui l'attendoit.

Au premier bruit de sa fuite, le peuple de Cracovie se souleva contre tous les François; & le Sénat, choqué du départ précipité & clandestin

de son Roi, lui fit dire que si dans neuf mois il n'étoit pas de retour, on lui donneroit un Successeur; mais peu effrayé de cette menace, Henri ne fut point tenté de revenir. Le trône fut déclaré vacant; & la Nation choisit Etienne Battori, Prince de Transilvanie, à condition qu'il épouserait la Princesse Anne, sœur de Sigismond.

Ce Roi guerrier & politique sçut en imposer aux Nations ennemies, & ménager l'esprit républicain de ses Sujets. On rapporte qu'un Ambassadeur du Roi d'Espagne étant venu, de la part de son Maître, lui apporter l'Ordre de la Toison-d'Or, Etienne le refusa; & présentant au Ministre Espagnol un pareil collier, excepté qu'au lieu d'un mouton, on y voyoit un loup qui montrait les dents, « voilà, dit-il à l'Ambassadeur, quel est mon Ordre; quand votre Maître commence par l'accepter; je recevrai le sien ».

Sigismond III, Prince de Suede, issu des Jagellons par sa mere, perdit un royaume héréditaire, pour gagner une Couronne élective. Il eût pu en réunir trois sur sa tête : la naissance lui don-

noit celle de Suede ; les suffrages de la Nation celle de Pologne , & la fortune celle de Moscovie. Il perdit la premiere par sa persévérance à protéger la Religion Catholique ; la seconde faillit lui échapper , par ses entreprises contre la liberté Polonoise ; il manqua la troisieme , par sa négligence & son peu de soin à contenir la licence de ses troupes. Sigismond avoit épousé successivement les deux sœurs avec la permission du Pape. Les Sénateurs en furent scandalisés , & manderent au Souverain Pontife , qu'ils ne souffriroient pas de semblables unions , même dans leurs haras.

Uladissas , à la mort de son pere , réunit tous les suffrages. Un seul Gentilhomme refusa sa voix. On lui demanda ce qu'il avoit à reprocher à ce Prince. « Rien , répondit-il ; mais je ne veux pas qu'il soit Roi ». La proclamation fut suspendue pendant quelques heures employées à ramener ce Gentilhomme. On y réussit ; & le Monarque élu voulut enfin savoir le motif de son opposition. « Je voulois voir , » répondit-il , si notre liberté subsistoit » encore. Je suis content ; & vous n'au-

» rez pas de meilleur sujet que moi ».

On sent le motif de cette loi ; c'est une famille immense qui adopte un pere ; il faut que tous les enfans en soient contens. Cette spéculation est belle ; mais si on la suivoit à la rigueur, la Pologne n'auroit presque jamais de Roi légitime. Comme il n'est guere possible que tous les suffrages se réunissent sur un même Sujet, il faut , de toute nécessité, forcer un peu la liberté, & déroger à la loi. On éviteroit cet inconvénient , en donnant secrètement & par écrit, les suffrages qui seroient déposés entre les mains du Maréchal de la Diète. Il les liroit publiquement ; chacun sauroit au juste le nombre des Candidats, & la quantité de voix qu'ils auroient eue. On réduiroit tous les Sujets proposés aux quatre qui en réuniroient le plus ; & l'on choisiroit celui qui l'emporteroit sur ses Con-currens.

La fortune de Casimir V , frere d'Uladislas , est frappante par sa singularité. Il entra chez les Jésuites, & en porta l'habit. Le Pape l'éleva à la dignité de Cardinal ; & les Polonois le placerent sur le trône. Il épousa la veuve

de son frere , fille du Duc de Mantoue , quitta le sceptre , & vint en France , où le Roi lui donna des abbayes. Quoiqu'il parût n'avoir renoncé à la Couronne , que par esprit de pénitence , ses mœurs ne furent point à l'abri du soupçon. On lui supposa une intrigue avec Marie Mignot , qui de blanchisseuse étoit devenue l'Épouse d'un Conseiller au Parlement de Grenoble , & ensuite du Maréchal de l'Hôpital. Veuve de ses deux maris , elle fut , dit-on , la Maîtresse de Casimir ; & l'on ajoute qu'elle prétendoit être sa femme.

La harangue de Casimir V abdi quant le sceptre de Pologne , a été conservée & traduite par un historien , comme un morceau sublime , & digne de passer à la postérité. « Polonois , » il y a deux cens quatre-vingt ans , » que ma Maison vous gouverne. Son » regne est passé ; & le mien expire. » Fatigué par la guerre , par les con » seils & par l'âge , accablé par les » travaux & les sollicitudes de vingt » ans de regne , moi , votre Roi & » votre Pere , je remets entre vos » mains , ce que le monde estime le » plus , la Couronne ; & je choisis

» pour trône six pieds de terre, qui me
 » réuniront à mes Ayeux. En montrant
 » mon tombeau à vos enfans, dites-
 » leur que j'étois le premier dans les
 » combats, & le dernier dans la re-
 » traite; que j'ai renoncé à la gran-
 » deur des Rois pour le bien de la pa-
 » trie; que j'ai remis le Diadème à
 » ceux qui me l'avoient donné. Ce
 » fut votre attachement pour moi, qui
 » me plaça au premier rang; & c'est
 » mon amour pour vous, qui m'en fait
 » descendre. Plusieurs de mes Prédé-
 » cesseurs ont transmis le sceptre à
 » leurs fils ou à leurs freres; pour moi,
 » je le rends à la patrie, dont j'ai été
 » l'enfant & le pere; & dès ce moment,
 » du faite de la grandeur, je rentre dans
 » la foule. De Seigneur, je deviens Su-
 » jet, de Roi, votre Concitoyen; & je
 » laisse ma place à celui que vous juge-
 » rez digne de vos suffrages. La Nation
 » choisira bien, & prosperera, si le Ciel
 » m'écoute dans la solitude où je vais
 » me retirer. Il ne me reste qu'à re-
 » mercier la République, de tous les
 » services qu'elle m'a rendus, de tous les
 » conseils qu'elle m'a donnés, de tout
 » le zele qu'elle m'a témoigné; & si,

» contre ma volonté, j'ai eu le mal-
 » heur de déplaire à quelqu'un, je le prie
 » de l'imputer à l'infortune des tems,
 » ou au sort, & de me pardonner,
 » comme je pardonne à ceux qui ont
 » pu m'offenser. Je vous dis adieu en
 » vous portant dans mon cœur. La
 » distance des lieux pourra me séparer
 » de la République ; mais mon affection
 » sera toujours avec cette tendre mere ;
 » & j'ordonne que mes cendres soient
 » déposées dans son sein ».

D'illustres Candidats aspirerent au
 trône : Fédor, fils du Czar Alexis,
 & frere de l'illustre Pierre I qui n'é-
 toit pas encore né ; le Prince de Tran-
 sylvanie, Ragotzky ; le Grand Condé ;
 le jeune Duc d'Anguien, son fils ; le
 Prince Charles de Lorraine ; le Duc de
 Neubourg, Palatin du Rhin. Au milieu
 des brigues, des divisions & des trou-
 bles, qu'occasionnoient tant de Com-
 pétiteurs, un homme à qui personne
 ne pensoit, & qui lui-même étoit
 bien éloigné de penser à la haute for-
 tune qui l'attendoit, réunit les suffra-
 ges de tous les Ordres. Ce fut Michel
 Wicnowiesky, qui n'avoit de recom-
 mandable que la naissance : il descen-

SUITE DE LA POLOGNE. 131
doit de Koribut, oncle du grand Jagellon. Il étoit dans un couvent de Warsovie, lorsque, sans lui communiquer leur dessein, les Palatins le vont prendre pour l'amener au champ électoral. Ils le présentent, le proposent & le nomment. Un Prélat s'écrie avec enthousiasme : » Vive le Roi Michel ». Sur le champ ce cri passe de bouche en bouche ; & Wiccnoviesky est proclamé Roi de Pologne. Il avoit à peine trente ans, & ne subsistoit que d'une pension assez modique. Cette pauvreté n'auroit donné que plus de lustre à un homme supérieur ; mais Michel étoit sans capacité & sans génie. Il mourut en 1673, après trois ans de regne, ou plutôt d'agitation & de flétrissure, peu regretté de ses Sujets, n'ayant rien fait ni pour sa gloire, ni pour leur bonheur.

Sa mort ouvre la lice à de nouveaux Prétendants ; mais le mérite l'emporte ; & Sobiesky est couronné. Nos Mousquetaires, parmi leurs titres d'honneur, peuvent compter celui d'avoir en ce Prince pour camarade. Il vint en France, & servit dans ce Corps illustre. De retour dans sa patrie, il se distingua par

sa valeur & ses connoissances militaires ; & l'estime de ses Concitoyens l'éleva par degrés aux premières places de la République. Il fut fait Grand Maréchal de la Couronne , & ensuite Grand Général. Avant que d'arriver au trône , il épousa la fille du Marquis d'Arquien , Gentilhomme François, que Louïse de Gonzague , femme d'Uladisslas , avoit amenée en Pologne parmi ses filles d'honneur , sans se douter qu'elle amenoit une autre Reine.

Revêtu de la suprême puissance, Sobiesky court de victoires en victoires, brave la fierté de Mahomet , & doit ses conquêtes autant à son habilité, qu'à sa bravoure. Je ne le suivrai pas dans les combats , où il déploie tous les talens d'un grand homme & d'un héros ; je me bornerai au siège de Vienne , un des plus grands événemens du dernier siècle. Quelques - uns croient qu'il fut la suite de la mauvaise humeur & des tracasseries de la Marquise de Béthune ; & voici comme ils racontent cette singulière Anecdote.

« Le Marquis d'Arquien étoit le père » de deux filles. L'une avoit, comme je » l'ai dit, épousé Sobiesky , l'autre , M.

» de Béthune. La Reine de Pologne, qui
 » aimoit son pere , avoit une extrême
 » passion qu'il pût la voir dans la splen-
 » deur du trône ; mais le Marquis ,
 » dont les affaires étoient dérangées ,
 » manquoit d'argent pour faire ce voya-
 » ge. Il étoit d'ailleurs accablé de det-
 » tes ; & sortir de France sans les payer ,
 » étoit une chose trop honteuse pour le
 » pere d'une Reine. Il y avoit un moyen ;
 » c'étoit de vendre sa charge de Capi-
 » taine des Cents-Suisses de *Monsieur* ,
 » frere du Roi. La Marquise de Béthune
 » en eut avis , & s'opposa au projet de
 » cette vente. Elle étoit alors en Po-
 » logne avec son mari, Ambassadeur de
 » France dans cette Cour : il fallut, pour
 » le bien de la paix , qu'il entrât dans
 » les idées de sa femme , & qu'il em-
 » ployât ses amis à Paris , pour faire
 » défendre à son Beau-pere de vendre
 » sa charge. Le trait suivant fera con-
 » noître le caractère de la Marquise ;
 » & l'on verra s'il étoit facile de lui
 » résister.

» Un soir que son mari avoit soupé
 » chez une femme dont elle étoit ja-
 » louse, elle vient la nuit dans le logis où
 » elle savoit qu'il devoit coucher. Le

134 SUITE DE LA POLOGNE.

» Marquis de Béthune, averti de son arrivée, ne sait faire autre chose, que de se
» cacher précipitamment sous le lit. Ce
» fut le premier endroit où son épouse
» porta ses regards ; & après avoir mal-
» traité sa rivale , elle prit un pot de
» chambre plein d'urine , & le jetta au
» visage de l'Ambassadeur.

» Sollicité par cette femme vive &
» altière , le Marquis de Béthune ob-
» tint que la charge de son Beau-pere
» ne seroit point vendue. Le Roi &
» la Reine de Pologne en furent ou-
» trés ; & dans leur dépit , ils défendi-
» rent à l'Ambassadeur de France , de
» continuer la levée des troupes qu'il
» faisoit en Pologne , pour soutenir la
» faction de Tékeli contre l'Empereur ,
» dont le Marquis de Béthune espé-
» roit retirer de grands avantages pour
» sa fortune. Tékeli , privé du secours
» des Polonois , se rendit à Constanti-
» nople , & engagea le Grand Visir ,
» Cara Mustapha , à entreprendre le sie-
» ge de Vienne.

» La délivrance de cette même Ville par
» Sobiesky , fut encore l'effet du crédit
» d'une femme sur l'esprit de son mari.
» La Reine de Pologne avoit demandé

» à Louis XIV , pour le Marquis d'Ar-
 » quien , son pere , la grace de le faire
 » Duc. La Cour de France n'ayant eu
 » aucun égard à sa demande , cette Prin-
 » cesse engagea le Roi , son époux , à
 » se venger de ce refus. Sobieski crut
 » en avoir trouvé l'occasion , en mar-
 » chant au secours de l'Empereur , dont
 » l'humiliation n'auroit pas manqué d'être
 » agréable à la France.

» Le Turc avoit envoyé en Alle-
 » magne , une armée de trois cens mille
 » combattans , commandée par le Grand
 » Visir. La Capitale de l'Empire est
 » attaquée avec vigueur , & réduite aux
 » dernieres extrémités. Le Roi de Po-
 » logne paroît avec soixante mille
 » hommes , charge le premier à la tête
 » de ses Polonois ; l'armée des Turcs
 » est défaite , mise en fuite ; & Vienne ,
 » tout l'Empire est délivré , parce qu'on
 » a refusé à un Gentilhomme François
 » le titre de Duc.

» L'Empereur , pour n'être pas spec-
 » tateur du triomphe de Sobieski , dis-
 » fére d'entrer dans sa Capitale. Uni-
 » quement attaché à l'étiquette , il ose
 » demander comment il faut recevoir
 » un Roi électif ? » A bras ouvert , s'il a

» sauvé l'Empire », répond un grand
 » homme, le Duc de Lorraine, qui,
 » dans ce moment, n'entend que le
 » cri de la reconnoissance. Ce cri passe
 » avec transport dans la bouche de tous
 » les habitans. Le sermon qui fut pro-
 » noncé le lendemain de la victoire,
 » avoit pour texte ces paroles : » il fut
 » un Homme envoyé de Dieu ; & cet
 » Homme se nommoit Jean ».

Les deux Monarques se virent en
 pleine campagne, de la plus mauvaise
 grace du monde de la part de Léopold.
 L'entrevue finit par ces paroles, que
 Sobieski dit en se séparant : « mon Fre-
 » re, je suis bien aise de vous avoir ren-
 » du service ». Le Prince son fils s'étant
 présenté pour saluer l'Empereur, « voi-
 » là, dit Sobieski, un jeune homme que
 » j'éleve pour le service de la chrétien-
 » té ». Leopold, sans dire un mot, fit
 un signe de tête. Un Palatin s'avan-
 ça pour baiser la botte de Sa Majesté
 Impériale ; mais il s'attira cette répri-
 mande de son Maître : « Palatin, point
 » de bassesse ; » & l'on se quitta.

Le Roi de Pologne, après de nou-
 veaux triomphes sur les Turcs, reprit
 le chemin de ses Etats. Les premiers
 instans d'un repos long-tems désiré,

sont employés à rétablir les garnisons , à renforcer les citadelles , à conclure une alliance avec les Moscovites , à réunir à la Communion Romaine un grand nombre de Schismatiques, qui occupoient les provinces méridionales du Royaume.

Le reste de la vie de ce Monarque fut empoisonné d'amertume. Ses Sujets sembloient prendre plaisir à lui causer des chagrins , que tout l'éclat de sa gloire ne pouvoit adoucir. Il éprouva des peines domestiques , qui sont les plus sensibles , parce qu'elles appartiennent plus à l'homme , & que le Héros est toujours foible vis-à-vis de la nature. Frappé d'un coup d'apoplexie , qui le renversa sur le parquet , il revint à lui , & reprit ses sens. Une fermeté guerrière , philosophique & chrétienne le soutint dans son agonie ; & il expira en 1696 , dans la soixante-sixième année de son âge , & la vingt-troisième de son regne.

Stanislas Leczinski , alors âgé de dix-huit ans , prononça , à la tête des Nonces , sur le tombeau du Roi défunt , un discours qui fit honneur à son éloquence. Cet art étoit déjà en Pologne , com-

me actuellement , la voix la plus sûre pour parvenir aux dignités. Dans cette République , comme autrefois dans celle de Rome , tout dépend de la multitude ; & la multitude dépend du grand art de la persuasion. La parole y est la clef des cœurs , le seul ressort des délibérations ; & c'est ce qui engage les Polonois à élever les jeunes gens dans tout ce qui peut les rendre capables de se distinguer par des discours d'éclat. On les y accoutume par des harangues faites à leurs parens à certaines fêtes ; & l'on y invite tout ce que l'on connoît de gens propres à leur inspirer du goût pour ce genre d'éloquence. Stanislas desira de l'acquérir , & saisit avec ardeur l'occasion de complimenter la Reine sur la mort de son Epoux.

Cette Princesse avoit d'abord été mariée à un Radziwil , Palatin de Sandomir , & Prince de Zamosky. Devenue veuve , la Reine qui l'honoroit d'une amitié particulière , lui fit épouser Sobieski en secondes noces. Elle en eut quatre enfans , trois garçons & une fille , qui fut l'Electrice de Bavière. Le Prince Jacques I , qui se stattoit de

regner après son pere , se vit poursuivi le sabre à la main , dans une diétine , & , au lieu du trône , eut une prison à Leip-sick , d'où il ne sortit , que pour aller vivre en Silésie. Le Prince Constantin , son frere , échappé de la même prison , se maria en Pologne comme un simple Particulier. Le troisieme , nommé Alexandre , alla à Rome ; & dans une maladie mortelle , prit l'habit & fit les vœux de Capucin.

La Reine leur mere , après avoir passé plusieurs années dans la même ville , alla mourir dans sa patrie en 1716 , au Château de Blois , que Louis XIV lui donna pour dernier asyle. Autrefois les Reines veuves perdoient le revenu qui leur étoit assigné par la République , lorsqu'elles alloient s'établir chez l'Etranger. La rigueur de cette loi fut mitigée en faveur de la veuve de Sobiesky. On lui accorda , malgré sa retraite hors du Royaume , la libre & paisible jouissance des biens qu'elle possédoit du vivant de son Mari. Son Pere , dont on n'avoit jamais sçu que faire , étoit devenu Cardinal ; & l'on disoit , lorsqu'il fut admis au sacré College , que c'étoit le premier College où il étoit entré.

Quoiqu'une Reine n'ait aucune autorité en Pologne , elle ne laisse pas d'y recevoir tous les honneurs du rang suprême. Sa maison est composée de ses grands Officiers : elle a son Maréchal, son Chancelier , ses Chambellans , & d'autres personnes des deux sexes , attachées à son service. Le Roi ne peut lui donner aucun bien du domaine, sans le consentement du Sénat ; mais la République doit lui assurer un revenu fixe , d'environ deux à trois cens mille livres. Le Prince y ajoute cent mille francs , & mille ducats d'or , à prendre sur les salines de Cracovie ; ce qui s'appelle la Ceinture de la Reine.

Les fils de Sobiesky n'ont point laissé d'enfans mâles ; mais sa postérité subsiste encore dans la ligne féminine. L'Electeur de Bavière , le Prince Edouard , dit le Prétendant , & le Prince de Turenne , aujourd'hui Duc de Bouillon , sont ses arrières - petits - fils. Le Prince Jacques , de son mariage avec une fille du Duc de Neubourg , eut deux filles : l'une épousa Jacques III , ou le Chevalier de Saint George , pere du Prince Edouard ; l'autre fut mariée au Duc de

SUITE DE LA POLOGNE. 141
Bouillon. Ainsi le sang de deux grands
hommes, de deux héros du dernier
siècle, coule aujourd'hui dans les mêmes
veines.

Je suis, &c.

A Midnick, ce 16 Août 1756.



L E T T R E C C L X X I X .

S U I T E D E L A P O L O G N E .

ON voit renaître , dans ce pays , tous les désordres d'un interregne , après la mort de son dernier Roi. La Pologne , tant qu'elle reste sans Chef , devient comme le théâtre général d'une guerre civile. Les pillages , les meurtres , les incendies , les excès les plus violens , les plus criminels semblent permis & autorisés ; & les Seigneurs désunis , sont les premiers qui contribuent , par leurs divisions , à la ruine de l'Etat. Chaque jour voit s'élever des partis différens ; le plus foible se trouve détruit par le plus fort ; les Puissances voisines profitent des troubles qui agitent la République ; & les Vainqueurs n'en sont pas moins accablés , que les Vaincus. Si pour faire cesser l'anarchie , & ramener les jours de tranquillité , les Peuples s'accordent enfin à nommer un Maître : ils réclament en vain son secours ; trop foible encore pour les dé-

fendre, il est forcé de les laisser exposés à la violence ou à la cupidité de ceux qui cherchent à les assujettir. Au lieu de se réunir pour la conservation de leur liberté, mutuellement ennemis, ils se détruisent réciproquement, & versent dans leurs querelles particulières, le sang qu'ils devroient réserver pour la défense commune.

A la mort de Sobiesky, divers Princes de l'Europe cherchent à faire valoir leurs prétentions. Les fils du Monarque défunt, l'Electeur de Bavière, l'Electeur de Saxe, le Grand Maréchal de la Couronne, le Grand Général de Lithuanie, les Princes de Lorraine, de Bade, de Neubourg, forment des confédérations & des partis. L'Abbé de Polignac, Ambassadeur de France à Warsovie, propose l'élection du Prince de Conti, & réussit à le faire proclamer.

D'un autre côté, l'Electeur de Saxe se rend catholique, répand de l'argent, réunit les suffrages, & est élu. Le Prince de Conti étoit absent; il se met en marche vers la Pologne; mais Frédéric Auguste étoit sur les frontières; il brave son rival, & se fait couronner. Dans l'horreur

des troubles , il dompte par les armes, ceux qu'il n'a pu gagner par ses vertus ou par ses largesses. Mais il est accusé de vouloir se rendre indépendant de ses Peuples ; & il perd leur confiance. Chacun s'empresse de défendre la liberté ; tout s'émeut ; tout se confond dans une Nation qui ne veut que ses Sujets pour Maîtres , & ne regarde ses Rois même, que comme les premiers de ses Sujets. L'ambition d'Auguste s'irrite par les obstacles ; il appelle à lui ses armées ; il médite de s'emparer de la Livonie , & croit , par cette conquête , pouvoit braver impunément l'orgueilleuse indocilité d'une République toujours opposée à ses vues.

Le Roi de Suede , aussi empressé d'essayer sa valeur , que de garantir ses Etats d'une usurpation qu'il croit injuste , se prépare à marcher contre son Ennemi. Il le combat ; il le défait ; il le poursuit. Vous sçavez l'issue de cette guerre si glorieuse pour Charles XII , si funeste pour Auguste. On avoit formé , en faveur de ce dernier , une confédération à Warsovie. Stanislas Leczinsky , jeune Palatin de Posnanie , fut député vers le Roi de Suede , pour le
porter

porter à se réconcilier, en acceptant les offres de la République, qui se rendoit garante du desir que témoignoit Auguste de réparer ses torts.

Charles vit, dans le jeune Député, ses mêmes penchans, la même simplicité, la même candeur, la même droiture d'esprit, le même éloignement pour les raffinemens & les frivolités de la vie, & résolut de le faire Roi de Pologne. Né du sang des Souverains, il ne pouvoit manquer de régner, si le trône étoit la seule place de la vertu; si le desir de rendre les hommes heureux, étoit un droit pour les gouverner. Issu des anciens Ducs de Bohême, il comptoit parmi ses Ancêtres, ces Chefs illustres, qui les premiers apportèrent le Christianisme en Pologne. Jablonousky, son aïeul, fut le soutien, le vengeur & l'arbitre de l'Etat.

La réputation de Stanislas, sa naissance, une figure aimable, prévenante, une éloquence douce, insinuante, avoient fixé l'attention du Roi de Suède. Le zèle avec lequel il parla pour la liberté, lui attira l'estime du Monarque; & son indifférence même pour le trône, le fit juger digne de

l'occuper. Il ne vouloit que fléchir le Vainqueur ; il lui plut. Il ne tendoit ses mains que pour obtenir la paix ; Charles XII y plaça le sceptre. Il déclare que la chute d'Auguste peut seule lui faire abandonner un pays qu'il opprime.

Trois Palatins semblent appelés à la Couronne ; le Primat les propose , & en même tems veut les exclure. Il dit : « Sapieha , fier , impérieux , ne doit » pas commander un peuple libre. Lu- » bomirski a passé l'âge de la force & » du courage, Leczinski a des vertus ; » mais sa jeunesse. . . . Il est vertueux , » s'écrie l'impétueux Monarque ; il » sera Roi ». Un choix de cette nature ne pouvoit être dicté que par l'enthousiasme invincible d'un héros juste , inflexible , victorieux , qu'enflamme le desir de couronner la vertu. Détrôner un Prince qui l'avoit attaqué , donner un Roi à de fiers Républicains , jaloux de leur liberté , enchaîner les volontés , imprimer la terreur , tels étoient encore les desirs , ou plutôt les transports de l'ame héroïque de l'Alcide du Nord.

Stanislas refuse d'abord le Diadème ; mais deux motifs le déterminent à

l'accepter : les besoins pressans de la République , & les suffrages de ses Compatriotes. Il est proclamé , par l'Evêque de Posnanie , au lieu assigné pour l'élection , & dans les formes prescrites pour cette cérémonie. Pendant l'interregne , comme vous savez , l'Archevêque de Gnesne , ou , si ce siège est vacant , l'Evêque de Plöczko , est Régent né du royaume. Cet interregne peut arriver de quatre manieres : quand le Roi meurt ; & c'est ainsi que le trône vaque le plus ordinairement : quand il abdique la Couronne ; & cet événement est fort rare : quand , sans abdiquer , il abandonne volontairement le royaume , comme fit Henri de Valois : & enfin , quand la tyrannie , l'inobservation des loix , ou d'autres sujets odieux portent la Nation à déposer le Souverain. Quelle que soit la cause de l'interregne , les regles sont toujours à peu près les mêmes , & je ne parlerai que de celui qui arrive par la mort du Roi.

Dès qu'on en fait la nouvelle , les fonctions du Primat prennent la plus grande activité. Sa premiere démarche est de notifier , tant aux Palatinats qu'à

148. SUITE DE LA POLOGNE.
tous les districts de Pologne & de Lithuanie, la vacance du trône. Il indique la Diète de convocation, ainsi que les Diétines qui doivent la précéder; & souvent il ajoute diverses propositions pour le maintien de la sûreté publique, dans un tems si propre à faire fermenter les passions. Pendant ces expéditions, on expose, sur un lit de parade, le corps embaumé du feu Roi; & il y reste jusqu'au couronnement de son Successeur, qui le fait porter à Cracovie dans la sépulture ordinaire des Rois de Pologne.

A la réception des lettres du Primat, les personnes à qui elles sont envoyées, font publier la mort du Prince. Aussi tôt tous les Tribunaux cessent leurs fonctions (1); & c'est alors que commencent les Diétines. La Noblesse y choisit les Nonces ou Députés qu'elle doit envoyer à la Diète d'Élection, leur donne ses instructions, & nom-

(1) La constitution de 1768 a fait un changement à cet égard. Tous les Tribunaux, excepté celui de la Cour, continuent leurs assises; & les sentences se donnent au nom de la République.

SUITE DE LA POLOGNE. 149
me des Juges extraordinaires , seulement pour les causes criminelles , jamais pour les affaires civiles. Le devoir des Généraux est de garder les frontières , & d'empêcher qu'aucun voisin ne fasse d'irruption dans l'intérieur du royaume. Les Nonces se rendent au lieu marqué par le Primat : c'est une grande plaine à une lieue de Warsovie , nommée le champ de Wola. Chaque Corps s'avance par différentes routes en ordre de bataille , & va occuper le terrain qui lui est assigné. Il n'est pas rare alors de voir , dans cet endroit , plus de cent mille Gentilshommes rassemblés sous des tentes en attendant l'Election. Elle se faisoit anciennement à Peterkow , dans le Palatinat de Siradie ; mais depuis l'union de la Lithuanie avec la Pologne , les constitutions veulent que cette importante scène s'ouvre & s'acheve dans la plaine de Wola. Cependant les loix ne s'expriment pas si positivement , que toute Election faite ailleurs , devienne nulle. On cite plusieurs Princes , & spécialement Henri de Valois , légitimement élus dans un autre lieu. Le sort du Candidat élevé au trône , dépend de l'una-

nimité des suffrages , & nullement de l'endroit où ils se donnent.

Quelque tems avant l'ouverture de la Diète , on jette un pont de bateaux sur la Vistule , tant pour faciliter le transport des vivres à Warsovie , que pour la commodité du passage de la Noblesse qui arrive des provinces situées au-delà de ce fleuve. Ensuite on construit dans la plaine , un grand bâtiment de bois , appelé Szopa , destiné aux conférences du Primat avec les Sénateurs & les Ministres. Le lieu où il est placé , connu sous le nom de Champ Electoral , est garni de bancs en plein air , pour les Députés. Un large fossé l'environne , avec trois passages , ou portes de communication , pour la Noblesse campée autour de cette enceinte.

Rien , dans les autres Etats , ne ressemble à cette scène : figurez-vous cent mille Nobles à cheval , qui se réduiroient plutôt à la nécessité , que de ne pas montrer de la magnificence. Peignez-vous tous les Grands , tous les Puissans sous le faste Asiatique. Voyez ce peuple curieux , cette garde nombreuse , cette artillerie , dont le bruit se mêle aux acclamations d'un

SUITE DE LA POLOGNE. 151
royaume assemblé. C'est dans cette pompe militaire & civile , que l'on procède à l'élection du Monarque. On commence par nommer le Maréchal de la Diète ; ce qui ne se fait guere sans de grands débats. On l'oblige à prêter serment , qu'il s'acquittera fidèlement de sa charge , ne recevra aucun présent , n'entretiendra aucune liaison secrette avec les Candidats , & ne signera le diplôme d'Élection, que de l'aveu de la République.

Vous jugez que le choix d'un nouveau Roi, qui doit figurer sur la scène du monde , ne peut manquer d'intéresser toutes les Puissances. Aussi y envoient-elles toutes leurs Ministres, parmi lesquels le Légat du Pape a le premier rang, l'Ambassadeur de l'Empereur , le second , celui de France , le troisième , &c. Les honneurs qu'on leur rend , varient suivant leur caractère , & la dignité de leurs Maîtres. Pendant l'interregne , la République prend le titre de Sérénissime ; & tout Ministre qui présenteroit une lettre où ce titre seroit oublié , ou qui ne le feroit point entrer dans son discours , courroit risque d'essuyer un affront. Dans l'audience qu'on

lui donne , il propose le Candidat protégé par sa Cour , & représente son Maître de la manière la plus avantageuse. L'un fait valoir ses richesses, l'autre sa puissance, ses vastes Etats, ses armées nombreuses, ses alliances. Les uns & les autres forment des partis dans l'intérieur du royaume, font des largesses qui nourrissent l'espérance, sans assouvir la cupidité, montrent constamment un air affable, tiennent table ouverte, & prodiguent le vin de Hongrie.

Lorsque le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de l'Empereur postulerent pour le Duc de Saxe, tout le monde le croyoit Protestant. On lut d'abord les certificats qui faisoient foi qu'il s'étoit fait instruire à Rome, & avoit abjuré le luthéranisme. On lut ensuite un mémoire qui contenoit en substance, que l'Electeur étoit d'une maison très illustre, qui avoit donné des Empereurs à l'Allemagne; qu'il étoit jeune, n'ayant que vingt-sept ans; Catholique, comme le prouvoient les attestations; riche, n'ayant qu'un fils qui ne seroit point à charge à la République, à laquelle il feroit même un présent de dix millions;

brave, ce qu'il avoit montré sur le Mein, sur le Rhin, en Brabant & en Hongrie, & comme il le feroit voir encore en réunissant à la Pologne les provinces qui s'en étoient séparées. Quelque grande que fût cette entreprise, l'Electeur jeune, riche, brave, promettoit de réussir avec ses troupes, à ses propres dépens, & répondoit du succès. Voilà les ressorts qui font tourner les Elections.

Jadis les Polonois embarrassés dans le choix d'un Monarque, érigerent une colonne, y suspendirent le sceptre. Il devoit être le prix de la légèreté & de la vitesse de celui des Compétiteurs, qui arriveroit le premier à ce terme. Leszek parsema la lice de pointes de fer, cachées sous le sable; & s'étant ménagé un chemin où il pouvoit marcher sans crainte, il laissa loin derrière lui, tous ceux qui auroient pu le devancer dans sa course. Il n'appartenoit qu'à un siècle barbare, de décider de la sorte du mérite des Rois. Mais cette méthode si étrange, ne se renouvelle-t-elle pas encore tous les jours? Aussi-tôt que l'interregne est proclamé, la République, si je peux parler ainsi, arbore sa

Couronne , l'expose à l'ambition de tous ceux qui osent y aspirer , & leur permet d'employer tous les détours , tous les moyens dont on peut s'aviser , pour l'acquérir.

Quel que soit le nombre des délibérations , & la vicissitude des incidens , qui , à tout moment , surviennent dans l'Assemblée , chaque Nonce est obligé d'en aller faire sur le champ un fidele rapport à la Noblesse de son Palatinat. On ne voit alors que gens à cheval , qui vont & viennent continuellement , & marquent par tant de mouvemens divers , tant d'attentions scrupuleuses , que les Polonois regardent l'élection de leurs Rois , comme l'acte le plus sacré , le plus intéressant , le plus solennel de leur liberté. En conséquence , les constitutions leur permettent de changer de Nonces chaque jour ; & souvent la multitude , naturellement défiante , use de ce droit , pour éviter les inconvéniens où le petit nombre , s'il présidoit constamment aux manœuvres , pourroit l'entraîner.

Les Nobles sont distribués par Palatinats ; & chacun d'eux a droit de suffrage , ainsi que les Députés des villes ;

SUITE DE LA POLOGNE. 155
mais les Gentils-hommes qui servent
dans les armées , ne peuvent venir
en corps , & sous leurs drapeaux
militaires , au Champ électoral. Ceux
qui veulent contribuer à la nomina-
tion , doivent se ranger sous la ba-
niere de leurs districts , & n'y pa-
roître que comme Citoyens. La Diète
finie , les Nobles bien montés , s'ap-
prochent & se placent au tour de
l'enceinte. Ceux qui n'ont le moyen
d'acheter , ni un cheval , ni un sabre ,
viennent à pied , sont armés de faux ,
& se montrent avec autant d'assurance
& de droit , que les plus importants
personnages de la République.

Les choses ainsi disposées , le Primat
fait chanter le *Veni Creator* au milieu du
Wola ; & escorté de plusieurs Sénat-
eurs , il passe à cheval devant chaque
division , & propose à haute voix les
Candidats qui sont sur les rangs. Alors
la scene devient tumultueuse ; mille
voix confus semblent porter jusqu'au
ciel , tantôt le nom d'un Aspirant , tan-
tôt celui d'un autre ; & l'opposition des
sentimens échauffant les esprits , on s'a-
nime ; on s'injurie ; on met le sabre à la
main ; on entend les coups de pistolets ,

156. SUITE DE LA POLOGNE.

tândis que le Primat & les Sénateurs haranguent , caressent la multitude , & tachent de la ramener à l'union.

Après avoir pesé les suffrages dans la tournée qu'il vient de faire , le Prélat demande encore par trois fois , si l'on consent à recevoir un tel Candidat pour Roi de Pologne. Quand toutes les voix se réunissent , ou que du moins le plus grand nombre s'exprime affirmativement par ces mots : « qu'il vive ; il nous » plaît » ; alors la fonction de l'Archevêque est de nommer le Monarque. Il commande ensuite aux Maréchaux de le proclamer ; puis il entonne le *Te Deum* , auquel l'Assemblée répond à genoux , au bruit de l'artillerie & des instrumens de musique , accompagnés de cris d'allégresse. L'usage & la prudence exigent qu'après la proclamation, on détruise sur le champ la salle du Szopa , le fossé & tout ce qui formoit l'enceinte du Champ électoral , afin de retarder les manœuvres d'une faction contraire , s'il y avoit quelque scission à craindre , & de la mettre dans le cas de commettre quelque illégalité.

Le lendemain de cette grande cérémonie , les Sénateurs & les Nonces s'as-

semblent dans le château de Warsovie, y dressent le diplôme, & le signent, pour le remettre au nouveau Roi, qui se hâte de se rendre dans sa Capitale. Les Chanceliers font les harangues de remerciemens ; & le Monarque à genoux, jure d'observer les conditions prescrites. Le Primat lui met en main le décret de son Election ; mais le Prince ne fait aucune fonction royale avant son couronnement, qui ne peut avoir lieu, que le feu Roi ne soit inhumé, qu'on n'ait rompu les sceaux sur sa sépulture, & qu'on n'en ait fait de nouveaux. D'un autre côté, on ne rend point au Monarque défunt les honneurs funèbres ; que son Successeur n'ait été élu ; ce doit être la première & une des principales actions de son regne.

Ce ne fut qu'une année après sa nomination, que Stanislas Leczinsky fut couronné. Anciennement cette cérémonie se faisoit à Gnesne ; mais depuis plusieurs siècles, la ville de Cracovie est en possession de cet honneur. Cependant, si la guerre ou d'autres circonstances s'y opposoient, un Roi pourroit être sacré par-tout ailleurs. Témoin Stanislas, qui le fut à Warsovie. Cette

fonction appartient au Primat du Royaume, en vertu d'un privilege accordé par Casimir IV, & confirmé par le Souverain Pontife. Si néanmoins ce Prélat étoit mort ou malade, ou si, par quelques raisons mal fondées, il refusoit de couronner un Roi légitimement élu, l'Evêque de Cujavie, ou tout autre, pourroit s'acquitter de cette fonction.

Dès qu'on a fixé le jour du couronnement, le Roi se rend à un petit château près de Cracovie, où les troupes forment une haie jusqu'à la ville. Sa Majesté monte à cheval, précédée des Sénateurs, des Ministres, de la Noblesse qui marchent devant le Prince, chacun suivant le rang de sa dignité. Ce cortège est d'autant plus nombreux, que les Grands Officiers de Pologne & de Lithuanie ne pouvant y manquer avec décence, le sacre est la pompe, où leurs charges sont principalement en exercice ; dans les autres circonstances, elles n'offrent pour la plupart, que des titres d'honneur.

En traversant le fauxbourg, le Roi met pied à terre, & s'arrête pendant

quelques instans dans une église , où il prie Dieu pour l'ame de son Prédécesseur , & reçoit le compliment du Recteur de l'Université à la tête de son corps. Arrivée à la premiere porte de la ville , sa Majesté y trouve les Magistrats , qui lui présentent les clés dans un bassin de vermeil. Les rues sont ornées d'arcs de triomphe ; le bruit des concerts & de l'artillerie annonce de tous côtés la joie publique.

Le premier jour qui précède le couronnement , le Roi sort à pied avec son cortège , se rend à l'église de Saint Stanislas , située sur une colline , précisément dans l'endroit , dit-on , où cet Evêque fut massacré par Boleslas ; & il expie , par cette espece de pèlerinage , le crime d'un de ses Prédécesseurs. Le second jour , on porte le corps du Monarque défunt à la Cathédrale. Son Successeur suit le convoi , tenant , comme les autres , un cierge à la main. Le cortège est si nombreux , & forme une si longue procession , qu'elle commence le matin , & ne finit que le soir. On fait les funérailles le troisieme jour. Divers Sénateurs y tiennent la couronne , le sceptre & le glaive renversés. Les dra-

peaux des Palatinats son portés de même , par les Officiers de l'Ordre équestre. Les Maréchaux de Pologne & de Lithuanie rompent leur bâton sur le tombeau ; les Chanceliers & les Hommes d'Armes en font autant de leurs sceaux , de leurs drapeaux & de leurs lances.

On est persuadé que pour apprendre au nouveau Roi à regner avec sagesse , il faut lui présenter ainsi les horreurs de la mort , & la fragilité des grandeurs humaines ; qu'il faut le mettre dans ce point de vue , d'où se découvre la véritable proportion de toutes les choses, qu'on ne voit ailleurs que dans un faux jour ; qu'il faut lui dire de la manière la plus frappante & la plus sensible , que la mort égale tout , confond tout , parce qu'elle réduit tout à une espece de néant ; qu'elle est l'écueil & le terme de la gloire des Rois ; que les louanges dont on les abuse pendant leur vie , descendent avec eux dans le tombeau , ou n'ont , tout au plus , que la durée de leurs bienfaits ; qu'ils ne font plus rien , dès qu'ils ne peuvent plus rien. On élève sur les débris de la gloire du Mort , la gloire du Vivant ; on embellit de ses dépouilles & de ses vez

tus, celui qui le remplace; mais on veut que les objets funebres qu'on lui met sous les yeux, lui fassent connoître la vanité de cette fausse grandeur.

Le jour du Sacre n'est pas moins laborieux que les précédens. A l'heure marquée par le Primat, les Evêques & les Abbés viennent à la tête du Clergé & de l'Université, prendre le Roi dans son palais, suivi des Sénateurs, des Ministres, des Ambassadeurs étrangers, des grands Officiers & des Nonces, & le conduisent dans un appartement, où le grand Maréchal de la Couronne lui met sur son habit à la Pologne, les ornemens qu'il doit porter ce jour-là. Alors le Primat fait une courte prière, jette de l'eau bénite au Monarque, & donne le signal pour se rendre à l'église. Le Prince est précédé par quatre Sénateurs qui tiennent sur de magnifiques carreaux, la couronne, le sceptre, le globe & l'épée. En arrivant il se place sur le trône; & un des Evêques de l'Assemblée lui adresse un discours sur les devoirs des Souverains.

Il lui représente « qu'un Roi n'est » pas né pour lui seul; qu'il se doit à » ses Sujets; que les Peuples, en l'éle-

» vant au-dessus d'eux, lui ont confié
 » puissance & l'autorité, & se sont ré-
 » servé en échange ses soins, son tems,
 » sa vigilance; que ce n'est pas une idole
 » qu'ils ont voulu se faire pour l'adorer,
 » mais un surveillant qu'ils ont mis à leur
 » tête, pour les protéger & les défen-
 » dre. Ce sont les Peuples qui les ont
 » faits ce qu'ils sont; c'est à eux à n'être
 » ce qu'ils sont, que pour les Peuples.
 » L'étendue de leurs devoirs répond à
 » celle de leur puissance; le sceptre est
 » plutôt le titre de leurs soins & de leur
 » servitude, que de leur autorité. Les
 » vertus privées, qui assurent le salut
 » des Sujets, se tourneroient en vice
 » pour le Souverain. Un Prince, par la
 » sagesse de ses loix & de ses exemples,
 » doit bannir les désordres de ses Etats,
 » corriger les abus, conserver la bien-
 » séance des mœurs publiques, répri-
 » mer le luxe & la licence, rendre à la
 » Religion l'autorité, l'éclat, la majesté,
 » l'uniformité, qui en perpétue le res-
 » pect; regarder ses Peuples comme ses
 » enfans, son Royaume comme sa famil-
 » le; n'user de sa puissance, que pour la
 » félicité de ceux qui la lui ont confiée;
 » compter que leurs cœurs sont encore

» plus à lui , que leurs personnes , &
 » mériter chaque jour le choix de la
 » Nation , qui l'éleva sur le trône. Un
 » Roi de ce caractère sera toujours
 » grand ; parce qu'il l'est dans le cœur
 » de ses Sujets. Les peres raconteront à
 » leurs enfans , le bonheur qu'ils eurent
 » de vivre sous un pareil Maître : ceux-
 » ci le rediront à leurs neveux ; & dans
 » chaque famille , ce souvenir conservé
 » d'âge en âge , deviendra comme un
 » monument domestique , élevé dans
 » l'enceinte des murs paternels , qui per-
 » pétuera sa mémoire dans tous les sie-
 » cles ».

Après ce discours sur les devoirs d'un
 Souverain , le Primat lui fait trois ques-
 tions ; sçavoir , s'il veut garder la Foi
 catholique , protéger l'Eglise , & gou-
 verner le Royaume suivant la justice ?
 Le Prince répond affirmativement , &
 prononce ensuite un serment , qui est
 de la plus grande importance pour lui &
 pour la République. « Si jamais il m'ar-
 » rive de le violer , dit le Monarque ,
 » je consens que mes Sujets ne soient
 » plus tenus de m'obéir ; & je les tiens
 » d'avance pour duement affranchis de
 » toute fidélité envers moi. Je jure de

» plus , de ne jamais demander aucune
 » dispense de mon serment , ni même
 » de l'accepter quand on me l'offriroit ».

C'est immédiatement à la suite de cet engagement , que se fait l'onction avec l'huile sainte ; après quoi Sa Majesté se confesse , & reçoit la communion de la main de l'Archevêque. Ce Prélat lui met alors la couronne sur la tête , lui présente le sceptre & le globe , & attache à son côté le glaive qu'il a béni. Il le conduit ensuite vers un autre trône dressé au milieu de l'église , en face du maître-autel ; & en le faisant asseoir , l'exhorte à garder désormais la place que Dieu lui a donnée.

Le *Te Deum* , chanté en musique , termine cette cérémonie auguste & fatigante , si fatigante , qu'Auguste II , l'hercule de son siècle , tomba en défaillance , au moment qu'on lui mettoit la couronne sur la tête. Les cris de Vive le Roi sont mille fois répétés par les Assistans ; & tandis que le Grand Trésorier jette de l'argent au peuple , on ôte au Roi son épée , pour la remettre à l'Officier qui la porte levée devant le Prince quand il retourne à son palais , chargé de sa couronne , de son sceptre , & des autres marques de sa dignité.

Ce jour finit par un festin, où la plupart des Grands Officiers ont leurs fonctions prescrites. On dresse deux tables dans la plus belle salle du château. La première est élevée d'un degré, & placée sous un dais, pour le Roi, la Reine, le Nonce du Pape & les Ambassadeurs. La seconde plus basse, est destinée aux Sénateurs & aux Dames qui partagent leur rang. Le reste de la Noblesse est traité dans d'autres chambres ; le peuple, dans les rues & dans la cour.

Le lendemain du Sacre, se fait l'ouverture de la Diète du Couronnement, qui doit durer six semaines. Le Primat s'y dépouille de la régence qu'il a exercée pendant l'interregne, & prête lui-même au Roi, ainsi que les Sénateurs, le Maréchal & les Nonces, serment de fidélité. C'est à ce moment, que le nouveau Monarque jouit pleinement des droits de la royauté. Aussi les Chanceliers en dépêchent-ils, sur le champ, la notification aux Palatinats.

Pendant cette Diète, on dresse dans la place de Cracovie, devant l'Hôtel de Ville, sur une espede de théâtre couvert de drap rouge, un trône magnifi-

que, que le Roi va occuper, revêtu des mêmes ornemens qu'il avoit à son Sacre. Les Magistrats de Cracovie, & les Députés des autres principales Villes du pays, viennent lui rendre hommage, & font serment de lui être fidèles. Les premiers lui présentent mille ducats dans un bassin de vermeil; les autres lui font de pareilles offrandes, mais proportionnées à leurs facultés. Tous haranguent le Monarque séparément, lui montrent leurs privilèges, & le prient de les confirmer. Il leur répond favorablement par la bouche de son Chancelier, & signe tous les titres, dont on lui demande la ratification. Il prend ensuite le glaive de la main d'un Officier; & se tenant de bout, il en frappe l'air en croix vers les quatre points du monde, pour exprimer qu'au nom de Jésus-Christ, il punira les ennemis de la Patrie, de quelque partie de l'Univers qu'on vienne l'attaquer.

Le couronnement de Leczinski à Warsovie, se fit en présence de Charles XII, qui voulut être témoin de cette cérémonie, & contraignit l'Electeur de Saxe de signer lui-même l'acte de sa renonciation à la Couronne. Mais ce

trône , que le jeune Stanislas n'accepte que pour le bonheur de sa Nation , est encore chancelant sous les pieds de ce Monarque. Le Roi de Suede est vaincu à Pultava : obligé de fuir , il va demander un asyle aux Turcs. Auguste rentre dans la Pologne la force en main. Le serment fait à Stanislas est bientôt violé. Ce dernier défend ses droits par des prodiges de valeur : trahi par la fortune , il se rend à Bender , & veut engager Charles XII à lui laisser abdiquer le diadême , pour rendre le repos à sa Patrie. Il ne peut vaincre l'obstination du Monarque Suédois , qui met sa gloire à soutenir son ouvrage. Stanislas se dépouille lui-même de sa grandeur ; il part de Bender ; & traversant la Moldavie , la Transilvanie & tout l'Empire , il se rend à Deux-Ponts , ville alors dépendante de la Suede. Contraint , par la mort de Charles XII , de quitter cet asyle , son destin le conduit en France ; & son arrivée dans cette nouvelle patrie , est l'époque de son bonheur & du nôtre , par le mariage de la Princesse sa fille , avec Louis XV.

La mort d'Auguste , en 1733 , rend la Pologne à Stanislas. La Républi-

que le partage entre le fils d'un Roi digne de ses regrets, & le Compatriote qu'elle avoit admiré comme Citoyen, qu'elle avoit aimé comme son père. La France prend les armes; Leczinski quitte les bords de la Seine, pour voler sur ceux de la Vistule, où l'amour & les vœux de ses Sujets l'appellent une seconde fois. Il paroît; il est couronné. Quelques Palatins, comblés des bienfaits d'Auguste, forment une scission; le Russe accourt à leur voix; Stanislas eût pu combattre; mais trop citoyen pour ne pas épargner le sang de sa patrie, il tente, il espère de ramener les esprits par une négociation. Il s'enferme à Dantzick; il y est assiégé; & malgré lui, le sang commence à couler pour sa défense.

Les François viennent au secours de cette ville; ils pénètrent jusqu'aux lignes des Moscovites; le feu des ennemis est d'une violence extrême, & sur-tout le bombardement. La chute des temples & des maisons, le danger d'être écrasé sous leurs ruines, la famine qui se fait sentir, le spectacle des morts & des blessés, la terreur des femmes, les cris des enfans, la crainte de malheurs plus terribles

ribles encore , rien ne peut ébranler la fidélité des Dantziquois , ni les porter à trahir la confiance d'un Prince qu'ils adorent. Quinze cens François , commandés par le Comte de Plélo, Envoyé de France à la Cour de Copenhague , sont défaits par les Russes. Le Comte lui-même y perd la vie ; Seigneur plein de courage , d'habileté , d'esprit , de graces & de talens. La Guerre , la Politique , la Littérature le regrettent encore. Stanislas est le premier à exhorter la ville à capituler , & se prépare dès lors à la périlleuse évasion , dont il a écrit lui-même les circonstances.

« Il est arrêté qu'il se déguisera en
 » payfan ; que le Général Stenflicht ,
 » vêtu de même , l'accompagnera ,
 » & qu'il aura pour conducteurs , trois
 » hommes chargés de le mener dans les
 » Etats du Roi de Prusse. Un habit usé ,
 » & tel qu'il convient au rôle qu'il est
 » forcé de jouer , une chemise de grosse
 » toile , un bonnet des plus simples , un
 » bâton d'une épine rude , enfilé d'un
 » cordon de cuir , sont tout prêts. Il ne
 » manque plus que des bottes , pour
 » mieux ressembler aux payfans de ces
 » cantons , qui sont dans l'usage d'en

» porter en tout tems. On ne veut pas
» en employer de neuves; & l'on s'oc-
» cupe à mesurer de l'œil toutes les jam-
» bes, lorsque, par hasard, on trouve
» sous sa main les bottes d'un domes-
» tique, qu'on diroit faites exprès.
» Le Roi les met, ainsi que le reste
» de l'accoutrement. Son air noble,
» & la sérénité de son front peu-
» vent seuls le trahir; mais la nuit
» couvre d'un voile favorable, ces
» traits de grandeur & de majesté qui
» l'auroient fait reconnoître. Il sourit à
» la douleur, à l'effroi, qui se peignent
» dans tous les yeux; son ame est calme
» & son esprit tranquille, au moment
» qu'il se dévoue pour le bien général.
» Ce Héros, de tous les momens, de
» toutes les situations où la fortune
» puisse placer le Citoyen, le Guerrier,
» l'Homme obscur, le Monarque, soit
» la nuit, & trouve, à quelques pas
» de la maison, le Général Stenslicht
» qui l'attend. Arrivé au bas du rem-
» part, non sans difficulté de la part
» d'une sentinelle qui ne veut pas le
» laisser passer, il monte dans une ma-
» celle avec ses Conducteurs; & l'on
» vogue à travers la campagne pour

» gagner la Vistule, & paroître à la
 » pointe du jour à l'autre bord du
 » fleuve, au-delà des postes de l'enne-
 » mi. Ce ne sont que roseaux épais qui
 » résistent au bateau, & ne plient sous
 » lui, qu'avec un sifflement, qui se
 » répandant au loin, peut déceler la
 » marche. Leur courbure même mar-
 » que le passage, & donne lieu de
 » craindre qu'on n'apperçoive les tra-
 » ces du chemin. Souvent le Prince fu-
 » gitif est obligé de descendre de la na-
 » celle, & enfoncé dans la vase, d'aider
 » à tirer la barque à force de bras, pour
 » la transporter où il y a le plus d'eau.
 » Enfin on gagne la Vistule. Un des
 » Guides prie le Roi d'y rester un mo-
 » ment, tandis qu'il ira voir si le bateau
 » est dans l'endroit où l'on a promis de
 » le tenir prêt. Cet homme ne revient
 » qu'au bout d'une heure, pour dire que
 » les Moscovites ont enlevé le bateau.
 » Il faut donc retourner sur ses pas ; &
 » après une lieue de chemin, aussi pé-
 » nible que celui qu'on vient de faire,
 » on choisit pour asyle une maison où
 » le Roi est reconnu. « Que vois-je,
 » s'écrie l'Hôte? Je ne me trompe point;
 » c'est Stanislas. Oui, mon ami; c'est

» lui-même, dit le Monarque d'un air
» ferme & assuré; mais à votre phi-
» sionomie, je vous crois trop hon-
» nête homme, pour me refuser le
» secours dont je puis avoir besoin
» dans l'état où je parois à vos yeux ».

» Cet aveu noble, simple & naturel
» eut le succès qu'on devoit s'en pro-
» mettre. L'Hôte étoit un de ces carac-
» tère francs, ingénus, un peu brusque,
» mais solide, actif, résolu, & aisé à
» piquer d'honneur. Il promit à Stanis-
» las de lui faire passer la Vistule, &
» sortit plein de zèle pour chercher un
» bateau. Il revint sur les cinq heures
» du soir, & annonça qu'il l'avoit trou-
» vé; mais qu'il n'y avoit pas moyen
» de hasarder le passage, à cause des
» Cosaques qui battoient la campagne.
» Ils disparurent le lendemain; le Roi
» s'embarqua, & fit enfin ce trajet si
» désiré, acheté par tant de périls &
» de peines. Il prit le chemin de Ma-
» rienwerder, petite ville de Prusse,
» qu'il traversa sur son charriot. Cette
» entrée n'étoit pas magnifique; mais
» un vain éclat n'eût rien ajouté à la
» joie qu'il ressentoit dans ce moment,
» de n'avoir plus à craindre les Saxons

» & les Russes ; portant d'ailleurs avec
 » lui, la justice de sa cause, l'amour
 » de ses Sujets, le repos de sa conscien-
 » ce, & l'estime de ses ennemis ».

La Providence qui se joue de la destinée des Humains, donne les sceptres & les ôte, les redonne & les ôte encore. Deux fois Stanislas est Roi ; deux fois il est repoussé loin du trône ; & tantôt Souverain, tantôt proscrit & fugitif, souvent sans asyle comme sans patrie, emporté par le torrent des circonstances & des tems, il paroît, il disparoit sur la surface de l'Europe ; comme un vaisseau battu de la tempête au milieu des mers. N'ayant pour lui que son nom, & n'osant s'en servir, il se voit long-tems réduit à ne prendre conseil que de l'occasion, à n'attendre son repos, sa liberté, sa vie, que d'un assemblage de conjonctures, qui ne dépendent ni de sa fermeté, ni de sa prudence. Chaque pas lui offre un danger, une perte infaillible. La fatigue, la faim même le poursuivent dans sa fuite. Il leur oppose la force, la constance & l'adresse. L'influence de ses destinées semble mouvoir toute l'Europe ; & comme si la scene du monde ne s'é-

branloit que pour le sauver ou pour le perdre , les agitations du Nord , celles du Midi font renaitre tour à tour ses espérances , ou ses craintes. Enfin sa vertu , toujours égale , a lassé l'inconstance des événemens ; & la fortune le respecte aussi long-tems , qu'elle l'a persécuté. Après avoir vécu , comme David , dans le tumulte & les combats , il regne , comme Salomon , dans la sécurité & dans le calme. Né sur les bords de la Vistule , il donne des loix à la Lorraine. La France est sa patrie ; & la maison de nos Rois est sa famille. Il a parcouru , dans toute son étendue , le cercle de toutes les conditions. Il est l'égal de tous les hommes , & de ceux qui vivent sur le trône , & de ceux qui gémissent sous le joug de l'adversité. A la gloire des Héros , qui consiste à braver les périls , à soutenir les disgraces , il unit celle des Rois , qui est de rendre un peuple heureux.

Je suis , &c.

A Midnick , ce 18 Août 1756.

LETTRE CCLXXX.

SUITE DE LA POLOGNE.

L'EXIL volontaire de Stanislas Lec-
zinsky rend la liberté à sa patrie, arrête
le fer prêt à frapper, & réunit les fac-
tions divisées. Auguste III monte sur
ce trône, où la France étoit destinée à
trouver sans cesse le bonheur de ses
Maîtres, & l'espoir d'une nombreuse
postérité.

L'histoire de Pologne, que je re-
prends en peu de mois, depuis Leck
son premier Souverain, jusqu'à Au-
guste III, renferme environ douze cens
ans. On la divise communément en trois
époques, la Monarchie, l'Aristocratie, la
Démocratie. La première se subdivise
entre la payenne & la chrétienne, ou la
Pologne ducale & royale. Sous quelque
titre que ce premier Chef l'ait gouver-
née, on le regarde comme le Conduc-
teur d'une colonie de Sarmates, qui
s'établit entre l'Oder & la Vistule d'une
part, de l'autre, entre les montagnes de

Hongrie & la mer Baltique. Revêtu de l'autorité souveraine, il s'arrogea sur les Peuples le droit de vie & de mort, & rendit la justice, non selon les loix qui n'existoient pas, mais uniquement par sa volonté. Sa dignité étoit héréditaire; & au défaut d'enfans, l'empire passa aux collatéraux. Mais ce qu'on raconte de ce Fondateur de la Monarchie Polonoise, ce qu'on dit de ses Successeurs, jusqu'à Piaſt, est obscur & dépourvu de toute preuve. Ce n'est qu'à ce dernier, que l'on commence à appercevoir quelques rayons de la vérité historique. Les Rois de Pologne, & tous les Candidats de la Couronne, nés Polonois, prennent encore le nom de Piaſtes.

Après l'extinction de la première famille, l'Etat fut divisé en différentes factions qui se partagerent la souveraineté; & ce pays eut pour maîtres douze Ducs, ou Palatins. Delà, les guerres sanglantes, les trahisons, les meurtres, les crimes de toute espece, dont cette époque offre tant d'exemples. Delà encore le malheur des peuples, quel que fût l'événement des guerres, des intrigues, des forfaits. Ces désastres

ne finirent qu'avec la cause qui les fit naître : une monarchie étant un ensemble indivisible, en la partageant, on met aux prises des rivaux irréconciliables. On en revint donc à un seul Chef; & les Grands, d'un commun accord, le choisirent parmi le peuple. Le jeune Lescus fut la tige d'une troisième race; dont le dernier se nommoit Popiel, le même que vous avez vu dévoré par les rats. Telle est, en peu de mots, l'histoire fabuleuse de la Pologne payenne.

Devenue chrétienne sous la famille des Piastes, elle éprouva de grandes révolutions; & soutint la guerre contre les Empereurs, la Prusse, la Russie, la Lithuanie, & les Chevaliers de l'Ordre Teutonique. On ne peut douter que cette dynastie ne fût absolue, & la royauté héréditaire. En vain on oppose que les Grands tenoient des Assemblées; ces Assemblées même reconnurent toujours la souveraine puissance; & si l'on voit des Monarques détrônés, ces révolutions prirent leur source dans des causes particulières, auxquelles les Grands n'eurent aucune part.

L'Aristocratie prit naissance sous la

regne du grand Casimir; & voici quel étoit alors l'état du royaume. La Religion Chrétienne y dominoit; & les Moines jouissoient de la plus grande considération. On s'efforçoit d'enrichir des hommes qui faisoient vœu de pauvreté; on leur construisoit des cloîtres somptueux; on y joignoit des revenus dignes de gens qu'on logeoit si noblement. Tel Prince qui ne fortifia jamais une ville, érigeoit nombre de couvens qu'on pouvoit prendre pour autant de forteresses. Les Défricheurs oublièrent leur premier emploi; ils eurent des vassaux, des droits honorifiques, des Serfs même. Les Rois les admettoient dans leurs Conseils; quelques-uns enfin partagerent la suprême autorité. La même circonstance y admit les Evêques. Casimir créa des Palatins, des Castellans, & d'autres Magistrats. Les privilèges du Clergé s'accrurent avec la Religion, & ceux des Nobles avec les besoins de l'Etat. On leur accorda la possession libre des métaux, la distribution du sel, & d'autres droits régaliens, dont ils surent se prévaloir. Les Rois ne commanderent plus en despotes, mais gouvernerent par les loix.

Ils assemblerent le Sénat pour le consulter sur l'administration. Enfin les Polonois ne furent plus des esclaves, mais des Sujets fideles, qui obéissoient à un Maître légitime.

Louis de Hongrie augmenta le pouvoir des Nobles, par les conditions auxquelles on lui défera la Couronne. N'ayant point d'enfans mâles, il obtint, par des engagemens encore plus onéreux, le royaume pour l'Epoux de sa fille; & le gouvernement dégénéra en Démocratie. Ce même gouvernement présente trois époques; la pluralité des voix, leur plus petit nombre, & l'unanimité. Celle-ci est tellement nécessaire, que l'opposition d'un seul anéantit toute délibération. Ce ne fut qu'après diverses tentatives, & des efforts réitérés, que l'Ordre Equestre parvint à partager, avec le Roi & le Sénat, l'administration publique. Ce droit lui fut accordé par Casimir, fils de Jagellon, & confirmé par ses Successeurs. Depuis cette époque, on ne reconnut d'autres loix, que celles qui furent portées dans les Assemblées générales. La Noblesse en corps déclara la guerre, regla la paix, & ne laissa au Souverain,

que le droit de mettre sa signature au bas des traités. Alors les biens du Monarque & ceux de la Couronne furent distingués ; & le trésor du royaume ne fut plus celui du Roi. Dès que l'avis du petit nombre prévalut , la liberté dégénéra en licence ; & chaque Seigneur fut un petit tyran particulier. Il faut pourtant convenir que c'est depuis ce tems-là , que les loix les plus avantageuses à la Pologne , se sont maintenues & ont été augmentées ; il n'est plus permis aux Rois de changer les constitutions. Ce qui concerne les élections, les jugemens , le trésor public , la guerre , la collation des dignités ecclésiastiques & séculières , la forme des Assemblées ; &c , tout a été réglé depuis l'institution de l'unanimité , & subsiste encore sans altération.

A son avènement au trône , Auguste III signa les conventions , par lesquelles les Monarques Polonois contractent , avec leurs Peuples , des engagemens réciproques ; & comme c'est principalement dans ces loix , qu'on doit chercher à connoître le caractère d'une Nation , je placerai sous vos yeux les principales conditions de ce traité,

« Le Roi s'oblige, de ne point se
 » désigner de Successeur, afin que la
 » libre élection demeure, dans toute sa
 » force, au pouvoir des Etats du Royau-
 » me. Du tems de Sigismond III, qui
 » avoit une nombreuse postérité, on fit
 » divers réglemens sur les biens, les
 » honneurs, les dignités & les droits
 » dont elle devoit jouir; sans néanmoins
 » l'élever au-dessus de la condition des
 » Particuliers. Ces statuts ne scau-
 » roient regarder la maison Electorale
 » de Saxe, aujourd'hui regnante, qui se
 » trouvant, par sa naissance, au-dessus
 » de l'Ordre Equestre avant l'élection
 » d'Auguste II, ne peut être rabaisée
 » jusqu'à la simple Noblesse.

« Les Rois & les Reines de Pologne
 » doivent faire profession de la Religion
 » Catholique. Lorsque Jagellon voulut
 » regner, il fut obligé de se soumettre
 » à cette loi, & offrit de lui-même cette
 » condition. Il s'étoit répandu que Si-
 » gismond Auguste vouloit renoncer à
 » sa créance, pour recevoir la Confes-
 » sion d'Ausbourg. Le Cardinal Hosius,
 » Evêque de Warmie, lui parlant de ce
 » bruit : « ne vous fiez pas aux discours
 » du Peuple, répondit le Prince; je n'ai

» jamais eu cette pensée ; je veux de-
 » meurer, jusqu'à mon dernier soupir,
 » constamment attaché à la profession
 » de la Foi Catholique, que j'ai reçue de
 » mes Ancêtres ». La religion d'Etienne
 » Battori étoit d'abord assez équivoque ;
 » & à son arrivée en Pologne, on en-
 » voya au devant de lui pour le sonder.
 » Le Député, dans un entretien se-
 » cret, lui dit ingénument, que sans une
 » sincère profession du culte catholique,
 » non-seulement il ne recevroit point
 » le diadème, mais qu'il ne verroit pas
 » même Cracovie, où se fait le couron-
 » nement. Il ajouta que ce culte étoit
 » le plus ferme appui du Royaume ; le
 » Clergé, la première partie de la Répu-
 » blique & la lumière du Monarque.
 » Etienne donna toutes les assurances
 » qu'on pouvoit désirer au sujet de sa
 » créance, & entendit la messe le len-
 » demain au grand contentement des
 » Polonois. L'Épouse d'Alexandre étoit
 » de la Communion grecque ; celle d'Au-
 » guste suivoit les erreurs de Luther ;
 » aussi l'une & l'autre nont elles pas été
 » couronnées.

» Comme il y a en Pologne diverses
 » religions, qui, sous le nom de Dissidens,

» partagent les habitans de ce Royau-
 » me , le Prince s'engage à les protéger
 » toutes , excepté les Mennonites , les
 » Anabaptistes, les Sociniens & les Qua-
 » kers. C'est ce que promit spéciale-
 » ment Henri de Valois ; & sur quel-
 » ques contestations qui s'éleverent à
 » ce sujet , un Noble Polonois dit à ce
 » Monarque, « Seigneur Roi, si vos Am-
 » bassadeurs n'avoient pas accepté cet
 » article de votre part, nous nous serions
 » opposés à votre élection ; & si vous
 » ne le ratifiez pas , vous ne serez ja-
 » mais Roi de Pologne ». Il fut donc con-
 » venu , que ce Prince conserveroit la
 » paix & la tranquillité entre les Dissi-
 » dens , & tiendrait la main à ce que
 » personne ne fût opprimé pour cause
 » de religion ; ce qui a toujours été
 » pratiqué depuis par ses Successeurs.

» Le droit d'égalité entre tous les
 » Concitoyens , doit être observé com-
 » me un des premiers privileges de
 » la République , sans pouvoir jamais
 » être violé ou affoibli par l'élévation
 » des familles aux titres de Principauté,
 » de Comté ou de Marquisat. Les
 » Gentilshommes. sont les seuls qu'on
 » puisse appeller Citoyens , parce qu'il

» n'y a qu'eux , qui jouissent du droit
 » de bourgeoisie Polonoise. Ce sont eux
 » qui composent le Sénat & la Cham-
 » bre des Nonces , qui dirigent les af-
 » faires de l'Etat , qui exercent les
 » charges de la paix & de la guerre ;
 » & toute cette Noblesse est dans une
 » parfaite égalité , parce qu'ils naissent
 » tous avec les mêmes droits & les mê-
 » mes espérances. On ne remarque au-
 » cune différence entre le Possesseur de
 » quelques arpens de terre , & le Sei-
 » gneur de plusieurs Villes. Les uns
 » précèdent, les autres suivent, non en
 » vertu des possessions & des titres ,
 » mais selon l'ordre des Palatinats
 » dont ils sont les Députés. Il en est de
 » même dans le Sénat : la place est réglée,
 » non sur l'ancienneté & la splendeur
 » de la naissance, mais suivant la charge
 » que l'on occupe. Tout Sénateur qui
 » n'est ni Prince ni Comte , marche
 » avant un Comte ou un Prince qui n'est
 » point Sénateur ; & la diversité des
 » noms ne peut porter préjudice à cette
 » égalité de Noblesse , qu'on envisage
 » comme la base principale, l'origine de
 » la gloire & de la liberté de l'Ordre
 » Equestre.

» Le Roi ne peut acquérir des biens
 » héréditaires en Pologne, ni pour lui,
 » ni pour sa postérité, de peur qu'en
 » achetant des fonds attachés aux fa-
 » milles Nobles, il n'augmente sa
 » puissance, & ne diminue celle des
 » Gentils-hommes. Il conserve ceux
 » qu'il avoit en montant sur le trône;
 » mais ils sont toujours de la même
 » nature, ne jouissent d'aucune dis-
 » tinction, d'aucune exemption par-
 » ticulière; sont soumis aux Tribu-
 » naux & aux jugemens comme les
 » autres; & les Administrateurs doi-
 » vent s'y conformer, sous peine
 » d'exécution de leurs propres biens,
 » & de prise de corps. Si quelquefois
 » on a dérogé à cette loi, ce n'a été
 » que du consentement de la Républi-
 » que. Auguste II ayant acheté, de l'ar-
 » gent de son trésor, le palais de Mors-
 » tyn à Varsovie, avec une partie du
 » fauxbourg & autres terrains, pour
 » les faire embellir avec la magnificence
 » ordinaire, l'Etat consentit que ce Mo-
 » narque possédât ces biens légitime-
 » ment, & pût les transmettre à ses hé-
 » ritiers.

» Le serment du Roi & les *Paſſa Con-*

186. SUITE DE LA POLOGNE.

» *venta* seront lus le premier jour de cha-
» que Diète ; & chaque Nonce pourra
» dire son avis , faire des représenta-
» tions sur les infractions de la loi. Cette
» lecture doit être faite distinctement,
» à voix haute ; sans omettre aucun ar-
» ticle ; & il est libre à chacun de re-
» marquer si le Roi s'en est écarté , &
» de l'en avertir. Un des statuts porte,
» que le Prince ne conférera pas à une
» même famille deux grandes charges ,
» telles que celles de Grand & de Petit
» Maréchal, de Grand & de Vice-Chan-
» celier , de Grand Trésorier , &c.

» Le Grand Maréchal est le troisième
» personnage de l'Etat ; il ne voit
» que le Roi & le Primat au-dessus de
» lui. Maître du palais , c'est de lui que
» les Ambassadeurs prennent jour pour
» les audiences ; son pouvoir est pres-
» que illimité à la Cour ; il veille à la
» sûreté du Roi & au maintien de l'or-
» dre ; connoît de tous les crimes ; &
» ses jugemens sont sans appel : la Na-
» tion seule peut les réformer. C'est lui
» encore qui convoque le Sénat , qui
» en impose à ceux qui voudroient le
» troubler ; il a toujours des troupes à
» ses ordres.

» Le Grand Chancelier tient les

» grands Sceaux, le Vice-Chancelier les
 » petits. L'un d'eux est toujours un
 » Evêque, pour connoître des affaires
 » Ecclesiastiques. Tous deux doivent ré-
 » pondre au nom du Roi, en polonois
 » ou en latin, selon l'occasion. L'un &
 » l'autre ont des tribunaux, & décident
 » en dernier ressort les procès qui s'é-
 » levent entre les habitans des villes,
 » & les différends qui concernent les
 » biens Royaux.

» Le Grand Trésorier administre les
 » finances de la République, & n'en rend
 » compte qu'en pleine Diète. La Nation
 » ne laisse point à la discrétion des Rois
 » les trésors de l'Etat. Les Commis, les
 » Receveurs des deniers provenant des
 » péages, des douanes & autres impôts,
 » dependent de ce grand Officier, qui
 » fournit aux frais des ambassades &
 » autres dépenses publiques, dont le
 » Sénat règle la somme.

» Ces cinq personages sont comme
 » les premiers Ministres de la Pologne;
 » il y en a autant, avec la même auto-
 » rité, pour le grand Duché de Lithua-
 » nie. C'est sous Auguste II, qu'il fut sta-
 » tué pour la première fois, que deux
 » de ces charges ne se trouveroient

» point à la fois dans la même famille.
 » Les Radzivil avoient possédé en mê-
 » me tems celles de Grand & de Vice-
 » Chancelier, de Grand & de Petit Ma-
 » réchal ; les Lubomirski , celles des
 » deux Maréchaux de la Couronne ; les
 » Sapiha, celles de Trésorier & de Ma-
 » réchal de la Cour. Tous ces Ministres
 » ne ressembloient pas à ceux des autres
 » Etats ; le Roi les crée ; mais la Répu-
 » blique seule peut les renvoyer.

» Les affaires publiques doivent être
 » scellées du Sceau de la Couronne,
 » confié au Chancelier , & jamais de
 » celui de la Chambre ou du Sceau pri-
 » vé. Ce dernier est le cachet domesti-
 » que du Prince , pour les lettres rela-
 » tives à ses affaires particulières. Le
 » Sceau de la Chambre porte les armes
 » de Pologne & de Lithuanie , avec cel-
 » les de Sa Majesté au milieu. Le Roi
 » s'en sert pour tout ce qui concerne
 » ses revenus , & en général , pour tout
 » ce qui tient à sa maison , à sa table ,
 » pour tout ce qui est à sa pure disposi-
 » tion. On remarque qu'il fut permis à
 » Sobieski, à cause du délai de son cou-
 » ronnement , d'user de ce même Sceau
 » pour les lettres de convocation aux

» Diétines , & pour toutes celles qu'il
 » adressoit aux Princes étrangers , ex-
 » cepté le Czar, mais pour cette fois seu-
 » lement, & sans déroger au droit géné-
 » ral. Uladislas IV, se servit du Sceau de la
 » Chambre , pour faire de nouvelles le-
 » vées de soldats ; mais dans la Diète
 » suivante , ce Prince déclara par une
 » constitution , que ni lui , ni les Suc-
 » cesseurs ne le feroient à l'avenir.

» Les lettres, les Universaux & les
 » Ambassades ne peuvent être expédiés
 » qu'en latin ou en polonois. C'est une
 » chose singulière , que la langue des
 » Romains , qui ne pénétrèrent jamais
 » en Pologne , se parle communément
 » aujourd'hui dans ce Royaume. Les
 » Universaux sont des Edits, par les-
 » quels on notifie au Public, ce qu'on
 » veut lui ordonner. Ils portent ce nom,
 » parce qu'ils commencent toujours par
 » ces mots, *Universis & Singulis*. Il ne
 » dépend pas du Roi seul , ni même du
 » Roi soutenu des Sénateurs qui sont à
 » la Cour , de les publier.

» Le Prince s'engage à profiter des
 » occasions justes & légitimes , pour re-
 » couvrir ce qui a été détaché du royaume ;
 » mais il promet en même tems de
 » ne déclarer aucune guerre , sans avoir

» consulté toute la République. Malgré
» les démembremens considérables ,
» qui ont été occasionnés par différentes
» révolutions , cet Etat est encore
» d'une très-vaste étendue, Borné au
» Nord par la mer Baltique , qui le sé-
» pare de la Suede , il est confiné à l'O.
» rient par la Tartarie & la Russie ; au
» Midi, par le Pont-Euxin, la Valachie,
» la Moldavie , la Transilvanie & la
» Hongrie; au Couchant, par la Pomé-
» ranie, le Brandebourg, la Silésie & la
» Moravie. Sa longueur est de deux
» cens lieues, & sa largeur à peu près la
» même.

» Il ne sera choisi pour Ambassadeur,
» Envoyé, ou Résident auprès des Prin-
» ces étrangers , que des Nobles pos-
» sessionnés en Pologne. Leurs ins-
» tructions seront insérées dans les actes
» du Sénat , & lues dans les Dietes.
» A leur retour, ils donneront leurs
» relations par écrit. On les oblige
» à prêter serment , qu'ils n'ont
» point traité avec les Cours , aux-
» quelles ils ont été envoyés , au de-là
» des instructions qu'ils avoient reçues à
» la Chancellerie ; & sous le regne pré-
» sent, les Chanceliers sont chargés de

» prendre garde , que les Ministres Sa-
 » xons ne traitent point des affaires de
 » Pologne , ni les Polonois de celles de
 » Saxe. On n'emploiera pas d'Ecclésiastiques pour l'ambassade de Rome , de
 » peur que des Envoyés pris de cet
 » Ordre , par respect pour le Souverain
 » Pontife , ne préfèrent les avantages
 » du Saint Siege , aux intérêts de la
 » République.

» Les Rois de Pologne conservent le
 » droit de nommer au Cardinalat, droit
 » que la Cour Romaine a voulu leur
 » contester, & que Jean Casimir soutint
 » vivement, lorsque le Pape refusa de
 » ratifier sa nomination. » Ce qui aug-
 » mente notre douleur, disoit ce Prince,
 » c'est d'être exposés aux raisonnemens
 » des Courtisans, & d'entendre dire que
 » nous formons une prétention nou-
 » velle. Il ne faut pas trop s'arrêter à
 » l'antiquité du droit en question; car la
 » dignité des Cardinaux s'étant accrue
 » imperceptiblement dans les derniers
 » tems , il peut bien se faire que les
 » Rois ne se soient pas mis fort en peine
 » d'avoir l'œil sur les promotions; mais
 » quant à la majesté & à l'étendue de
 » l'Empire , les Rois de Pologne ne le
 » cèdent à aucun autre Monarque ; &

» même leur profonde & sincere véné-
 » ration pour le Saint Siege , leur a été
 » plus d'une fois préjudiciable dans les
 » anciens tems de la Papauté. Si l'on
 » traite notre droit de nouveau, on
 » pourra en dire autant de ceux que les
 » Pontifes Romains se sont arrogés nou-
 » vellement dans notre royaume , &
 » auxquels la piété indulgente de nos
 » Prédécesseurs a laissé faire de trop
 » grands progrès. Nous les conservons
 » cependant en leur entier , n'ayant rien
 » eu jusqu'ici de plus sacré , que de main-
 » tenir l'autorité du Pape, & de défendre
 » l'Eglise de Rome aux dépens de nos
 » biens , & de notre vie même. » Clé-
 » ment IX condamna son Prédécesseur,
 » de n'avoir pas fait attention à la no-
 » mination de Jean Casimir , & promit
 » que la première fois que la recom-
 » mandation des Princes auroit lieu,
 » on auroit égard au Candidat du Roi
 » de Pologne. Une chose remarquable ,
 » c'est que les autres Souverains nom-
 » ment toujours leurs Sujets pour Car-
 » dinaux , & qu'ici , pour des raisons
 » d'Etat, on ne présente que des Etran-
 » gers.

» Un des articles des *Pacta Conventa*
 » d'Auguste

» d'Auguste II, renferme un engage-
 » ment de ne rien négliger pour la con-
 » servation du droit de patronage.
 » C'est le pouvoir qu'a le Roi de nom-
 » mer aux évêchés, abbayes & au-
 » tres bénéfices. D'anciens statuts me-
 » nacent des peines les plus sévères
 » ceux qui porteront atteinte à cette
 » prérogative. Cependant la chose fut
 » mise en question sous le regne
 » de Sobiesky. Les Moines voulurent
 » s'arroger la libre élection de leurs
 » Abbés ; & s'étant pourvus devant
 » le Pape, la Cour de Rome appuya
 » leurs prétentions. Le Monarque
 » avoit cette affaire tellement à cœur,
 » qu'il écrivit au Cardinal Altieri :
 » Nous ne saurions assez nous étonner
 » & nous plaindre, de ce que ce droit
 » qui, jusqu'ici, a toujours été incon-
 » testable, soit enfreint sous notre
 » regne, & que des Abbés se trouvent
 » élus sans notre participation, tandis
 » que d'autres que nous avons choi-
 » sis suivant notre pouvoir, ont été
 » inquiétés, vexés, & enfin expulsés
 » de leurs bénéfices. Nous déclarons
 » donc, que notre ferme & constante

» résolution est de ne jamais souffrir que
 » nos droits nous soient arrachés, ni
 » que personne se mette en possession
 » des abbayes sans notre nomination,
 » Nous avons reçu cette autorité de
 » Dieu, en même tems que le sceptre;
 » & nous sommes engagés à la défen-
 » dre contre quiconque voudra nous la
 » ravir ». Auguste II promit de soute-
 » nir ce même pouvoir, obligeant les
 » Ministres d'Etat & les Généraux d'ar-
 » mées d'y avoir l'œil, & de fournir
 » main-forte, s'il étoit nécessaire,
 » pour chasser les usurpateurs, répri-
 » mer les réfractaires, & reprendre
 » tous les biens usurpés au préjudice du
 » patronage du Roi.

» Ce même Prince s'oblige de ne
 » point donner de son chef aux Etran-
 » gers, la qualité d'*Indigènes*, sans le
 » consentement de la République; de
 » ne la conférer qu'à ceux, que les Gé-
 » néraux ou les Ministres recomman-
 » deront, & qui se seront distingués,
 » soit dans l'épée, soit dans la robe
 » par des actions signalées. L'Indigénat
 » est un privilege qui rend les Etran-
 » gers égaux aux Nobles nés en Polo-
 » gne. Cette faveur est d'autant plus

» avantageuse , qu'elle donne droit
 » aux dignités , aux charges , aux sta-
 » rosties & autres possessions réservées
 » aux seuls Citoyens. L'Etranger , de
 » quelque condition qu'il soit , n'est
 » admis ni au Conseil , ni au Gouver-
 » nement , ni aux affaires de la
 » République. La Cour même du Roi
 » ne doit être composée que de per-
 » sonnes tirées de la Nation Polonoise
 » ou Lithuanienne , à commencer de-
 » puis les principaux Officiers jusqu'aux
 » Pages.

» On peut admettre des Etrangers à
 » la Cour de la Reine ; mais le nombre
 » en est déterminé. Comme cette Prin-
 » cesse reçoit tous les honneurs du
 » rang suprême , il est de la dignité du
 » trône , que sa maison renferme à peu
 » près les mêmes Officiers que celle
 » du Monarque. Son Grand-Maréchal
 » la précède avec le sceptre , lors-
 » qu'elle paroît en public. Les fonc-
 » tions du Chancelier sont d'écrire des
 » lettres au nom de Sa Majesté , de les
 » signer , de lire celles qu'elle reçoit ,
 » d'y faire réponse ; &c.

» Le Roi , dans un autre Statut , promet
 » d'empêcher sa femme de se mêler , ou

» par elle-même, ou par d'autres, des af-
 » faires d'Etat, ni d'aucune promotion,
 » Cet article n'auroit sans doute pas eu
 » lieu, s'il n'y avoit eu des Reines de
 » Pologne, auxquelles on a reproché de
 » vouloir gouverner la Nation. On
 » se plaignit, du tems de Jean Casimir,
 » de ce que tout se faisoit par l'entremise
 » de sa femme, & que l'accès à la faveur
 » du Prince étoit entièrement fermé à
 » ceux, qui étoient désagréables à la
 » Reine. On a déjà parlé de l'empire
 » absolu qu'avoit sur l'esprit de son
 » Epoux, Marie d'Arquien, qui tenoit
 » chez elle des Conseils particuliers, où
 » les choses se régloient avant que de
 » parvenir à la connoissance du Sénat
 » & de la République. Cette Princesse
 » ne fut cependant pas sans approba-
 » teurs. » On l'accuse, disoit un Polo-
 » nois, de ce qu'au lieu de filer, elle
 » se mêle du gouvernement, d'une ma-
 » niere qui ne convient point à son
 » sexe; & l'on ne veut pas se souvenir
 » que rien d'important, rien de glo-
 » rieux n'est arrivé dans le royaume,
 » qui n'ait passé par ses mains, qu'elle
 » n'ait conseillé ou suggéré. Nous l'ap-
 » prouvions alors; nous l'en avons
 » même félicité. La coutume qui s'est

» introduite en Pologne , ne nous ôte-t-
 » elle pas d'ailleurs tout sujet de la con-
 » damner? Ne voyons-nous pas, en effet,
 » que dans nos maisons même, l'empire
 » semble dévolu aux personnes de son
 » sexe » ?

» Les causes des Particuliers doivent
 » être placées , sans aucun choix , sur
 » un registre public , pour être ensuite
 » jugées à la pluralité des voix , dans
 » l'ordre où chacun les aura apportées ,
 » sans que cet ordre puisse être déran-
 » gé ; sans passer sur celles qui préce-
 » dent , ni avancer celles qui suivent ;
 » sans avoir égard ni aux sollicitations ,
 » ni à la dignité des personnes , ni à la
 » différence des affaires ; telles en un
 » mot , qu'elles se trouvent couchées sur
 » le registre ; mais comme elles ne sont
 » pas toutes du même genre , chaque
 » genre doit avoir son registre parti-
 » culier , & ses jours marqués.

» Les biens économiques du Roi ,
 » les starosties qui en dépendent , les
 » salines , les livres de la Chancellerie ,
 » les régences , qui sont les places de
 » Directeurs & d'Expéditionnaires de
 » la Chambre , & en général les admi-

» nistrations des deniers royaux, ne
 » peuvent être confiés qu'à des per-
 » sonnes de l'Ordre Equestre. Il est dé-
 » fendu aux Roturiers, sous peine d'a-
 » mendé, & sur tout aux Juifs, comme
 » on l'a déjà dit, de rechercher aucune
 » ferme; & chaque Gentilhomme peut
 » faire déclarer leur contrat nul par
 » tous les Tribunaux. Ces biens éco-
 » nomiques sont aussi appelés biens de
 » la Table Royale; parce qu'en effet
 » ils sont destinés à l'entretien de cette
 » table, & aux dépenses domestiques
 » du Prince.

» Les Rois de Pologne ne tirent pas
 » leurs revenus de toutes les provinces
 » du royaume; les loix ont séparé cer-
 » taines terres qui les fournissent, telles
 » que les starosties de Sandomir, de
 » Sâmbor, d'Ozimin, de Medenice, la
 » grande procuration de Cracovie, &c.
 » Ces économies ne peuvent être ni
 » démembrées, ni aliénées, ni chargées
 » de pensions. Une lettre de Casimir dé-
 » cerne les peines les plus rigoureuses
 » contre quiconque se laisseroit conférer
 » la terre de Sandomir, & le déclare
 » ennemi du repos public, traître au
 » Roi, à la patrie, & criminel de

» leze - majesté. Enfin toutes dona-
 » tions , concessions à vie des revenus
 » royaux , sont défendues sous peine
 » de privation , de triple dédommage-
 » ment & de péculat. Si quelqu'un ob-
 » tient une pension sur les salines ,
 » & que l'Administrateur en fasse le
 » paiement , l'un & l'autre sont con-
 » damnés à une amende de dix mille
 » marcs , applicables moitié au Dénon-
 » ciateur, moitié à la Justice. Ces mêmes
 » biens ne peuvent être augmentés sans
 » le consentement spécial de la Répu-
 » blique. Elle a restreint le pouvoir
 » des Rois sur cet article , de peur qu'en
 » les multipliant à leur gré , leurs ri-
 » chesses ne s'accumulent au préjudice
 » de la liberté.

» Le Prince s'oblige de faire trans-
 » porter dans chaque palatinat , le sel
 » dont la Noblesse a coutume de se ser-
 » vir , pour lui être vendu au prix fixé ,
 » & moindre qu'aux autres Habitans.

» Il est défendu d'introduire aucune
 » armée étrangère dans le royaume ,
 » d'augmenter le nombre des troupes
 » nationales , & d'en faire sortir hors
 » des frontieres , sans la permission ex-
 » presse de la Nation. Si quelqu'un con-

» trevient à cette défense , & se sert , à
 » cet effet , de lettres du Roi obtenues
 » par surprise , il est déclaré rebelle ,
 » infamé , & ennemi de l'Etat. Au-
 » guste Il donna un exemple de sou-
 » mission bien remarquable , lorsqu'il
 » permit , par un diplôme particulier ,
 » à la Noblesse , de traiter comme en-
 » nemies ses propres troupes , qui entre-
 » roient en Pologne sans l'aveu de la
 » République. Lorsque celle-ci employa
 » des soldats Saxons pour son propre
 » service , Auguste promit de les ren-
 » voyer le plutôt qu'il seroit possible ;
 » & si la guerre se terminoit , de ne les
 » rappeler jamais dans le cœur du royau-
 » me , & de n'exiger ni argent , ni vivres
 » pour leur entretien.

» Lorsque le Roi est un Prince étran-
 » ger , il doit , du consentement de
 » ses Peuples , régler son séjour dans
 » ses Etats héréditaires , & son re-
 » tour en Pologne. Henri de Valois
 » quitta le royaume secrètement &
 » à l'insçu de ses Sujets , mais c'étoit
 » pour n'y plus reparoître. Sigismond III
 » promit par écrit , que s'il étoit obligé
 » d'aller en Suede à la mort de son pere ,
 » il donneroit une caution suffisante de

» son retour ; & il tint sa promesse.
 » Uladislas IV alla prendre les bains de
 » Bade en Autriche , à l'insçu des Or-
 » dres ; mais on fit aussitôt une loi per-
 » pétuelle , qui défend au Roi de sortir
 » des frontieres. Sobieski, qui s'étoit pro-
 » posé un pareil voiage , en fit rapport
 » au Sénat ; mais la mort l'empêcha de
 » l'exécuter. Ainsi la Pologne se donne
 » des Souverains , plutôt pour régner
 » sur eux , que pour en être gouvernée.
 » Durant leur séjour hors du royau-
 » me , ces Princes ne peuvent expé-
 » dier aucune affaire publique ; il faut
 » qu'ils attendent leur retour , comme
 » s'ils n'étoient capables de rien exé-
 » cuter , sans l'assistance & les conseils
 » de leurs Sujets. On ne permet à l'E-
 » lecteur de Saxe , de s'absenter que
 » trois mois par an , à moins que sa
 » santé ne l'oblige de s'arrêter plus long-
 » tems dans ses Etats ; alors il en aver-
 » tit le Primat ; & celui des Chance-
 » liers qui se trouve auprès du Monar-
 » que absent , à ordre de revenir en
 » Pologne.

» Les revenus des monnoies appar-
 » tiennent à la République ; & le Roi
 » s'engage à ne point usurper le droit

» d'en faire battre , même du consente-
 » tement du Sénat ; ce qui concerne
 » cette matiere, ne se traite que dans les
 » Dietes. Les pieces d'or & d'argent
 » doivent être frappées sur le pied de
 » celles de l'Empire & des Princes voi-
 » sins. Les droits sur la monnoie fai-
 » soient anciennement une partie des
 » biens royaux ; mais les especes s'é-
 » tant altérées, on en rejetta la faute sur
 » l'envie d'augmenter ces revenus ; &
 » l'on souhaita que sa Majesté cédât ce
 » gain à l'Etat, qui en feroit fabriquer de
 » meilleures. Sigismond III. y consentit
 » par reconnoissance de ce qu'on lui
 » avoit permis de conférer diverses sta-
 » rosties à sa postérité. Uladislas son fils,
 » promit que ni lui, ni ses successeurs
 » ne pourroient jamais revendiquer de
 » pareils droits ; & tous les Rois ont fait
 » depuis , la même promesse. Les es-
 » peces qui ont cours dans ce royaume,
 » sont le Ducat d'or, qui vaut environ six
 » francs de notre monnoie , la Rixdale
 » d'argent , qui approche de la valeur
 » de notre écu , l'Abra , qui vaut treize
 » sols & demi, les Tinfes, qui en valent
 » dix, les Chonstacks, huit, & le Groch,
 » ou piece d'un demi-sol.

» Il n'est permis à aucun Particulier
 » de se servir des joyaux de la Couron-
 » ne, ni d'ouvrir le Trésor, fût-ce mê-
 » me par ordre du Sénat, sans une per-
 » mission spéciale de toute la Républi-
 » que. Ce Trésor est à Cracovie ; il
 » s'ouvre & se ferme avec différentes
 » clefs, qui sont entre les mains des
 » Châtelains de Posnanie, de Vilna, de
 » Cracovie, de Sandomir, &c, qui
 » ne doivent en faire l'ouverture, que
 » du consentement de tous les Ordres.
 » On l'ouvrit en 1670, pour y pre-
 » dre la couronne & les ornemens né-
 » cessaires au Sacre de la Reine Eléo-
 » nore d'Autriche, Epouse de Michel
 » Wiesznowiecki, qui se fit à Varsovie.
 » On l'ouvrit en 1673, pour en tirer
 » quelques objets précieux, qu'on des-
 » tinoit à d'autres usages ; en 1700,
 » pour y prendre les gages donnés à l'E-
 » lecteur de Brandebourg à la restitu-
 » tion d'Elbing ; en 1726, pour y re-
 » mettre ce que le Primat Szembök
 » avoit placé en lieu de sûreté pendant
 » la guerre de Suede, qui se faisoit sur
 » les frontieres du Royaume.

» L'Académie ou Université de Cra-
 » covie est confirmée dans ses anciens

» privileges , parce qu'elle a rendu ;
 » dit-on , les plus grands services à la
 » République ; qu'elle est la maîtresse
 » de toutes les sciences , prend des soins
 » infatigables pour l'instruction des
 » Etudians , & tâche de procurer des
 » personnes habiles & savantes à l'Etat.
 » Le Roi permet de ne négliger aucune
 » occasion de lui témoigner la bienveil-
 » lance , en travaillant à son accrois-
 » sement. Cette Ecole , fondée en
 » 1400 par Jagellon , à la sollicitation
 » de sa femme Hedwige , est la plus
 » ancienne & la plus célèbre du royaume.
 » Ce Prince exempta les Etudians
 » de tout impôt , les soumit sans ap-
 » pels , quant aux causes civiles &
 » aux injures legeres , à la seule ju-
 » risdiction du Recteur ; leur accorda
 » une maison franche , pour y recevoir
 » les leçons , assigna à chaque Docteur ,
 » cent marks , par an , sur le péage de Cra-
 » covie , établit l'Evêque de cette ville
 » Protecteur & Conservateur de leurs
 » immunités , statuts & prérogatives ;
 » & menaça de la colere divine & des
 » plus terribles catastrophes , les viola-
 » teurs de tous ces privileges.

» Les Rois , ses Successeurs , ratifie-

» rent cette fondation , y ajouterent
 » de nouveaux avantages ; & Sigif-
 » mond I revêtit tous les Professeurs de
 » la dignité Equestre , c'est-à-dire , que
 » ceux qui , pendant vingt ans con-
 » sécutifs , ont donné des leçons publi-
 » ques dans cette Académie , jouissent
 » de tous les droits des Nobles , & les
 » transmettent à leur postérité , si ce
 » sont des Laïques. Dans sa première
 » institution on y appella des Docteurs
 » de Sorbonne , pour y enseigner la
 » Théologie ; de sorte que cette Ecole
 » se regarde comme la fille de l'Uni-
 » versité de Paris. Elle a toujours été
 » extrêmement fréquentée , & a sou-
 » tenu constamment la Religion Ca-
 » tholique en Pologne. Les emplois du
 » royaume , tant ecclésiastiques que sé-
 » culiers , ne se donnent ordinairement
 » qu'à ceux qui y ont fait leurs études
 » dans quelques-uns de ses onze Col-
 » leges. Tous les Professeurs , soit qu'ils
 » enseignent la Théologie , la Philoso-
 » phie , le Droit ou les Belles-Lettres ,
 » doivent être Prêtres ou non mariés ;
 » on n'en excepte que les Médecins ;
 » L'Université de Wilna & le College
 » de Polosk sont aussi sous la protec-
 » tion de sa Majesté.

» Les Tartares , habitans du grand
 » Duché, seront conservés dans la pos-
 » session de leurs biens en fonds de
 » terres, lorsqu'ils les auront légitime-
 » ment acquis. Ces peuples vivent en Li-
 » thuanie & dans la Volhinie, où leurs
 » Ancêtres obtinrent autrefois la per-
 » mission de s'établir. Ils font la guerre
 » pour le service de la République,
 » moyennant une certaine paie ; & le
 » Roi les conserve dans leurs posses-
 » sions, en reconnoissance de leur fi-
 » délité.

» Enfin, dit le Prince, & c'est ainsi
 » que se termine le Traité, ou l'espece
 » de Capitulation que les Polonois,
 » après l'Élection, sont dans l'usage
 » de faire avec leur Souverain ; « en-
 » fin, si, ce dont Dieu nous préser-
 » ve, nous venions à passer les bornes
 » des droits légitimes, des libertés, ar-
 » ticles & conditions, ou à ne pas les
 » remplir, nous déclarons tous nos
 » Sujets de l'une & de l'autre Na-
 » tion, Lithuaniens & Polonois, dis-
 » pensés de la soumission & de la foi
 » qu'ils nous doivent ». Les constitutions
 » de l'Etat ordonnent trois avertisse-
 » mens, avant que d'en venir au refus

» d'obéissance. Le premier & le second.
 » doivent être faits en particulier, l'un
 » par le Primat & les Sénateurs qui
 » sont au près du Monarque ; l'autre
 » par les Nonces du district , auquel
 » l'affaire aura été portée par un mem-
 » bre du Sénat , ou par un Gentilhom-
 » me , avant la tenue de la Diète.
 » Le troisième se fait en public par
 » tous les Ordres assemblés. Mais si
 » quelqu'un , sans avoir observé les for-
 » malités préliminaires & requises , s'a-
 » visoit de troubler la paix & de lever
 » l'étendard de la rebellion , sous pré-
 » texte que le Souverain auroit agi
 » contre le salut & la liberté de l'Etat ,
 » il seroit cité à la Diète , & jugé par les
 » Ordres du royaume en l'absence de
 » Sa Majesté ».

Vous pouvez, Madame, d'après cet exposé, connoître les bornes & l'étendue de l'autorité & de la puissance des Rois de Pologne. Ils nomment les Ministres, les Sénateurs, les Evêques, les Généraux & les grands Officiers de l'armée & de la Cour. Ils donnent à leur gré les bénéfices, les gouvernemens, les starosties, &c. Le Prince est le protecteur des villes, leur accorde des privilèges, a le droit d'assembler

le Sénat, de convoquer des Dietes, de recevoir des Ambassadeurs, mais non pas d'en envoyer, sans l'agrément de la République. Il a le pouvoir de conférer les divers Ordres de chevalerie, d'en instituer de nouveaux; mais il ne peut, ni faire de nouvelles loix, ni abroger les anciennes (1). Il n'a pas le droit de mettre des impôts, de lever des troupes, de les réformer, de créer des Nobles, de naturaliser un Étranger, sans le concours du Sénat & de la Noblesse. Il n'a pas même, comme vous avez vu, celui de battre monnoie; mais celle qui se frappe par ordre de la République, doit être marquée au coin, & porter le nom du Monarque. Il partage la puissance souveraine avec les Nobles. Ces derniers font les loix & l'y assujettissent. Il préside à leurs Conseils; mais comme il n'est, suivant leur façon de parler, que la bouche qui doit exprimer les pensées de tous les Membres, il ne peut rien dire, qui ne s'accorde

(1) Depuis le départ du Voyageur, & principalement à la Diète de 1768, on a fait divers changemens, dont on parlera dans un supplément à la fin de ce volume.

SUITE DE LA POLOGNE. 209
avec leurs sentimens. C'est lui qui approuve leurs décrets , qui les publie en son nom , & en procure l'exécution autant qu'il est possible dans un pays , où le droit de les faire suppose presque toujours celui de n'y point obéir. On ne lui laisse que ce qui lui convient uniquement , le pouvoir & les moyens de faire des heureux ; il distribue les places , confère les honneurs , récompense le mérite. On dit communément , qu'il n'y a point d'heure dans le jour , où un Roi de Pologne n'ait des graces à répandre. Rien ne lui manque , que ce qu'il doit le moins regretter , le droit de se venger & de nuire. Il peut accorder la vie à un criminel , & non ôter une charge , sans le consentement des Etats. On le compare au Roi des Abeilles , qu'on dit être sans aiguillon. Il est , pour ainsi dire , gardé à vue , & observé par quatre Sénateurs qui ne le quittent jamais. Son Chancelier lui refuse le sceau pour les choses qu'il croit injustes ; son Chambellan a droit de le fouiller ; & ses Sujets se pardonnent mutuellement des transgressions , qu'ils ne lui passeroient pas à lui même.

Cependant ces hommes si hauts , vis-à-

vis de leur Maître , le complimentent en esclaves. « Je tombe à vos pieds ; je » me mets sous la semelle de vos sou- » liers ». Ils souffrent même de sa part les exclusions les plus humiliantes. Lorsqu'il mange en cérémonie , à son sacre , par exemple , vous avez vu qu'il admet à sa table les Ambassadeurs étrangers ; jamais il n'invite les Grands de l'Etat. Ils sont occupés à le servir en lui liant les mains. « Nous avons un Roi , disent-ils aux » autres Nations ; pour vous , c'est le » le Roi qui vous a ; & c'est en quoi » précisément nous différons des autres » peuples. Nous mettons un frein à » l'autorité de nos Princes , qui ne sont » pas libres de se donner l'essor en nous » opprimant. Nous leur opposons des » Ministres , comme autant de barrières » à leur ambition, & comme les gardiens, » les protecteurs de nos privilèges. Ils » ont le droit de résister à tout ce que » le Monarque voudroit entreprendre » contre le bien , contre la gloire de » la Nation. Dans ce cas , ils sont non- » seulement fondés à lui demander rai- » son de son gouvernement ; mais nous » nous en prenons à eux , si , par une lâ-

» che complaisance, ils ont connivé aux
» volontés du Souverain, qui ne doit
» rien faire, que de concert avec eux.

» Il est vrai que pour se mettre à
» l'abri des reproches, il forme un
» Conseil de quelques Sénateurs, gens
» dévoués à ses intérêts, avec lesquels
» il résout les affaires du royaume; mais
» ces délibérations, fussent-elles éma-
» nées de tout le Sénat, ne peuvent
» être mises à exécution, que par la
» confirmation d'une Diète. Nous con-
» cevons néanmoins que c'est toujours
» donner occasion au Roi de gouver-
» ner sans le concours de la Républi-
» que, que de la laisser si long-tems sans
» force, sans appui, sans Conseil.
» Quelle consistance peut-elle avoir,
» en effet, dans le long intervalle d'une
» Diète à l'autre; & n'est-il pas au
» pouvoir du Prince, de profiter de
» l'interstice de deux années, pendant
» lesquelles il peut n'agir que pour son
» avantage. Joignez à cela le préjudice
» que porte à l'Etat, le droit qu'ont
» nos Souverains de distribuer les char-
» ges, les biens & les graces de la
» Couronne. Ils captivent les uns par
» des présens; ils corrompent les au-

212 SUITE DE LA POLOGNE.

» tres , par l'espérance d'en obtenir;
» & ôtent ainsi à presque tous les Ci-
» toyens , la liberté de faire connoître
» leurs véritables sentimens.

» Malgré ces inconvéniens , nous
» aurons toujours de puissantes digues
» à opposer aux débordemens. Ces
» digues sont les loix que nous pou-
» vons prescrire nous-mêmes à ceux
» qui veulent nous en donner. S'ils
» viennent à rompre les liens sacrés
» qui les attachent à leurs Sujets , il
» nous est libre de secouer le joug que
» nous nous sommes nous mêmes im-
» posé , & d'arracher des mains de
» nos Maîtres, un sceptre qu'ils ne tien-
» nent que de nous. Ils ne doivent donc
» jamais perdre de vue la source de leur
» autorité. Leur puissance , accrue peu
» à peu comme de grands fleuves , doit
» comme eux , se contenir dans de
» justes bornes.

» Nous regardons encore comme un
» trait de bonne politique , pour con-
» trebalancer l'autorité souveraine ,
» d'empêcher que l'Election de nos Rois
» ne soit unanime. Nous entretenons
» par là , deux partis qui se défient l'un
» de l'autre , & d'où naissent presque

» toujours des Confédérations contrai-
 » res aux intérêts du Monarque. Les
 » Puissances voisines fomentent cette
 » méintelligence , pour diviser les
 » forces d'un Etat , qu'une intimité
 » d'union rendroit trop formidables ,
 » comme elles l'étoient dans les beaux
 » jours de notre République , lorsque
 » les Ladislas , les Sobiesky , & d'autres
 » Souverains de ce mérite tenoient les
 » rênes du gouvernement. Cependant
 » malgré les voisins redoutables qui
 » environnent ce royaume , il n'auroit
 » rien à craindre de leurs efforts , s'il
 » ne portoit , dans son sein , des enne-
 » mis encore plus dangereux , qui ,
 » sous prétexte de soutenir ses droits ,
 » ne travaillent qu'à le déchirer ».

Le Roi de Pologne tire annuellement
 de ses Etats , tant des terres affermées
 que des salines , des douanes , & de
 certains droits de la Chambre des Fi-
 nances de Dantzick , seize à dix-huit
 cens mille livres de revenu. Cette mo-
 dicité ne vous surprendra pas , si vous
 faites attention que ce Monarque ne
 paie ni les troupes , ni les Officiers de
 sa Cour , & que cet argent est unique-
 ment destiné à l'entretien de sa per-
 sonne , & aux gages de ses Domesti-

ques. Les Gentilshommes de sa maison le servent sans appointemens, dans l'espérance d'avoir part à ses graces; & sa Majesté reçoit d'ailleurs beaucoup de présens. Au surplus, ce revenu n'est pas tellement fixe, qu'il ne puisse quelquefois varier suivant les tems, & l'habileté des Administrateurs.

On ne connoît ici d'héréditaire; que les terres & le rang de Noble; le fils d'un Palatin & celui du Roi n'ont aucun droit aux dignités de leur pere. Cependant on a vu long-tems les Polonois perpétuer la Couronne dans la même famille; & sans l'avarice reconnue de la femme de Sobiesky, ils n'auroient peut-être pas refusé leurs suffrages à son fils. Cette passion étoit si universellement blâmée dans cette Princesse, qu'un Prédicateur, en parlant de la confession, osa prononcer ces paroles devant elle: « les Rois confessent les petits péchés, & » n'accusent pas les grandes fautes. On » connoît un Prince qui ne croit pas, » sans doute, que ce soit un crime de » vendre les charges de la Républi- » que, & d'immoler la patrie à sa com- » plaisance aveugle pour sa femme ».

L'Enthouſiaſte fut forcé de ſe rétracter; mais ſon audace demeura impunie. On ſçait que la Reine, pour ſatisfaire ſa cupidité, parioit des ſommes conſidérables avec les Gentilſhommes de ſa Cour, qu'avant tel tems, ils auroient tel emploi, & les y faiſoit nommer pour gagner la gageure.

Tous ces détails, qui ſont autant le fruit de mes converſations, qu'un abrégé de mes lectures, ont interrompu la ſuite de mes voyages, que je reprendrai dans les lettres ſuivantes.

Je ſuis, &c.

A Midnick, ce 20 Août 1756.



LETTRE CCLXXXI.

SUITE DE LA POLOGNE.

DES Etats de Courlande, j'entrai en Lithuanie; & Midnick est la première ville où j'ai puisé le peu de connoissances que vous venez de lire sur la Pologne. C'est la résidence d'un Evêque qui me retint plusieurs jours dans son palais, & me fit part de quelques-uns de ces détails. Il m'apprit aussi, que la province de Samogitie, qui forme la plus grande partie de son diocèse, avoit été gouvernée successivement par des Ducs particuliers, par des Chevaliers de l'Ordre Teutonique, & par les Grands-Ducs de Lithuanie; que la Religion Chrétienne n'y a été introduite qu'au quinzième siècle; que le pays, quoique couvert de forêts, a cependant beaucoup de terres fertiles, & produit une grande quantité de miel; que l'Evêque, le grand Staroste, qui a l'autorité d'un Palatin, & le Castellan ont séance au Sénat, & peuvent, à leur
gré

gré, convoquer des Diétines. Elles se tiennent à Rosienne, petite ville de la même province. Kizidani, appartenant aux Radzivil, est le chef lieu d'un comté de cette Maison, si illustre, si puissante, si ancienne en Lithuanie. Un des plus célèbres Palatins de ce nom fut le fameux Nicolas de Radzivil, qui voyagea dans la plupart des Cours de l'Europe. Les graces de son esprit & ses talens lui acquirent l'estime & l'amitié de Sigismond Auguste, qui le fit Capitaine de ses Gardes. Il commanda trois fois les armées Polonoises dans la Livonie, & soumit cette province à la République. Il embrassa la religion protestante à la sollicitation de sa femme, fit prêcher les Ministres à Wilna, & les chargea de traduire la Bible en langue vulgaire. Cette branche est éteinte par le mariage d'une fille dans la Maison de Brandebourg. Voilà tout ce que peut dire un Voyageur sur un pays qui n'offre rien à la curiosité.

Wilna, capitale de Lithuanie, occupe plusieurs collines au confluent de deux rivières, dont l'une porte bateau, & y fait fleurir le commerce. Elle est grande, & assez bien bâtie, mais en

maisons de bois , qui l'exposent à de fréquens incendies. Celui qu'elle éprouva en 1737 , consuma la moitié de la ville. Elle en essuya d'autres les années suivantes , qui détruisirent plus de neuf cens maisons , & une infinité d'églises , de palais , de couvens , d'hôpitaux & autres édifices actuellement réparés. On trouve dans l'ancien château, tombé en ruines , l'arsenal , la salle du Tribunal de Justice , une église , & la belle chapelle de marbre de S. Casimir , dont le tombeau d'argent pese, dit-on, trente quintaux. Ce Prince , fils de Casimir IV, pratiqua auprès du trône , toutes les austérités du cloître , & mérita , surtout par sa chasteté , d'être mis au rang des Saints. On voit aussi le palais où demeuroient les Grands-Ducs ; c'est un vieux bâtiment , flanqué de tours & construit de brique , qui ne marque ni magnificence dans ceux qui l'habitoient , ni habileté dans l'Architecte. Les fauxbourgs n'offrent guere que des édifices de bois & des cabanes couvertes de planches. Il y a quelques places dans la ville , dont les bâtimens de pierre , sont occupés par des Etrangers ; les gens du pays paroissent moins

SUITE DE LA POLOGNE. 219
recherchés dans leurs logemens.

Le commerce attire beaucoup de monde à Wilna ; toutes les religions y ont leurs lieux d'assemblée, des mosquées pour les Tartares, des synagogues pour les Juifs, des temples pour les Protestans, des églises pour les Catholiques, des chapelles pour les Moscovites du rit Grec. Il y a peu de villes où Dieu soit adoré de plus de Nations, servi de plus de manieres, prié en plus de langues. La maison de Nicolas de Radzivil fut le premier asyle des Calvinistes ; on y chantoit les pseumes dans le langage du pays. La Cathédrale, consacrée vers la fin du quatorzieme siecle, jouit d'un revenu considérable. Le Chapitre, les Curés, les Prêtres de paroisse, les communautés d'hommes & de filles remplissent cette cité d'Ecclesiastiques & de Moines.

L'Université, fondée en 1570, est possédée par les Jésuites. Ils ne m'ont pas laissé ignorer les noms de ceux qui y ont professé avec distinction ; & de ce nombre étoit le fameux Poëte Polonois, Casimir Sarbiewski, dont Grotius comparoit la lyre à celle d'Horace. J'avois lu ses poésies dans

K ij

ma jeunesse ; & il m'en restoit une idée avantageuse. Un Jésuite de Wilna, son petit-neveu , m'engagea à les lire une seconde fois ; & j'avoue que je fus moins content de cette lecture. Je trouve , dans la plupart des pièces , du feu , de l'élévation , de la noblesse , des images vives , intéressantes , des expressions éclatantes , brillantes , magnifiques ; mais j'y remarque aussi fort souvent , des écarts outrés , des emportemens gigantesques , des mots hasardés , peu latins , des tours inconnus à l'antiquité Romaine , de l'obscurité enfin , du galimatias , & tout ce qu'on voit dans les poésies de collège. L'auteur s'élève quelquefois jusqu'à un sublime plus frappant peut-être , que tout ce qu'on admire , en ce genre , dans nos Poètes lyriques ; mais d'autres fois , ils se perd dans les nues , & y laisse son goût , sa raison , son bon sens ; ou bien il se précipite , se plonge , s'ensevelit dans une ivresse plus barbare que poétique. Il a saisi le génie , la finesse , les graces , le style même d'Horace ; mais il a mêlé à ces trésors exquis , les misérables emprunts qu'il s'est avisé de faire chez un Stace , un Clau-

dien , &c. C'est un combat de la lumière & des ténèbres ; un assemblage bizarre des plus purs rayons du soleil & de vapeurs grossières ; une foible lueur qui perce à peine le nuage , & toute la sérénité du brillant éther qui se développe. J'aime à me rappeler cette ode où il dit :

« Je quitte la terre : nues , soutenez-
 » moi ; vents , prêtez - moi vos ailes.
 » Que vois-je ? Ces montagnes inabor-
 » dables se sont abaissées tout à coup
 » sous mes yeux. Ces empires , ces peu-
 » ples nombreux s'humilient sous le vol
 » rapide qui m'élève dans l'espace im-
 » mense des airs. Les temples sacrés ,
 » les palais des Rois fuient loin de moi.
 » J'admirois l'étendue de ces villes ; leurs
 » extrémités se sont rapprochées ; tou-
 » tes les Nations réunies sous un point
 » de vue , sont l'objet de mes regards. O
 » déplorable inconstance de la fortune !
 » ô fragilité ! Que de choses je vois re-
 » naître , s'écouler & se précipiter dans
 » l'abîme du néant ! O vaste Océan de
 » la Divinité ! ô mer sans rivage , rece-
 » vez dans votre sein , absorbez dans les
 » flots de l'éternité , votre Poëte qui
 » soupire après vous ».

222 SUITE DE LA POLOGNE.

Sarbievski , connu par ses Poésies sous le nom latin de *Sarbievius* , naquit en 1595 , dans le Duché de Masovie , d'une famille distinguée parmi la Noblesse Polonoise. Il entra chez les Jésuites à dix-sept ans , & fut envoyé à Rome pour y faire ses études de Théologie. Il y gagna l'estime & l'amitié des Gens de Lettres ; & quelques Odes qu'il présenta à Urbain VIII ; lui méritèrent l'honneur d'être choisi pour corriger les hymnes, que le Pontife devoit employer dans un nouveau Bréviaire. De retour en Pologne , il professa successivement les Humanités , la Philosophie & la Théologie dans l'Université de Wilna ; & lorsqu'il s'y fit recevoir Docteur , Ladislas V, qui assistoit à cette cérémonie , tira la bague qu'il avoit au doigt , la lui donna , & le prit pour son Prédicateur ordinaire. Ce Prince trouvoit tant de plaisir à sa conversation , qu'il le mettoit de tous ses voyages. Sarbievski mourut à quarante-cinq ans. Il s'étoit spécialement appliqué à la lecture des Poètes Latins ; & l'on assure qu'il avoit lu soixante fois les œuvres de Virgile. On estime sur-tout ses poésies Lyriques , dont les Jésuites conser-

vent un exemplaire manuscrit. Il avoit aussi commencé un Poëme Epique, distribué en douze chants, qu'il devoit intituler la *Leschiade*, du nom d'un Héros qui sauva la Pologne.

L'Evêque de Wilna est le Chancelier né de l'Université, & a sous lui un Vice-Chancelier, qui en exerce les fonctions. Indépendamment de leur College, les Jésuites ont une maison Professe & un Noviciat. L'Eglise du College, une des plus belles de la Ville, occupe le milieu de la grande place. Le Palais Episcopal, ceux du Palatin & du Tribunal Suprême sont encore d'assez beaux édifices. Ce Diocèse comprend la plus grande partie de la Lithuanie, & confine avec la Russie. Ce Palatinat à trois Sénateurs, qui sont l'Evêque, le Palatin & le Castellain. Le Tribunal de Justice tient ses séances pendant six mois, & se transporte dans d'autres Villes pendant le reste de l'année. Les Magistrats de Wilna, comme les Capitouls de Toulouse, sont égalés à la Noblesse; & leurs enfans peuvent posséder des biens fonds.

On se souvient encore dans cette Ville, des ravages des Russes qui s'en rendirent maîtres en 1658. Casimir V,

la reprit ; mais le Château se défendit avec une opiniâtreté qui n'a point d'exemple. Le Commandant eut quelque soupçon qu'on le trahissoit ; & portant ses idées sur un Prêtre du pays, il le fit mettre dans un mortier , & lança cette affreuse bombe sur les Assiégeans. Cette cruauté , & un grand nombre d'autres qu'il exerça pendant le siège, firent résoudre les Officiers de la garnison à livrer ce Barbare aux ennemis. Ceux-ci le condamnerent à être exécuté par le Bourreau ; mais comme il ne s'en trouva point dans l'armée, son Cuisinier s'offrit , & lui trancha la tête sur un bloc , comme une piece de bœuf, avec son couteau de cuisine. Quel maître ! Quel serviteur !

Mon dessein étoit , en remontant la rivière , de visiter les parties orientales de la Lithuanie ; j'en fus détourné par un Officier François , que le hasard me fit rencontrer dans mon auberge , & qui avoit fait ce voyage ; « vous ne » seriez ni payé de votre curiosité , me » dit-il, ni dédommagé de votre peine. » Vous ne verriez par-tout que des Vil- » les bâties de bois , des terres mal » cultivées , de vastes forêts , des No-

» bles qui se querellent , qui se battent ,
 » qui s'égorgent , & des Payfans qui
 » sont leurs esclaves. J'ai erré , plutôt
 » que voyagé , dans les Provinces qui
 » avoisinent la Russie ; & ce qui m'en
 » reste , se réduit à peu de chose.

» Polosck , Capitale du Palatinat de
 » ce nom , est située près de la Dwina ,
 » & défendue par deux Châteaux , où
 » il y a toujours garnison. La Ville est
 » assez commerçante ; les Jésuites y ont
 » un beau College.

» Witepski , qui prend son nom de
 » la rivière qui l'arrose , est grande ,
 » marchande , & forte par sa situation
 » entre des marais qui en rendent les
 » approches difficiles. Elle est défendue
 » d'ailleurs par une Citadelle & un autre
 » Fort garni de troupes. Les Russes y
 » ont un Evêque de leur rit , & les Jé-
 » suites un collège pour les Nobles.
 » C'est le siège du Palatin de ce nom ,
 » & d'une Diétine.

» Mscislaw est le palatinat le plus
 » oriental de la Lithuanie. Sa Capitale ,
 » nommée de même , & baignée par
 » le Niéper , entretient , dans un fort ,
 » une petite garnison. C'est le séjour
 » d'un Palatin , d'un Castellan & d'un
 » Staroste.

K v

» Minsko passe pour un des grands
 » gouvernemens du pays ; & sa Capi-
 » tale, qui porte le même nom, pour une
 » des villes les plus considérables de cette
 » province. Le Conseil suprême de Li-
 » thuanie s'y tient, de deux ans l'un,
 » pendant six mois, alternativement
 » avec la ville de Novogrodeck. On y
 » voit beaucoup de Juifs, dont les uns
 » s'appliquent au commerce, les autres
 » à la médecine. On y trouve aussi des
 » Moines Grecs & des Jésuites. Je cite
 » souvent ces derniers, parce que ce
 » sont les plus riches, & les seuls avec
 » lesquels on puisse raisonnablement
 » converser ; encore y a-t-il beaucoup
 » de choix ; car tout Nobles qu'ils sont,
 » pour la plupart, ils ne valent pas nos
 » Capucins de France.

» Novogrodeck, que je viens de
 » nommer, est une ville sans défense,
 » à quelques lieues du Niemen. Les
 » Princes de Radzivil possèdent de
 » grands domaines dans ce palatinat,
 » où l'on trouve encore d'autres villes
 » qui enrichissent cette contrée. Le
 » Clergé régulier y est nombreux &
 » opulent ; & la plupart des bénéfices
 » séculiers ne peuvent être possédés

» que par des Nobles du canton.

» Les Juifs ont à Brzécie, chef lieu
 » du Palatinat de ce nom ; sinon la plus
 » belle , du moins la plus grande syna-
 » gogue de l'Europe. Elle est fréquen-
 » tée par les plus savans hommes de
 » cette Nation , tant à cause de la célé-
 » brité de ses études , que parce qu'on
 » s'y fait recevoir Rabin. Les Catho-
 » liques & les Russes y ont aussi des
 » écoles savantes , qui ôtent à cette
 » province , cet air de rusticité qui me
 » choquoit dans toutes les autres. On
 » y voyage difficilement , par la multi-
 » tude de marais & de lacs , qui en
 » forment comme une mer. Au milieu
 » de ces eaux, s'élève la ville de Pinsk,
 » qui fait partie des domaines du Roi.
 » Les Grecs y ont un Evêque réuni à
 » l'église Romaine ; mais une chose
 » plus rare , c'est une pharmacie bien
 » entretenue & bien fournie , qui se
 » conserve chez les Jésuites. Le Comte
 » d'Oginski a réuni , par un canal, di-
 » verses rivières en une seule ; & cette
 » jonction sert non-seulement à dessé-
 » cher les marais , mais encore à faire
 » fleurir la navigation & le commerce.
 » Si l'on réunissoit de même le Mou-

» chawietz qui entre dans le Bug , &
 » la Pina qui se jette dans le Pripetz,
 » on pourroit naviger de la Vistule
 » dans le Niéper , & ouvrir une com-
 » munication entre la mer Orientale
 » & le Pont-Euxin ».

Content de ce que j'entendois , je renonçai sans peine à ma première idée , & pris tout uniment la route de Grodno , dans le palatinat de Trocki , après Wilna , la principale ville de Lithuanie. Elle est située au bord du Niemen , partie sur une hauteur , partie dans un fond entouré de montagnes. L'ancien château , environné de fossés très-profonds , est tombé en ruines ; il n'y reste plus qu'une aile qu'on puisse habiter. Celui qu'Auguste III a fait bâtir , est beau , vaste & régulier. La grande salle , la chambre du Sénat & la chapelle surpassent en beauté les autres pièces de l'édifice. Sur la place , qui fait face au château , est la partie affectée à la Chancellerie. Le pont sur le Niemen est le plus beau qu'il y ait dans le royaume. Ce n'est pas dire beaucoup , ni même assez , dans un pays où les ponts & chaussées sont en général très-négligés.

Ces deux objets , si multipliés en France , & que nous regardons comme si essentiels à la facilité du commerce , n'entrent presque pour rien dans l'attention & les soins du gouvernement Polonois. Les Romains avoient un autre motif dans la construction de ces chemins si célèbres , dont quelques-uns subsistent encore. Ils les appelloient voies militaires , nom qui désigne assez l'usage qu'ils leur attribuoient. Le soin de veiller à leur entretien , étoit confié aux Ediles. En France , le Duc de Sully est le premier Ministre qui se soit occupé de cette partie ; il fut aussi le premier Grand-Voyer , charge qu'il avoit lui-même créée , & qu'il rendit honorable. Depuis la mort de ce Ministre citoyen , jusqu'au tems de la Régence , les chemins publics furent aussi négligés parmi nous , qu'ils le sont aujourd'hui en Pologne ; mais des travaux immenses nous assurent enfin une communication libre & facile d'un bout du royaume à l'autre. On voyage commodément en voiture , où l'on ne pouvoit pas même aller à cheval. Un corps de Magistrats est chargé de veiller à tout ce qui concerne ce départe-

ment ; & une Ecole déjà célèbre , promet encore de nouveaux progrès , dans cette partie de l'Architecture & du Génie. Tous ces secours manquent à la Pologne ; & l'on est étonné d'y trouver un pont , à la construction duquel ces deux arts ont présidé.

On va voir aussi par curiosité , l'église superbe des Jésuites , & celle des Carmelites. Les palais de Radzivil & de Sapiéha sont deux autres ornemens de cette ville , qui a été rebâtie avec assez de régularité , depuis qu'en 1753 , un incendie la réduisit en cendres. Je crois vous avoir dit que les Dietes générales se tiennent à Grodno , lorsque c'est le tour de la Lithuanie.

Trocki , situé sur le bord d'un lac , & défendu par un fort , est la Capitale du Palatinat de ce nom. Les Grands Ducs y firent leur résidence , jusqu'à ce qu'ils eurent bâti le château de Wilna. Une célèbre image de la Vierge y attire beaucoup de peuple ; & par le mot de peuple , j'entends aussi les Nobles , qui ne lui cèdent dans aucune des pratiques extérieures , qui usurpent le nom de Piété.

Kowno est une autre ville du même Palatinat , peu éloignée d'un fa-

meux couvent de Camaldules , qu'habitent vingt-quatre Hermites sur le sommet d'une montagne. C'est un bâtiment magnifique , fondé par Christophe Patz , Grand-Chancelier de Lithuanie , qui y a dépensé plus de huit mille tonnes d'or. Le marbre y est prodigué ; les voûtes de l'église sont ornées d'excellentes peintures à fresque de la main des plus grands maîtres. Le couvent a dans sa dépendance un district de trois cens payfians , qui en sont les esclaves. Le Fondateur y est enterré avec son Epouse.

Je traversai le Palatinat de Bielski , pour me rendre à Warsovie , & vis sur la route les villes suivantes : Augustow , située sur un lac qui tire son origine & son nom du Roi Sigismond-Auguste , qui la fit bâtir ; Biallittok , appartenant au Comte Branizki , où l'on voit un château & des jardins que les Polonois , qui ont voyagé en France , ne craignent point de comparer à Versailles ; Tikotschin , où le feu Roi rétablit l'Ordre de l'Aigle Blanc , comme un signe de fidélité & de constance , propre à ranimer le courage & le zèle de ses partisans. Cet Ordre avoit été

institué par Ladislas V, lorsqu'il maria son fils Casimir avec la fille du Grand-Duc de Lithuanie. Les Chevaliers portent une chaîne d'or, d'où pend sur l'estomac, un Aigle d'argent couronné.

Un noble Vieillard, qui, au renouvellement de cet Ordre, avoit été reçu par Auguste, vivoit dans les environs de cette ville, au milieu d'une famille nombreuse, dont il voyoit sous ses yeux, jusqu'à la cinquième génération. Il avoit servi long-tems dans les armées de Sobieski, & s'étoit trouvé avec lui à la levée du siège de Vienne. Il recherchoit les Etrangers, recevoit les Voyageurs, les retenoit chez lui, & se plaisoit à les entretenir de ses vieilles guerres. Dès qu'il sut mon arrivée, il m'envoya deux de ses petits-fils, qui m'obligèrent de céder à leurs instances. Nous marchâmes un bon quart d'heure, avant que d'arriver à la maison, dont la situation étoit plus agréable que le bâtiment, quoique l'on y trouvât, malgré son air rustique, toutes les commodités d'un château de campagne. Il étoit composée d'une vingtaine de chambres, toutes occupées par la même famille, dont le Chef

avoit près de cent ans. Une de ses arrières petites-filles venoit de se marier ; & je trouvai tout le monde préparé à la joie. On dressa une table, autour de laquelle il auroit pu compter trente de ses descendans , s'il n'eût commandé à une douzaine des plus jeunes , de rester derrière pour nous servir. Le souper fut apporté dans l'instant même ; les viandes étoient assez bien apprêtées , & le tout dans des plats de terre bien travaillés. On mangea de bon appétit ; & après avoir bu à toutes les santés, le Vieillard commença un discours qui nous auroit paru long , s'il n'eût pas été prononcé de si bonne grace. Il débuta par un compliment sur le bonheur qu'il avoit de me recevoir ; ensuite il s'étendit sur la faveur que Dieu lui faisoit de prolonger ses jours , pour voir fleurir une famille , dont il ne recevoit que des consolations.

« Né sous le dernier des Casimirs ;
 » j'ai vu , ajouta-t-il ; la Pologne , gouvernée par six Monarques, & mes enfans employés , par ces Princes , dans toutes les charges de l'Etat , sans jamais mais s'engager dans aucune Confédé-

234 SUITE DE LA POLOGNE.

» ration contraire à ses intérêts. Nous
 » nommons ainsi , comme vous savez ,
 » certaines ligue , certaines alliances ,
 » formées contre l'autorité souveraine ,
 » sous prétexte du bien public , & pré-
 » que toujours suivies d'une guerre ci-
 » vile. Nous avons vu depuis un siècle ,
 » trois sortes de Confédérations. Les
 » premières ont été attachées au Roi ;
 » les secondes lui étoient contraires ;
 » les troisiemes ont attaqué toute la
 » République. La plus innocente paroît
 » celle qui se forme d'intelligence avec
 » le Monarque , soit qu'il la compose
 » de divers membres d'une Diète rom-
 » pue ; soit qu'il la fasse éclore sans
 » aucune assemblée préalable. Par exem-
 » ple , un ennemi puissant menace l'E-
 » tat d'une prochaine invasion ; ou un
 » voisin prépondérant s'obstine à faire
 » passer ses troupes sur le territoire de
 » la République ; le Roi , pour s'oppo-
 » ser à ces violences , assemble une
 » Diète sous le lien de la Confédéra-
 » tion , & déclare ennemi de la patrie ,
 » quiconque s'attachera au parti con-
 » traire. Cette Diète agit en consé-
 » quence contre les Etrangers & leurs
 » adhérens. Dès-lors , comme vous

» pouvez l'imaginer sans peine , c'est
 » un vrai bonheur pour la République,
 » si tous les Citoyens s'accordent avec
 » le Souverain. Mais s'il y a , pour par-
 » ler notre langage , une Anti-Confédé-
 » ration , la plus affreuse situation de-
 » vient inévitable ; & le feu qui s'allu-
 » me est d'autant plus terrible , que la
 » licence de la Nation l'augmente d'un
 » moment à l'autre , & qu'on n'est plus
 » le maître de l'éteindre à propos. Dans
 » ces tems orageux , le désordre va si
 » loin , que les Tribunaux sont obligés
 » de garder le silence ; parce que chaque
 » parti s'arroge le droit de juger en
 » dernier ressort.

» Lorsque , sans le concours du Roi ;
 » l'ambition , l'animosité , le méconten-
 » tement , ou quelque autre intérêt font
 » naître une autre sorte de Confédéra-
 » tion, on l'appelle Rokofs, nom terrible
 » chez les Polonois, & le signal du plus
 » affreux désordre. La signification de ce
 » terme n'est pas encore bien décidée.
 » Les uns l'interprètent par le mot de
 » révolte ; d'autres croient , avec plus
 » de fondement , que c'est un cri de
 » guerre que nous avons emprunté des
 » Hongrois ; parce qu'anciennement

» ils s'assembloient d'une façon tumultueuse auprès d'un village nommé Rokcofs , & qu'en y arrivant ils s'avertissoient les uns les autres , que c'étoit là le lieu du rendez-vous. Ce mot avoit , parmi nous , un tel ascendant sur l'Ordre Equestre , que pour peu qu'un Gentilhomme s'avisât de le prononcer publiquement , tous ceux qui l'entendoient , étoient obligés , sous les peines les plus rigoureuses , de se ranger autour de lui ; & ce cri , souvent répété , attiroit toujours de nouveaux camarades. La foule grossissoit à chaque instant ; & bientôt l'on voyoit sous les armes toute la Noblesse , dont la plupart ne savoit pas même de quoi il étoit question.

» Aujourd'hui , que les mœurs se sont adoucies , cette boutade satirique n'auroit plus la même influence. Pour ne pas succomber dans une pareille entreprise , il faut la projeter avec prudence , l'entretenir avec adresse , & n'éclater qu'après s'être procuré les secours les plus efficaces. Une faction puissante veut-elle amener quelque changement dans l'Etat ? Elle prend ses mesures de bonne

» heure , en s'assurant d'une quantité
 » considérable de Nonces , en se fai-
 » sant , dans le Sénat , dans les pro-
 » vinces , un grand nombre d'amis. Ne
 » doutant point alors qu'elle ne fût for-
 » tement appuyée , elle communique
 » son projet à ses adhérens , & les en-
 » gage, supposé qu'une Diète se rompe
 » d'elle-même , à la tourner en Con-
 » fédération , malgré le petit nombre
 » des opposans.

» Les Chefs de ces sortes d'Associa-
 » tions commencent par casser toutes
 » les délibérations qui peuvent leur
 » nuire , pour mettre au néant les pro-
 » testations faites ou à faire. Ensuite
 » ils limitent un tems , pour venir re-
 » connoître & appuyer la justice de
 » leurs procédés ; ils menacent de con-
 » fiscation de biens , de dégradation de
 » noblesse , ceux qui leur seront con-
 » traires , & finissent par donner la for-
 » mule du serment , par lequel les Con-
 » fédérés s'engagent de défendre l'hon-
 » neur , les biens , la vie des Chefs &
 » des Membres de l'Association.

» Une ou plusieurs Anti-Confédéra-
 » tions ne manquent jamais de suivre
 » le Rokoss. Il s'en élève naturellement

» une pour les intérêts du Roi. Sou-
 » vent aussi, différens Seigneurs en for-
 » ment d'autres ; & de cette manière
 » la patrie se trouve cruellement dé-
 » chirée ; & le peuple devient tour à
 » tour la victime de tous les partis , sans
 » savoir auquel il doit se soumettre.

» Quelquefois il arrive que deux Con-
 » fédérations , trop foibles séparément
 » contre une troisième , s'unissent l'une
 » avec l'autre. Leur jonction ne sert
 » qu'à prolonger les troubles. D'autres
 » fois , un parti qui n'est composé que
 » d'un petit nombre d'adhérens , & pa-
 » roît menacé d'une prompte ruine ,
 » devient tout à coup redoutable , par
 » la quantité de Transfuges que les pro-
 » fusions ou l'adresse de ses Chefs sa-
 » vent lui procurer. On ne finiroit
 » point , si l'on vouloit détailler les
 » difficultés & les vicissitudes qui s'en-
 » tre-suivent rapidement dans de pa-
 » reilles situations.

» Notre histoire fournit des exem-
 » ples d'une autre espèce de Confédé-
 » ration , qui est celle de l'armée. C'est
 » une révolte des troupes , qui ne re-
 » connoissant plus la voix de leurs Gé-
 » néraux , se choisissent elles-mêmes

» un Chef, qu'elles tirent quelque-
 » fois du rang le plus vil. Une mul-
 » titude soldatesque, conduite de la
 » sorte, doit tomber nécessairement
 » dans le plus affreux brigandage. Dans
 » ces révoltes, autrefois trop fréquen-
 » tes, les troupes prenoient constam-
 » ment pour prétexte le défaut de paie-
 » ment; mais en même tems, elles ne
 » comptoient pour rien le pillage, les
 » contributions qu'elles levoient de
 » toutes parts; & le pays se trouvoit
 » ruiné, sans que la solde fût acquit-
 » tée. Les loix sévissent fortement
 » contre de semblables Associations,
 » & regardent comme traîtres à la pa-
 » trie, comme dignes des plus grands
 » supplices, les auteurs ou les soutiens
 » de la révolte. La confiscation des
 » biens des rebelles, & d'autres ré-
 » compenses sont promises aux Ci-
 » toyens zélés qui les punissent de
 » mort.

» Toute Confédération est conduite
 » par un Chef qu'elle conduit elle-mê-
 » me, qui porte le titre de Maréchal,
 » & jouit de tous les droits des anciens
 » Dictateurs Romains. Il préside aux
 » Assemblées des Nonces, termine leurs

» querelles ; résume les plaintes , &
 » poursuit la réparation des torts. Dans
 » cette place , un homme de tête est
 » en état d'ébranler le Monarque sur
 » le trône , & quelquefois de l'en fai-
 » re descendre. Il doit avoir de l'a-
 » dresse , de l'éloquence , & des ma-
 » nières propres à gagner les cœurs de
 » la multitude ; être ferme & coura-
 » geux pour s'attirer le respect. & la
 » confiance publique ; riche & libéral,
 » pour fixer ses adhérens , & séduire
 » ceux du parti contraire. Les Confé-
 » dérés lui accordent un pouvoir ab-
 » solu. C'est lui qui reçoit les Am-
 » bassadeurs , signifie ses ordres aux
 » Tribunaux , dispose des biens des
 » particuliers , des revenus des Evê-
 » ques , & de ceux du Roi même. Il
 » leve des troupes ; il exerce le droit de
 » vie & de mort ; & ses jugemens, com-
 » me ceux d'un Despote, sont exécutés
 » sans lenteur , sans formalité , sans
 » égard pour personne. Il est vrai que
 » pour balancer son pouvoir, on lui
 » donne des surveillans chargés de ren-
 » dre compte de sa conduite , des Con-
 » seillers qui l'aident de leurs avis , qui
 » reglent avec lui les mouvemens &
 » les

» opérations de ce grand Corps. L'una-
 » nimité n'est pas requise dans leurs
 » décisions; il suffit de la pluralité des
 » voix. Chaque Confédération est tou-
 » jours suivie d'une Diète de Pacifica-
 » tion, où l'Etat, fatigué des maux in-
 » séparables de la division, cherche sé-
 » rieusement les moyens de regagner
 » quelque tranquillité. Quant aux for-
 » malités qu'exige cette Assemblée, elles
 » sont absolument les mêmes que celles
 » des Diètes ordinaires.

» Il résulte de ce que je viens de dire,
 » qu'il y a des Confédérations permi-
 » ses & d'autres qui sont illégitimes. Les
 » premières se font du consentement du
 » Roi, du Sénat & de l'Ordre Equef-
 » tre. On les regarde alors comme
 » générales; & elles tendent au bien
 » de la Nation. Les secondes ont
 » leur source dans le zèle emporté ou
 » dans la rebellion de quelques Mem-
 » bres de la République. Dans ces der-
 » nières, malheureusement trop multi-
 » pliées, les Plébéiens accablés par les
 » taxes que leur imposent les Nobles,
 » implorent inutilement la protection
 » d'une autorité légitime; & c'est en
 » vain que pour se défendre de l'oppres-

» sion , ils courent aux armes qui ne
 » devroient être employées qu'à re-
 » pousser l'ennemi commun. Les Pay-
 » sans, privés du fruit de leurs travaux,
 » s'attroupent pour soutenir leur bri-
 » gandage : la sûreté des chemins est
 » violée ; & rien n'est à l'abri de leur
 » déprédation. Le Soldat , dont la li-
 » cence est effrénée , assouvit sa bruta-
 » lité & son avarice. Les églises sont
 » prophannées , les autels renversés ; &
 » dans les lieux que parcourent les
 » nouveaux Confédérés , ils y font
 » éprouver tout ce que la guerre a de
 » plus affreux. Le commerce est inter-
 » rompu ; les campagnes deviennent
 » désertes par la fuite des Colons ; les
 » villes sont ruinées ou incendiées ; les
 » Puissances voisines pénètrent dans un
 » Etat dévasté par ses propres enfans,
 » & y entrent comme dans un pays de
 » conquête. La Pologne ressemble alors
 » à une mer agitée , dont les flots s'en-
 » trechoquent & se brisent mutuelle-
 » ment. Mais dès que la Diète de Pa-
 » cification est terminée , la tempête
 » cesse, le calme renaît ; & le royaume
 » reprend une face tranquille , pour s'a-
 » giter de nouveau à la première occa-
 » sion ».

Ce discours fut interrompu par de fréquentes anecdotes relatives au sujet ; le reste du tems se passa en témoignages d'amitié de toute cette aimable famille, qui fit des efforts pour me retenir quelques jours. Je ne m'arrêtai dans aucune des autres villes , par l'impossibilité d'y trouver de bons gîtes. On voyage difficilement en Pologne ; il n'y a point d'hôtelleries où l'on puisse loger , ni avoir des lits. On vous mène dans une espece d'angar , au bout d'une écurie , où vous couchez avec les bœufs , les vaches , les chevaux qui occupent le reste de l'étable. Il est vrai qu'il y a communément une chambre avec un poêle pour l'hiver ; mais en été , les mouches , les puces , les punaises & la mauvaise odeur ne permettent pas de s'y établir. Aussi aime-t-on mieux passer la nuit dans l'écurie avec les bestiaux , que de rester dans cette chambre, qui, d'ailleurs est occupée par le Maître du cabaret, sa femme , les enfans , son ménage , & un grand tonneau de four-croûte, dont la puanteur acheve de corrompre cet affreux logement. Le mieux, si la saison le permet, est de coucher sur

la paille dans une grange , & sur-tout de s'en faire donner de la fraîche ; car le Cabaretier ramasse le matin celle qui a servi le soir à ses Hôtes , pour la redonner à de nouveaux venus , & mettre ainsi plusieurs personnes dans les mêmes draps.

La grande quantité de forêts , l'éloignement des habitations , la coutume de marcher la nuit comme le jour , l'indifférence des Starostes pour la sûreté des routes , tout sembleroit devoir favoriser le vol & l'assassinat ; & cependant , en dix ans , à peine en citeroit-on un exemple. Les gens aisés voyagent dans une calèche à deux chevaux , & portent avec eux un matelas mince , un petit lit de plumes , une paire de draps , un chevet , une couverture & une paillasse qui , après qu'on en a ôté la paille le matin , enveloppe tout le bagage. Ce paquet se met dans un sac de serge , qui sert de siège dans la voiture.

Ces mêmes personnes ont une petite cave de six ou sept bouteilles remplies de bierre , de vin , d'eau-de-vie , d'hydromel , avec un panier pour le pain , la viande cuite , la chandelle. On y

ajoute de l'avoine pour les chevaux, & de la graisse pour les roues. Il ne faut pas oublier, en passant par les villes, de renouveler les provisions; car on trouve peu de chose dans les villages. Lorsqu'on est ainsi équipé, on chemine à peu de frais; car le logement ne coûte rien. La Noblesse se croit dispensée de payer ce que lui fournit le paysan; aussi lui refuse-t-on tout ce qu'elle demande, avec cette seule réponse: « il n'y en a point ». Il n'en est pas de même des Etrangers; mais comme il en passe peu, les Cabaretiers ne font point de provisions. La poste ne sert que pour les lettres & les paquets. Elle fut établie, par ordre de la République, sous le regne de Ladislas IV. Avant ce tems là, les ordres du Roi étoient portés par les Gentilshommes de la Cour, qui se faisoient donner des voitures par les Starostes.

Comme la Pologne est un pays de plaine, sans pierres, sans montagnes, on y roule aisément en chaise, que la plupart menent eux-mêmes. Aussi ne font-ils pas grande dépense, sur-tout en été; car dès qu'ils arrivent, ils mettent les chevaux à l'herbe, ou leur

font apporter un peu de foin ; encore ont ils bien de la peine d'en avoir ; car l'Hôte craint toujours de n'être pas payé. Ceux qui vont à cheval , ont avec eux un matelat piqué , épais d'un doigt , large d'un pied & demi , qu'ils plient en deux , & le mettent sous la selle. Arrivés au gîte , ils commencent par donner quelque monnoie au Cabaretier , qui va leur chercher du pain , de la bierre & un peu d'avoine. Avec cinq ou six sols , un Voyageur paie son souper & celui de son cheval.

Les Seigneurs ont de bonnes voitures , & font mener des charriots qui portent les lits & les vivres. Il faut prendre garde aux ponts , qui sont , pour l'ordinaire très-mauvais ; les Polonois ne se soucient ni de les réparer , ni de les entretenir. En hiver on se munit d'un sac fourré pour les pieds ; car le froid est si grand , qu'on ne résisteroit pas en carrosse ou en calèche , sans cette précaution. Comme les rivières , les lacs & les étangs sont gelés , & qu'on les passe aisément sur la glace , on a soin , lorsque la terre est couverte de neige , d'avoir un traîneau , sur lequel on met la voiture , & qu'on

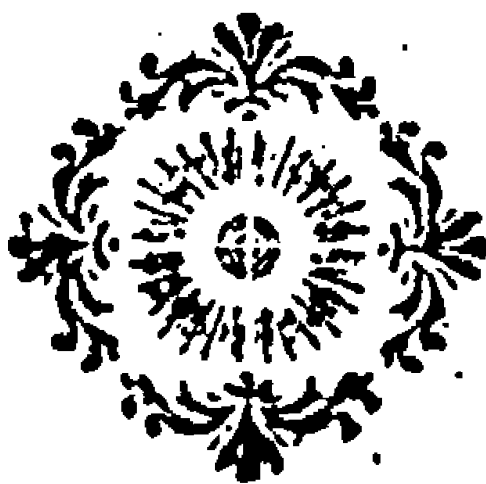
fait conduire par les chevaux. Les femmes, moins délicates & plus hardies qu'en France, font ainsi cent, deux cens, trois cens lieues, sans craindre ni la difficulté des chemins, ni la rigueur de la saison, ni les mauvais logemens. Les gens du pays, qui vont à cheval pendant le froid, ont de grosses bottes, dans lesquelles ils mettent une semelle de paille brisée, qui, avec un grand verre d'eau-de-vie qu'ils boivent en partant, leur garantit les pieds & l'estomac. Les Cochers en usent de même, sans quoi ils ne pourroient supporter la rigueur de l'air. Elle est si excessive, que le nez gele quelquefois quand on marche à visage découvert. Le remede ordinaire est d'y appliquer une poignée de neige, & de n'entrer dans aucun lieu où il fasse trop chaud, autrement on court risque de perdre le nez.

Ces différentes façons de voyager, sont très-anciennes dans ce pays; & à peu de chose près, tout est ancien chez les Polonois. Ce sont les mêmes coutumes, les mêmes privileges, la même forme de gouvernement, que dans le tems où ils s'érigerent en Ré-

publique. Immobiles dans un coin de l'Europe , ils n'ont senti le contrecoup d'aucune des révolutions arrivées dans ses usages. Ils ont eu part à ses guerres ; mais ils n'ont pris les manières ni des peuples qui les ont vaincus , ni de ceux qu'ils ont eu l'avantage de vaincre. Tout change autour d'eux ; eux seuls se trouvent les mêmes qu'ils étoient il y a quatre siècles.

Je suis, &c.

A Varsovie , ce 1. Septembre 1756.



LETTRE CCLXXXII.

SUITE DE LA POLOGNE.

ON m'avoit adressé à Warsovie , & recommandé à un Gentilhomme Suédois, que diverses circonstances ont amené & fixé dans cette Capitale. Avec une fortune bornée , mais beaucoup d'ordre , d'économie & de raison , il s'est fait un genre de vie , qui offre à la fois l'image de la philosophie & du bonheur. L'hiver il habite la ville dans un appartement chaud & commode , où il me donna un logement. En été , c'est une maison de campagne un peu écartée , avec un bosquet & un ruisseau au bout du jardin. Un cabinet de livres choisis , un petit nombre de gens vertueux & de bon sens , une table propre , frugale & modérée , & un commerce de lettres avec quelques amis , qui l'informent des nouvelles publiques , moins pour contenter une vaine curiosité , que pour se faire un divertissement des folles agitations des

humains ; voilà le philosophe à qui je fus adressé , & qui voulut bien quitter sa solitude , pour m'accompagner dans mes courses. Nous commençâmes par la Capitale.

Warsovie occupe le centre de la Pologne , dans une campagne riche & fertile , sur la rive gauche de la Vistule. Ses faubourgs en font une grande ville ; & l'on y bâtit tous les jours de nouvelles maisons. On y voit des palais superbes , de belles églises , de riches couvens. Le château royal , que Sigismond III fit construire , qu'Auguste II fit fortifier , est un vaste édifice divisé en trois parties : le Palais proprement dit , qui est la demeure du Roi ; le Fort , où le Gouverneur exerce sa juridiction ; & le Bureau des Economies Royales. Sigismond y établit le premier sa résidence ; ses Successeurs l'ont imité.

Les rues de la ville sont droites , mais mal pavées , les maisons bâties de pierre , de brique & de bois. Il en est de même des églises , dont la principale est la collégiale de Saint Jean. Mais ce qu'il y a de plus remarquable , c'est la magnifique bibliothèque de la famille des Zaluski , consacrée à l'usage des

SUITE DE LA POLOGNE. 251
habitans , & composée de plus deux
cens mille volumes. Elle avoit été com-
mencée par un Evêque de cette mai-
son , qui , après diverses ambassades ,
mourut en 1714 , Grand-Chancelier
de la Couronne , laissant un recueil de
lettres latines , où l'on trouve une in-
finité de faits curieux & intéressans.

Ce Prélat avoit voyagé en France ,
suivant l'usage des Polonois ; qui leur
fait d'abord tourner leurs regards vers
ce royaume : c'est le premier objet de
leur curiosité ; soit qu'ils ne croient
rien de plus capable de la satisfaire ,
soit qu'ils se hâtent de connoître une
Nation , dont l'enjouement & la viva-
cité ont plus de rapport avec la douceur
& la facilité de leurs manieres. Mais
si ces voyages ont leur utilité , com-
bien de fois deviennent-ils nuisibles à
de jeunes gens , qui ne s'occupent qu'à
varier leurs plaisirs , & non à étendre
leurs lumieres ? Ils ajoutent , pour l'or-
dinaire , aux vices nationaux ceux des
Etrangers dont ils s'attirent les raille-
ries , & reviennent dans leur patrie
avec plus de ridicules & moins de ver-
tus. Les Polonois en général , don-
nent rarement dans ces sortes d'écarts ;

ce sont moins de jeunes Etrangers qui voyagent, que des philosophes qui observent avec soin, des politiques qui voient avec discernement, des sages qui parlent avec prudence. Interrogeons tous les Etats de l'Europe ; ils nous apprendront que par la décence de leur conduite, la réserve de leurs discours, ils vengent leur âge de la frivolité qu'on lui reproche.

Gustave Adolphe gagna une bataille fameuse contre Casimir, près du village de Prag, un des faubourgs de Warsovie. Cette ville a été prise plusieurs fois par les Suédois qui y ont fait de riches prises & de grands ravages. Les lieux les plus remarquables des environs sont la plaine de Kola où se font les Elections, la maison de campagne du Comte de Brühl, le château d'Ujasdow, appartenant au Prince de Tschartorinski, & le palais de Willanow, où est mort le Roi Sobieski. C'est dans ce même lieu, qu'Auguste II fit dresser un camp par ses troupes exercées sur le pied Allemand, les passa lui-même en revue, & leur fit faire toutes les évolutions ; ce qu'on n'avoit jamais vu en Pologne.

Warsovie, dont le tiers des habitans sont des Etrangers, & sur-tout des Allemands, dépend, pour le spirituel, du diocèse de Posnanie. On y compte vingt-trois maisons religieuses & sept hôpitaux. Les Chanoines de Saint Jean sont preuve de noblesse. Tous les Ecclésiastiques sont, en général, fort considérés en Pologne; mais les Moines y jouissent de la plus grande vénération, & sont reçus dans toutes les compagnies. Ils font le prône dans leurs églises, portent en secret le viatique aux malades, & enterrent quelquefois les morts, sans la permission de l'Evêque ni du Curé. Les Freres Quêteurs entrent hardiment jusques dans les cabinets, sans frapper à la porte. Les Religieux sont riches, mais peu réguliers; & tous nobles qu'ils sont, car ici les Capucins même se piquent de l'être, ils vont boire dans les cabarets. Vous en voyez dans les rues, qui ont de la peine à se soutenir, sans que le monde s'en scandalise, ni que le Supérieur les punisse. Leur jeûne consiste dans l'abstinence de viande, d'œufs, de lait & de fromage, se permettant d'ailleurs, de manger de tout le reste, durant tout

le jour. On ne connoît ici ni Chartreux ni Minimes.

A l'égard des Ecclésiastiques séculiers, les uns possèdent deux canonicats, les autres deux cures; & presque aucun n'en remplit les devoirs. Les Curés font instruire leurs Paroissiens par des Religieux, & confient à des Vicaires les autres fonctions de leur ministère. Les Chanoines vont rarement à l'office; ils le font dire par de pauvres Ecoliers; & les Evêques, loin de corriger ces abus, craignent eux-mêmes bien d'autres reproches. L'affectation d'une propreté excessive qui tient lieu de parure, l'air d'une politesse étudiée, dans laquelle on fait consister tout son mérite, l'art de bien parler, dont on ne se pique que dans des conversations inutiles, souvent indécentes, le commerce assidu d'un monde choisi, où l'on se rend nécessaire par son enjouement, l'assistance régulière à des parties de plaisir, la jouissance commode d'un revenu sacré, qu'on regarde comme un supplément de patrimoine; voilà souvent le fond des occupations de ceux qui, par état, n'en devroient avoir que d'édifiantes.

Les peuples donnent beaucoup aux églises & peu aux pauvres ; aussi les autels sont-ils mieux entretenus que les hôpitaux. Ils prient Dieu tout haut, se donnent des soufflets à la messe, se frappent la tête contre les bancs, le pavé ou les murs. On y chante toujours quelques cantiques en Polonois ; & dans toutes les églises des Dominicains, on récite le soir le chapelet dans la même langue : les hommes sont d'un côté, les femmes de l'autre : les premiers commencent l'*Ave Maria*, en disent la moitié ; & les femmes le finissent. Les Dames & quelques Seigneurs se font apporter des sacs fourrés pour y mettre les pieds en hiver ; précaution nécessaire dans un pays où le froid est excessif.

« Si la perfection du christianisme, » disoit mon Philosophe Suédois, ne » devoit consister que dans les pratiques extérieures qu'il prescrit, les » Polonois seroient, sans contredit, les » plus parfaits Chrétiens de l'univers. » Dès les premiers tems de la Monarchie, ils trouverent cette religion trop douce pour eux, & le carême trop aisé & trop court. Ils le com-

» mencerent à la septuagésime ; mais
 » un Pape abrogea cette surérogation
 » rigoureuse , en reconnoissance de ce
 » qu'ils lui avoient fourni des contri-
 » butions , pour faire la guerre à un
 » Empereur chrétien : il leur permit de
 » s'en tenir à l'usage général ; mais ils
 » observent encore l'abstinence du
 » mercredi. Sigismond-Auguste , dans
 » un repas public qu'il donna aux ob-
 » seques de son pere , ayant osé faire
 » servir du gras ce jour là, le Peuple s'en
 » scandalisa ; & peu s'en fallut qu'il ne
 » pensât à se révolter.

» Je ne parle ni des confrairies de Fla-
 » gellans, établies dans presque toutes les
 » villes , ni des pèlerinages sans nombre
 » à certaines salines, qu'on croit avoir été
 » miraculeusement apportées de Hon-
 » grie par sainte Cunégonde , ni enfin
 » de cette quantité de reliques venues
 » de Rome ; en échange de l'obéissance
 » aveugle , que ce royaume a vouée au
 » Saint-Siège. Pendant deux siècles,
 » nul Evêque n'osoit sacrer un Roi
 » de Pologne , que son élection n'eût
 » été approuvée par le Pape ; & aujour-
 » d'hui même , qu'on sçait à quoi s'en
 » tenir sur la puissance pontificale , le
 » Monarque n'est reconnu par la Na-

» tion, que lorsqu'il est proclamé par le
 » Primat, qui ne jouit de ce droit,
 » qu'en vertu d'une bulle de Rome. Un
 » Nonce Apostolique réside toujours à
 » Warsovie, & y exerce un pouvoir
 » inconnu dans tout autre Etat catho-
 » lique. Il n'en a pourtant pas assez,
 » pour maintenir l'indissolubilité du ma-
 » riage; il n'est pas rare d'entendre
 » dire aux Maris: « ma femme qui n'est
 » plus ma femme ». Les Evêques, té-
 » moins & Juges de ces divorces, s'en
 » consolent avec leurs grands revenus.

» Tant que ce Peuple resta dans l'i-
 » gnorance, il n'inquiéta point les
 » autres Religions; mais à peine com-
 » ça-t-il à s'éclairer, qu'il persécuta les
 » Protestans. Il prit cependant fort
 » peu de part à toutes les guerres sain-
 » tes, qui désolèrent l'Europe au sei-
 » zieme siècle; c'est la Nation où l'on
 » a le moins brûlé de monde, pour s'é-
 » tre trompé dans le dogme. Elle n'a
 » vu dans son sein, ni des frères égor-
 » gés par leurs frères, ni des Rois as-
 » sassinés, ou traînés à l'échaffaud. Tous
 » les cultes y sont soufferts; un Mo-
 » narque ne peut obtenir la Couron-
 » ne, sans avoir fait serment de les to-
 » lérer.

» Sous Sigismond I, une partie des
 » Polonois étoient Luthériens, & pou-
 » voient, comme les Catholiques, pos-
 » séder les charges & les dignités de
 » l'Etat. Aujourd'hui tout Dissident,
 » c'est à-dire, quiconque ne professe
 » point la Religion Romaine, - en est
 » positivement exclus. Une Puissance
 » voisine, qui a le plus grand intérêt
 » d'asservir la Pologne, travaille sour-
 » dement à faire rétablir l'égalité, pour
 » élever un jour sur ce trône, quel-
 » ques-unes de ses créatures. En effet,
 » qui empêcheroit la Russie, au pre-
 » mier interregne, de proposer pour
 » Candidat un Grec schismatique ?
 » Etant admis à l'égalité, il pourra oc-
 » cuper les grandes places, entrer dans
 » le Sénat, & par conséquent parve-
 » nir à la royauté. Vainement la Na-
 » tion voudra s'y opposer; les Russes,
 » en envoyant des troupes dans les
 » provinces, dissiperont tous les obsta-
 » cles. Dès lors, quelle étrange ré-
 » volution dans tous les Ordres ? Qui
 » empêchera le nouveau Roi de se re-
 » connoître Vassal de la Russie, pour
 » être protégé & maintenu par cette
 » Puissance ? Quel accroissement de

» pouvoir pour les Moscovites? Quelles
 » alarmes pour le reste de l'Europe?

» Il est fâcheux qu'un pays si vaste ,
 » si riche , si fertile en productions , si
 » abondant en hommes courageux ,
 » baigné d'un si grand nombre de rivie-
 » res , dont les habitans joignent à la
 » bravoure des Sarmates , leurs ancê-
 » tres , du goût pour les arts , de l'ap-
 » titude pour les sciences , & tout ce
 » qui caractérise des gens policés par
 » les Lettres qu'ils aiment & qu'ils culti-
 » vent , soit continuellement déchiré par
 » des divisions intestines. Plus de désin-
 » téressement dans la Noblesse , plus de
 » liberté dans le Peuple , plus d'auto-
 » rité sur le trône , lui donneroit une
 » nouvelle vie , le feroit respecter de ses
 » Voisins , le rendroit un des royaumes
 » les plus florissans du monde chrétien.
 » Eclairés comme ils le sont , patriotes
 » comme ils le paroissent , instruits par
 » leurs malheurs , animés par un noble es-
 » poir , conduits par un Roi citoyen , les
 » Polonois ne s'occuperoient que des in-
 » térêts de l'Etat ; & s'affranchiroient du
 » joug étranger qui les menace. Toute
 » puissante qu'est la Russie , jamais elle
 » parviendrait à les mettre dans sa dé-

» pendance , si réunissant toutes leurs
 » forces , ils ne les employoient qu'à
 » défendre la liberté.

» Mais cette liberté , ce bien si pré-
 » cieux , dont la jouissance élève l'ame ,
 » est aujourd'hui la principale source
 » des maux qui les accablent. Les
 » Rois , la Loi , la Noblesse sont les
 » trois forces qui font mouvoir la ma-
 » chine du gouvernement. De leur
 » équilibre , doit dépendre la régularité
 » de ses ressorts ; mais cet équilibre est
 » une chimere ; car , quoique ces forces
 » se balancent réciproquement , il en
 » résulte presque toujours des mouve-
 » mens convulsifs , qui s'affoiblissent
 » sans cesse , & doivent entraîner un
 » jour sa destruction. La Majesté royale
 » lutte continuellement contre la liberté
 » nationale , & celle-ci contre l'autorité
 » du Souverain. De-là ces divisions per-
 » pétuelles entre les Sujets & le Monar-
 » que. Les premiers forment des Con-
 » fédérations ; le second s'appuie d'un
 » secours étranger. La guerre intestine
 » survient ; la force fait taire la justice ;
 » & souvent la justice emploie une vio-
 » lence destructive , qui la soutient aux
 » dépens du corps politique. Si la Con-

» fédération est la plus forte , celui
 » qu'on a choisi pour regner , parce
 » qu'il avoit des vertus , des qualités ,
 » des talens , est renversé du trône. Si
 » au contraire , les Confédérés sont les
 » plus foibles , le Roi ne gouverne
 » plus que des esclaves. Les Confédé-
 » rations ne peuvent être autorisées
 » par la loi , que lorsque la loi est mé-
 » connue par le Prince ; mais il arrive
 » souvent que l'intérêt de la loi n'est
 » qu'un prétexte ou à l'ambition , ou à
 » la révolte. Il est plus difficile de répri-
 » mer les abus que les Polonois font de
 » leur liberté , que les orgueilleuses pré-
 » tentions de la Couronne. Pour la
 » tranquillité de l'Etat , il faudroit ou
 » que les Rois ne pussent être détro-
 » nés , ou que la Noblesse , qui croit
 » n'être pas libre , si elle n'a le courage
 » de tout oser , fût dépouillée de l'auto-
 » rité qu'elle exerce despotiquement
 » sur le reste de la Nation.

» En effet , rien n'est égal aux droits
 » d'un Gentilhomme Polonois. Avec un
 » bien médiocre , il vivroit plus heu-
 » reux que les plus grands Seigneurs de
 » l'univers , si les hommes savoient
 » jouir d'une entière liberté , sans en

» abuser. Il est souverain dans ses
 » terres ; sa maison est un asyle dont
 » on n'ose tirer personne par violence ;
 » quelque crime qu'il ait commis , il ne
 » peut être arrêté ni mis dans les fers ,
 » qu'après avoir été convaincu & con-
 » damné par la République ; ce qui laisse
 » presque toujours le forfait impuni. Il
 » a le pouvoir de glaive & de-justice
 » sur ses Sujets , leur impose des tri-
 » buts ; & tandis qu'il abuse de sa puis-
 » sance , il ose contester les plus petits
 » droits de celle du Monarque. S'il a
 » frappé à mort un de ses Paysans , il
 » met quinze livres sur la fosse ; s'il a
 » tué celui d'un autre Gentilhomme ,
 » la loi de l'honneur l'oblige seulement
 » à le remplacer. Il enlève les femmes &
 » les filles , sans qu'elles osent faire de
 » résistance ; ce qui paroît si naturel ,
 » si peu étrange à ces bons Villageois ,
 » qu'elles ne laissent pas encore de trou-
 » ver des maris. Il vend un village avec
 » les habitans , comme on vend une
 » ferme avec les animaux qui la culti-
 » vent ; plus d'une fois l'homme & la
 » brute sont attachés au même joug.
 » Comme membre de la République ,
 » tout Gentilhomme est appelé à l'é-

» lection de ses Rois, & partage avec
 » eux les soins du gouvernement. Il
 » peut s'opposer à leurs décisions, ba-
 » lancer lui seul les résolutions de l'État,
 » ne se soumettre aux impôts, qu'autant
 » qu'il les approuve. Il nomme les Juges
 » suprêmes des Tribunaux, peut le de-
 » venir, & monter enfin sur le trône
 » même. Les talens naturels ou acquis
 » lui laissent entrevoir la plus brillante
 » perspective. Quoique pauvre, s'il est
 » insinuant, qu'il ait de l'esprit, du ma-
 » nége, il gagnera d'abord les princi-
 » paux de son Ordre. Ce premier pas
 » le conduit à mériter la confiance, la
 » considération des Sénateurs; il par-
 » vient insensiblement à se concilier
 » l'attention de la Cour. Alors les Sta-
 » rosties, les Tenutes, les Advocacies
 » commencent à changer sa fortune,
 » jusqu'à ce que l'entrée du Sénat ou
 » une place de Ministre le tire enfin de
 » l'Ordre Equestre.

» Les Starosties font partie des an-
 » ciens domaines des Rois de Pologne,
 » cédés par ces Princes à des Gentils-
 » hommes, ou à titre de récompense, ou
 » pour les aider à soutenir les frais de
 » la guerre. Sa Majesté ne se réserve

» que le soin d'y nommer, en les char-
 » geant du quart de leur revenu, pour
 » l'entretien d'un certain nombre de
 » Gens de guerre. Le mot de Starostie
 » signifie exactement en françois, Capi-
 » tainerie ; mais les Polonois trouvent
 » plus noble de l'expliquer par celui de
 » Gouvernement ; & à leurs yeux,
 » un Staroste est un Gouverneur. Il y a
 » de ces Starosties qui rapportent an-
 » nuellement plus de soixante mille li-
 » vres ; & une même personne peut
 » en posséder plusieurs ; mais elles ne
 » passent ni aux enfans, ni aux veuves,
 » moins que le Roi n'y donne son con-
 » sentement. On en compte quatre cens
 » cinquante-deux, tant en Pologne
 » qu'en Lithuanie. Les Ténutes, moi-
 » dres que les Starosties, ne compren-
 » nent ni villes, ni châteaux, mais seu-
 » lement un ou deux villages. Les Ad-
 » vocaties, sont la dernière espece de
 » ces biens royaux, qui, comme vous
 » avez vu, ne devroient être que la ré-
 » compense des services & du mérite,
 » mais deviennent souvent le prix de
 » l'injustice & de la trahison. On en-
 » richit, aux dépens de l'Etat, ceux qui
 » l'immolent aux passions du Souve-
 » rain ;

» rain ; & quelquefois les menaces, aussi
 » heureuses que la flatterie, arrachent
 » ces biens des mains du Monarque qui
 » n'ose les refuser, dans la crainte de
 » se faire des ennemis. Trop souvent
 » encore ils passent des maris aux fem-
 » mes ; & de celles-ci aux enfans, aussi
 » peu capables de servir que leurs peres,
 » qui ont consumé les revenus dans la
 » mollesse ; & alors il n'est aucun de ceux
 » qui ont exposé leur vie & sacrifié leur
 » patrimoine pour l'intérêt de la Na-
 » tion, qui puissent y avoir part.

» Les Nobles Polonois se divisent
 » en deux classes, les Sénateurs & l'O-
 » dre Equestre, qui ne pouvant agir
 » les uns sans les autres, forment avec
 » le Roi, ce corps puissant & redou-
 » table, que l'on appelle la Républi-
 » que. Malgré la différence que les bien-
 » les dignités, les services rendus, l'an-
 » cienneté, l'illustration des familles
 » mettent entr'eux, ils s'estiment d'une
 » égalité si parfaite, qu'ils se donnent
 » mutuellement le nom de freres, com-
 » me s'ils étoient tous sortis du même
 » sang. Les Petits respectent les Grands
 » sans les craindre ; les Grands vivent
 » avec les Petits sans les mépriser. Les

» titres de Princes , de Comtes , de
 » Marquis , ne sont que des mots qui
 » ne changent rien à leur condition , &
 » ne se donnent que par des valets &
 » des flatteurs. Les plus pauvres servent
 » les plus riches , & reçoivent , sans
 » déroger , le salaire de leurs services.
 » Un Gentilhomme , sous la livrée , fait
 » une faute ; le fouet l'en corrige ; mais
 » on a la précaution de lui mettre un
 » tapis sous les genoux , par respect pour
 » son titre. Un Seigneur riche , qui veut
 » primer dans une diète , ne manque
 » point de se faire suivre d'une nom-
 » breuse suite de ces Êtres merce-
 » naires , que l'indigence oblige de ser-
 » vir dans les maisons. La hauteur &
 » l'impudence de ces hommes , qui ne
 » tiennent à l'Etat que par le hasard de
 » la naissance , l'emporte presque tou-
 » jours sur la timide circonspection des
 » Citoyens possessionnés ; & tout réussit
 » au gré de ceux dont ils ont épousé
 » les desseins , dont ils sont prêts à sou-
 » tenir les querelles. En effet , lorsque
 » les intérêts du Maître à qui ils se sont
 » dévoués , ne s'accordent pas avec
 » ceux du Public , peut-on espérer que
 » des gens qui ont vendu leur liberté ,

» préféreront leur patrie , de qui ils
 » n'attendent aucun bien , aux avan-
 » tages de celui qui les nourrit , les
 » paie , leur tient compte de leur es-
 » clavage , & à qui ils ne peuvent plaire ,
 » que par la plus basse soumission.
 » Quelques-uns , pour se soustraire à
 » cet avilissement , voulurent commer-
 » cer ; mais une constitution déclara
 » que le commerce dérogeoit ; il fallut
 » y renoncer.

» Cependant cette noblesse si vantée
 » se donne quelquefois au premier qui la
 » demande. Un Juif qui se rend Chrétien ,
 » l'obtient avec un peu de protection ,
 » & fait ensuite autant de bruit dans
 » les Diétines , que le plus pur sang des
 » Piaſtes & des Jagellons. La distinction
 » de haute & basse Noblesse n'a lieu , que
 » pour donner aux familles un certain
 » éclat dans le cours ordinaire de la vie.
 » A l'égard des affaires générales , la
 » naissance & les titres n'y ont aucune
 » influence. Un Prince , un Duc , ne
 » l'emporte sur le ſimple Gentilhomme ,
 » que par les places qu'il occupe ; le
 » moindre Caſtellan précède le Prince
 » ſans charge ; un Noble de trois géné-
 » rations eſt auſſi libre dans la Répu-

» blique, aussi maître dans sa terre, que
 » le Seigneur le mieux titré. Il regne sur
 » ses payfans comme un despote sur ses
 » esclaves; car ici la liberté n'est que
 » pour ceux qui en abusent. C'est lui,
 » pour l'ordinaire, c'est cet Ordre
 » Equestre, qui le premier se révolte
 » contre les loix; qui, par sa véhémence
 » dans les conseils, y détruit
 » l'unité des suffrages; par ses intrigues,
 » fait naître les divisions; par ses Con-
 » fédérations, démembre & déchire le
 » royaume. Souvent, par ses discours
 » injurieux, il insulte ses Rois, les Mi-
 » nistres, le Sénat; fait passer sa fu-
 » reur pour zèle, son opiniâtreté invin-
 » cible, pour fermeté; & croit ne tra-
 » vailer que pour le maintien de la
 » liberté, quand il se livre à tous les ex-
 » cès de la licence.

» L'honneur d'être Gentilhomme Po-
 » lonois a été brigué par des Princes; &
 » il faut avouer qu'aucun Etat ne montre
 » autant de Noblesse de la plus haute
 » antiquité. Toutes les généalogies des
 » principales familles commencent avant
 » le dixième siècle. Le droit d'élire ses
 » Rois est ce qui la flatte le plus, &
 » n'est pas ce qui lui profite le moins.

» Elle vend sa Couronne au Candidat
 » qui a le plus d'argent. Elle crie dans
 » le champ électoral, qu'elle veut des
 » Rois qui gouvernent avec sagesse ;
 » & elle les cherche parmi des étrangers
 » qui n'ont aucune connoissance de ses
 » mœurs, de sa langue, de ses intérêts ;
 » de ses loix, de ses usages. Je suis même
 » obligé de convenir qu'une fidélité
 » constante l'accompagne rarement
 » dans l'exercice de son choix. Lorsqu'elle
 » se révoltoit contre Auguste,
 » elle coloroit sa rébellion du nom de
 » zèle pour la liberté. Quand elle abandonna
 » Stanislas, elle prit encore pour
 » prétexte l'amour de la patrie, & le
 » bien de l'Etat. On étoit indigné de la
 » mauvaise foi, des perfidies que le Primat
 » & les Seigneurs Polonois met-
 » toient en usage, pour tromper tour
 » à tour Auguste & Stanislas. Combien
 » de voix vendues par les mêmes per-
 » sonnes, aux deux Princes concu-
 » rents ? Car, la plus grande source de
 » l'argent qui roule en Pologne, c'est
 » la vente de la royauté. Combien de
 » sermens violés, d'avis secrets donnés
 » contre le parti qu'on sembloit suivre ?

» Combien de trahisons ouvertes, &c?

» La noblesse Polonoise se transmet
 » par le sang, comme dans les autres
 » pays; & les femmes plébéiennes qu'on
 » admet dans les familles, ne nuisent
 » point à cet avantage. Les preuves se
 » font par témoins, & sur l'exhibition
 » des titres authentiques. On reçoit
 » comme tels, l'acquisition d'une terre,
 » l'entrée aux Diétines, l'exercice d'une
 » charge, d'une dignité noble, les lettres
 » d'ennoblissement, visées & confir-
 » mées dans les Diètes. Ces preuves
 » doivent être produites dans l'assem-
 » blée des Gentilshommes du lieu. Si
 » l'examen est favorable, l'état est conf-
 » raté; il n'y a plus de chicane à faire;
 » mais un Roturier, qui s'arrogeroit les
 » honneurs de l'Ordre Equestre, seroit
 » puni par la confiscation de ses biens;
 » s'il n'a aucune possession, on le retient
 » six mois dans les fers; on le tueroit
 » même impunément, sans encourir
 » aucune des peines portées contre
 » l'homicide; & si des parens, des
 » amis s'avisent de venger sa mort, la
 » loi les condamne à une amende pécu-
 » niaire, & à dix-huit mois de prison.

» La noblesse s'accorde en pleine

» Diete , par le concours unanime des
 » trois Ordres. Les familles ainsi enno-
 » blies ne jouissent pas d'abord des pri-
 » vileges d'une ancienne extraction : il
 » faut communément attendre jusqu'au
 » troisieme degré , pour parvenir aux
 » grandes charges. On passe quelque-
 » fois sur l'austérité de cette regle, en
 » faveur d'un mérite rare, & de services
 » rendus à l'Etat. Si ce sont des exploits
 » militaires , les titres d'honneur en
 » sont la récompense ; & la noblesse de-
 » vient héréditaire avec eux. Les traces
 » du sang , versé pour la patrie, ne s'ef-
 » facent jamais ; elles conservent leur
 » éclat dans la postérité ; & la Pologne
 » voit avec joie ses défenseurs associés
 » à ces anciens guerriers, qui, par de pa-
 » reils travaux , ont jeté les fondemens
 » de ses plus illustres familles.

» La noblesse se perd, ou par de grands
 » crimes, ou par l'abus qu'en feroit un
 » Gentilhomme, soit en donnant ses ar-
 » moiries à un Plébéien, soit en le recon-
 » noissant publiquement pour être de
 » son sang. On déroge encore par l'exer-
 » cice d'un métier sordide , dans lequel
 » néanmoins n'est pas compris l'état de
 » domestique , qui ne fait que suspendre

» l'activité du suffrage dans les Diétines;
 » cette activité se ranime dès qu'on est
 » sorti de service.

» Cet Empire, composé d'autant d'E.
 » tats qu'il y a de terres, d'autant de
 » Chefs qu'il y a de Gentilshommes,
 » est encore aujourd'hui ce qu'étoient
 » au sixieme siecle, la plupart des pays
 » de l'Europe, soumis à de grands Aris-
 » tocrates, qui arment un Roi pour en
 » faire l'instrument de leurs volontés;
 » & cette constitution qui s'honore du
 » nom de République, n'est réellement
 » qu'une ligue de petits despotes contre
 » le peuple. Chaque Noble y tient de
 » son chef, & conserve par son épée,
 » comme l'ont acquise ses aïeux; une
 » autorité personnelle & héréditaire
 » sur ses Vassaux. Le gouvernement
 » féodal y domine dans toute la force
 » de son institution primitive, abandon-
 » née à sa propre destinée. Les loix y
 » sont sans exécution, la justice sans
 » vigueur, le commerce sans activité,
 » les bourgs, les villages ruinés, le tré-
 » sor épuisé, l'argent sans valeur intrin-
 » seque, le peuple esclave & opprimé,
 » les provinces pauvres, quoique fer-
 » tiles. La Noblesse n'y est assujettie à

» aucun devoir ; les délibérations des
 » Dietes sont rompues par l'opposition
 » d'un seul Gentilhomme ; les grandes
 » affaires se décident avec le sabre ; des
 » Confédérations séditionnelles, sous pré-
 » texte de soutenir les loix, déchirent
 » la République ; l'autorité d'un Roi
 » électif fait ombrage à la licence plu-
 » tôt qu'à la liberté des Nobles ; le pays
 » est ouvert , parce qu'on appréhende
 » que des places fortes ne l'asservissent ;
 » la discipline militaire n'est pas moins
 » ignorée que l'ordre civil ; on y trouve
 » enfin tous les abus de l'ancien gouver-
 » nement Tudesque , avec cette diffé-
 » rence , que le corps de la Nation est
 » compté pour rien , & que la Noblesse
 » corrompue vend ses suffrages ».

Je suis, &c.

A Warsovie, ce 4 Septembre, 1756.



M v

LETTRE CCLXXXIII.

SUITE DE LA POLOGNE.

ACCOMPAGNÉ de mon Gentilhomme Suédois, qui voulut bien me sacrifier quelques momens de son repos & de sa solitude, je visitai différentes provinces voisines de la Capitale; & suivant, jusqu'à Dantzick, le cours de la Vistule, je m'arrêtai dans les principales villes qui se trouvent sur cette route.

Plocsko, capitale du Palatinat de ce nom, le siège d'un Evêque, d'un Palatin, d'un Castellan supérieur & d'un Staroste, est située sur la rive droite de ce fleuve, à vingt-cinq lieues au-dessous de Warsovie. On la partage en ville & château, qui l'un & l'autre n'ont de remarquable que quelques églises. La Cathédrale a un Chapitre très-riche, dont le Prévôt porte le titre de Prince d'un certain district, & en est le Seigneur, ainsi que de la Noblesse qui l'habite. L'Evêque possède en pleine souveraineté le bourg de Putulsk, y exerce

le droit de glaive sur les Nobles, & juge en dernier ressort. Auprès de la Cathédrale est un College sous la direction des Chanoines qui nomment les Professeurs, & les tirent de l'Université de Cracovie : il est indépendant de celui des Jésuites. On y voit aussi une abbaye de Bénédictins, dont la maison & l'église sont également bien bâties. Mais un incendie cruel vient de réduire en cendres plus de la moitié de cette malheureuse ville.

En quittant le district de Plocsko, on trouve, sur la gauche, la Cujavie, province de la grande Pologne, qui a titre d'évêché, & où sont les villes de Wladislaw & de Brzescie, capitales de deux Palatinats dont elles portent le nom. L'Evêque, Vice-Primat du royaume, réside à Wladislaw, située dans un marais sec & uni, sur la rive gauche de la Vistule. Son Palais & sa cathédrale, qui est ancienne & très-belle, occupent une partie du château bâti de briques, ainsi que la ville. Les maisons des Chanoines & les écoles environnent cet emplacement; & le trésor de l'église passe pour être très-riche. L'évêché rapporte cinquante mille écus de

176. SUITE DE LA POLOGNE.

rente ; & le diocèse s'étend en Prusse & en Poméranie jusques sur l'Oder dans la marche de Brandebourg.

Du Palatinat de Plocsko on entre dans celui de Culm , qui , avec ceux de Marienbourg & de Poméranie , forment ce qu'on appelle la Prusse Polonoise. Le premier endroit considérable qui se présente , en arrivant par le fleuve , est la ville de Thorne , la plus ancienne de cette contrée , & une des plus grandes du pays. Elle eut pour fondateur un Grand-Maître de l'Ordre Teutonique , qui y bâtit un fort au commencement du tzeizieme siecle. Il lui donna le nom de Thorne , qui signifie une porte , parce qu'elle ouvroit aux Chevaliers une entrée dans la Prusse. Elle devint insensiblement une cité célèbre & commerçante , qui se divise en ville ancienne & nouvelle. On y professe toutes les religions ; mais la Luthérienne est la dominante. Les Catholiques y ont conservé plusieurs églises , entr'autres celle de Saint Jean , qu'ils enleverent aux Protéstans , après une émeute très-vive , occasionnée par les Etudians du College des Jésuites. Un Ecolier , dans une procession , attaquâ

quelques Luthériens qui ne s'étoient pas mis à genoux, & fut secondé & soutenu par ses camarades. La populace irritée prit parti contre les Etudiants, entra violemment dans le College, & y causa mille désordres. Le tumulte devint si grand, l'affaire si sérieuse, que par un jugement de la Diète de Warsovie, le Président de la ville & d'autres Magistrats Protestans, pour ne s'être point opposés à la sédition, furent décapités.

On vante les navets de Thorne, les pains d'épices & les savons; mais ce qui la rend célèbre, c'est le nom de son savant astronome Copernic, qui y prit naissance en 1473, & dont on y voit encore l'épithaphe. On avoit cru long-tems que la terre étoit immobile au centre du monde; c'est des frontieres de Pologne, qu'est parti le trait de lumière qui éclaire aujourd'hui l'univers. Ce Savant, qui s'étoit d'abord appliqué à l'étude de la langue grecque, de la philosophie & de la médecine, se fixa à l'astronomie. Pour s'y perfectionner, il fit plusieurs voyages, s'arrêta à Bologne, ensuite à Rome, où il enseigna les mathématiques. De retour en son pays, il eut un canonicat dans l'église de Warmie, où son oncle étoit Evêque; ce fut

alors qu'il publia ce fameux système qui place le soleil au centre du monde, & les planetes tournant autour de cet astre. La terre a un autre mouvement autour de son axe, la lune autour de la terre; & les étoiles sont à une distance immense du soleil. L'Inquisition condamna l'opinion de Copernic comme hérétique dans la foi, absurde dans la physique; & c'est aujourd'hui une des premières vérités en astronomie.

La ville de Thorne secoua le joug des Chevaliers Teutoniques; & se donna aux Polonois, qui lui accorderent divers privileges, celui entr'autres de se gouverner elle-même. Elle étoit forte, & environnée d'une double muraille; mais Charles XII s'en rendit maître, & en fit démolir les fortifications. Le pont construit sur la Vistule, composé de deux parties formées par une île, a près d'une demi-lieue de longueur. Le côté qui regarde la ville, se nomme le Pont Allemand, l'autre, le Pont Polonois. Comme il n'est pas fort solide, & que les glaces en enlèvent tous les ans une partie, l'entretien en est difficile & très-coûteux.

De Thorne à Culm, en descendant la

rivière, nous ne mîmes guere que huit heures. Culm est la capitale du Palatinat de ce nom, & le siège du plus ancien Evêché de la Prusse Polonoise. Un Duc de Masovie la céda à l'Ordre Teutonique; mais elle se révolta & se donna à la Pologne. Cette ville est grande mais mal peuplée, & a souffert également du malheur des guerres, & des ravages du feu. Un tribunal qui jugeoit en dernier ressort, y formoit une Ecole de Droit; qui dirigeoit toute la Prusse. La place étoit d'ailleurs forte & commerçante, le Clergé riche & nombreux; mais depuis que l'Evêque & le Chapitre ont transporté ailleurs leur résidence, qu'on y néglige les études, les arts, le commerce, elle conserve à peine le souvenir de son ancien lustre.

Avant que d'arriver à Dantzick, on peut se détourner sur la droite; & voir en passant la ville de Marienbourg, capitale d'un petit pays que l'on appelle le Werderland. Elle est située sur le bord occidental de la Vistule, vers son embouchure dans la mer Baltique. Ce n'étoit, dans son origine, qu'une forteresse bâtie à l'honneur de la Vierge par les Chevaliers Teutoniques, après

qu'ils eurent dompté les Prussiens idolâtres. Le Grand-Maître y ayant établi sa résidence, elle fut agrandie; & devint une cité considérable qu'ils vendirent à la République. Le territoire des environs est fertile & bien cultivé. Les habitans professent la Religion Luthérienne; mais il y a beaucoup de Catholiques dans les fauxbourgs.

La rivière d'Elbing passe au travers de la ville de ce nom, & la partage en vieille & nouvelle. Elles sont fortifiées l'une & l'autre, & entretiennent une garnison Prussienne & Polonoise. Il y a de gros Négocians qui possèdent de riches magasins. La grande église appartient aux Catholiques; les Protestans ont toutes les autres; ainsi que le College fondé par un Prince de la Maison de Brandebourg. La justice se rend au nom du Roi de Pologne; & les affaires ecclésiastiques sont de la juridiction de l'Evêque de Warmie. Il y a, dans ce Palatinat, deux Sénateurs du premier rang; le Castellan d'Elbing, & le Palatin de Marienbourg.

La Prusse occidentale, située à la gauche de la Vistule, forme le Palatinat de Poméranie, ou de Pomérelé.

SUITE DE LA POLOGNE. 281
& a pour capitale la ville de Dantzick,
une des plus belles, des plus marchan-
des, des plus fortes, des plus riches &
des plus fréquentées de l'Europe. Le
lieu où elle est bâtie près de ce fleuve,
à un mille de la mer Baltique, n'étoit
d'abord que la demeure de quelques Pê-
cheurs; & ses commencemens ne re-
montent pas au-delà du douzième sie-
cle. On y construisit un fort, autour
duquel il se forma des habitations, qu'on
appella le bourg des Danois. Les Che-
valiers Teutoniques l'agrandirent &
l'environnerent de murailles; mais elle
secoua le joug de ces tyrans, pour se
donner aux Polonois qui lui accorde-
rent de grands privileges; mais quoi-
qu'elle dépende de cette Puissance,
elle n'en est pas moins regardée com-
me une ville libre & Anscatique, qui
se gouverne par ses loix, ses Magis-
trats, & un Sénat qui porte le nom
de Régence. La justice s'y rend au
nom du Roi; & l'on y bat monnoie
au coin du Monarque. La moitié des
droits pour les entrées & sur la douane
sont au profit de Sa Majesté, dont le
vrai domaine ne commence qu'à un de
ses fauxbourgs. Le Prince nomme le

Gouverneur; mais il ne peut le prendre que parmi les quatorze Sénateurs qui composent le Conseil ordinaire avec quatre Bourguemestres, dont un est choisi par le Roi, pour y exercer la police. Il y a aussi quelques Echevins & un Grand-Conseil, qui s'assemble pour les affaires importantes. S'il en survient de trop difficiles, elles sont portées devant le Grand-Chancelier de Pologne, ou à la Diète du royaume. Vous avez vu avec quel zèle on prit ici les intérêts de Stanislas Leczinski contre son Concurrent. On y avoit déjà rendu des témoignages éclatans de fidélité, en résistant aux efforts des Suédois qui furent obligés de lever le siège.

Cette ville, divisée en deux parties; l'ancienne & la nouvelle, passe pour être très-bien fortifiée, sur-tout du côté de la montagne qui la commande. Elle est d'ailleurs défendue par le fort de Weixelmonde, situé à l'embouchure du fleuve. On y compte plus de cent mille habitans, sans y comprendre les Etrangers qui ne font qu'y passer pour leur commerce. Les édifices publics sont magnifiques, les maisons particulières assez bien bâties, mais les rues étroites,

obscurcs & malpropres. L'Arsenal, la Bourse, l'Hôtel de-Ville, la Place de Saint-Dominique méritent l'attention des curieux. Son port sur la Vistule, sans être très-profond, est sûr & commode, & reçoit tous les ans plus de mille vaisseaux. C'est l'entrepôt de tout le bled de Pologne, & la clef du commerce du Nord. Toutes les Puissances de l'Europe y ont un Consul; & en 1706 l'Angleterre, la Hollande & la Prusse firent une ligue particulière pour protéger son négoce. On transporte de France à Dantzick, du sel, du vin, de l'eau-de-vie, du vinaigre, du sucre, des étoffes de soie, & autres ouvrages de nos manufactures, pour lesquels nous rapportons des bois de construction, de la cire, du chanvre, du lin, de l'acier, du plomb, du bled & du salpêtre.

Les Catholiques, les Luthériens & les Calvinistes ont ici le libre exercice de leur Religion; mais les Magistrats & la plus grande partie des habitants suivent la Confession d'Augsbourg. Ils y possèdent vingt Paroisses avec un beau Collège, où ils entretiennent d'habiles Professeurs. Les Catholiques ont

plusieurs églises & un grand nombre de maisons religieuses, tant dans la ville que dans les fauxbourgs. Les Jésuites y enseignent la Philosophie & les Belles-Lettres ; les Capucins, les Cordeliers, les Dominicains & les Carmes y pratiquent, avec la même liberté, tous les devoirs de leur profession. L'Evêque de Cujavie, qui l'est en même tems de tout le Palatinat de Pomerele, habite un palais superbe dans un de ses fauxbourgs dont il est Seigneur, & qui porte le nom du diocèse.

On ne sauroit parler de cette ville, sans penser au Géographe Cluvier, à l'Astronome Hevel, dont elle fut le berceau, & qui lui firent tant d'honneur par leurs connoissances. Cluvier voyagea en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie, & parloit parfaitement toutes les langues de l'Europe. Il est le premier Géographe qui ait soumis de l'ordre dans ses recherches, & les réduire à des principes certains & raisonnés. On doit à ses veilles plusieurs ouvrages estimés, dont le principal, son introduction à la Géographie ancienne & nouvelle, a été traduit en françois par le Pere Labbe. Philippe

Cluvier étoit né en 1580, & mourut à quarante trois ans.

Jean Hevel, Echevin & Sénateur de Dantzick, découvrit le premier une espece de vibration dans le mouvement de la lune, & plusieurs étoiles fixes qu'il nomma le firmament de Sobieski. Son mérite fut connu des Savans, qui devinrent ses amis, & de Louis XIV qui voulut être son bienfaiteur. On a frappé des médailles à sa gloire ; & deux Rois de Pologne honorerent son observatoire de leur présence. Ce Savant vouloit donner aux taches de la lune les noms des Philosophes les plus célèbres de son tems ; mais craignant d'offenser ceux qu'il auroit oubliés, il se contenta d'y appliquer les mots de notre géographie. Hevel a laissé plusieurs écrits à l'usage des Astronomes, & est mort âgé de soixante sept ans, en 1688.

On ne va point à Dantzick, sans visiter le monastere d'Oliva, qui n'en est éloigné que d'une lieue. C'est dans cette belle & riche Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, que fut signé, en 1660, par la médiation de la France, un traité de paix entre l'Empereur, le Roi de Suede, le Roi de Pologne & l'Eleeteur de

Brandebourg. Le Religieux qui nous montrait la maison , nous conduisit dans la salle où se tinrent les conférences , & nous fit voir les portraits des principaux Négociateurs. La conversation s'engagea sur cette matière ; & notre Bernardin nous parut l'homme du monde le plus instruit de toutes les circonstances de ce fameux traité.

« Cette paix , nous dit-il , un des
 » principaux événemens du dernier
 » siècle , mit fin à une guerre soutenue
 » de part & d'autre , par des Nations
 » puissantes & belliqueuses , dont les
 » Plénipotentiaires firent paroître au-
 » tant de sagesse & de capacité dans les
 » négociations , que leurs troupes &
 » leurs Généraux avoient montré d'in-
 » trépidité & de courage dans les com-
 » bats. Cette guerre avoit été allumée
 » dans le Nord par l'ambition de Char-
 » les-Gustave , à qui la Reine Christine
 » avoit cédé la Couronne de Suede. Ce
 » Prince ne se proposoit rien moins ,
 » que de marcher sur les traces de Gus-
 » tave-Adolphe. Il vouloit même por-
 » ter encore plus loin la gloire de ses
 » armes ; » car , disoit-il , lorsque je se-
 » rai maître du Nord , je me transpor-

» terai en Italie, comme un autre Alaric,
 » pour remettre encore une fois la ville
 » de Rome sous la puissance des Goths ».

» Ce Monarque ambitieux voyoit
 » avec peine les Danois, les Polonois
 » & les Hollandois partager avec la
 » Suede le commerce de la mer Balti-
 » que. Il étoit alors étroitement uni
 » avec la France; & le Cardinal Maza-
 » rin lui conseilloit d'attaquer la Po-
 » logne, non qu'il cherchât directe-
 » ment à nuire aux Polonois; mais
 » parce qu'il prévoyoit que l'Empe-
 » reur ne manqueroit pas d'envoyer des
 » troupes à leur secours, & que cette
 » diversion l'empêcheroit d'en fournir
 » à l'Espagne qui faisoit alors la guerre
 » à la France. Charles-Gustave entra
 » dans les Etats de la République; &
 » ses conquêtes furent si rapides, qu'en
 » moins de six mois, il s'étoit déjà
 » rendu maître de la Grande-Pologne
 » & de la Masovie.

» Jean Casimir n'étoit pas en état de
 » lui résister; mal secondé par sa No-
 » ble, il fut obligé de quitter son
 » royaume, & de se retirer en Silésie.
 » Les Polonois le rappellerent; on prit
 » les armes dans toutes les Provinces;

» l'Empereur & les Tartares lui en-
 » voyerent du secours; le Roi de Da-
 » nemarck se déclara contre la Suede;
 » l'Eleſteur de Brandebourg conclut
 » avec Caſimir un traité de ligue offen-
 » ſive. Les progrès de Charles-Guſtave
 » ſe rallentirent; on commença à ſ'ap-
 » percevoir qu'il pouvoit être vaincu.
 » Enfin des revers auxquels il n'étoit
 » point accoutumé, le rendirent plus
 » facile à écouter des propositions de
 » paix. Le Cardinal Mazarin lui offrit la
 » médiation de la France; les vues de
 » cette Eminence n'étoient plus les
 » mêmes, depuis qu'on s'étoit recon-
 » cilié avec l'Eſpagne.

» Le Chevalier de Terlon & M. de
 » Lonibres, tous deux Ambaſſadeurs de
 » France, l'un en Suede, l'autre en Po-
 » logne, eurent ordre de travailler à
 » rapprocher les deux Cours. Le pre-
 » mier n'étoit pas d'une naiſſance diſtin-
 » guée, quoiqu'on l'eût placé auprès
 » du Cardinal en qualité de Gen-
 » tilhomme. Ce Miniſtre l'avoit en-
 » voyé en Suede pour complimenter le
 » Roi ſur ſon mariage, & lui porter un
 » préſent de vaiſſelle de vermeil. Ter-
 » lon plut à ce Prince par les agré-
 » mens

» mens de son esprit ; & Mazarin , qui
 » n'ignoroit pas qu'il n'étoit que le fils
 » d'un solliciteur de procès , avoit eu
 » beaucoup de peine à lui donner le ca-
 » ractere d'Ambassadeur ; mais le goût
 » que Charles-Gustave avoit pour lui ;
 » détermina enfin ce Ministre à lui ac-
 » corder un titre qui paroissoit si fort
 » au-dessus de sa naissance.

» Il ne fut pas difficile au Chevalier
 » de Terlon, d'engager le Roi de Suede
 » à recevoir la médiation de la France :
 » Charles-Gustave étoit intimément lié
 » avec cette Couronne ; mais par la
 » même raison, cette médiation étoit sus-
 » pecte aux Polonois ; & M. de Lombres
 » éprouva de grandes difficultés à la leur
 » faire accepter. Il n'en vint à bout que
 » par l'entremise de la Reine , Marie-
 » Louise de Gonzague , qui étoit Fran-
 » coise de naissance & d'inclination , &
 » avoit tout pouvoir sur l'esprit de son
 » Mari. On disoit alors qu'elle condui-
 » soit ce Prince, comme un petit Ethio-
 » pien mene un gros éléphant.

» Il fut résolu que les Plénipoten-
 » tiaires s'assembleroient à l'abbaye d'O-
 » liva , & que M. de Lombres y feroit
 » l'office de Médiateur. Il avoit toutes

» les qualités nécessaires pour réussir.
 » Il connoissoit à fond les divers inté-
 » rêts des Princes , le génie de leurs
 » Ministres ; & le ton qu'il falloit
 » prendre pour les persuader. Il évi-
 » toit , avec les Suédois , de montrer
 » du penchant pour la Pologne , & avec
 » les Polonois , de paroître trop zélé
 » pour les intérêts de la Suede. On ne
 » le voyoit jamais sortir de ce juste
 » milieu , qui ne pouvoit blesser aucun
 » des deux partis. Il écoutoit tranquil-
 » lement , il exposoit fidèlement leurs
 » demandes respectives , imaginoit di-
 » vers moyens de les concilier ; &
 » loin de s'en attribuer l'invention , il
 » ne les leur montroit que comme des
 » conséquences naturelles de ceux qu'ils
 » propofoient eux-mêmes. Il avoit re-
 » cours à l'insinuation , lorsqu'il étoit
 » dangereux de parler avec fermeté ;
 » il employoit l'énergie , dans les cir-
 » constances où la douceur auroit pu
 » passer pour mollesse.

» Le Roi & la Reine de Pologne se
 » rendirent à Oliva , pour éclairer de
 » plus près la conduite des Négocia-
 » teurs. L'Assemblée étoit nombreuse ;
 » on y comptoit , outre l'Ambassadeur

» de France , sept Plénipotentiaires
 » pour la République , deux pour l'Em-
 » pereur , quatre pour le Roi de Sue-
 » de , & trois pour l'Eleûteur de Bran-
 » debourg. C'étoient tous des hommes
 » distingués par leurs emplois ou par
 » leur naissance , & qui s'étoient attirés
 » la confiance de leurs Maîtres, par leur
 » habileté dans le maniement des gran-
 » des affaires. Chaque parti communi-
 » quoit ses demandes à M. de Lombres
 » qui les rapportoit aux Intéressés , &
 » recevoit leurs réponses. On négocia
 » d'abord par écrit ; mais on s'aperçut
 » des inconvéniens de cette méthode ;
 » & l'on aimâ mieux traiter de vive
 » voix dans des conférences réglées.

» Les Suédois éblouis des premiers
 » succès de leurs armes , ne se propo-
 » soient rien moins que d'abolir la Re-
 » ligion Catholique en Pologne. Dans
 » cette idée , ils avoient fait frapper
 » une médaille , où l'on voyoit , d'un
 » côté , le portrait de Charles-Gustave ,
 » & de l'autre , la Tiare pontificale au
 » milieu d'un brasier , avec ces mots :
 » « Fin de l'empire papal ». Cromwel
 » ne manqua pas d'applaudir à ce triom-
 » phe du culte protestant , & écrivit au

» Roi de Suede, pour lui témoigner sa
 » joie, de ce que « la Pologne alloit
 » être comme une corne arrachée de
 » la Papauté ». Mais après les revers
 » que le Monarque éprouva dans la
 » suite de cette guerre, il ne fut plus
 » question d'établir le Luthéranisme
 » dans ce royaume. On se réduisit
 » à demander au Congrès, que les Pro-
 » testans de Pologne fussent mis, dans
 » le traité, sous la protection de la
 » Suede.

» Nous ne voulons pas, répon-
 » rent les Polonois, avoir nos En-
 » nemis pour Apôtres, ni qu'ils y
 » soient regardés comme les Dieux tu-
 » relaires de ceux qui professent une
 » autre Religion que nous. La protec-
 » tion des Princes étrangers nous est
 » suspecte; notre Roi est disposé par in-
 » clination & par devoir, à laisser à tous
 » ses Sujets une entière liberté de
 » conscience; nous traitons les Pro-
 » testans comme nos freres; ils jouis-
 » sent de tous nos privileges. A la vé-
 » rité, nous prions sans cesse le Sei-
 » gneur de les éclairer; mais nous n'em-
 » ployons pas la violence pour les con-
 » traindre. Les mettre sous la protec-

» tion des Etrangers , ce seroit plutôt
» favoriser l'ambition de nos voisins,
» que pourvoir à notre propre tranquil-
» lité ».

» On disputa long-tems sur la cef-
» sion de la Livonie. Les Suédois re-
» vendiquoient cette riche province
» comme un bien qui leur appartenoit.
» Les Polonois soutenoient , au con-
» traire , que la Suede n'y avoit aucun
» droit , & qu'elle n'en possédoit une
» partie , que par une usurpation ma-
» nifeste. M. de Lombres voyant que les
» Esprits s'échauffoient dans cette con-
» testation , crut devoir s'expliquer
» avec beaucoup de retenue. Il se con-
» tenta d'exhorter les deux partis à
» terminer une guerre qui avoit déjà
» causé tant de malheurs , & de leur
» rappeler sans cesse cette maxime
» de Cicéron , que la paix , quelque
» injuste qu'elle puisse être , est toujours
» plus avantageuse , que la guerre la
» plus juste.

» Pendant que les Plénipotentiaires
» disputoient entr'eux avec beaucoup
» de chaleur sur toutes ces difficultés ,
» un événement imprévu les obligea
» d'interrompre le cours de la négo-

» ciation principale, pour examiner
 » une question de droit public. Le bruit
 » de la mort du Roi de Suede se répan-
 » dit tout à coup à Dantzick. Les Mi-
 » nistres de ce Prince au Congrès d'O-
 » liva en parurent consternés. Ils sou-
 » tinrent d'abord que ce bruit étoit
 » faux, parce qu'ils n'en avoient pas
 » encore reçu la nouvelle. Mais dans
 » le doute, on ne laissa pas de délibérer
 » si l'on continueroit les Assemblées. La
 » question étoit de savoir, si les pleins
 » pouvoirs des Suédois n'étoient pas
 » expirés par la mort de leur Roi? Ils
 » soutenoient que cet événement n'y
 » pouvoit donner atteinte, parce que
 » leurs pouvoirs ne venoient pas seu-
 » lement du Monarque, mais du royau-
 » me; & que si ce Prince étoit mort
 » véritablement, ce qu'ils ne croyoient
 » pas, le Sénat qui les avoit autorisés,
 » subsistoit toujours.

» M. de Lombres, consulté sur cette
 » matiere, répondit que la mort des
 » Rois ne faisant point cesser la guerre,
 » ne devoit pas non plus être un obs-
 » tacle aux négociations de la paix;
 » qu'en France, le Prince de Condé
 » avoit livré bataille aux Espagnols à

» Rocroy , après la mort de Louis XIII,
 » sans attendre de nouveaux pouvoirs ;
 » que si la négociation n'étoit pas
 » encore entamée , il ne seroit pas con-
 » venable de la commencer ; mais qu'en
 » l'état où elle étoit , on pouvoit &
 » l'on devoit la continuer ; qu'il falloit
 » cependant distinguer entre le traité
 » & la signature ; qu'il étoit hors de
 » doute que l'on pouvoit toujours tra-
 » vailler au traité ; mais que la signature,
 » qui devoit y mettre le dernier sceau,
 » étant d'une plus grande conséquen-
 » ce , pouvoit souffrir plus de difficul-
 » té ; que le moment de signer les ar-
 » ticles dont on seroit convenu , étoit
 » encore assez éloigné , pour que les
 » Suédois eussent le tems de recevoir de
 » nouveaux pouvoirs , supposé que la
 » Régence de Suede les jugeât néces-
 » saires.

» Cet avis l'emporta ; & le Congrès
 » continua comme à l'ordinaire , c'est-
 » -à-dire , avec beaucoup de chicanes & d'opiniâtreté de part & d'autre. Dans l'Assemblée qui se tint
 » immédiatement après les premières
 » discussions , on eut des nouvelles cer-
 » taines de la mort de Charles-Gustave.

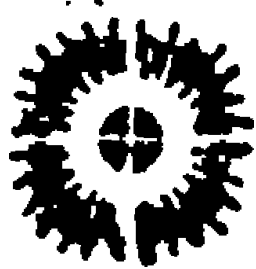
» On apprit que ce Prince avoit été
 » attaqué à Gottenbourg d'une fièvre
 » violente , dont il étoit mort à l'âge
 » de trente-huit ans. Cet événement
 » ne changea rien à la résolution qu'on
 » avoit prise de travailler au traité , qui
 » fut enfin signé le 13 mai 1660. Les
 » principaux articles portoient que la
 » Livonie septentrionale & l'Esthonie
 » seroient cédées à perpétuité à la Cou-
 » ronne de Suede ; que la République
 » de Pologne rentreroit dans la posses-
 » sion de toute la Prusse Polonoise ;
 » que le libre exercice de la Religion
 » Catholique seroit maintenu dans la
 » Livonie , & celui de la Protestante
 » dans la Prusse. La France se chargea
 » de la garantie de cette paix ».

L'abbaye d'Oliva , fondée au dou-
 zieme siecle par un Duc de Poméranie ,
 fut d'abord occupée par des Bénédic-
 tins. Les Prussiens idolâtres & des sol-
 dats Bohémiens y mirent le feu en dif-
 férens tems ; les Dantzickois la détrui-
 srent & furent obligés de la rebâtir.
 L'Abbé qui est régulier , doit être né
 Gentilhomme Prussien. On voit , dans
 l'église , les tombeaux des anciens Ducs
 de Poméranie , & autour les portraits

SUITE DE LA POLOGNE. 297
de ceux qui ont fait des dons au monastere. A l'entrée de la nef, on lit sur un marbre appliqué contre le mur, une inscription qui rappelle le traité qui a pacifié les Puissances du Nord. Il s'est formé un bourg dans l'enceinte de ce couvent, dont l'Abbé est un des mieux rentés de toute la Pologne. On admire, dans l'intérieur de l'église, le nombre, la propreté & la richesse des autels.

Je suis, &c.

A Dantzick, ce 15 Septembre 1756.



LETTRE CCLXXXIV.

SUITE DE LA POLOGNE.

LE Religieux, dont je vous ai rendu la conversation, nous entretint ensuite de cette partie de la Pologne, qui fait aujourd'hui le Royaume de Prusse.

» Les Goths, nous dit-il, furent d'abord
 » maîtres de ce pays; après qu'ils l'eurent
 » abandonné, les Borussiens, peuples de
 » Scythie, leur succéderent. Cette Nation
 » barbare vivoit dans les forêts, se nourrissoit
 » de chair & de sang, subsistoit de rapines,
 » adoroit des Dieux malfaisans, & désoloit
 » les Etats voisins, tandis qu'elle observoit
 » chez elle l'hospitalité comme un devoir
 » de Religion. Ils suivoient l'impulsion
 » de la nature, faisoient la premiere femme
 » qui s'offroit à leurs regards; & leur amour
 » s'éteignoit avec le desir qui l'avoit fait naître.

» Les Chevaliers Teutoniques livrèrent
 » à ce Peuple une guerre longue & cruelle,
 » le forcèrent d'embrasser le

» christianisme, & le réduisirent sous
 » leur obéissance. Un d'entr'eux, de la
 » maison de Brandebourg, se détachant
 » des intérêts de son Ordre, obtint l'in-
 » vestiture de cette contrée sous le titre
 » de Prusse Ducale, & comme un fief
 » dépendant du royaume de Pologne.
 » Ses Successeurs la posséderent aux
 » mêmes conditions de féodalité jus-
 » qu'en l'année 1657, que l'Elécteur
 » Frédéric-Guillaume se fit reconnoître
 » Souverain & indépendant. Mais on
 » convint que si la branche Electorale
 » de Brandebourg venoit à manquer, la
 » Pologne rentreroit dans ses droits,
 » & que la Prusse seroit possédée en
 » fief par les branches cadettes de cette
 » Maison.

» Tel fut le sort de cette souverai-
 » neté jusqu'au commencement de ce
 » siècle, que l'Aïeul de Frédéric-le-
 » Grand négocia un traité avec la Cour
 » de Vienne, par lequel l'Empereur
 » s'engagea de le reconnoître pour Roi
 » de Prusse, à condition qu'il entre-
 » tiendrait, à ses frais, un secours de
 » dix mille hommes contre la France.
 » Ce Prince se fit sacrer la même an-

» née ; & l'on observa que dans la
 » cérémonie , le nouveau Roi se mit
 » lui-même la Couronne sur la tête.
 » Il créa , en mémoire de cet événe-
 » ment, l'Ordre des Chevaliers de l'Ai-
 » gle Noir, & fut bientôt après recon-
 » nu par toutes les Puissances de l'Eu-
 » rope , excepté la Pologne , qui jus-
 » qu'à présent a refusé le titre de Roi
 » à l'Electeur de Brandebourg (1) ».

L'Ordre de l'Aigle-Noir, que Frédéric I fonda à Königsberg , la veille de son couronnement , a pour marque une croix d'or émaillée en bleu, & semblable à une croix de Malthe. D'un côté, & au milieu de la croix, est un chiffre qui représente le nom de ce Prince, F. R. Les quatre angles sont occupés par autant d'aigles noirs éployés. Les Chevaliers portent cette croix de gauche à droite , suspendue à un large cordon couleur d'orange. A gauche , sur la poitrine, ils ont une étoile brodée en argent, au milieu de laquelle est un aigle noir éployé , tenant d'une griffe, une couronne de

(1) Elle l'a enfin reconnu pour Roi de Prusse à la Diète de Convocation en 1764.

laurier, de l'autre, un foudre avec cette légende : *suum cuique*. Le Roi est toujours Grand Maître de cet Ordre, & le nombre des Chevaliers fixé à trente, sans compter les Princes de la Maison Royale. L'Ordre du Mérite, que Frédéric-le-Grand, qui occupe aujourd'hui le trône avec tant de gloire, créa en 1740, a pour marque une étoile d'or de figure octogone, émaillée en bleu, avec cette légende : *Pour le Mérite*. Il se porte au cou, attaché à un cordon noir, bordé d'argent.

« Frédéric-Guillaume, reprit notre » Bernardin, commença à regner en » 1713, peupla son royaume d'une » multitude d'Etrangers, & y fonda » une infinité d'établissmens utiles. » Il faut mettre de ce nombre les fa- » briques & manufactures qui se multi- » plient & se perfectionnent de jour en » jour ; telles que, les verreries, les » fourneaux & forges de fer, les pa- » peteries, les moulins à poudre, les » forges de cuivre & d'airain, les mé- » tiers de draps, de camelots, de bas, » de toile, &c.

» Ce Prince eut pour Successeur » Frédéric II, dit le Grand, qui releva

» le commerce maritime , changea
 » l'ordre de ses finances , créa neuf
 » Colleges de justice à la place des
 » Grands-Bailliages , fonda dix Con-
 » seils provinciaux , mit la réforme dans
 » toutes les parties de l'administration ,
 » & rendit sa puissance absolue. Ce
 » Monarque fait régir ses Etats par un
 » Gouverneur général , & un Conseil
 » de Régence composé de quatre
 » Membres , qui sont le Grand-Maître-
 » d'Hôtel , le Grand-Burgrave , le Chan-
 » celier & le Grand-Maréchal. Il y a
 » de plus un Conseil souverain , ou
 » Parlement , à Königsberg , qui juge
 » les appels des Justices subalternes.

» Ce pays est moins peuplé , que la
 » Prusse Polonoise ; à cause des grandes
 » levées de troupes qu'on y a faites
 » depuis quelque tems. Les peuples
 » qui habitent les villes , sont la plu-
 » part originaires d'Allemagne , dont
 » ils ont conservé les coutumes & le
 » langage. Les bergers & les gens de
 » la campagne entendent peu cette
 » langue , & en parlent une qui leur
 » est propre. Ces restes des antiques
 » Borussiens se sont conservés dans la
 » Religion Catholique , ainsi que plu-

» sieurs familles considérables de la
 » Noblesse ; & on leur en laisse le libre
 » exercice dans tout le royaume. Le
 » plus grand nombre des habitans est
 » attaché à la Confession d'Augsbourg ;
 » il y a aussi beaucoup de Calvinistes ;
 » mais ils vivent tous dans une par-
 » faite union. Les deux évêchés qui
 » étoient anciennement dans ce pays ,
 » sont remplacés par deux grands Con-
 » sistoires, auxquels appartient la Ju-
 » risdiction ecclésiastique.

» L'étendue de ce royaume , du Le-
 » vant au Couchant, n'a guere que soi-
 » xante lieues communes de France , &
 » soixante & quinze du Midi au Nord.
 » La plus grande partie est remplie de
 » lacs & de forêts ; le reste paroît assez
 » bien cultivé. Les Electeurs de Bran-
 » debourg s'étudient à l'améliorer , &
 » y ont bâti plusieurs villes. Le ter-
 » roir est fertile en grain ; mais on y
 » recueille peu de fruits. On y élève
 » beaucoup de chevaux & de bêtes à
 » cornes. On y voit aussi quantité de
 » sangliers , de cerfs, d'élans, & d'oi-
 » seaux sauvages de toute espece. Outre
 » les poissons que fournit la m r Bal-
 » tique , la Prusse en tire encore de ses
 » rivières & de ses lacs.

» L'ambre jaune ne se trouve nulle
 » part en aussi grande quantité, que dans
 » ce royaume. Les habitans vont le re-
 » cueillir au fort de la tempête, sur les
 » bords de la mer Baltique, où il est
 » jetté par les vagues. Ils le pêchent
 » dans des monceaux de sable ou parmi
 » les herbes ; & quelque froid qu'il
 » fasse, ils se mettent dans l'eau jusqu'à la
 » ceinture, pour le tirer par morceaux
 » de forme & de grosseur différentes.
 » Les feuilles, les mouches, les arai-
 » gnées, les fourmis, les insectes qui se
 » trouvent dans l'intérieur de cette sub-
 » stance, prouvent qu'elle est végétale, &
 » a été primitivement liquide. Lorsque
 » les femmes ont nettoiyé l'ambre jau-
 » ne, on en fait des ouvrages au tour
 » ou taillés au ciseau : il est susceptible
 » du poli de l'agate. Les Romains y
 » attachoient tant de valeur, que sous
 » Néron & Domitien, les Prussiens
 » acheterent d'eux la paix à ce prix.
 » Cette production est comptée parmi
 » les droits régaliens, & rapporte an-
 » nuellement un revenu certain au tré-
 » sor royal.

» Le royaume de Prusse renferme
 » soixante-deux villes, & peut conte-

» nir sept ou huit cens mille habitans.
 » La plupart des familles nobles y sont
 » venues d'Allemagne ; il s'en trouve
 » quelques-unes , mais en petit nom-
 » bre , qui se prétendent originaires du
 » pays. Les Sujets des biens nobles sont
 » généralement serfs ; mais les Payfans
 » répandus dans les Bailliages du do-
 » maine du Roi, ont été déclarés libres,
 » & ne sont plus astreins qu'aux servi-
 » ces ruraux. Les Seigneurs , la No-
 » blesse & les villes composent seuls les
 » Etats du royaume.

» Les finances sont administrées par
 » deux Chambres établies , l'une à Ko-
 » nigsberg, l'autre à Gumbinnen. Ces
 » Chambres ont l'inspection des biens
 » domaniaux , de l'accise , des manu-
 » factures , & des magasins. Elles ont
 » aussi , dans leur dépendance , les Offi-
 » ciers & Employés royaux , les Fer-
 » miers-Généraux , les Préposés , la
 » perception des revenus de la Cou-
 » ronne , des impôts , &c. Les sources
 » principales de ces revenus sont les
 » terres du domaine affermées pour six
 » ans , les contributions des biens no-
 » bles , les gabelles établies dans les
 » villes , le produit des forêts & des

» postes, les droits sur le sel, & les
 » péages. Le rapport de ces diffé-
 » rens objets est versé dans la caisse
 » générale, & évalué à six ou sept
 » millions de notre monnoie. La force
 » de ces impositions rend les Sujets ac-
 » tifs & industrieux; fait fleurir les ma-
 » factures & le commerce.

» La justice se rend dans les Bailliages
 » par des Magistrats qui tiennent leurs
 » audiences dans certains tems. Il y a,
 » dans la plupart des terres nobles, de
 » ces Juges subalternes, qui connoissent
 » des procès survenus entre les Sujets
 » & les Vassaux de ces mêmes terres.
 » Toutes ces Jurisdicions particu-
 » res, ainsi que les Tribunaux établis
 » dans les villes, ressortissent aux neuf
 » Colleges de justice, qui jugent par
 » appel de toutes les affaires conten-
 » tieuses, ecclésiastiques, civiles &
 » criminelles. Chacun de ces Colleges
 » est composé d'un Président, d'un cer-
 » tain nombre de Conseillers, & d'un
 » Greffier tiré de la Noblesse. On peut
 » en appeller à la Cour souveraine de
 » Königsberg, delà au Tribunal su-
 » prême, & recourir à la personne
 » même du Roi. Quant aux procès cri-

» minels , ils se portent à une Cham-
» bre particuliere , dont les décisions
» doivent être confirmées par le Mo-
» narque.

» Les villes principales du royaume
» de Prusse sont Königsberg , sa Capi-
» tale , Pillau , Rastembourg , Marien-
» weder , Holland , Mémel , Tilsse , &c.
» Königsberg , situé sur le Pregel , à sept
» ou huit lieues de son embouchure dans
» la mer Baltique , est aujourd'hui une
» des villes les plus commerçantes de
» l'Europe. On rapporte son origine au
» treizieme siècle , lorsque Prémislas ,
» Roi de Bohême , vint secourir l'Or-
» dre Teutonique contre les Idolâtres.
» On bâtit d'abord le château , ensuite
» la ville même , appelée , à l'honneur
» de ce Prince , la Montagne du Roi.
» Elle est environnée d'un rempart de
» deux lieues de circuit , défendue par
» deux ravelins , & percée de huit por-
» tes. Il renferme beaucoup de jardins ,
» un lac , quelques prairies , trois ou
» quatre mille maisons , & environ qua-
» rante mille habitans , sans y compren-
» dre les Etrangers que son port y at-
» tire. Le langage commun est l'Alle-
» mand ; mais la plupart savent le Po-

» lonois & le Lithuanien , & quelques-
» uns le Courlandois & le Russe.

» Königsberg consiste principale-
» ment en trois parties , ou trois cités ;
» réunies avec trois fauxbourgs &
» le fort Frédéric. On y compte dix-
» neuf églises , dont quatorze appar-
» tiennent aux Luthériens , trois aux
» Calvinistes , une aux Catholiques
» & une aux Russes. Les Juifs y ont
» aussi une synagogue. Les principaux
» bâtimens sont le Château , qui est
» d'une hauteur extraordinaire , & où
» l'on monte par deux cens quatre-
» vingt marches ; le Palais Royal , l'Hô-
» tel-de-Ville , la Bourse , l'Hôpital ,
» l'Hôtel des Monnoies , & la Cathé-
» drale. Cette église étoit le siège de
» l'Evêque de Samland , qui a été sup-
» primé à cause de la Religion Protés-
» tante. On y voit d'excellentes or-
» gues, composées de cinq mille tuyaux,
» & une bibliothèque qui contient cinq
» à six mille volumes ; cet édifice tou-
» che aux bâtimens de l'Université ,
» qu'on appelle le College , dont les
» chaires sont remplies par trente-huit
» Professeurs. La salle commune ren-
» ferme huit tables , dont chacune est

» de douze couverts pour autant d'Écoliers; vingt-huit sont nourris gratuitement, indépendamment de plusieurs autres fondations pour d'autres Étudiants, pour des pauvres, &c. Outre l'Université, il y a dans la Capitale même, & dans les provinces, différentes écoles, dont les Maîtres ont des gages assignés sur les revenus du Mont de Piété établi à Königsberg, ou sur d'autres fonds destinés à cet objet.

» Le château représente un carré long; la place intérieure a cent trente pas de longueur sur soixante-quinze de largeur. C'est là que se trouvent toutes les Chambres de justice, de guerre, de commerce & de finance; le Consistoire, le Collège de Médecine, les appartemens du Roi, ceux des Ministres, la Chancellerie, les Archives, le Tribunal Aulique, la Chambre Féodale, celles du Conseil secret, du Tribunal suprême, des États, des Commissaires particuliers, &c. Du haut de la tour, on découvre toute la ville, une grande partie du pays voisin, & le golphe de Frisch Haf, long de dix à douze lieues sur une

» largeur inégale. Il est séparé de la mer
 » Baltique par une langue de terre qu'on
 » dit s'être formée par une tempête ;
 » & il est moins profond que le Pregel ;
 » ce qui l'empêche de porter de gros
 » bâtimens ; mais on le vante fort pour
 » la pêche des esturgeons. Les autres
 » édifices dépendans du château , sont
 » l'Arsenal , le grand & le petit Hôtel
 » des Chasseurs , le Jardin de plaisance ,
 » & un autre Jardin destiné à lancer le
 » sanglier.

» Pillau , le boulevard & la clef de
 » la Prusse du côté de la mer , est en
 » même tems un port d'importance ,
 » une très-bonne forteresse , & une
 » ville bien bâtie , à l'extrémité de la
 » langue de terre dont je viens de par-
 » ler. Ses rues sont larges & égales , &
 » ses maisons formées & meublées à la
 » hollandoise. On y voit un concours
 » perpétuel de Marins & de Voya-
 » geurs ; les vaisseaux trop chargés s'y
 » arrêtent , & y sont allégés pour tra-
 » verser le Frisch-Haf , & gagner Ko-
 » nigsberg. On remarque dans la porte
 » de la forteresse , la statue équestre de
 » Frédéric-Guillaume , taillée en pierre ,
 » & au dessus de cette porte , une belle

» tour d'observation. Une autre figure
 » du Dieu Mars, en posture guerrière,
 » a la face tournée vers la Suede. On
 » montre aussi un Magasin royal des
 » vivres, & l'endroit où l'on enferme
 » les Prisonniers d'Etat.

» On appelle le Paradis de la Prusse,
 » la presqu'isle où cette ville est située,
 » sans doute à cause de sa position, qui
 » offre les objets les plus agréables. En
 » sortant de la forteresse, on arrive
 » dans une plaine où la mer a creusé
 » un petit golphe en forme de demi-
 » cercle, sur lequel on voit flotter
 » une multitude innombrable d'oiseaux
 » aquatiques. On s'y embarque pour
 » aller à un village, d'où l'on voit tous
 » les vaisseaux qui entrent dans le port,
 » l'endroit où l'on apporte les estur-
 » geons, où l'on prépare le caviar,
 » dont la plus grande partie part pour
 » l'Angleterre. Dans le tems du passage
 » des grives, on y prend une quantité
 » étonnante de ces oiseaux. Ce village
 » est rempli de jardins fruitiers & po-
 » tagers; & près delà, on rencontre un
 » bosquet garni d'arbres si touffus, qu'on
 » n'y craint ni la pluie ni le soleil.

» Rastembourg, ville de médiocre

» grandeur, située au centre de la Prusse
 » & défendue par un château, a servi de
 » résidence à neuf Grands-Maîtres de
 » l'Ordre Teutonique. Les Catholiques
 » ont dans le voisinage une chapelle
 » célèbre par la dévotion à la Sainte
 » Vierge. On raconte qu'un Malfaiteur
 » condamné à mort, reçut, la veille de
 » son exécution, des mains de la Sain-
 » te, une tablette de bois, avec ordre
 » d'y tracer son effigie, & de la pré-
 » senter à ses Juges. Quoiqu'il n'eût
 » aucune connoissance du dessein, il ne
 » laissa pas d'exécuter l'ouvrage aussi
 » parfaitement que le plus habile Maî-
 » tre ; & ce chef-d'œuvre lui valut sa
 » grace. On attacha l'image à un tilleul,
 » où tous les jours il s'opéroit des mi-
 » racles, qui engagerent les habitans à
 » y bâtir une chapelle. Elle a été dé-
 » truite & rebâtie ; & l'église qui existe
 » aujourd'hui, est un très-bel édifice, sur
 » lequel on voit la représentation de
 » ce même tilleul, & celle de la Vierge.
 » Sur le maître-autel est aussi placé un
 » arbre artificiel, avec la statue de la
 » Sainte en argent.

» Les Evêques de Poméranie rési-
 » doient anciennement à Marienwer-
 » der,

» der, située sur la rivière de Liebe,
 » qui se jette dans la Vistule. La Ca-
 » thédrale est la plus belle église du
 » royaume de Prusse. On y voit plu-
 » sieurs tombeaux des Grands-Mai-
 » tres de l'Ordre Teutonique; & elle
 » pourroit servir de forteresse par la
 » bonté de son parapet. Cette ville
 » a souffert de grands dommages par
 » les inondations, la guerre & les in-
 » cendies. Le château est vaste & bâti
 » à l'antique. On se souvient encore
 » d'y avoir vu le Czar Pierre, avec le-
 » quel Frédéric I eut une entrevue.

» L'Evêché de Warmie, enclavé dans
 » les Etats du Roi de Prusse, en est ab-
 » solument indépendant, ainsi que de
 » la Pologne, & ne reconnoît, pour
 » le temporel même, d'autre Supé-
 » rieur que son Evêque. Ce Prélat
 » porte le titre de Prince du Saint-Em-
 » pire, exerce la haute & basse-Justice
 » sur les Nobles de son diocèse, & a, sur
 » ses Sujets, tous les droits de souve-
 » raineté. Il jouit de la prérogative de
 » faire battre monnoie, de donner des
 » lettres de noblesse, n'est soumis à au-
 » cun Métropolitain, & relève immédia-
 » tement du Saint-Siège. Pour remplir

» cette place , le Roi de Pologne nom-
 » me quatre Chanoines issus de familles
 » Prussiennes ; & le Chapitre choisit
 » pour l'ordinaire , celui que Sa Majesté
 » lui recommande spécialement.

» L'Evêque de Warmie est Président
 » né du Sénat de Prusse , & membre de
 » celui de la République ; mais il n'en-
 » voie point de Nonces à la Diète , &
 » paie néanmoins trente mille florins
 » pour l'entretien de l'armée de la Cou-
 » ronne. Les deux tiers des biens de
 » l'évêché lui appartiennent , & l'autre
 » tiers au Chapitre qui réside à Frauen-
 » bourg , ville médiocre sur le Frisch-
 » Haf , où est l'église cathédrale. Les
 » Chanoines font preuve de seize quar-
 » tiers de noblesse ; Copernic y avoit
 » un canonicat. L'Evêque réside à Heils-
 » berg , jolie ville sur la rivière d'Alle,
 » avec un beau château. Les Jésuites y
 » ont un college , ainsi qu'à Brunsberg,
 » autre lieu du même diocèse , où le
 » célèbre Stanislas Hosius , Cardinal &
 » Evêque de Warmie , les a fondés sur les
 » débris d'un couvent de Cordeliers.

» Ce Prélat , né à Cracovie , où il
 » fut d'abord Chanoine , ensuite Secrè-
 » taire du Roi de Pologne , parvint suc-

» cessivement à toutes les dignités de
 » l'Eglise. Pie IV l'envoya vers l'Em-
 » pereur Ferdinand , qui , charmé de
 » ses talens & de ses vertus , lui dit
 » en l'embrassant , qu'il ne pouvoit pas
 » résister à un homme , dont la bouche
 » étoit le temple , & la langue l'oracle
 » du Saint-Esprit. Hosius avoit ordre
 » d'engager ce Prince à faire continuer
 » le Concile de Trente ; il obtint
 » tout ce qu'il voulut. Le Pape l'en
 » récompensa par le chapeau de Car-
 » dinal , & le chargea d'aller ouvrir
 » l'Assemblée en qualité de Légat du
 » Saint-Siege. Les Protestans n'eurent
 » point d'adversaire plus redoutable ; il
 » écrivit contr'eux plusieurs ouvrages ,
 » qui lui valurent le nom de Pere de
 » l'Eglise. Ils ont été recueillis en deux
 » volumes , & traduits dans presque
 » toutes les langues. Mais je rentre dans
 » les Etats du Roi de Prusse ; dont cette
 » digression m'avoit éloigné.

» La ville d'Holland , ainsi nommée
 » par quelques Gentilshommes Hollan-
 » dois qui s'y réfugièrent après le mas-
 » sacre du Comte Florent , est bâtie sur
 » une colline , & occupe les bords de
 » la riviere de Wéeske. Sa situation la

» rend naturellement forte, indépen-
 » damment de ses murailles & de ses
 » tours. Ses rues sont longues & larges,
 » ses maisons belles & bien bâties ; &
 » l'on peut la regarder comme une des
 » meilleures villes de la Prusse. Elle a
 » deux fauxbourgs ; & ses environs
 » sont ornés de jardins agréables & de
 » jolies maisons de campagne. Le châ-
 » teau , entouré de fossés & de ponts-
 » levis , offre une vue admirable &
 » de beaux appartemens.

» Mémel , ville de commerce , avec
 » une forteresse & un port sur la mer
 » Baltique , est la Capitale d'un pays
 » presque entièrement dépeuplé par la
 » peste qui , en 1710 , désola cette con-
 » trée. Frédéric-Guillaume y attira des
 » François , des Suisses , des Franco-
 » niens , & plus de quinze mille Salsbour-
 » geois persécutés pour cause de Reli-
 » gion. Ces nouveaux venus cultivèrent
 » ce canton désert , abattirent les forêts ,
 » desséchèrent les eaux , bâtirent des
 » villes , des villages , des métairies ,
 » des églises , & firent ainsi , en peu d'an-
 » nées , changer la face de leur nou-
 » velle patrie. C'est aujourd'hui la par-
 » tie la plus fertile du Royaume de

» Prusse, soit en pâturages, soit en
 » grains, dont une portion se verse dans
 » les magasins royaux; & le reste se
 » transporte chez l'Etranger. On y éle-
 » ve de nombreux troupeaux de vaches
 » & de bœufs, d'excellens chevaux, &
 » quantité de moutons; on y fait du
 » beurre délicieux & de très bons fro-
 » mages. Les pêches y sont abon-
 » dantes, & les bois remplis de gibier.
 » On y entretient aussi des manufactu-
 » res de draps, de cuirs, &c. Les an-
 » ciens Habitans ont leur langue parti-
 » culière, dans laquelle on a traduit la
 » Bible, le Catéchisme, & d'autres
 » livres de piété. Les Suisses veil-
 » lent aux pâturages & ont soin du bé-
 » tail; les François entendent mieux le
 » commerce & la culture du tabac qu'ils
 » ont introduit dans le pays, & les
 » Salsbourgeois, l'économie.

» Tilse est une ville remarquable;
 » & même la plus grande du royaume
 » après la Capitale, avec laquelle elle
 » fait un commerce considérable en
 » grains, en sel, en beurre & en toutes
 » sortes de denrées. Des hôpitaux bien
 » fondés, des églises pour toutes les Re-
 » ligions, une factorerie de sel, une

» Ecole Royale , & d'autres établisse-
» mens utiles lui donnent l'air d'une
» cité très-vivante.

» Les Habitans de toutes ces villes,
» & en général la Nation entière, ont les
» mœurs douces. Les Nobles sont polis
» & honnêtes, & n'ont dans leurs ma-
» nières, ni cette hauteur dédaigneuse,
» ni cette fierté choquante, que l'on re-
» proche quelquefois à la Noblesse d'Al-
» lemagne. Les Bourgeois sont bons,
» compatissans, mais peu généreux. Oc-
» cupés de leurs affaires, rarement ils pa-
» roissent s'intéresser à celles des autres.
» Chacun suit son goût, & ne craint
» point de s'exposer au ridicule. Leur
» genre de vie est uniforme, & ressemble
» assez à celui des Hollandois. Les hom-
» mes s'occupent le matin dans leur
» maison, & vont le soir dans les lieux
» publics s'entretenir des événemens de
» l'Europe. Si quelquefois leur conver-
» sation prend un ton moins sérieux,
» on n'y remarque jamais cette finesse,
» cette pureté d'expressions qui annon-
» cent une ame délicate. L'Artisan, plus
» grossier encore que son langage, est
» néanmoins bon & sensible ; sa bruta-
» lité n'est que passagère. Son ame con-

» centrée s'ébranle aisément à la voix
 » de l'intérêt; l'espoir du gain le rend
 » prompt & ardent. Son caractère est
 » froid & sérieux; il paroît grave,
 » même au milieu de ses plaisirs. Les
 » femmes sont blondes, pour la plu-
 » part, & ont beaucoup d'embonpoint.
 » Leur taille n'a ni la finesse, ni l'élé-
 » gance de celle des Angloises. On
 » n'éprouve auprès d'elles, ni ce trou-
 » ble secret, ni ce tendre embarras qui
 » fait le charme de l'amour. Si quelque-
 » fois leur teint s'anime, c'est plutôt le
 » desir, que le sentiment qui l'en-
 » flamme ».

Vous demandez, Madame, si la Po-
 logne conserve encore des droits sur
 le Royaume de Prusse, & , en général,
 qu'elles sont aujourd'hui ses préten-
 tions sur tous les Etats qui faisoient
 anciennement partie de cette Répu-
 blique? Vous avez vu qu'Albert de
 Brandebourg, Grand-Maître de l'Or-
 dre Teutonique, reçut de Sigismond I,
 Roi de Pologne, l'investiture de la
 Prusse Ducale, à condition de prêter
 foi & hommage en qualité de Grand-
 Vassal de la Couronne. Les choses
 ont persévéré sur ce pied jusqu'au tems

de Frédéric-Guillaume, qui obtint la possession de cette province en toute souveraineté. L'accord fut qu'en cas d'extinction, la suprématie reviendrait à la République, qui pour lors seroit obligée d'en conférer la principauté au Margrave de Bareith, à titre de fief. C'est donc mal à propos, que les Polonois voudroient traiter le Roi de Prusse comme leur Vassal. Cette prétention ne peut avoir lieu contre aucun des descendans de Frédéric-Guillaume en ligne directe, mais seulement contre des collatéraux. Les monumens les plus sacrés prouvent que ce Prince a été reconnu Seigneur suprême de la Prusse Ducale; & l'authenticité de cette reconnaissance, lui fit frapper quantité de médailles, où l'on voit une main qui soutient une couronne, avec cette légende : *Donnée par Dieu.*

La République est certainement en droit de profiter des occasions favorables de recouvrer la Livonie, la Kiowie, l'Ukraine, Smolensko, & plusieurs autres pays considérables, que Jagellon avoit unis à la Pologne, & qui sont maintenant entre les mains des Moscovites. Si on lui allégué qu'elle les a cédés par des

traités, elle répond que ces traités, contre lesquels elle a toujours protesté, lui ont été arrachés ou par violence, ou dans des conjonctures malheureuses. Les Russes ne cessent, de leur côté, d'en confirmer la nullité, en ne remplissant aucune des conditions, par lesquelles ils s'en attribuent la propriété. Aussi voit-on que la République ne manque jamais d'insérer dans les Capitulations de ses nouveaux Rois, qu'ils auront soin de se faire rendre la Livonie.

Il n'en est pas de même des droits que la Pologne s'arrogeoit anciennement sur la Silésie : l'indifférence avec laquelle elle a vu passer ce Duché sous la domination du Roi de Prusse, prouve clairement qu'elle ne conserve plus aucune prétention. On en peut dire autant des principautés de Walachie & de Moldavie, dont les peuples étoient autrefois sous sa protection, & lui payoient un tribut ; ce droit, qui n'a jamais été bien affermi, fut abandonné aux Turcs par un traité qui leur en assure la possession. La Fionie qui, du consentement de son Prince, se donna à la République, occasionna plusieurs

312 SUITE DE LA POLOGNE.

guerres cruelles ; où l'on vit ruisseler tour à tour le sang des Polonois ; des Suédois & des Russes. Ceux-ci devenus enfin les maîtres de la plus grande partie du pays sous le regne victorieux de Pierre-le-Grand ; le conservent encore ; mais la Pologne n'a conclu jusqu'à présent aucun traité valable qui lui lie les mains, & la prive de ses prétentions. Quant aux Duchés de Courlande & de Semigalle, pour peu qu'on examine la chose avec impartialité, on ne doutera pas qu'elle n'y ait un droit réel, non pour s'emparer du pays, comme elle en est persuadée, mais pour empêcher qu'aucune Puissance n'en saisisse la souveraineté.

Quoique les habitans de Dantzick prétendent assez généralement n'être que sous la protection, & non sous la domination de la Pologne, il est néanmoins certain que la République les compte ; & a droit de les croire au nombre de ses Sujets. Je conviens que la situation importante de leur ville, l'opulence & l'utilité de leur commerce, & les secours qu'ils ont fournis en différens tems, plutôt en argent qu'en

Soldats, leur ont procuré de grands privilèges; mais la Pologne n'en a pas moins sur eux un vrai droit de souveraineté. L'hommage, le serment de fidélité exigés & remplis par leurs Magistrats, les impôts, les douanes, la Chambre des Finances, la Jurisdiction suprême dévolue au Roi dans leurs principales causes, ne doivent laisser aucun doute sur cet article.

Vous n'avez peut-être jamais entendu parler des Sommes Napolitaines, que la République ne cesse de demander à l'Espagne depuis deux siècles, & dont voici le fondement. Une fille du Duc de Milan avoit épousé Sigismond I, dont elle eut un Prince & quatre filles. Devenue veuve, elle alla passer le reste de ses jours au royaume de Naples; & par son testament elle légua à sa postérité quatre cens mille écus d'empire, qu'elle avoit prêtés au Roi d'Espagne, qui régnoit alors sur les Deux-Siciles. La Pologne, en vertu des droits qui lui ont été transmis par plusieurs Princes issus du sang de la Testatrice, est suffisamment autorisée à revendiquer cette succession; mais outre qu'il y a divers compétiteurs, tant en France

324 SUITE DE LA POLOGNE.

qu'en Allemagne, les Rois de Naples mettent à profit ces difficultés, pour éloigner un remboursement qui les incommoderoit fort ; car la veuve de Sigismond légua moins le fonds que la rente annuelle ; & comme cette rente n'a jamais été payée, elle formeroit aujourd'hui des sommes immenses. Quoi qu'il en soit, si les Polonois s'arrangeoient avec leurs Compétiteurs, leur droit aux Sommes Napolitaines seroit incontestable.

Je suis, &c.

A Dantzick, ce 17 Septembre, 1756.



LETTRE CCLXXXV.

SUITE DE LA POLOGNE.

DE retour à Dantzick, on me fit parcourir ses vastes magasins de bled, où je crus voir réunis tous les anciens greniers de l'Égypte. Comme je me récriois avec enthousiasme sur ce prodigieux amas de grain, & sur le profit immense d'un pareil trafic : « ce commerce, me » dit un Négociant, est bien loin » des avantages infinis que vous lui » supposez; car de toutes les matieres » qui s'achètent & se vendent, le bled » est absolument ce qui produit le » moins, en raison de son poids & de » son volume. Un tonneau de vin » vaut dix fois plus qu'un égal ton- » neau de froment, & pèse moins; » le transport absorbera donc tout » le bénéfice. Le bled est fort sujet à » dépérir dans le trajet; rendu à sa » destination, il court encore les mê- » mes risques dans les magasins où on » l'entasse. Ce négoce se fait princi-

» palement depuis l'équinoxe de l'au-
 » tomne jusqu'à celui du printemps ; sur-
 » croît de danger & de dépense , parce
 » qu'alors la mer est plus orageuse ; que
 » les rivières se trouvent prises par les
 » glaces ou débordées , les chemins im-
 » praticables , les jours plus courts , le
 » tems moins sûr. D'ailleurs, le bled n'est
 » ni le trésor , ni la richesse d'aucun
 » pays en particulier ; il vient par-tout ;
 » il peut manquer par-tout ; ce qui rend
 » son commerce toujours vague , in-
 » certain, casuel & momentanée. Aban-
 » donné par la plupart des Négocians
 » qui en sentent les risques , il est réduit
 » de soi-même à un monopole, si on veut
 » le faire en gros avec l'Etranger ; si au
 » contraire on le fait en détail dans l'in-
 » térieur, il fourmille d'astuces & de frip-
 » poneries. Enfin les achats ne peuvent
 » presque jamais s'exécuter, sans exciter
 » des plaintes & troubler des provinces
 » entières. Mais si l'achat est pénible,
 » le débit intérieur est encore plus in-
 » commode , & toujours exposé aux
 » pertes & aux déchets. Ce trafic,
 » qui ne devroit tendre qu'à enrichir
 » les Cultivateurs , passe par tant de
 » mains différentes , qu'ils ne tirent ja-

» mais qu'un foible avantage de sa
 » cherté. Si donc le bled est le premier
 » objet dans le nombre des besoins de
 » l'homme, il est le dernier en ligne de
 » profit dans le commerce. C'est celui
 » dont il ne faut jamais manquer, &
 » sur lequel cependant un Etat doit le
 » moins compter de s'enrichir ».

N'ayant plus rien à voir à Dantzick, nous reprîmes, par une autre route, le chemin de Warsovie; & traversant cette partie de la Prusse Polonoise, qui occupe la gauche de la Vistule, nous fîmes le tour de la grande ou basse Pologne, qui contient neuf Palatinats. Posna ou Posnan, est la Capitale de celui de Posnanie. C'est une assez belle ville, située dans une plaine environnée de côteaux agréables, sur les bords de la Warta. Dans une isle formée par la rivière, est la citadelle où le château qui passe pour un des plus beaux du royaume; le Palatin y fait sa résidence. Les fauxbourgs sont entourés de lacs & de marais, qui rendent le pays sujet aux inondations. La Cathédrale est un édifice superbe, ainsi que le Palais de l'Evêque, bâti dans un de ces fauxbourgs. On voit, près delà, le College

de Lubranski, fondé par un Evêque de ce nom : on y enseigne le Droit & les Mathématiques. Celui des Jésuites pour les Humanités & la Philosophie, est dans la ville. Les Observantins, les Dominicains & les Carmes y ont des couvens, & l'Ordre de Malthe une Commanderie. On croit que cet évêché est le plus ancien du royaume. Le commerce de cette ville avec l'Allemagne, la rend assez florissante. C'est dans ses environs, qu'on prétend que la Religion Chrétienne a commencé à être connue en Pologne.

Vous avez vu que Stanislas Leczinski étoit Palatin de Posnanie lorsqu'on l'éleva sur le trône. Il avoit pris naissance à Lissa, petite ville du voisinage, dont il étoit Seigneur, & qu'il vendit avec toutes les dépendances à la Maison de Sulkowski, qui la possède encore actuellement. Ce n'étoit d'abord qu'un village médiocre; mais le Comte Raphaël Leczinski y ayant reçu favorablement un grand nombre de Protestans de Silésie, de Bohême, de Moravie & d'Autriche, ce lieu s'accrut & devint une cité commerçante, où il leur permit de suivre leur Religion. En entrant dans Lissa, j'ai ressenti

une sorte de plaisir de me trouver dans une ville qui a donné le jour au meilleur des Rois.

Kalisch, capitale du Palatinat de ce nom, n'a de remarquable qu'un magnifique Collège de Jésuites, où l'on enseigne toutes les sciences & toutes les langues. Gnesne, dans le même Palatinat, fut, pendant plusieurs siècles, la Capitale du royaume; mais un incendie en ayant consumé les trois quarts, ce n'est presque plus aujourd'hui qu'un village. Je vous ai parlé de sa fondation, & sur-tout de son Archevêque, Président du Sénat & Primat. Vous connoissez toutes ses prérogatives, qui sont peut-être encore au-dessous de ses prétentions. Les Chanoines de sa Métropole doivent être nobles, à la réserve de quelques Gradués. Son église se vante de posséder le corps de saint Adalbert, que les Prussiens ont fait mourir; mais les habitans de Prague le lui disputent; ce qui cause entre les deux villes des contestations aussi inutiles, que difficiles à terminer.

Je ne vous parlerois pas de Sirad, ville de peu d'importance, si elle ne

donnoit son nom au Palatinat de Sira-
die, dont elle est la Capitale. Située
dans une plaine sur la Warta, elle avoit
autrefois le titre de Duché, & étoit
l'apanage du second fils des Rois de Po-
logne. Petrikow fait partie du même
Palatinat, & a, sur la Capitale même,
l'avantage d'être le Siège où se jugent
souverainement, pendant six mois, les
affaires des Nobles. La justice s'y rend
sommairement, comme en Asie; point
de Procureurs, point de procédures;
quelques Avocats seulement, qu'on ap-
pelle des Juristes; ou bien on plaide la
cause soi-même. Une meilleure dispo-
sition encore, c'est que la justice se
rendant gratuitement, le Pauvre peut
l'obtenir. Ces Tribunaux sont vraiment
souverains; car le Roi ne peut ni les pré-
venir par évocation, ni casser leurs Ar-
rêts: ils prononcent en dernier ressort.

Les crimes de lèse-majesté, de re-
bellion, de péculat sont jugés en pleine
Diète. La maxime que l'Eglise abhorre
le sang, ne regarde point les Evêques de
Pologne. Je crois vous avoir déjà dit,
qu'une Bulle du Pape leur permet d'opi-
ner à la mort. Une autre chose qu'on ne

voit guere ailleurs , c'est que les mêmes hommes qui délibèrent au Sénat, qui jugent dans les Tribunaux , marchent à l'ennemi ; la robe n'est point séparée de l'épée. Les causes purement spirituelles , comme celles qui concernent l'administration des sacremens , la validité des mariages , les bénéfices , la discipline ecclésiastique , sont entièrement dévolues au Tribunal de la Nonciature ; car vous saurez que le Nonce du Pape est ici non-seulement Ministre public , mais qu'il y exerce encore une Jurisdiction très-étendue.

Anciennement les Rois de Pologne étoient chargés du jugement des procès ; & c'étoit vraisemblablement , de toutes leurs fonctions la plus négligée ; des affaires plus importantes leur laissoient à peine le tems de discuter les intérêts des Particuliers. La plupart n'avoient pas le courage d'entrer dans un détail , pénible même à ceux qui l'aiment par devoir , à plus forte raison quand on s'y porte avec répugnance. Ils ordonnerent que la Justice fût administrée dans chaque Palatinat , où il y eut dès-lors deux Tribunaux ; celui des Juges de chaque dis-

trict, où les affaires se décidoient en première instance ; & celui qui se tenoit en automne, composé du Palatin, du Castellan, & des autres Officiers de la province. De ce Tribunal on alloit au Roi ; mais il n'étoit pas possible que le Monarque, selon cet arrangement même, ne fût encore accablé de la discussion de beaucoup d'affaires. Aussi Henri de Valois, qui ne pouvoit supporter ce pénible devoir, disoit quelquefois : « je » trouve singulier que les Polonois » n'aient voulu faire de moi qu'un Ju- » risconsulte ! Ne voudront-ils pas » bientôt en faire un Avocat » ?

Sous le regne de Sigismond-Auguste, on eut dessein de former, sur le modèle des Parlemens de France, une Cour souveraine, où se porteroient les appellations de toutes les Justices inférieures. Mais ce projet n'eut pas lieu ; le Prince se contenta d'établir des Juges extraordinaires, qui, sans empiéter sur les Jurisdictions précédentes, seroient chargés de terminer toutes les affaires restées en arriere, ou par sa négligence, ou par celle de ses Prédécesseurs. Etienne Battori attribua à la Nation le jugement absolu de toutes les

causes d'appel qu'il auroit dû décider lui même; il créa des Tribunaux supérieurs, & ne se réserva que la connoissance des principales causes qui l'intéressoient. Les Rois, les Successeurs, renchérent encore sur son indolence, en laissant passer insensiblement toute la juridiction au pouvoir de la Noblesse & du Clergé. Telle est l'époque de la décadence du pouvoir royal; car en perdant le droit de juger & de punir, on perd le moyen de faire respecter la Majesté du Trône.

Depuis ce tems là; la République nomme ses Magistrats, qu'elle appelle Députés, & qui forment, chaque année, deux Tribunaux, l'un de la Couronne, & l'autre du grand Duché, tous deux supérieurs, & dont les décrets ne souffrent d'appel, qu'à la Diète générale; encore ne peut-il avoir lieu que très-rarement. Aucun des Tribunaux n'est perpétuel & ne reçoit de salaire. Les membres qui les composent, sont choisis par les Diétines que tiennent, pour cet effet, tous les Palatinats & tous les territoires de la République. D'où il suit qu'un territoire dont la Diétine est rompue, n'a, pour

cette fois , nul Député de sa part au Tribunal ; ce qui n'empêche pas qu'on n'y juge les procès.

Dans la composition de ces Tribunaux , outre les Envoyés de l'Ordre Equestre , on nomme aussi des Ecclésiastiques pris dans les Chapitres des Cathédrales. Il n'en est pas de même pour la Lithuanie ; mais , comme il arrive souvent qu'on y agite des affaires qui intéressent le Clergé , on lui assigne un Maréchal , qui quoique séculier , est chargé spécialement de défendre ses intérêts. On exigea d'abord , que ces Députés fussent élus d'un consentement unanime ; on se contente aujourd'hui de la pluralité des voix. Les Ecclésiastiques peuvent être choisis de nouveau au bout de deux ans , & les Laïques de quatre seulement.

Les Séculars nomment entr'eux un Chef ou premier Magistrat , qui prend le titre de Maréchal du Tribunal. Ce choix tombe , pour l'ordinaire , sur un des Membres du Sénat , ou quelque grand Officier de la Couronne. Le Clergé se donne un Président , qui est presque toujours un Prélat de

distinction. Ces deux Chefs n'ont guere d'autre avantage, que l'honneur de diriger une Assemblée, qui tient entre ses mains, la fortune & le repos des Citoyens : ajoutez-y le privilege d'avoir deux voix dans les délibérations. Le Tribunal de la Couronne tient ses séances à Petrikow, pour la grande Pologne, depuis le mois d'octobre jusqu'à Pâque ; & pour la petite Pologne ; à Lublin, depuis Pâque jusqu'à la moisson. Celui de Lithuanie s'assemble toujours en été, à Wilna, & en hiver, tantôt à Nowogrodeck, tantôt à Minsko, suivant une alternative établie entre ces deux villes.

De peur que parmi tant de Jugés, dont la dignité n'est qu'honorable, il ne s'en trouvât qui voulussent la rendre lucrative, les loix ont sagement ordonné, que chaque Membre prêteroit le serment dont voici la formule : « Je jure
» que je jugerai selon Dieu, le Droit
» écrit, & l'équité ; que sans aucun esprit de partialité & de prévention,
» j'admettrai les raisons du Riche & du
» Pauvre, de l'Ami & de l'Ennemi,
» du Citoyen & de l'Etranger ; que je
» n'aurai égard ni à la faveur ni à la haine.

» ne, ni aux présens, ni aux menaces ; &
 » que ni l'ambition ni la passion ne m'ont
 » fait briguer la place que j'occupe ».

Ce serment n'empêche pas qu'il ne se glisse encore beaucoup d'abus. Un des plus considérables est que les grandes maisons s'emparent tellement des Tribunaux, qu'elles y exercent souvent tous les excès du despotisme. On a des procès ; on veut triompher de ses Parties ; rien de mieux pour y réussir, que de travailler dans les Diétines à donner l'exclusion aux Juges dont on se défie, & à faire nommer ceux qui plieront la règle au gré des leçons qu'on leur donnera. Le coup est encore plus certain, lorsqu'après s'être assuré des Députés, on parvient à faire élever à la dignité de Maréchal, un homme dévoué au parti qui le met en mouvement. Cette étude, si capable de renverser l'égalité républicaine, fait la principale occupation des Seigneurs Polonois.

Un Maréchal du Tribunal est un personnage si important, que dans l'espérance d'arriver à cette place, les Sénateurs ne dédaignent pas d'employer toutes sortes de moyens, pour être
 mis

mis au nombre des Députés ; & c'est en quoi les constitutions montrent une espèce de bizarrerie ; puisqu'elles interdisent à ces mêmes Sénateurs la qualité de Nonces pendant la Diète. L'une est cependant plus honorable que l'autre ; car un Nonce est , en quelque manière , l'arbitre de la destinée publique , au lieu qu'un Député ne décide que du sort des Particuliers.

Tous ces Magistrats jouissent d'une considération infinie ; leurs personnes sont sacrées ; & malheur à qui leur feroit la moindre insulte ; il y va de la tête sans rémission. Tel , dont le nom n'étoit jamais sorti de son hameau , devient subitement , en acquérant cette dignité , l'objet des complaisances les plus marquées , & des hommages les plus humbles. On voit les premiers Membres de la République s'abaisser devant lui avec un air d'humilité & d'assujettissement. La régularité de sa conduite , l'honnêteté de ses mœurs , la sagesse de ses démarches , ne font qu'ajouter au respect dont il est honoré par-tout , soit qu'assis dans le Tribunal , il fasse la fonction de Juge ; soit que rendu à

la société, il se communique à ses Concitoyens.

Les deux Tribunaux suprêmes de Pologne & de Lithuanie jugent, par appel, les causes qui leur sont portées des Jurisdicions inférieures. Chaque Palatinat est divisé en un certain nombre de territoires, qui ont leurs Justices que l'on appelle Jugemens Terrestres. Les Palatins ne connoissent, dans leur ressort, que des affaires des Juifs. Les Castellans ont aussi une Jurisdiction dans l'étendue de leur district. Des Magistrats des villes, il y a appel au Chancelier. Les autres Tribunaux sont celui de la Trésorerie ou des Finances, qui se tient à Radom; celui des Grands-Généraux, du Grand-Maréchal, &c, composé de ces Officiers, de quelques Sénateurs, & des Députés de la Noblesse, nommés dans une Diète générale. Les villes sont administrées par des Bourguemestres & des Conseillers; les villages, par des Prévôts & des Assesseurs. Les uns & les autres dépendent en partie du Roi, en partie des Seigneurs, en partie du Clergé, & sont gouvernés plutôt selon le bon plaisir de leurs Maîtres, que suivant des

loix fixes & connues ; suite inévitable du manque de vigueur qu'on reproche avec fondement à ces mêmes loix.

L'exécution des jugmens cause quelquefois des désordres qu'on ne sauroit se figurer dans les pays où regne la bonne police. Un puissant Adversaire s'est emparé de votre bien ; vous en demandez la restitution ; la Justice décide en votre faveur ; mais l'Usurpateur ne se tient pas pour vaincu : il faut que l'arrêt à la main , vous assembliez des troupes , & que vous alliez , si vous le pouvez , forcer votre Partie à se conformer à la condamnation , sans quoi vous courez risque d'être long-tems privé de la jouissance , que le gain de votre cause sembloit vous assurer.

Autre principe également pernicieux : « le Coupable est absous , dès qu'aucun » Particulier ne le poursuit en justice ». On a assassiné votre pere , brûlé votre maison ; une indolence naturelle , la pauvreté , ou quelque autre motif vous empêchent d'intenter un procès qui nuiroit à votre tranquillité , à votre fortune ; votre silence fait taire les Tribunaux , parce qu'ils n'ont point d'Officiers , qui , dans un cas semblable ;

se chargent de la vengeance publique. Dès-lors le Criminel va le front levé ; & les loix contre les assassins , les incendiaires deviennent inutiles. Comment opérer le bon ordre dans un Etat, où les Tribunaux sont sans justice, comme les Conseils sans union , les armées sans discipline , le trésor sans argent ; où tout se détache , tout se dissout , tout périt au milieu des dissensions & des discordes ? Ah ! Polonois, vos Ancêtres vous ont laissé de grands exemples à suivre , & de grands abus à réformer.

On punit ici les Malfaiteurs de deux manieres , par le gibet ou par le glaive ; & cette différence ne vient point de la diverse condition des Coupables , mais de celle des crimes. On pend un Voleur de quelque état qu'il puisse être ; & l'on coupe la tête à toutes sortes de personnes, pour tout autre délit que pour le vol ; à moins qu'il ne s'agisse de quelque forfait atroce , pour lequel on condamne le Scélérat à la roue. Les Maîtres ont aussi le droit de châtier leurs Domestiques. Si le Coupable est un Gentilhomme , on le fait coucher sur le ventre ; & on lui applique sur le derrière

autant de coups de bâton ou de corde , qu'il plaît au Maître de l'ordonner. Celui qui les a reçus , vient ensuite embrasser les genoux de celui qu'il appelle son Bienfaiteur. Toute la distinction qu'on lui accorde , comme Gentilhomme , c'est de le mettre sur un tapis pendant l'exécution. On a vu de ces nobles Valets fustigés , parvenir au rang de Sénateurs.

Lenciza & Rava, les principales villes de ces deux Palatinats , méritent peu qu'on s'y arrête. La première est défendue par un château situé sur un rocher ; la seconde ne présente qu'un assez beau College occupé par les Jésuites. Il en est à peu près de même de la plupart des autres villes de Pologne , où les maisons du peuple sont bâties de bois ou de terre , & couvertes de paille ; non qu'on ne puisse y employer la pierre ou la brique ; mais comme le pays n'est pas fortifié , qu'il est souvent exposé aux courses des Turcs , des Tartares , des Moscovites , dès qu'on est averti de leur approche , on met le feu à ces maisons de peu d'importance , après en avoir sauvé quelques meubles ; on s'assemble ensuite en corps d'armée , pour

faire face à l'ennemi. Les villes sont assez nombreuses ; mais vous n'y voyez presque aucun reste des anciens édifices qui doivent avoir été jadis la demeure des premiers Rois ; & c'est la différence qui se trouve entre les bâtimens Polonois & ceux des Egyptiens , des Grecs , des Romains , dont , après tant de siècles , il subsiste encore de superbes ruines. Ici au contraire , les palais les plus magnifiques , construits de bois , pour l'ordinaire , ressemblent à des vaisseaux qu'il est nécessaire de caréner souvent , & de refaire à neuf au bout de quelques années. J'en excepte le château de l'Archevêque de Gnesne , dans la petite ville de Lowics , Palatinat de Rava , où ce Prélat fait sa résidence. C'est un bâtiment de pierre de taille , ainsi que la ville qui est fort marchande , & où se tiennent des foires célèbres.

Arrivés à Warsovie , nous nous remîmes de nos fatigues dans la compagnie de quelque Gens de Lettres , les seuls , quand ils daignent se communiquer , qui dédommagent du vuide affreux , de l'ennui , du dégoût même des autres sociétés. Habitans d'une même patrie ,

quoique sous un ciel, sous des Maîtres, sous un gouvernement différens, vous les trouvez par-tout semblables; par-tout ce sont les mêmes principes, les mêmes lumières, les mêmes mœurs, le même langage, celui de la science, de la raison, de la vérité, du goût, de l'esprit, de la philosophie, de l'honnêteté & de la vertu. Vous ne distinguez, parmi eux, ni le François, ni l'Allemand, ni le Russe, ni le Sarmate; c'est ce qu'on ne remarque dans aucune des autres classes de Citoyens. Occupés de mille objets qui ne tendent ni à perfectionner le raisonnement, ni à acquérir des connoissances, ces derniers ne sont, que ce que l'habitude, l'éducation, les préjugés leur ordonnent d'être, ignorans, vains, présomptueux, sans suite dans leurs idées, sans ordre, sans enchaînement, sans précision, sans justesse. Au centre même de la Sarmatie, environné de régions anciennement habitées par des Scythes, des Huns, des Goths, des Vandales, on trouve Paris, Rome, Athenes dans ces comités littéraires, où président la science, l'urbanité, la politesse & le goût.

Mais est-ce ici le moment de vous

parler des Muses Polonoises , lorsque leur Protecteur & leur Pere est à la veille de voir envahir ses Etats par un Prince, qui avoit fait asseoir avec lui les beaux arts sur le trône ? Dans un pays exposé , par la nature même de son gouvernement , aux dissensions domestiques , livré par sa situation à des Voisins puissans & redoutables , continuellement désolé par la fureur des armes , comment pourroient-elles prendre cette consistance , cet éclat qu'elles ont dans la plupart des Etats de l'Europe ? Tandis que les Dietes feront tant de bruit en Pologne , vous n'entendrez point parler de leurs Académies ; on n'élève pas un temple de Mémoire à côté de celui de la Discorde. N'accusez point le climat de l'ignorance de ses habitans : la Prusse Polonoise , située sous le même ciel , habitée par des Allemands , a eu ses Copernic , ses Hevel , ses Cluvier ; elle possède encore un Hanows , un Lengnich. La Pologne même a produit des Politiques éclairés , des Capitaines habiles , de bons Poëtes latins , & des Historiens estimés ; mais vers la fin du siècle dernier , elle retomba , par je ne sais quelle destinée , dans

sa premiere barbarie. Un style bour-soufflé fit tout le génie de la Nation; & le peu de gens de goût qui lui res-toient, ne pouvoient que gémir de la corruption générale. Enfin deux hom-mes parurent, & bannirent le mau-vais goût, qui chassé de toute l'Europe, sembloit vouloir se fixer en Pologne.

Le nom de Zaluski est aussi mémo-rable dans l'empire des Muses, que cher à ce royaume. Issue du sang des Rois Goths qui avoient détruits les arts, il étoit juste que cette famille les rétablît. Un Seigneur de ce nom, Alexandre-Joseph, donna le jour à deux fils qui réhaussèrent la gloire de leur Maison & de leur patrie; le premier, André-Stanislas, entra dans les Dietes dès l'âge de neuf ans, sous la conduite de son pere, Grand-Chancelier de la Cou-ronne, pour s'instruire de bonne heure des affaires de l'Etat; car dans un gou-vernement où les Nobles dominent, leur premiere science est celle de leur pouvoir. Quoiqu'attaché à l'Eglise par plusieurs bénéfices, il étudia les mathé-matiques à Dantzick, & acheva son éducation par un cours de voyages. Pen-dant le séjour qu'il fit à Rome, il prit

le degré de Docteur au college de Sapience. De retour dans sa patrie, il fut chargé de plusieurs commissions importantes, & passa successivement aux évêchés de Plozko, de Luzko, de Culm, & de Cracovie. Il employa son crédit & ses libéralités à ériger le College des Nobles, qui fait aujourd'hui un des principaux ornemens de la Pologne. Il étendit ses soins sur les Ecoles de Warsovie, où il assiste régulièrement à tous les exercices publics; encourage les Etudians qui se distinguent, & les envoie quelquefois, à ses propres frais, dans les Universités étrangères, pour se rendre encore plus habiles. Pendant les voyages qu'il faisoit en Saxe avec le Roi, il donnoit tout son loisir aux Savans du pays, & en attiroit plusieurs dans ce royaume.

Son frere, Joseph-André Zaluzki, compagnon de ses études, fut aussi son coopérateur dans le rétablissement des sciences en Pologne. Destiné comme lui à l'état ecclésiastique, il fit son cours de théologie à Paris au Séminaire de Saint Sulpice, où il montra du talent pour la chaire. Après avoir pris le degré de Bachelier en Sorbonne, il cul-

niva son goût pour la littérature dans la société des hommes les plus illustres, & spécialement du Cardinal de Polignac, ancien ami de sa Maison. Rappelé dans sa patrie, pourvu de riches bénéfices, élevé à des charges honorables, il se fit recevoir Docteur en Droit dans l'université de Cracovie, & publia divers ouvrages sur la religion, l'histoire & la politique. Attaché au parti de Stanislas, il fut chargé par ce Prince d'une ambassade auprès de Clément XII; soutint, pendant trois ans les intérêts de son Maître, & fut du nombre de ceux qui le suivirent en Lorraine. En quittant cette Cour, il parcourut la Hollande, l'Angleterre, le Danemarck & la Suede, pour y voir les Savans distingués, & vint en Pologne rendre ses hommages à Auguste III, qui le reçut avec la froideur à laquelle devoit s'attendre un des amis de Leczinski. Il se consola de la disgrâce des Rois dans le commerce des Muses; & la gloire des arts devint l'unique objet de son ambition & de ses soins. Depuis long-tems il avoit formé, de concert avec son frere l'Evêque de Cracovie, le projet d'ériger une Bibliothèque pu-

blique; & dans ce dessein, ils avoient rassemblé à leurs frais, plus de deux cens mille volumes, dont le catalogue seul peut donner une juste idée de la littérature Polonoise.

La *Pologne littéraire* par M. Janouski, auteur Saxon, est une autre source pour connoître l'état actuel des sciences, des arts & des Lettres dans ce royaume. Je parlerai de deux Poètes vivans: l'un est M. Jablonouski, Prince du Saint-Empire, qui a chanté la délivrance de l'armée Polonoise près de Bukowno, en 1685, par la valeur de Stanislas Jablonouski, son aïeul. Cette Maison est encore l'asyle des Lettres: un Seigneur de ce nom, parent du Roi Stanislas, a composé un ouvrage françois, intitulé l'Empire des Sarmates. Sa bibliothèque est ouverte à tous ceux qui peuvent en profiter. Le Pere Konarski, Religieux des Ecoles pies, & petit-neveu de l'Evêque de Posnan, est connu par trois livres d'élégies, & une décade lyrique. Il a voyagé en France & en Italie pour y prendre le goût de la belle littérature. Stanislas le retint quelque tems à Lunéville; mais l'amour de la patrie le rappelant dans son pays, il y pu-

SUITE DE LA POLOGNE. 349
blia un livre sur les vices de l'éloquence , & s'occupa à faire fleurir les Lettres dans son Ordre.

Christophe Opalinski, Palatin de Posnanie, & bisaïeul de la Reine de France, a laissé des satyres sur le gouvernement & les mœurs de ce pays. Wenceslas Potocki, traducteur de l'Argenis de Barclai, a composé des épigrammes sur les principales familles de Pologne & de Lithuanie. Le poëme latin intitulé le Triomphe des Dieux, a mérité à Sébastien Klonowitz, le titre d'Ovide Polonois. Il a fait deux autres poëmes, l'un sur la navigation & le commerce de Dantzick ; l'autre intitulé la Bourse des Indes ; c'est un tableau satyrique de certains moyens de parvenir.

Vous voyez par là, que la Noblesse Polonoise est la partie la plus éclairée de la Nation, comme elle est le plus ferme appui de l'Etat, & le rempart le plus assuré de la République. Heureux les Sujets qui la composent, s'ils avoient autant d'application à cultiver leurs talens, que de dispositions à en acquérir. Ce qui cause leur indolence, c'est qu'étant tous Gentilshommes, & se croyant égaux, en naissance,

à tous ceux qui leur sont supérieurs en dignité, il prétendent parvenir à leur tour, par le seul titre de la noblesse, sans se soucier de rien obtenir par le mérite. Remplis de ces préjugés, ils ont à peine fini leurs premières classes, qu'ils aspirent à tout ce qu'il y a de plus élevé, & pensent qu'il suffit d'être Rhéteurs, pour se croire des Hommes d'Etat. C'est ce qui paroît par leurs harangues, ouvrages, pour l'ordinaire, sans génie, sans goût, sans esprit; misérables puérilités de college, où l'on remarque plus de vaine élocution, que de bon sens : nul choix, nul ordre, nulle simplicité; ce ne sont que figures entassées, qu'ennuyeuses déclamations, où tout est outré, louanges, invectives; & où l'on ne parle de rien moins, que du sujet qu'on devoit y traiter. Ceux qui courent cette carrière, préfèrent au talent de penser, le petit mérite de faire des antitheses, & d'aligner froidement de grands mots, qu'ils prennent pour de l'éloquence. Malgré ces défauts, cette jeune Noblesse présume tellement de sa capacité, qu'il lui suffit d'avoir harangué dans une Diétine, pour se croire digne d'être nommée à la prochaine Diète.

Les jeunes Polonois savent à peine lire , qu'on leur apprend le latin. Cette langue est très-usitée , même parmi le peuple ; mais on ne s'embarrasse ni de la prononciation , ni de la pureté. Les Nobles y ajoutent l'étude de l'Allemand , du François , de l'Italien , de l'Espagnol. Quoique l'Esclavon soit le principal idiome du pays , il n'est pas étonnant qu'il ait souffert quelque altération dans un royaume si étendu. Dans la partie qui approche du Midi , il diffère peu du Hongrois. Les provinces du Couchant & du Nord ont leur dialecte mêlé d'Allemand. En Lithuanie , on se sert de l'ancien Scythe ; & vers l'Ukraine & la Podolie , il est corrompu par un mauvais idiome grec.

L'établissement du Christianisme en Pologne , y attira nombre d'Ecclésiastiques étrangers , qui y portèrent le goût des sciences. On s'appliqua d'abord à l'éloquence , ensuite à l'étude des langues & de la philosophie ; mais cette ardeur se ralentit ; & l'on revint à l'ancienne barbarie , jusqu'à l'arrivée de quelques Savans Allemands , qui firent refleurir l'amour des Lettres.

Maïs on peut dire en général, que l'ignorance est presque inhérente à la constitution vicieuse de ce gouvernement. Les Muses évitent le tumulte ; & les sciences fuient les lieux d'agitation & de troubles. La confusion & le désordre qui en sont inséparables , font fuir les arts agréables , & épouvantent même les arts utiles. Plusieurs Souverains ont voulu les attirer dans ce royaume ; mais aucun n'a pu réussir à les y fixer. Le pere du grand Sobieski a laissé plusieurs ouvrages ; on les conserve avec soin dans les bibliotheques ; tous cependant sont de la plus grande médiocrité. On a formé un recueil des Poëtes de cette Nation , qui ne contient rien que de très foible ; & ses meilleures Histoires ne valent pas nos anciennes chroniques. Pour des Philosophes , il ne faut pas en chercher dans un Etat , où regnent à la fois l'ambition , l'anarchie , la superstition & l'esclavage. Ces peuples voulurent , il y a quelques années , avoir un Théâtre national : il fallut qu'un Italien le fit élever , & en devînt le Directeur. On joua des comédies composées par un Auteur du pays , qui n'étoient que les nôtres déguisées. On y donna quelques tragé-

SUITE DE LA POLOGNE. 353
dies qui ne manquoient pas d'imagina-
tion, mais de conduite.

Les seuls écrits qui répandront une gloire éternelle sur la Nation Polonoise, ce sont ces immortelles productions d'un Philosophe Roi & bien-faisant, faites pour être lues & senties par tous les hommes, mais principalement par des Rois. Par-tout c'est Marc - Aurele instruisant les Humains qui lui sont chers, & dont il est adoré. La collection de ses Œuvres embrasse toute sorte de matieres, traitées avec le même goût, la même étendue de génie ; mais ses Observations sur le Gouvernement de Pologne, doivent être regardées comme le code de cette République, comparé à ces sages réglemens de Minos, que les Crétois conserverent si long-tems, & avec tant de vénération.

Un Voyageur qui aime à connoître les mœurs d'un peuple, doit les étudier dans la Capitale ; & c'est à quoi je m'applique pendant mon séjour à Warsovie. Les Polonois sont francs & fiers ; la fierté est assez naturelle à un Gentilhomme qui élit son Roi, & qui peut lui-même le devenir. Ils sont

violens & emportés dans les Assemblées de la Nation, & ne décident les affaires que le sabre à la main. De cette agitation continuelle, suite inévitable de leur constitution, il résulte un caractère particulier, qui les distingue des autres peuples. Emportés par tempérament, complaisans par ambition, généreux par vanité, prodigues par faste, braves & intrépides jusqu'à la témérité, ils seroient peut-être indomptables, si la subordination étoit mieux observée. Jaloux d'une liberté chimérique, ils obscurcissent toutes ces qualités par l'abus qu'ils en font. Je connois peu de Nations, qui offrent des contrastes plus frappans : la dignité royale est absorbée dans l'autorité républicaine ; quelques loix justes paroissent sortir de l'anarchie féodale ; le gouvernement est un mélange bizarre de celui des Romains avec la barbarie gothique ; l'abondance est presque toujours à côté de la pauvreté ; le peuple toujours inconséquent dans sa conduite, toujours prêt à rejeter le Souverain qu'il a choisi, toujours protestant contre les meilleurs établissemens.

Les Polonois sont ordinairement grands, bien faits, robustes, & aiment à briller par la richesse des vêtemens. Les Nobles ont des bottines couleur de soufre, qu'il n'est permis qu'à eux de porter. Les autres les ont blanches ou rouges. Un bonnet fourré, une veste qui leur descend jusqu'à mi-jambe, doublée de même, leur coûtent quelquefois jusqu'à mille écus; mais ils ne s'en servent que les jours de cérémonie, & les conservent de pere en fils. Ils se font couper les cheveux jusqu'au dessus des oreilles, pour imiter la couronne monacale de leur ancien Roi Casimir. Ils se rasent la barbe, à la réserve des moustaches, qu'ils laissent croître. Quelques-uns, mais c'est le petit nombre, sont habillés à la Françoisé. Ils ne quittent le sabre que pour se coucher, le gardent en se confessant, & ne l'ôtent pas même à la communion. Ils l'attachent à une courroie de cuir, à laquelle pend un mouchoir, un couteau à guaine, & une pierre à aiguiser. L'amour de la table les rend magnifiques dans les festins, sur-tout aux repas de noces & de funérailles. Ce que la nature leur a refusé, est précisément ce

qu'ils aiment le plus , le vin & les liqueurs fortes. Les affaires publiques ne se traitent & ne s'arrangent que le verre à la main. Si , comme les autres peuples du Nord , ils aiment à boire , ils mangent de même. L'excès passe chez eux pour une vertu ; & leurs festins sont presque toujours suivis de querelles , qu'ils terminent avec le sabre. Ceux qui ont le plus de blessures , passent pour les plus vaillans , & se font gloire d'être balafrés.

Un monde entier de domestiques compose le cortège d'un Nonce ou d'un Député à un Tribunal. Ils les choisissent parmi leurs esclaves , leur donnent leur livrée , des bas , des bottines , & un louis par an pour leur entretien. On leur distribue une certaine quantité de pain par semaine , & chaque jour un potage , fait avec une espèce d'orge , des choux & du sel. Ces gens sont nécessaires , sur-tout dans les voyages , pour porter les lits , les tables , les provisions , & les ustensiles propres à les préparer. Un usage excellent des Seigneurs , c'est qu'ils passent la plus grande partie de l'année dans leurs terres. Ils se rendent par-là plus indé-

pendans de la Cour, qui n'oublie rien pour les corrompre, & vivifient les campagnes, qui seroient plus peuplées, plus florissantes, si elles étoient cultivées par un peuple libre.

Les Polonois aiment l'argent; & il n'y a point de soumission où ils ne s'abaissent pour en obtenir; mais ils sont dans l'usage de ne jamais rendre ce qu'ils empruntent. Si on les presse, ils se moquent du Prêteur, & lui disent; « faites, pour retirer votre argent, » tout ce que j'ai fait pour l'avoir ». On ne connoît point les contrats de constitution: un Noble qui emprunte d'un Gentilhomme, engage sa terre, & n'y rentre qu'en payant: ce qui se pratique par les formes de la justice. Les Bourgeois & les Marchands ne prêtent à la Noblesse que sur gages, au denier quatorze, comme il est réglé par les loix du royaume. On fait un double mémoire de la quantité & de l'espece des effets, dans lequel est stipulée la somme prêtée, avec promesse de la rendre, en avertissant trois mois avant, Si on laisse passer trois ans sans payer d'arrérages, il est permis de vendre les gages à Dantzick; sans ces

358 SUITE DE LA POLOGNE.
précautions, on risqueroit de perdre son bien.

Ce n'est ni pour acquérir des terres, ni pour bâtir des maisons, que les Polonois contractent des dettes, mais pour se procurer des étoffes, des fourrures, des chevaux, & surtout de bon vin de Hongrie. La soif des richesses n'est pas jointe chez eux avec l'avarice; jamais Nation ne fut plus fastueuse ni plus dépensière. J'ai vu des Seigneurs médiocrement riches, donner des fêtes où le vin, les présens en bijoux, en pelleteries, en étoffes de Perse, en armes, en chevaux, &c, montoient à dix mille ducats. Les frayeurs de l'indigence n'opposent que de foibles barrières au luxe & à la prodigalité de ces fiers Magnats.

Ces peuples sont affables; hospitaliers, & accueillent les Etrangers avec un empressement que l'on ne trouve point dans les autres Nations. J'en connois qui ont reçu chez eux des François, des Italiens, des Allemands que le hasard leur avoit amenés, & auxquels ils ont donné la table, fait des présens, & procuré des emplois. Il est vrai que c'est presque toujours un fond d'ostentation, qui anime l'enthousiasme de leur

politesse , & qu'ennuyés de ces attentions coûteuses , ils s'appliquent quelquefois à dégoûter les personnes qui en étoient l'objet. Amis légers , ennemis sans opiniâtreté , ils passent les jours dans un flux & reflux continuel de brouilleries & de raccommodement. Cette flexibilité d'humeur , qui , d'un côté , les rend adroits courtisans , sert de l'autre à leur faire oublier promptement les injures & les bienfaits ; on peut également se dispenser de compter sur leur reconnaissance & de craindre leurs menaces.

Comme la constitution de leur gouvernement leur fournit mille moyens de s'élever à la fortune , leur cupidité fermente dès la première jeunesse. Ils ont toujours le bien public dans la bouche , tandis que le seul intérêt particulier anime & dirige leurs actions. Il faut convenir cependant que la vertu , la candeur , la fermeté , le désintéressement ne sont point des qualités inconnues parmi eux , & que leur caractère les porte à une certaine douceur qui les éloigne des grands crimes. Deux siècles montrent ici moins d'assassinats , d'empoisonnemens , & d'autres excès de ce

genre , que deux ans n'en font voir dans les pays les mieux policés.

Les Dames Polonoises sont douces , honnêtes , polies , simples dans leurs mœurs , magnifiques dans leur parure. Elles portent sur une jupe assez courte , d'une étoffe très-riche , un juste-au-corps comme la jupe , doublé de martres zibelines , descendant fort bas , & garni de pierreries. La tête , parée de même , est couverte d'un riche bonnet. La plupart des femmes de la Cour s'habillent & se coëffent à la françoise , & font venir nos modes de Paris , que les Marchands leur vendent fort cher. Elles ne sortent qu'en carrosse à six chevaux , ne fût-ce que pour traverser la rue , se font éclairer la nuit par vingt-quatre flambeaux , & menent avec elles une vieille qu'on appelle Majordome , un Ecuyer pour leur donner le bras , & des Maures pour leur porter la queue. L'Ecuyer les suit à pied , & n'entre jamais dans la voiture. Elles passent pour être fort sages , & n'abusent point de la liberté dont elles jouissent. Il n'en est pas de même , m'a-t-on dit , des filles du peuple , qui ne croient pas perdre leur honneur

SUITE DE LA POLOGNE. 361
honneur, en faisant plusieurs enfans de différens pères. Aussi ces sortes d'aventures ne les empêchent-elles pas de trouver des maris. Ce sont ces filles qui servent de nourrices aux enfans de condition. Les femmes mariées, parmi les Bourgeois, le Peuple & les Payfans, ne veulent allaiter que les fruits de leur hymen. Les Dames disputent aux hommes les jeux d'exercice, la chasse & les plaisirs de la table.

Les Polonois ne paroissent sensibles ni aux disgraces d'autrui, ni à leurs propres malheurs. Ils voient brûler leurs maisons, la plupart bâties de bois, sans presque daigner y donner du secours. Ils sont si endurcis à la fatigue, qu'ils regardent les Allemands comme des peuples délicats, qui ne peuvent supporter, comme eux, les travaux de la guerre. Sans avoir, comme nous, des Académies, où l'on apprend à danser, à monter à cheval, à faire des armes, ils ne laissent pas que de s'adonner à tous ces exercices. Ils sont naturellement dégagés, & aiment passionnément la danse & la musique. On voit de petits enfans s'agiter en cadence au chant de leur nourrice, & des payfans

jouer du violon, en conduisant sur la Vistule un bateau chargé de bled.

Quand ces gens donnent à manger, chacun porte avec soi sa cuillière, son couteau, sa fourchette; car ce n'est pas l'usage d'en mettre sur la table, non plus que des serviettes. On se contente de la couvrir d'une bande de toile empestée, cousue sur la nape, pour s'essuyer les mains & la bouche. Lorsque tout le monde est entré, on ferme les portes; on ne les ouvre qu'après être sorti de table, & qu'on a compté l'argenterie, de peur que les Valets n'en dérobent quelques pièces; raison pour laquelle on ne se sert point de menue vaisselle. Dans les grandes maisons il y a une salle destinée aux festins, dont le buffet, fermé par des balustrades, est couvert de vaisselle d'argent. Au-dessus on place la musique, composée de violons & d'orgues. Dès qu'on est à table, chacun coupe la moitié de son pain, & le donne à son Valet, avec une assiette chargée de viande, que celui-ci mange debout derrière son Maître. Si ce dernier demande à boire, le Valet en prend pour deux, & boit dans le même verre sans le rincer. On ne rapporte rien à la

cuisine ; les domestiques s'emparent des restes ; & les Dames remplissent leurs poches ou leurs mouchoirs de fruits & de confitures seches. Le repas est presque toujours suivi de la danse.

Le Roi ne mange guere qu'avec la Reine ; mais quand il est en voyage , ou à la chasse , il fait mettre à table avec lui les Gentilshommes , même ceux qui le servent dans la chambre. Il seroit dangereux qu'il en usât autrement : Sigismond de Luxembourg , que Louis de Hongrie avoit choisi pour Successeur , fut exclus de la Couronne , pour avoir refusé de faire dîner avec lui la Noblesse Polonoise.

Les hommes , & encore plus les femmes , prennent tous les matins un bouillon chaud à la bierre , avec du gingembre , des jaunes-d'œufs & du sucre. Le fond des repas ordinaires est composé de bœuf & de veau , deux viandes excellentes en Pologne. Le mouton est inférieur à celui de France ; aussi n'en donne-t-on qu'aux Valets. On ne connoît ici que les perdrix grises. Les lièvres y sont communs , les lapins fort rares , la volaille abondante. On y mange de toutes sortes de gibier , excepté du lapin ,

364 SUITE DE LA PÔLOGNE.

pour lequel on a la même répugnance que pour les chats. Les oies, les canards, les bécasses ne paroissent qu'en été. L'hiver les lacs & les rivières sont glacés; & ces oiseaux qui aiment l'eau, cherchent des climats plus tempérés. On trouve en Pologne des coqs de bruyère, en Lithuanie des faisans & des gelinotes, & en Prusse des outardes. On ne tue la volaille qu'au moment de la faire cuire. On sert aux meilleures tables, un grand plat de poix couvert de tranches de lard jaune; & l'on y mange beaucoup de champignons. Comme on ne fait point de soupe, la viande est moins cuite que la nôtre; & le bouilli en a plus de goût. On voit des saucés de toutes les couleurs; des jaunes faites avec du safran, des blanches avec de la crème, des grises avec des oignons, des noires avec des pruneaux; & l'on y met quantité de sucre, de poivre, de canelle, de gingembre, de clous de girofle, de mulcades, d'olives, de câpres, de pignons & de raisins de Corinthe.

Ces peuples mangent beaucoup de poisson & de racines, qu'ils accomodent mieux que nous. Ils ont une espèce de

gruau qu'ils apprêtent les jours gras , avec du lait & du beurre ; les autres jours ils le servent à l'huile. Mais quelques-uns commencent à se dispenser de cette regle , principalement le samedi. On boit ordinairement de la bierre en Pologne; en Lithuanie de l'hydromel; & après le repas, les gens aisés se régalent d'un verre de vin. On distingue deux sortes d'hydromel, le blanc & le clair; & l'un & l'autre est agréable, quoiqu'avec un goût de cire, auquel cependant on s'accoutume. On vante aussi la bierre de Warka, de couleur d'ambre; que la Noblesse fait faire pour son usage. Elle est douce, piquante, & plus forte que celle que vendent les Brasseurs. On amene le vin de Hongrie, avec des bœufs, par les passages du Mont-Crapath, dans de grands tonneaux qui contiennent cinq ou six muids de France. On le voiture ainsi jusqu'à Cracovie; on le divise ensuite par feuilletes; & on le distribue dans les Provinces par la Vistule. Lorsqu'il est bon, il revient à quinze francs le pot de Pologne, qui fait environ trois pintes de Paris. Vous jugez par-là, que les pauvres n'en boivent guere. Le vin d'Italie arrive par terre;

mais on en débite moins que de celuide Hongrie, tant à cause de l'éloignement, que parce que sa grande douceur ne le rend propre que pour les femmes. Les vins de France & du Rhin viennent par la mer Baltique à Dantzick. L'eau-de-vie se fait ici avec du bled ; mais comme elle est moins bonne que la nôtre, il n'y a guere que le peuple qui en fasse usage.

Les noces & les funérailles sont les deux occasions où les Polonois font meilleure chere & boivent le plus de vin. Un Gentilhomme, pauvre ou riche, quand il se marie, tient table ouverte pendant trois jours. S'il épouse une Fille d'Honneur de la Reine, le mariage se fait à la Cour ; & le Roi se charge des frais du festin. On choisit une grande salle où l'on dresse trois tables : leurs Majestés sont à la premiere avec les nouveaux Mariés, le Nonce du Pape, les Ambassadeurs & le Primat. Les Dames, les Sénateurs, tous les Officiers, excepté ceux qui doivent servir, occupent les secondes. On les appelle l'un après l'autre, afin que personne ne se place que suivant son rang. On commence à six heures du soir ; & l'on reste jusqu'à deux heures du matin à boire & à dan-

ser. De tems en tems les Sénateurs se levent de table, vont devant le Roi, plient le genou & boivent à la santé du Monarque. Quelque cher que soit le vin de Hongrie, on l'épargne moins que l'eau; & il n'y a pas de Dame, qui n'ait devant elle une douzaine de verres pleins, pour faire honneur à toutes les santés qu'on lui porte; la modestie exige qu'elle n'y touche que du bout des lèvres; & il se répand plus de vin sur les tables, qu'on n'en boit réellement.

Le repas fini, la danse commence; & ce sont les plus vieilles qui ouvrent le bal. Vous croiriez d'abord voir une procession de Religieuses, tant on marche gravement & avec lenteur; mais l'action s'échauffe peu à peu; & finit avec grand bruit. Le second jour chacun fait des présens à la Mariée; & il n'y a personne qui ne lui donne quelque piece de vaisselle d'argent. Ces dons se font en présence de la Reine; ceux qui les offrent les accompagnent d'une harangue; & le Chancelier de cette Princesse fait la réponse. Le troisieme jour, on conduit les Jeunes Gens à l'église, au son des timbales & des trompettes, placées de côté & d'autre sur des bal-

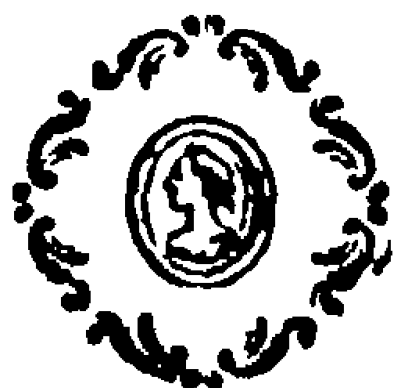
cons. Le même cortège accompagne , au retour, leurs Majestés avec la Mariée dans la maison du Mari , où se fait le banquet nuptial. Après la danse , tout le monde se retire ; & la tristesse s'empare de la jeune Epouse. La pudeur ou l'usage veut qu'elle répande des larmes, que le Marié doit essuyer bien-tôt & changer en plaisir.

Les funérailles se font ici avec tant de pompe, que l'enterrement d'un Mort est un spectacle pour les Vivans. Le corps est porté sur un char traîné par six chevaux , couverts de housses noires. Un grand drap mortuaire de velours de même couleur , avec une croix de satin rouge , est étendu sur le cercueil ; & des Domestiques en habit de deuil en tiennent les coins. Le char est précédé de Religieux , de Prêtres & d'une multitude de gens tenant des flambeaux allumés. Trois hommes à cheval portent les armes du Mort , son sabre , sa lance, son javelot. Ce cortège marche si lentement , que les Spectateurs ont tout le tems de satisfaire leur curiosité. Le service fini , des hommes à cheval courent à toute bride , entrent dans l'église , & vont rompre , contre le cercueil, les

SUITE DE LA POLOGNE. 369
armes du Défunt : on l'enterre ensuite ;
& l'on revient à la maison prendre sa
part d'un grand repas , où l'on boit
jusqu'à s'enivrer. Les hommes portent
le deuil comme en France ; mais les
femmes sont habillées d'une grosse
étoffe noire ; & tout leur linge est une
toile pareille à du canevas. Plus elles
sont qualifiées , plus l'étoffe & la toile
sont grossières. Cet habillement ne sied
pas mal aux jeunes Veuves lorsqu'elles
sont jolies.

Je suis , &c.

À Varsovie , ce 19 Septembre , 1756.



Q v

L E T T R E C C L X X X V I .

S U I T E D E L A P O L O G N E .

DE Varsovie , en remontant la Vistule , vous arrivez à Cracovie , Capitale de la haute ou petite Pologne ; mais vous ne suivez pas tellement le cours de ce fleuve , que vous ne le quittiez quelquefois , lorsque des objets dignes de curiosité vous en éloignent. C'est ainsi que tirant sur la gauche , je visitai le Palatinat de Lublin , où il n'y a à voir que la Capitale. Lublin , ville commerçante , de grandeur médiocre , entourée de fossés & de murailles , avec un Château sur un rocher élevé au bord d'une petite rivière , dans une contrée agréable & fertile , est bien peuplée , bien bâtie , & renferme d'assez belles églises. Les Jesuites y enseignent la Théologie , la Philosophie , l'Histoire , les Mathématiques & les Belles Lettres. Les Juifs habitent les fauxbourgs , & y ont une superbe synagogue. L'Evêque Latin de Kiovie & son Chapitre se sont retirés & font leur résidence dans cette ville.

Les Russes y ont une église de leur rite.
Les Marchands abordent de toutes parts
à Lublin, aux foires célèbres qui se tien-
nent trois fois l'an , & durent chacune
l'espace d'un mois. Vous avez vu aussi
que le grand Tribunal des Jugemens de
la petite Pologne s'y assemble dans cer-
tains tems.

Ce Palatinat est un de ceux où il y a le
plus de Noblesse ; on y compte deux
mille châteaux ou maisons de Gentils-
hommes. Il confine à celui de Sando-
mir, qui prend son nom de sa principale
ville , située sur une hauteur, au con-
fluent du San & de la Vistule. C'est un
lieu assez joli, dominé par un château
très-fort, bâti sur un rocher escarpé. La
position en est si agréable , que le grand
Casimir & plusieurs de ses Successeurs y
séjournoient une partie de l'année , &
qu'on y voit encore beaucoup de No-
blesse.

C'est à Lublin que je vis, pour la pre-
mière fois en Pologne, la cochenille, que
d'autres appellent le *Kermès du Nord*.
Vous savez qu'on nomme ainsi un petit
insecte, plein d'un suc purpurin , qu'on
trouve adhérent , vers la fin de Juin, à la
racine d'une plante. On le recueille au

solstice d'été, avec une espece de petite bêche, faite en forme de houlette. D'une main, l'on tient la plante; on la leve de terre; & avec l'autre, armée de cet instrument, on en détache les insectes. Les Paysans font cette manœuvre avec une dextérité & une vitesse incroyable. Après avoir séparé la cochenille de sa terre, par le moyen d'un crible fait exprès, ils ont soin d'éviter qu'elle ne se convertisse en vermisseau. Pour cet effet, ils l'arrosent de vin-aigre, & la portent dans un lieu chaud, où ils l'exposent au soleil pour la faire mourir. Quelquefois ils séparent les petits insectes de leurs vésicules, en les pressant doucement avec l'extrémité du doigt, & en forment de petites masses rondes. Il faut faire cette expression avec beaucoup d'attention & d'adresse, autrement le suc colorant, résout par une trop forte compression, perdrait sa couleur de pourpre. Les Marchands achètent beaucoup plus cher cette teinture réduite en masse, que lorsqu'elle est encore en graine. Les Seigneurs Polonois afferment cette récolte aux Juifs; & ceux-ci la vendent aux Arméniens & aux

Turcs, qui l'emploient à teindre la laine, la soie, le cuir, le marroquin, & la queue de leurs chevaux. Leurs femmes s'en servent pour se rougir les pieds & les mains d'un agréable incarnat. Enfin, on emploie en Médecine le suc exprimé de ces insectes, aux mêmes usages que le kermès.

Racow, ville ruinée depuis la fin de l'autre siècle, étoit située dans le Palatinat de Lublin. Elle a été fameuse par la retraite de l'Hérésiarque Socin, qui en fit le centre de sa religion. Fauste Socin naquit à Sienne, d'une famille connue & distinguée par plusieurs Jurisconsultes, qui s'étoient fait une grande réputation. Son oncle, Lelie Socin, homme très-savant, avoit jetté les premiers fondemens du Socinianisme, dans de pernicioeux écrits, qui corrompirent le cœur de son Neveu. Fauste les étudia à fond, & ne voulut d'abord avoir d'autres guides, en matière de Religion, que les ouvrages de son Oncle. Il s'écarta pourtant de sa doctrine en plusieurs points, & n'admettoit ses principes, qu'autant qu'ils lui paroissent conformes à ses propres idées. Usant de la liberté que Luther,

Calvin & d'autres Réformateurs se donnoient, d'interpréter l'Ecriture suivant leurs lumieres, il alla plus loin qu'eux, nia la Divinité de Jesus-Christ, & rejetta tous les autres Mysteres de notre créance. Il soutenoit que le Saint-Esprit n'étoit point une personne distincte ; qu'il n'y avoit que le Pere qui fût proprement Dieu ; que l'Ecriture ne donnoit ce nom au fils de Marie, qu'à cause de ses vertus sublimes ; que Dieu s'étoit complu en lui comme en son Fils bien aimé ; que l'ayant doué d'une puissance souveraine sur toutes les créatures, il l'avoit rendu digne d'être adoré des Anges & des Hommes. Tout ce que Jesus-Christ avoit fait pour notre salut, se bornoit, selon lui, à nous avoir enseigné la vérité ; à nous avoir donné de grands exemples de vertu ; à avoir scellé sa doctrine par sa mort. Le péché originel, la grace, la prédestination, passent chez cet Impie pour autant d'absurdités & de chimeres. Il regarde les Sacremens comme de simples cérémonies, & ôte à Dieu tous les attributs qui paroissent choquer la raison humaine. Ceux qui ont lu ses écrits, savent quelle violence il a été contraint de faire aux

Saintes-Ecritures, pour les ajuster à ses erreurs. Au reste il paroît dans ses Ouvrages plus de raffinement & de subtilité, que de solidité & de jugement. Ils composent les deux premiers volumes de la Bibliothèque des Freres Polonois, nom qu'on donne aux Sociniens en Pologne. Il a écrit avec élégance, & d'une manière fort éloignée des emportemens de Luther & de Calvin. On assure même, que quoiqu'il ait surpassé tous les Hérétiques par le nombre de ses erreurs & la hardiesse de ses sentimens, il a donné peu de prise sur lui du côté des mœurs.

Les opinions de Socin lui attirerent de nombreuses persécutions. Les Protestans & les Catholiques s'éleverent également contre sa doctrine, & lui causerent une infinité de chagrins. Enfin, après bien des courses qu'il fit dans plusieurs Royaumes, il vint se fixer en Pologne, où il ne fut guere plus tranquille. Il reçut mille insultes à Cracovie, où l'on eut bien de la peine à le sauver des mains de la populace. Il perdit, dans cette émeute, une partie de ses meubles, & quelques ouvrages manuscrits, qu'il auroit, disoit-il, voulu racheter au prix de son sang, sur-tout celui qu'il

avoit composé contre les Athées.

Pour éviter dans la suite , de pareils dangers, il se retira dans un village, chez un Gentilhomme Polonois, où il mourut en 1604, âgé de soixante - cinq ans. On mit sur son tombeau une épitaphe , dont le sens étoit : « Luther a détruit le toit » de Babylone ; Calvin en a renversé » les murailles ; Socin en a arraché les » fondemens ». Sa secte , loin de s'affoiblir par la mort de son Chef , devint considérable par le grand nombre de Savans & de personnes de qualité , qui en adoptèrent les principes. Les Sociniens, que l'on connoît aussi en Pologne sous le nom d'Ariens , furent assez puissans, pour obtenir, dans les dietes, la liberté de conscience. Ils avoient même à Racow une Imprimerie & un Collège ; mais ils en furent chassés en 1643.

Le Palatinat de Sandomir touche à la Russie Polonoise , qui avoit autrefois ses propres Ducs. Elle perdit le dernier en 1340 ; & Casimir , dit le Grand , qui s'empara de cette contrée , en fit une Province de son Royaume. Elle occupe deux cens lieues du Levant au Couchant , & cent vingt du Nord au Midi. On l'appelle aussi Russie rouge , parce

qu'on prétend, qu'on y voit beaucoup de cheveux roux. C'est peut-être pour une raison semblable, que d'autres la nomment aussi la Russie noire. Ce pays est extrêmement fertile; & il le seroit davantage, s'il étoit mieux cultivé; mais les Habitans, sujets aux incursions des Cosaques & des Tartares, négligent le soin des terres, & ne sement que ce qu'il faut pour leur subsistance. On y recueille une grande quantité de cire & de miel; les essains de mouches y multiplient tellement, que les ruches & le tronc des arbres suffisent à peine pour les contenir. La Province est arrosée par des rivières & des lacs fort poissonneux, tels que le Nieper & le Nicster qui coulent à ses deux extrémités, & le Bug qui a son cours entre ces deux fleuves.

Comme ce pays reçut des Grecs la lumière de l'Évangile, il étoit naturel qu'il embrassât leur Religion; mais la plupart de ceux qui la professent aujourd'hui, ont renoncé au Schisme, & se sont réunis à l'église Romaine. Le Rit catholique y est même le premier en dignité, sur-tout depuis l'union de cette Province à la Couronne. On y parle

un langage particulier , qui est un dialecte de l'Esclavon. La partie occidentale se nomme la Russie propre ; la méridionale , la Podolie ; la troisième , qui est au nord , s'appelle la Volhinie , & confine avec la Lithuanie. La première se subdivise en deux Palatinats ; savoir Leopold & Belzko , qui tirent leurs noms de leurs villes principales.

Léopol , que les Allemands appellent Lemberg , & les Polonois Luouf , est la Capitale de toute la Russie Polonoise. Sa grandeur , ses richesses , son commerce , sa situation sur la rivière de Peltew , ses fortifications , ses deux Citadelles , ses Fauxbourgs , le nombre de ses Habitans , de ses maisons , de ses couvens , la beauté de ses Eglises , ses Colleges , son Arcenal , son Magasin public des bleds , les sièges qu'elle a soutenus contre les Suédois , les Turcs , les Cosaques , les Russes , les Tartares ; tout concourt à faire de cette ville , une des plus importantes Cités du Royaume. Elle est le siège d'un Palatin , d'un Castellain , d'un Staroste , d'une Justice territoriale , d'une Diétine , d'un Archevêque Catholique , d'un Evêque Grec , d'un Archevêque Arménien , d'un établisse-

ment pour l'étude de la Théologie, pour les Missionnaires du Pape, pour la jeune Noblesse. La Cathédrale est un édifice superbe; & le Couvent des Dominicains, où l'on révere une image de la Vierge, n'a pas son semblable dans toute la Pologne. L'Archevêque est aujourd'hui le second Prélat du Royaume; & gouverne la Ville pour le temporel comme pour le spirituel. Les Habitans sont un mélange de plusieurs Nations; les Protestans n'y sont point soufferts; mais les Juifs y ont deux Synagogues.

Les autres lieux les plus remarquables de la Russie Polonoise sont la ville de Presmils, sur la riviere de San, où il y a deux Evêques, un Latin & l'autre Grec, une Citadelle & un College; la ville de Chelm, qui a aussi ses deux Evêques, un Château & une Maison de Justice; la ville d'Halitz, sur le Niester, où résidoient anciennement les Princes de Russie, & deux Archevêques; la ville de Jaroslow, qui a un Château, un College, & plus de deux cens familles Juives; la ville de Belz, Capitale du Palatinat de ce non, située dans des marais, & dont toutes les maisons sont bâties de bois; la ville de Samostz, avec une Ci-

adelle & une Université qui tombe en décadence ; la ville de Karva, où le Roi Auguste II régala, pendant trois jours, le Czar Pierre ; & les villes marchandes de Crosno , de Restow , de Brezan , & de Sambor qui fait partie des revenus pour la table du Roi.

Pour ne pas vous fatiguer davantage par une multitude de noms étrangers , que vous prononceriez difficilement, je ne citerai plus que les Capitales des autres Palatinats. Kaminieck, dans la haute Podolie , passe pour la plus forte place de Pologne. Un grand Duc de Lithuanie , qui enleva cette Province aux Tartares , la fonda au commencement du quatorzieme siecle. Elle est située sur un rocher escarpé , environné de la riviere de Samotcie & d'un grand cercle de Montagnes. Deux Evêques , Grec & Latin , se partagent la Jurisdiction Ecclesiastique ; le Palatin, le Castellan, le Staroste , la Jurisdiction Séculiere. Il y a de plus une Citadelle & un College. Bracklau , sur le Bug, dans la basse Podolie , est aussi appelée la ville de Saint-Pierre , parce qu'elle porte son image dans ses armoiries. C'est tout ce qu'on peut vous dire de cette grande

Cité, qui n'est formée que de baraques.

On ne connoît guere que cette façon de bâtir dans toute la haute & la basse Volhinie. Luzco, sa Capitale, malgré les deux Evêques, son Palatin, son Castellan, son Staroste, sa Justice territoriale, son College, n'offre par-tout que des maisons de bois. L'évêque Latin, son Chapitre & les Jésuites résident au Château. Ce sont les Juifs qui font tout le commerce. Les dévots ne manquent pas de visiter, dans cette Province, une image de la Vierge, à laquelle on attribue des miracles. Elle porte une couronne d'or, qui lui fut envoyée par le Pape en 1753, & qu'on lui mit sur la tête avec de grandes cérémonies.

Pour ne rien omettre de ce que j'ai vu à Luzco, je vais vous parler d'une certaine maladie qui regne en Pologne, & que je n'ai connue dans aucun autre pays. Les Médecins la nomment Plica; mais aucun n'en explique la cause. Tous les cheveux de la tête s'unissent, s'entortillent, se collent les uns sur les autres; & dans cet état, ils croissent extraordinairement, & descendent quelquefois fort bas, sans qu'il soit possible de les démêler. On ne sçauroit mieux les

comparer qu'à ces longs & sales cordons de poil d'un barbet, qui n'a pas été tondu depuis long-tems. Les Polonois, toujours portés à la superstition, disent que cette maladie est l'effet d'une irruption de Tartares, qui, ayant tué beaucoup de monde, jetterent dans les eaux quantité de cœurs d'hommes qu'ils avoient empoisonnés. Les Etrangers attribuent cet accident à la malpropreté des Habitans, & à leur négligence à se peigner; mais, quelque grande qu'on la suppose, elle ne causeroit pas un effet si étrange & en si peu de tems; car le mal arrive quelquefois en une seule nuit. C'est encore une erreur de croire que le sang coule des cheveux lorsqu'on les coupe; on a vu plusieurs personnes qui l'ont toujours fait impunément. Quelques-uns disent cependant, qu'après les avoir coupés, ils ont eu la vue trouble, & ont ressenti des douleurs dans tous les membres. Cette maladie attaque aussi les chiens, les chevaux & d'autres animaux. Les Etrangers même n'en sont pas exempts; mais ils ne font aucune difficulté de se faire raser la tête.

De la Russie noire, on entre dans le

Palatinat de Cracovie , le premier du Royaume , où l'on trouve des mines d'argent , de sel , de plomb , & de cuivre. La ville dont il porte le nom , en est la Capitale ; elle l'est en même tems de toute la haute Pologne. On en attribue la fondation à Cracus , un des premiers Souverains du pays , & pere de cette fameuse Vanda , qui consacra sa virginité au Dieu du fleuve qui l'arrose. Cette ville est grande , belle , riche , bien peuplée & très-commerçante. Les maisons , la plupart à cinq étages , sont de pierre , les rues larges , droites , mais mal-propres , parce qu'étant dans un fond , il s'y amasse beaucoup de boue.

Je ne puis m'empêcher , en qualité de François , de vous répéter que cette cité noble & ancienne , située à l'extrémité d'une vaste plaine , sur les bords de la Vistule , montre un établissement qui fait honneur à notre Nation. Son Université , la plus célèbre du Royaume , que l'on nomme la Sorbonne , doit effectivement sa naissance à des Docteurs de Paris , qui furent appelés par Casimir au quatorzième siècle. La Pologne , pour le choix de la scène , fait , comme la France , le Sacre de ses Rois ; c'est-à-dire , qu'elle les mene à grand frais

dans une Ville moins commode , moins belle que la Capitale , à Cracovie.

On la divise communément en quatre parties , qui répondent aux quatre points de l'Univers. Le côté occidental est proprement l'ancienne Ville , où se trouvent le Palais des Rois & la Cathédrale. Le premier , où ces Princes faisoient leur résidence avant qu'ils la transférasent à Warsovie , est élevé sur une hauteur , & passoit pour un excellent morceau d'architecture. Il fut consumé par les flammes durant les dernières guerres civiles du Royaume. Ce qui en reste est environné de murailles , de tours & de bastions qui lui donnent l'air d'une Ville. La Cathédrale , deux autres Eglises , & plusieurs maisons font partie de cet Edifice.

Cette Cathédrale porte le nom de Saint-Stanislas, Evêque de Cracovie, que Boleslas tua de sa main dans l'endroit même où est l'autel. On y conserve les reliques du Saint dans un cercueil d'argent. L'Eglise vaste & belle , m'a paru trop étroite pour sa longueur. Le Chœur est bien décoré , & la Nef ornée des tombeaux des Rois qui y ont leur sépulture. On y chante l'office divin jour & nuit
sans

SUITE DE LA POLOGNE. 385
sans interruption ; & l'on y garde un
Trésor fort riche , ainsi que les joyaux
& tous les ornemens qui servent le jour
du Sacre.

Les revenus de l'Evêque surpassent
ceux des autres Prélats du Royaume ,
& même du Primat. Sa Jurisdiction Ec-
clésiastique s'étend sur trois Palatinats de
la petite Russie ; mais quoique son siege
soit le plus ancien , il n'a rang , dans les
Assemblées , qu'après l'Archevêque de
Lemberg , ou de Léopol. Il y a eu
six Evêques de Cracovie honorés du
chapeau de Cardinal. L'église étoit
autrefois un Archevêché ; mais cette
dignité se perdit dans la personne d'un
nommé Lampert , qui étant d'une famil-
le puissante , négligea d'envoyer à Ro-
me pour être sacré. Le Chapitre qui , à
l'exception de six dignités réservées
pour les Gradués , n'est composé que
de Nobles , passe pour le Séminaire des
Evêques de Pologne.

Ce Diocèse contient dix-huit cens Pa-
roisses ; & l'on y voit plusieurs grandes
Abbayes. Celle de Tynieck, située sur la
Vistule, à un mille de cette Ville, fut fon-
dée sous la regle de Saint Benoît & la
dépendance de l'Abbé de Cluny , par

Casimir I, qui avoit porté l'habit de cet Ordre. Elle en a secoué le joug sous le Cardinal de Lorraine, premier Abbé-Commendataire de Cluny, & est devenue, à son tour, le Chef-lieu de tous les Monasteres de Bénédictins en Pologne, qui dépendans, comme elle, de cette même Abbaye, se sont réunis depuis en Congrégation.

Un autre quartier de Cracovie; nommé la ville de Casimir, parce que ce Monarque l'a fait bâtir, renferme l'Université & plusieurs Colleges. Non loin de là est une Synagogue qui sert à plus de vingt mille Juifs, & des Eglises superbes, parmi lesquelles est celle des Dominicains, où l'on conserve les reliques de Saint-Hyacinthe. C'étoit un Religieux de leur Ordre, né en Silésie, qui prit l'habit des mains de leur Fondateur à Rome, & de retour dans son pays, y fonda divers Monasteres. Il alla prêcher la foi dans le Nord; & après avoir converti un grand nombre d'Idolâtres & de Schismatiques, il mourut à Cracovie.

Les Juifs, anciennement dispersés par toute la Ville, ne peuvent plus habiter que le quartier de Casimir, qui est joint par un pont à la vieille Cité. La cause de

ce changement vient d'un incendie qui brûla une partie des maisons. On chassa les Juifs de celles qu'ils avoient occupées jusqu'alors ; & on les relégua tous dans cet endroit.

Cracovie, prise dans sa totalité, c'est-à-dire , avec ses deux Fauxbourgs , qui forment deux autres quartiers, est ceinte de murailles épaisses , défendues par de fortes tours. On y compte plus de cinquante Eglises , dont une des plus belles est celle de la Vierge. Elle aboutit à une place qui répond à dix grandes rues. La plupart des Habitans sont des Etrangers , & les Artisans , presque tous des Allemands. Les Bourgeois ont le privilege de n'appeller qu'au Roi, des Sentences municipales ; & le Prince ne peut juger leurs affaires que dans la ville même. Le Palatin a le droit d'élire les Magistrats, mais non celui de les révoquer. Le feu & la peste y ont fait de grands ravages ; le feu sur-tout , dont elle s'est vue plus de dix fois sur le point d'être consumée. Les Allemands & les Italiens rendirent autrefois son commerce très-florissant ; mais il est aujourd'hui fort diminué ; & , en général, cette Ville a beaucoup perdu de son ancien lustre. La campagne des

388 SUITE DE LA POLOGNE.
environs est encore remplie de maisons de plaisance. Promnick est un Château Royal, d'où les Rois nouvellement élus faisoient leur entrée dans la Capitale. L'Abbaye de Claratumba, de l'Ordre de Cîteaux, renferme le tombeau de la Reine Vanda; & l'on y tient une Ecole fréquentée par les jeunes Moines de cet Ordre.

Vous avez sans doute entendu parler des fameuses mines de la petite ville de Wiliska dans le voisinage de Cracovie, que le hasard fit découvrir en creusant un puits, vers le milieu du treizieme siecle, & qui fournissent du sel à tout le Royaume. On y descend par huit ouvertures, dont six donnent dans la campagne, & deux dans la ville même. Ces dernières servent pour y faire passer les Ouvriers, & enlever le sel; les autres, pour y jeter le bois & d'autres provisions. Ces ouvertures sont quarrées, & larges de quatre pieds; elles ont au-dessus une grande roue qu'un cheval fait tourner; & au moyen d'une grosse corde, on y descend les Curieux qui veulent voir la mine.

Si vous vous rappelez de quelle maniere je visitai autrefois la Grotte d'Antiparos, vous concevrez aisément comment on arrive aux souter-

reins de Wilisca. Un des Ouvriers s'attache avec une petite corde à la grande ; & prenant l'Etranger dans ses bras , il donne le signal qui fait tourner la roue. Comme on y va ordinairement plusieurs ensemble , l'usage est , lorsque le premier est descendu d'environ trente pieds , qu'un second Ouvrier , attaché de même , se charge d'une autre personne , & ainsi de suite , tant qu'il y a des Curieux qui veulent descendre. Il n'est pas rare d'en voir jusqu'à quarante suspendus au même cable. Lorsqu'une fois la roue est en train de tourner , elle ne s'arrête plus , que tous le monde ne soit en bas. Cette descente est à la vérité fort lente ; & chacun a le tems de faire des réflexions sur la facilité avec laquelle il a mis sa vie en danger. On arrive ainsi dans cet espace étroit & obscur , jusqu'à la profondeur de six cens pieds , que la frayeur & l'ennui de la marche font paroître encore plus considérable.

Aussi-tôt que le premier Mineur touche le fond , il se dégage de la corde , & met en liberté celui qu'il conduit. Lorsque toute la compagnie a gagné le sol , on allume une lampe avec laquelle , par des chemins étroits & tor-

lieux, on la mene toujours à une plus grande profondeur. Le froid, les vapeurs, l'obscurité de ces lieux, tout contribue à la faire repentir de son entreprise; ce n'est qu'au terme, qu'on est dédommagé par un spectacle admirable, qui surpasse tout ce qu'on pouvoit attendre.

Quand on n'a plus à descendre, on se trouve dans une caverne obscure, parfaitement close de toutes parts. Le Guide fait semblant, pendant la route, de marquer la plus grande frayeur que la lampe ne lui manque; mais à peine est-on dans cet endroit, qu'il l'éteint, comme si c'étoit l'effet du hasard; & après avoir feint de tâtonner pendant quelque tems, il prend par la main celui qu'il mène, & l'introduit dans le corps de la mine. C'est ici qu'on est frappé du plus singulier étonnement: on voit des rues, des places, des chemins voutés, des maisons, des voitures, des hommes, qui représentent assez bien une Ville souterraine, creusée dans un roc de sel, brillant comme du crystal. Les voûtes sont supportées par des colonnes du même minéral, qui fournit aussi le plafond & le plancher; de sorte qu'on croit entrer dans un édifice de verre le plus pur; & comme

on y emploie, pour les usages communs, des lumières perpétuelles, leur réflexion sur la mine y forme l'éclat le plus vif & le coup d'œil le plus agréable. Quelquefois le sel est coloré, comme les pierres précieuses, de jaune, de vert, de rouge, de bleu; & il y a de ces colonnes qui ressemblent à des masses de rubis, d'émeraudes, d'améthistes, de saphir, &c. Indépendamment des voûtes, des colonnes & des autres ouvrages de l'art, on y voit encore de ces figures bisarres, que le caprice seul de la nature peut avoir formées.

C'est en différens lieux de cette plaine spacieuse, que l'on voit les hutes des Mineurs & de leur famille. Quelques-unes sont éparées, d'autres rassemblées, & forment des espèces de Villages. Ces Ouvriers ont fort peu de communication avec le monde qui est au-dessus d'eux; plusieurs naissent & passent leur vie dans cette demeure profonde, sans se soucier de voir la lumière du jour; d'autres en sortent quelquefois, pour respirer l'air supérieur. Au milieu de la plaine, on apperçoit le grand chemin qui conduit à l'ouverture de la mine, & sur lequel roulent un

grand nombre de voitures , chargées de masses de sel , que l'on mène dans l'endroit où la corde doit l'enlever. On conserve pour cela beaucoup de chevaux , qui une fois entrés dans ces souterrains , n'en sortent jamais. Ils deviennent communément aveugles , quand ils y ont demeuré quelque tems ; mais il n'en sont pas moins utiles , & font également le service. Les instrumens dont se servent les Travailleurs , sont des pioches , des marteaux , des ciseaux , avec lesquels ils coupent le sel en forme de larges cylindres , du poids d'environ deux ou trois cens livres. On le réduit ensuite en plus petits volumes , que l'on envoie aux moulins ; & des morceaux les plus fins , les plus transparents , on fait de petits bijoux , qu'on donne souvent pour du crystal.

De tout coté on découvre de petites Chapelles pratiquées dans les enfoncemens , où brûle toujours un cierge allumé devant l'image de quelque Saint. On appelle Chambres , les endroits d'où l'on a tiré le sel ; & il y en a d'assez vastes pour former une église. D'autres servent de magasins à foin , d'autres d'écuries pour les chevaux.

On compte, dans ces souterrains, jusqu'à six cens ouvriers ; qui creusent & préparent six cens mille quintaux de sel chaque année. Ces mines ont toujours été assignées aux Rois de Pologne pour l'entretien de leur table , & produisent plus de cent mille écus de revenu. La Maison de Morstein possède , par succession, la charge de Directeur de ces salines, & en tire un bénéfice considérable. On distribue annuellement à la Noblesse , quarante à cinquante mille tonnes de ce sel , qu'elle ne paie que le tiers de sa valeur.

Cette mine est si vaste , qu'on pourroit à peine la parcourir en une semaine. Une circonstance heureuse & admirable , c'est qu'il coule, au travers, une source d'eau douce, suffisante pour en fournir à tous ceux qui l'habitent. On y trouve aussi des eaux salées, qu'on fait évaporer pour en tirer du sel, mais qui n'égale pas l'autre en bonté. Quand il tombe beaucoup d'eau sur la terre , celui de la mine devient insipide ; il faut alors se servir de machines pour détourner les eaux de pluie. Quelquefois il s'élève, dans ces souterrains, de si grands vents, qu'on a de la peine à s'y

soutenir. L'air y est extrêmement froid ; & dans quelques endroits , il se charge tellement d'esprit de nître, qu'on n'ose pas en approcher avec une chandelle allumée , de peur de l'embraser. Ce qui effraie sur-tout les Etrangers , lorsqu'ils considèrent ces phénomènes, c'est la nécessité de remonter par une route si incommode. Le retour est en effet encore plus pénible que la descente ; car on ne fait guere plus de cérémonie pour un homme que l'on remonte, que pour une masse de sel.

Le Palatinat de Cracovie présente une autre singularité dans ce qu'on appelle la Montagne merveilleuse, où se trouve une fontaine qui a des propriétés extraordinaires. C'est une source limpide , qui sort de terre avec bruit, & grossit ou diminue suivant le cours de la lune. Le limon qui s'amasse au fond , guérit de plusieurs maladies ; son eau même a une odeur balsamique & agréable. Son goût approche de celui du lait ; & elle donne à ceux qui en boivent, une telle vigueur , qu'il n'est rien de plus commun dans le canton , que de voir des gens vivre cent ans & au-delà. Mais sa vertu paroît attachée à la source ; elle la perd , dès qu'elle en est éloi-

gnée. Quand on la fait bouillir, elle rend une espece de bitume noirâtre, qu'on applique avec succès à toutes sortes d'ulceres. Dans le plus grand froid elle ne gèle jamais ; & ce qu'elle a encore de particulier, c'est que si on lui présente un flambeau allumé, elle s'enflamme comme l'esprit-de-vin ; & l'on voit voltiger sur sa surface une lueur légère, qui lui fait donner le nom de feu follet. Cette eau une fois enflammée, ne s'éteint pas facilement ; il faut l'étouffer avec des balais. Il arriva même autrefois, que les Habitans ayant négligé de l'éteindre, elle se communiqua, par des ruisseaux souterrains, aux racines des arbres, & causa un incendie qui réduisit en cendres une partie de la forêt. Depuis ce tems-là, pour éviter un pareil accident, on y fait la garde par autorité publique. Le Peuple a dans l'idée, que le tonnerre étant tombé dans cette fontaine, fait, pour en sortir, des efforts continuels, & que c'est ce qui cause tous ces phénomènes. Un Savant du pays en envoya la relation à notre Académie des Sciences, pour en avoir l'explication. La réponse fut, que cette facilité à s'enflam-

mer doit être attribuée aux esprits de soufre , dont ces eaux sont imprégnées.

Tout ce que la nature produit en fait de minéral , mines d'or & d'argent , mines de cuivre & de plomb , mines de fer , de sel , d'alun , de vitriol , de naphtha , d'asphalt , d'ambre , d'antimoine , de mercure , de charbon de terre , se trouve , avec autant de richesse que d'abondance , dans plusieurs endroits de la Pologne. Elle offre aussi du marbre , du jaspe , de l'albâtre , des bélémites , des agates , des calcédoines , des améthistes , du cristal de roche , des grenats , des topases , des saphirs. Les monts Carpathes renferment des diamans & des rubis. Les mines de cuivre sont fort négligées ; celles d'or & d'argent manquent de Travailleurs & de personnes qui fassent les avances nécessaires pour les exploiter.

Ce pays est également fertile en toutes sortes de productions. Il y a des cantons , sur-tout en Podolie , où l'herbe croît à une telle hauteur , qu'on y aperçoit à peine les cornes des bœufs qui y pâturent. La vigne réussiroit assez bien en diverses contrées ; mais on s'applique peu à la cultiver. Les abeilles fournissent beaucoup de miel , dont on

fait une grande provision d'hydromel. La cire s'envoie à Dantzick, d'où elle se transporte dans tout le Nord. L'entretien du bétail est un objet important. On connoît les bœufs de Pologne, dont il passe annuellement plus de quatre-vingt mille chez l'Etranger. On estime principalement les chevaux, dont ce Royaume abonde, & qui valent, dit-on, ceux d'Angleterre : il y a aussi beaucoup de chevres & de brebis. Les forêts donnent autant & plus de bois qu'il n'en faut, pour tous les usages domestiques, & même pour la construction des navires. Le gibier sur-tout n'y manque point ; & outre les bêtes fauves qui se trouvent communément dans les autres pays, on voit des élans, des buffles, des chamois, des goulus qui ont la tête du chien & la taille du renard.

Avec tant de libéralités de la nature, il est étonnant que la Pologne, à proportion de son étendue, renferme un si petit nombre d'Habitans. Aussi reste-t-il plus de la quatrième partie du Royaume à défricher. Il n'y a d'ailleurs ni Manufactures, ni Arts, ni Commerce. Les grandes rivières qui la parcourent, & le voisinage de la mer, offrent en-

vain des transports aisés pour le négoce; on l'abandonne aux autres Peuples. De-là cette étonnante rareté d'argent, cette difficulté de fournir aux subsides, & cette modicité de bien dans presque toutes les maisons nobles du pays. L'E-tat peut-à peine soudoyer quarante mille hommes; & il y a des villes en Europe, dont le trésor est plus opulent que le sien. Deux ou trois Commerçans d'Amsterdam ou de Londres, négocient pour des sommes plus considérables, que n'en rapporte tout le Domaine de la République.

On distingue, en Pologne, les biens royaux, les biens Ecclésiastiques & les biens de patrimoine. Les premiers font partie du Domaine, & appartiennent au Roi ou à la Couronne. Les seconds font les Bénéfices, moins nombreux mais plus riches qu'en France; & les troisiemes forment les possessions particulières, soit qu'on les ait achetées, ou qu'on en jouisse par succession. Ces biens consistent en maisons; en terres, en bois, en prés, en moulins, en étangs, en villages, & sur tout en Paysans; car il n'y en a aucun, qui ne vaille au moins cent livres de rente à son Maître. Tout

ce qu'ils amassent est pour le Seigneur, qu'ils ne peuvent quitter sans sa permission, à moins qu'ils ne se fassent Prêtres ou Religieux ; ce qu'on empêche aisément, en les obligeant de se marier de bonne heure.

Pour établir un Payfan dans une terre ou dans un village, on lui donne une méchante baraque, deux petits chevaux, une vache, des poules, des oies, & du seigle pour vivre pendant une année. Ensuite on lui assigne une certaine étendue de terrain qu'il doit labourer, & dont il faut qu'il se nourrisse à l'avenir. Son établissement ne coûte au Gentilhomme, que le prix qu'il en donne à celui qui le lui vend ; parce que les autres Paysans bâtissent la maison, fournissent les bestiaux & la volaille. Le nouveau Venu est obligé, lui, sa femme & ses enfans, de travailler quatre jours la semaine pour son Maître, il emploie le reste du tems à cultiver la terre destinée à sa subsistance.

Quand le moment de la moisson est arrivé, tous les Habitans du village vont ensemble couper les bleds & faire la récolte pour leur Seigneur. On punit les paresseux à coups de bâton ; & s'ils

committent des fautes plus graves , on les condamne à un espece de pilori , fait de deux longues planches taillées en rond , dans lesquelles ils sont suspendus par le col & y restent pendant un jour.

Vous croyez peut-être que ces Gens se regardent comme malheureux, de se voir ainsi réduits à l'esclavage , sans aucune espérance de repos ; mais outre qu'ils n'envisagent pas pour eux de meilleure condition , parce qu'étant jeunes , ils ont vu leurs Peres traités de même , ils ont de plus l'avantage d'être toujours assurés de leur subsistance. La crainte de manquer ne les tourmente point ; tranquilles sur le sort de leurs enfans , ils n'appréhendent pour eux ni la faim ni la misere. Le célibat , cet état séduisant , qui réunit souvent la liberté & le libertinage ; cet état commode & si fêté dans nos villes , n'offre aucun attrait à des hommes , qui ne connoissent pas même les enbarras du ménage. Leurs femmes ne sont occupées qu'à leur faire à manger ; & leurs repas présentent toujours plusieurs sortes de mets. Ce sont des pois avec un peu de lard , du gruau d'orge , de millet ou de sarrasin , qu'ils appellent *Cachat*. Ce sont différentes

SUITE DE LA POLOGNE. 401
racines qu'ils ont ici en quantité & d'excellente espece.

Cependant, malgré cette félicité apparente des Payfans Polonois ; on ne sauroit disconvenir, que c'est à la propriété dont jouissent les Laboureurs, qu'un Etat doit ses plus grands avantages ; que les pays où ils sont plus libres & mieux récompensés, passent pour les plus puissans & les plus riches ; que ceux où le Payfan est esclave, sont à moitié déserts ; que les Sciences, les Arts, le Commerce, les Manufactures y languissent ; que les revenus, les finances, les impôts ne peuvent y avoir de proportion avec l'étendue des Provinces. D'où il faut conclure, que rien n'est plus avantageux à un Royaume, que d'accorder aux Laboureurs, des terres en propriété ; que plus on étendra cette possession, plus on augmentera ses richesses & ses ressources. Mais comment rendra-t-on les Payfans propriétaires, si on les laisse dans l'esclavage ? Comment posséderont-ils quelque terrain, tandis que leur personne appartiendra à quelqu'autre ? Il est donc évident, qu'avant d'accorder aucune possession à un Serf, il faut lui donner la liberté de sa propre personne,

& que pour le rendre propriétaire , on doit d'abord le constituer libre.

O Rois , si vous n'êtes pas les tyrans de vos peuples , vous devez être les peres de vos Sujets ! Les Paysans sont vos enfans ; comment pouvez-vous voir vos enfans dans la servitude ? Quelle puissance , que celle d'un Prince qui ne commanderoit qu'à des Esclaves ? Ne sachant , n'osant penser , ils n'ont pas même le mérite de l'obéissance. Vous augmentez votre pouvoir de cent mille hommes en un instant , si vous rendez la liberté à cent mille Serfs ; vous formez des Etats nouveaux ; & de toutes les actions humaines , c'est celle qui vous approche le plus de la Divinité.

Les meubles des Paysans Polonois consistent en quelque vaisselle de terre ou de bois , & en un méchant lit qu'ils font eux-mêmes avec un peu de paille & de plume. Les enfans couchent sur des planches autour du poële , qui , en plusieurs endroits , leur sert encore à cuire le pain & le Cachat. Ces enfans sont ordinairement nus , même les filles , sur-tout dans les Provinces voisines de la Russie , jusqu'à l'âge de cinq ans. On

ne leur apprend point à marcher : la mere les met devant la porte , où peu à peu ils se traînent & se relevent d'eux-mêmes. On ne les emmaillotte point pour leur rendre la taille mieux faite , & leur donner plus de vigueur. On les plonge dans l'eau deux fois le jour , pour les endurcir au froid ; car malgré la rigueur du climat , on se baigne ici toute l'année. Il n'y a point de bonne maison , qui n'ait ses bains particuliers ; & l'on entrouve de publics dans toutes les principales villes.

Les Paysans s'habillent en hiver d'une veste de peau de mouton avec la laine. En été , ils ont un juste-au-corps d'étoffe de la couleur de nos Ramoneurs , avec un méchant bonnet. Les uns portent des bottes , d'autres des souliers , qu'ils font avec de l'écorce. Les femmes sont à peu près vêtues comme nos villageoises , avec cette différence , que leurs chemises sont si courtes , qu'on leur voit quelquefois la chair entre la juppe & le corset.

On ne construit point de maison de campagne , que l'on ne mette un poêle dans chaque chambre. La plupart des bâtimens sont de bois , sans fontaines ,

sans parterres, sans avenues ; parce que les Polonois ne plantent point d'arbres dans leurs terres. Si on les visite ; il faut apporter son lit avec soi ; car il n'y en a que pour les gens de la maison. Ils n'occupent guere que le rez-de-chaussée, qu'ils font dans l'usage d'orner de rideaux & de tapis.

On n'affirme point les terres en argent, mais en bled & en cire, qui se vendent à Dantzick ; en poisson, que les Marchands achètent quand on pêche les étangs ; en bestiaux & en volaille, que les Paysans élèvent avec soin, sans qu'ils puissent en manger, en donner ou en vendre. À l'égard des œufs & du beurre, lorsque la cuisine du Maître est fournie, le reste est pour la Dame, à qui le Mari l'abandonne, ainsi que la filasse, pour avoir des rubans. Les femmes ne manquent de rien ; mais ce sont les hommes qui tiennent l'argent. Des Gentilshommes subalternes sont chargés de la perception des revenus. Il y a tel homme de qualité, qui jouit de plus de trois cens mille livres de rente en fonds de terre ; que seroit-ce, si le travail & l'industrie savoient tirer parti de la fertilité du

pays ? Si la nature étoit plus avare pour les Polonois , peut être feroient-ils plus de cas de ce qu'elle leur accorde si libéralement. Elle leur prodigue ses biens ; l'excès de ses dons fait leur misère. Elle a mis dans cet Etat tout ce qu'il faut pour l'enrichir ; bleds , pâturages , bétail , laines , cuirs , salines , métaux , minéraux ; & l'Europe n'a point de peuple plus pauvre. La terre & l'eau , tout y appelle un grand commerce ; & le commerce ne paroît nulle part. Tant de rivières & de beaux fleuves , la Duna , le Bug , le Nicster , la Vistule , le Niemen , le Borysthene ne servent qu'à figurer dans les cartes Géographiques. On a proposé de joindre , par des canaux , l'Océan & la mer noire , pour embrasser le négoce de l'Orient & de l'Occident ; mais ce projet , qui n'avoit en vue que le bien public , a été abandonné. La Pologne , plusieurs fois insultée par des flottes , n'a jamais pensé à se faire une marine.

Le seul éloge qu'on puisse faire de cette Nation , relativement au commerce , c'est de n'avoir mis aucun obstacle à l'exportation de ses denrées. On envoie annuellement à Dantzick

plus de quatre mille vaisseaux de bled par la Vistule; & cette ville en fournit plus de huit cens mille tonneaux aux autres Nations. Elle a dans une Isle, destinée à cet usage, des Magasins immenses; & ses plus riches habitans se sont dévoués à ce trafic, qui n'est gêné ni par des Réglemens rigoureux, ni par des droits excessifs. On n'est pas dans la fausse persuasion, que le transport des grains chez l'Etranger soit nuisible à l'Etat; & l'on ne connoît point ces Loix sévères, qui en interdisent l'exportation. Les Marchands suivent, dans cette espèce de négoce, la pratique ordinaire dans toutes sortes de commerce; c'est-à-dire, qu'ils achètent quand la marchandise est à bas prix, & revendent lorsqu'elle présente un gain raisonnable. Ils forment des greniers qui ne coûtent rien à l'Etat, & veillent à la conservation des bleds, qui seroient souvent ou gâtés ou dissipés chez le Cultivateur. En un mot, ils préviennent la disette; & ils obvient aux inconvéniens des récoltes abondantes. En effet, comme il n'y a pas de magasins en Pologne, & presque point de Marchands de bled, les Cultivateurs sont presque les seuls

qui le conservent ; & peu sont en état de le garder long-tems. S'ils ne trouvent pas à le vendre à un prix qui les dédommage des frais de la culture , ils le prodiguent ou le laissent gâter ; parce qu'ils ne peuvent faire la dépense de son entretien. Dégoutés d'un travail qui les ruine , ils cessent de cultiver, ou ils cultivent mal , ne donnent leurs soins qu'aux meilleures terres , laissent les autres en friche ; & les années suivantes deviennent des années de disette.

Ce royaume étoit anciennement composé de quinze grandes Provinces , que le Souverain fait encore mettre dans ses titres ; car il se qualifie de Roi de Pologne, de grand Duc de Lithuanie, de Russie, de Prusse, de Masovie, de Samogitie, de Kiovie, de Volhynie, de Podolie, de Podlachie , de Livonie, de Smolesko, de Severie & de Zernichovie. On lui donne aussi , par une distinction particulière , le surnom d'Orthodoxe. Les armes de la République sont un aigle d'Argent au champ de gueules pour la Pologne, & un Cavalier d'argent, également au champ de gueules , pour la Lithuanie. Ces deux États , plus grands

que la France , ne comptent guere que dix à douze millions d'habitans , dont plus de la moitié sont Juifs ou Allemands. Ces derniers y ont rendu les plus grands services; soit en bâtissant des villes ; soit en les rendant florissantes ; soit en y apportant le goût de la Littérature , des Arts & du Commerce. Casimir le Grand les attira par l'attrait de plusieurs privilèges. Il leur assigna les contrées les plus fertiles , & leur permit de suivre leurs Loix & leurs Usages.

Les biens & les revenus du Clergé font presque le tiers du Royaume. La dîme seule absorbe le cinquieme du produit de toutes les terres. Outre les deux Archevêchés Catholiques & les quinze Evêchés , on compte trente Abbayes , cinq cens quatre vingt - un Couvens de Moines , cent dix-sept Monasteres de filles , deux cens quarante-six Colléges. La plupart des Prélats ne se croient Evêques , que pour avoir des revenus qui les mettent en état de soutenir la dignité de Sénateur. Aussi-ont-ils presque tous, pour Grands-Vicaires , des Evêques *in partibus* , auxquels ils donnent des gages assez modiques , pour la peine qu'ils ont de les débarrasser

ser des fonctions Episcopales. On ne souffre ici ni Sociniens , ni Quakers , ni Anabaptistes. Les Luthériens y possèdent environ cent églises , les Réformés quarante-sept , dont le Chef , appelé *Senieur Général*, est toujours pris dans la Noblesse. Les Patrons Laïques nomment les Pasteurs ; le Ministère du lieu les confirme & les ordonne.

Parmi les Religieux Polonois , il n'y a guere que les Jésuites qui cultivent les Lettres. Les autres se font gloire d'une certaine ignorance respectable , qui les éloigne des muses profanes , absolument étrangères à leur vocation. Je pense , comme eux , que des Cénobites voués par état à la psalmodie & aux fonctions les plus pénibles du zele , ont mauvaise grace de leur substituer des études qui demandent du tems , & sont peut-être contraires à l'esprit de leur Institut.

La Pologne , que les habitans appellent *Polska* , tire son nom , si l'on en croit les Etymologistes , du mot de Pol ou de Poln , qui signifie une campagne , un lieu propre à la chasse , à cause des forêts & des plaines immenses qu'elle renferme dans une étendue plus

grande que la France. Elle offre très-peu de montagnes ; les principales se trouvent dans les Palatinats de Cracovie , de Siradie & de Sandomir. Les Monts Carpaths la séparent de la Hongrie. Il y tombe souvent de la neige en plein été ; & dans plusieurs endroits elle ne fond jamais. Les hivers sont longs & durs , le printemps pluvieux & désagréable par les inondations qu'amènent les dégels ; l'été court & tempéré , & l'automne ordinairement très - beau. Quoiqu'une grande quantité de marais semblent devoir nuire à la température , on y jouit cependant d'un air pur & serein , qui conduiroit les habitans jusqu'à la plus heureuse vieillesse , s'ils modéroient leur goût pour le vin & les liqueurs fortes.

Je suis, &c.

A Cracovie , ce 25 Septembre 1756.



S U P P L É M E N T
A L'ARTICLE DE POLOGNE.

AUJOURD'HUI que ce Royaume attire , d'une maniere particuliere , les regards de toute l'Europe , ce doit être un nouveau motif de nous attacher à le mieux connoître ; & pour cet effet , nous allons rassembler les divers changemens arrivés dans son administration depuis le départ de notre Voyageur. On y trouvera un détail abrégé de ce qui s'est passé au sujet des Dissidens.

Auguste III étant mort à Dresde en 1763 , la Cour de Saxe fit part de cet événement à l'Archevêque de Gnesne ; & ce Prélat convoqua les Sénateurs , pour délibérer sur le parti que devoit prendre la Nation. L'avis du Conseil fut, qu'on n'accorderoit point d'audience aux Ministres étrangers , que la vacance du Trône ne fût rendue publique ; que toutes les Jurisdicions qui exerçoient au nom du feu Roi , suspendroient leurs pouvoirs ; & que le Prince

Primat écrivoit à tous les Tribunaux, de cesser leurs fonctions. On fixa la convocation d'une diete ; on fit prêter serment de fidélité à tous les Membres attachés au service de la République ; & pour conserver la tranquillité , on publia, à son-de-trompe, que ceux qui, pendant l'interregne, se rendroient coupables des moindres excès , seroient punis de mort dans les vingt - quatre heures. L'Archevêque de Gnesne créa un nouveau Chancelier du Royaume, un Secrétaire, un Assesseur du Tribunal de Justice , un Référéndaire pour l'administration des affaires de l'Etat. Le grand Maréchal fit défendre , sous peine d'amende & de prison ; de paroître la nuit dans les rues de Warsovie sans lumière , & de tenir des propos licentieux sur le gouvernement. Il fut aussi décidé qu'on pourvoiroit à la sûreté des frontières ; qu'on enverroit des Ministres à différentes Cours , & que les Officiers Généraux , secondés par les Sénateurs, maintiendroient la tranquillité, tant au dedans qu'au dehors du royaume. Enfin, il fut convenu, qu'on accorderoit à la Czarine le titre d'Impératrice , & à l'Electeur de Brandebourg celui de Roi de Prusse, que la Nation n'avoit pas

encore reconnus , à condition que ces deux Puissances s'engageroient à ne former aucune prétention , la première , sur la Lithuanie Russe , la seconde , sur la Prusse Polonoise.

Catherine II écrivit au Primat, qu'elle emploieroit tous les moyens possibles , pour empêcher que la libre élection d'un nouveau Monarque ne souffrît la moindre atteinte ; & le Roi de Prusse fit publier une Ordonnance , par laquelle il défendoit à tous ses Sujets , de commettre aucune violence, d'user d'aucune voie de fait contre les Polonois , surtout pendant la vacance du Trône.

Après des assurances si positives , la diète générale fut fixée à Warsovie au mois de Janvier 1764 ; & comme les Loix du Royaume accordent à la Noblesse le droit d'aspirer à la Couronne , le Prince Czartorinski , le Comte Poniatowski & le Général Braniki , se mirent d'abord sur les rangs. A ces trois Candidats se joignit le Prince Xavier de Saxe , qui , du vivant de son pere , s'étoit concilié l'amitié des principaux Membres de la République.

Malgré la parole du Roi de Prusse & de la Czarine, on étoit persuadé que ces

deux Puissances protégeoient secrètement le Comte Poniatowski, auquel Catherine fit remettre, par son Ambassadeur, le collier de l'Ordre de Saint-André, avec une épée garnie de diamans, & une somme de neuf mille ducats. Le Roi de Prusse lui envoya le cordon de l'Aigle noir, & l'assura qu'il faciliteroit de tout son pouvoir l'exécution de son projet.

Dans ce même tems on vit paroître une lettre du Grand-Seigneur, par laquelle sa Hautesse déclaroit vouloir se conformer aux vues de ceux qui desiroient la liberté de l'élection; mais de tous les écrits que les Souverains intéressés à la nomination d'un Roi de Pologne, publièrent alors, il n'y eut que les déclarations des Cours de Vienne & de Versailles, qui parurent conformes aux sentimens des Grands de la Nation, & opposées aux desseins de la Czarine & du Roi de Prusse.

Les troupes Russiennes inondoient les frontieres, & troubloient la liberté des diétines. D'autres pénétrèrent dans l'intérieur du Royaume; d'autres marcherent en Lithuanie. Les Seigneurs Polonois publièrent des manifestes pour

se plaindre de ces violences , & firent des représentations à l'Impératrice de Russie , qui répondit que son unique dessein étoit de les protéger contre tout attentat. Il se forma en même-tems en Lithuanie une Confédération de plus de cinq mille Gentilshommes , qui s'étant assemblés à Wilna , ne dissimulèrent pas qu'ils se flattoient d'être soutenus par les Russes.

Le jour de l'ouverture de la Diète , on plaça plusieurs piquets de Cosaques dans les carrefours de Warsovie , & aux environs du Château. A peine eut-on commencé les Séances , qu'on vit dans tous les coins de la salle les sabres & les épées en l'air. Le Nonce de Cracovie , Mokronowski , qui avoit exigé que les Troupes Etrangères sortissent de l'assemblée , se vit au moment de payer de sa tête cet acte de patriotisme. Le Prince Czartorinski & quelques autres se jetterent précipitamment au devant de lui , & , à deux différentes reprises , arrêterent, par leurs efforts, la fureur des séditieux. Mokronowski , tranquille au milieu du danger , remit son épée dans le fourreau ; & se présentant les bras croisés à ceux qui le menaçoient : « S'il

» vous faut une victime , leur dit-il , me
 » voilà ; mais au moins je mourrai libre
 » ainsi que j'ai vécu ».

En conséquence de ce désordre , la Nation fut divisée en deux partis. Celui du Grand Maréchal de la Couronne , distingué par le nom de Saxon , avoit de son côté la plus grande partie des forces de la République ; mais la faction de Poniatowski se voyoit la plus forte par l'appui des Puissances Etrangères & un grand nombre de Seigneurs attachés à ses intérêts. On confirma la Confédération de Wilna , qui fut signée par l'Archevêque de Gnesne & tous les Magnats qui se trouvèrent à Warsovie. Ces Seigneurs tenoient de fréquentes assemblées , pour délibérer sur les points qui devoient faire l'objet de la Diète prochaine ; & il fut réglé que le nouveau Roi devoit être né de parens Polonois , attaché à l'église Romaine , élevé dans le droit & les statuts du Royaume , doué des qualités requises , & non trop avancé en âge ; qu'il s'habilleroit toujours à la Polonoise ; & que quiconque tenteroit de placer sur le trône un Prince étranger , seroit regardé comme ennemi de la patrie , & dé-

pouillé de toutes ses possessions. Alors le Primat, tout dévoué à Poniatowski, proposa une Confédération générale, qui fit cause commune avec celle de Lithuanie. Elle devint encore plus considérable par la jonction des Confédérations particulières, que chaque Palatinat devoit former dans son district.

Cependant on songea à réunir les Nonces avec le Sénat ; & dans le discours que prononça l'Archevêque de Gnesne à la Diète de convocation, ce Prélat fit le tableau des troubles qui déchiroient le royaume. « Nous prétendons, disoit-il, être une Nation libre & indépendante ; & nous sommes sous le joug de l'esclavage. Nous éprouvons tous les malheurs de cette servitude ; & nous n'avons ni assez de force pour nous conseiller nous mêmes, ni assez de courage pour remédier à notre sort. Redevables de nos maux à notre conduite, nous languissons sous le frein de la crainte. Nous n'avons rien sur quoi nous puissions compter, ni conseils, ni forteresses, ni garnisons, ni frontières à l'abri d'insulte, ni armée pour notre défense. Cet Etat est semblable à une maison ouverte, à

» une habitation délabrée par les vents;
 » à un édifice sans Possesseur, & prêt à
 » s'écrouler sur ses fondemens ébranlés.
 » Les loix sans activité, & la plupart
 » avilies; les Tribunaux contre les at-
 » tentats, abolis; le parjure toléré, la
 » liberté opprimée par la force & par
 » une volonté arbitraire; le Trésor-
 » Royal détérioré par l'introduction des
 » monnoies étrangères; les Villes dé-
 » peuplées & frustrées des avantages
 » du commerce; &c. Quelles idées ne
 » doivent pas se former de nos désor-
 » dres les Peuples voisins? Les uns se
 » réjouissent de la flatteuse espérance de
 » susciter parmi nous des divisions qui
 » leur facilitent l'usurpation du Royau-
 » me; d'autres continuent de nous arra-
 » cher des mains notre or, nos posses-
 » sions, nos richesses ».

La Confédération générale de Po-
 logne, unie à celle de Lithuanie, envoya
 le Grand Notaire de la Couronne solli-
 citer l'appui de la Cour de Petersbourg;
 & pour donner une preuve entière de
 son intelligence avec les Moscovites;
 elle confirma le Duc de Biren dans ses
 droits sur la Courlande. Cependant, pour
 ne pas contrevenir aux loix qui défen-
 doient aux Troupes Etrangères d'appro-

cher du champ Electoral , les Russes se tinrent à trois ou quatre milles de Warsovie ; & comme la Diète de convocation devoit décider du sort du Royaume , on institua , dans plusieurs endroits , un jour solennel d'action de grâces , de jeûnes & de prières publiques , pour obtenir les bénédictions du ciel sur l'importante élection d'un nouveau Roi.

Les Etats assemblés nommerent le Comte Somowski Maréchal de la Diète ; & dès qu'elle fut ouverte , on ne douta plus que le Comte Stanislas Poniatowski , Grand Panetier de Lithuanie , n'eût la préférence sur ses Concurréns. Tous les esprits s'étoient réunis en sa faveur : tous les suffrages lui étoient dévoués ; il ne lui manquoit que les formalités de l'élection , pour le placer sur le Trône. On remarqua même que dans un repas que l'Ambassadeur de Berlin lui donna , ainsi qu'à toute sa famille , ce Ministre lui demanda son portrait pour l'envoyer au Roi son Maître. Le Comte le lui promit , en témoignant combien il desiroit lui-même , d'avoir celui de Sa Majesté Prussienne.

Le Primat eut à peine adressé la parole

le aux Nonces dans le champ Electoral, qu'ils s'écrierent à haute voix : « nous voulons le Grand Panetier de Lithuanie ». On députa le jeune Comte Wiolopolski pour lui annoncer son élection, & le féliciter de la part de la République, de son avènement au Trône. Alors le nouveau Roi se présenta à une fenêtre ; & l'on n'entendit plus que des cris de joie, qui répétoient continuellement, « Vive Stanislas Auguste ».

Le Comte Poniatowski, Chevalier de l'Aigle Blanc, & un des Sénateurs du Royaume, descend d'une ancienne & illustre famille polonoise, qui, depuis six cents ans, s'est toujours maintenue dans un rang distingué. Ce Monarque, qui réunit en sa personne toutes les qualités éminentes que la naissance, l'esprit & l'éloquence peuvent procurer, possède plusieurs langues, a une connoissance des mœurs de tous les pays où il a voyagé, & mérita, en 1757, la confiance de son Souverain, qui l'envoya en ambassade à la Cour de Petersbourg. Tant de talens, joints à la recommandation de la Czarine & du Roi de Russie, déterminèrent les Polonois à lui donner leurs suffrages. Il fut proclamé au bruit du canon ; & l'on n'enten-

SUITE DE LA POLOGNE. 421
dit par-tout, que les acclamations de
« Vive Stanislas Auguste, Roi de Po-
» logne, Grand Duc de Lithuanie, la
» gloire de sa Nation ».

Le jour de Saint-Stanislas, patron de
ce Prince, Sa Majesté institua un nouvel
Ordre qui porte le nom du Saint Evê-
que, créa plusieurs Chevaliers ; & leur
fit l'honneur de les admettre à sa table.
La marque de cet Ordre est un ruban
ponceau, bordé de blanc, que les Che-
valiers portent de droit à gauche, &
auquel pend une croix d'or émaillée en
rouge. Sur chaque face de la médaille
paroît l'Aigle Blanc de Pologne ; dont
le milieu, décoré d'une croix verte, re-
présente, d'un côté, l'effigie du Patron
de l'Ordre en habits pontificaux, de
l'autre, le nom du Roi en chiffre. L'E-
toile que les Chevaliers ont à la bou-
tonniere gauche, est d'argent, & gar-
nie d'un cercle d'or. Auguste II l'avoit
aussi fondé, en 1736, l'Ordre de Saint
Henri, dont la marque est une étoile à
huit pointes, au milieu de laquelle on
voit le buste du Saint.

Pour donner aux Gens de guerre des
témoignages de son estime, le Roi de
Pologne créa un Corps de cent Cadets,

composé de Gentilshommes de l'âge de seize ans & au-dessus , auxquels on enseigne l'Arithmétique , la Géographie , les Langues Etrangères , l'Histoire , & généralement tout ce qui peut rendre cette jeune Noblesse utile à la patrie. Sa Majesté en donna le commandement au Prince Czariorinski , & se réserva le poste de Capitaine.

Comme les Dissidens faisoient leurs efforts pour être admis , ainsi que les Sujets de la Religion Romaine , aux emplois de la République , deux Gentilshommes , députés de la part des Protestans , vinrent , au nom de la Noblesse de leur communion , présenter au Roi une requête , dans laquelle ils prouvoient la légitimité de leur demande. Les Cours de Berlin , de Londres , de Copenhague & de Petersbourg , firent remettre , par leurs Ministres , un Mémoire en leur faveur. Sa Majesté eut , à ce sujet , une longue conférence avec le Corps Episcopal de son Royaume ; mais comme le résultat ne leur fut point favorable , ils formerent une Confédération , sous la protection de ces mêmes Puissances , à laquelle se joignirent

plusieurs Catholiques tolérans ou mécontens. Le Prince de Radziwil en fut élu Maréchal Général ; & tous les Maréchaux des Confédérations particulières des Palatinats & des districts prêterent serment entre ses mains. Il se rendit à Warsovie ; & comme il n'y auroit pas été en sûreté, il se fit escorter de deux cens hommes qui campoient vis-à-vis de son hôtel.

La Cour de Rome , informée par son Nonce , de tout ce qui se passoit en faveur des Dissidens , inquiète sur le succès qu'ils avoient lieu desespérer , adressa un Bref à tous les Evêques du Royaume , pour les exhorter à défendre de tout leur pouvoir la cause de Dieu , & leur recommander que si la douceur ne gaignoit rien sur l'esprit des Confédérés , ils usassent de censures , de menaces , & même de punition.

Les Payfans de la Prusse Polonoise formerent aussi une Confédération , & publièrent un Mémoire , par lequel , prétendant prouver que leur extraction alloit de pair avec celle des Nobles , ils demandoient que sans les affranchir absolument de tout service, on abolît du

moins leur esclavage; & qu'en ce cas, ils ne fussent assujettis aux travaux que trois jours la semaine. Ils exigeoient aussi, qu'il leur fût permis de jouir, dans les Diètes, des prérogatives attachées à l'Ordre des Payfans de Suede.

Les Prélats & les Sénateurs les plus opposés aux vœux des Dissidens, furent arrêtés & conduits en Russie par des troupes de cette Nation. Cet enlèvement donna lieu à Sa Majesté Polonoise de dire « qu'il n'est pas difficile de gouverner un vaisseau, lorsque les vents » sont favorables; mais qu'un habile » Pilote doit résister à l'orage, sans » abandonner le gouvernail. Ce Prince » ajouta, qu'il avoit été plus d'une fois » dans le dessein, comme il l'étoit encore, d'abdiquer la Couronne dont il » éprouvoit le fardeau; mais que son » amour pour la patrie le retenoit sur » le Trône ».

L'enlèvement de l'Evêque de Cracovie occasionna un soulèvement général. Cent familles nobles de ce Palatinat se confédérèrent, & formerent un corps de six mille hommes, qui, renforcés par quinze mille combattans, firent main-basse sur les Moscovites. Cet événement rendit les affaires plus

sérieuses ; & les Russes investirent tellement la ville de Warsovie , que personne ne pouvoient y entrer , ni en sortir sans leur consentement. On traita alors , dans des conférences particulières , ce qui concernoit les Dissidens ; & le résultat des délibérations fut , qu'on leur accorderoit le libre exercice de leur culte ; qu'on leur rendroit une parfaite égalité avec leurs Concitoyens ; qu'on érigeroit un Tribunal mixte , composé de Juges des différentes Communions ; qu'ils seroient soustraits à la Jurisdiction du Clergé Romain , & auroient une part égale avec les Catholiques , dans le partage des Starosties & autres biens de cette nature.

Pour assurer ces Réglemens, il fut décidé qu'un corps de quarante mille Russes resteroit dans le Royaume aux dépens de la République , & que l'armée de la Couronne seroit composée d'un pareil nombre de Polonois. En conséquence on convient que les Protestans ne seroient plus désignés sous le nom de Dissidens, & moins encore sous celui d'Hérétiques ; qu'à l'avenir on s'abstiendrait de déshonorer leurs églises & leurs pasteurs par des dénominations injurieuses , & qu'ils

jouiroient , ainsi que les Grecs , de tous les avantages des Catholiques.

On étoit à la veille d'éprouver tout ce qu'une guerre de Religion a de cruel & de destructeur , lorsque , pour le salut de l'Etat , on crut devoir la prévenir , en examinant tous ces articles dans une Diète. Ils étoient trop favorables aux Dissidens , pour qu'ils négligeassent de les faire confirmer par un traité conclu entre le Roi , la République , & les Puissances qui en garantissoient les effets.

Ces articles furent à peine arrêtés , que Rome , toujours attentive à la conservation de la Religion Catholique , s' alarma des privilèges qu'on accordoit à ses Adversaires ; & en annonçant cette nouvelle au sacré Collège , le Pape dit que l'Eglise Romaine venoit de recevoir en Pologne l'atteinte la plus cruelle & la plus funeste. Dans l'espoir d'y porter remède , le Souverain Pontife , Clément XIII , envoya au Primat un Bref très-énergique , dans lequel il se plaignoit du peu de zèle que ce Prélat avoit témoigné pour le culte Catholique. Ce Bref ayant déplu aux Commissaires de la Diète , on y proposa que

déformais la Nonciature Apostolique n'auroit plus lieu dans le Royaume ; que le Primat étant Légat né du Saint Siège , il pouvoit remplir les fonctions de Nonce ; mais ce dernier avis n'eut pas lieu. La Diète fut terminée par un acte , qui déclaroit que le traité fait en faveur des Dissidens , vaudroit à perpétuité ; & que ceux qui oseroient y porter atteinte , seroient regardés désormais comme perturbateurs du repos public & ennemis de la patrie.

Malgré ce règlement , un Religieux Carine , nommé Marc , qui prenoit le titre d'Apôtre , & termina son fanatique Apostolat par la prison , prêcha publiquement la sédition & la révolte. Il exhortoit ses Auditeurs à prendre les armes pour la défense de la Foi ; & divers Ecclésiastiques , qui étoient à la tête des Rebelles , faisoient prêter serment de fidélité aux Paysans même. Ces nouveaux Confédérés portoient dans leurs drapeaux une aigle éployée , avec ces mots : « ou vaine ou mourir ; » & de l'autre côté , cette devise : « pour la Religion & la Liberté ».

Il se forma une autre confédération en Podolie , une autre à Lublin ; d'au-

tres en divers Palatinats, qui toutes se propofoient la défense du culte Romain, l'expulsion des Moscovites, le retour de la liberté ; toutes demandoient la délivrance de l'Evêque de Cracovie & des Sénateurs faits prisonniers par les Russes ; toutes reprochoient au Roi son intelligence avec le Roi de Prusse & la Czarine ; toutes enfin firent de nouveau repentir le Monarque, de s'être malheureusement chargé & embarrassé des soins d'une Couronne. Le Clergé de Warsovie ne se contenta pas de prêcher une espece de Croisade contre les Dissidens & les Royalistes ; il avança de l'argent aux Confédérés ; qui entreprirent, à leur tour, d'enlever le Primat & l'Ambassadeur de Russie. Soixante Polonois à cheval se présentèrent devant le Palais de son Excellence ; mais la barriere de l'avant-cour étant fermée, la garde donna l'alarme & fit échouer le complot.

Les forces de ces diverses Confédérations devenoient tous les jours si considérables, que les Moscovites se trouvoient dans l'impuissance de leur faire tête. Tout le Royaume étoit dans la désolation ; nulle sûreté sur les grands.

SUITE DE LA POLOGNE. 419
chemins ; les bandits ravageoient tout ce qui se trouvoit à leur rencontre. Combien de villes , de villages furent totalement ruinés dans les Provinces où se répandoient les Confédérés ! Un pays ne jouissoit de la tranquillité , que lorsqu'il n'exposoit plus rien à la cupidité des Rebelles ; & les troubles ne cessoient dans un lieu , que pour reparaître dans un autre. Les Grecs non unis de l'Ukraine & de Kiovie , las de porter le joug Polonois , se révolterent contre les Prêtres Catholiques & les Juifs , qu'ils regardoient comme leurs mortels ennemis. Les Paysans ne firent grace de la vie ni aux femmes , ni aux enfans , & pendirent sur-le-champ tous ceux qui tomboient entre leurs mains , sans distinction de rang , d'âge , de sexe & de Religion ; ils faisoient main-basse sur tout ce qui se présentoit , mettoient tout à feu & à sang ; & le feu de la sédition ne paroissoit s'appaiser , que lorsqu'il manquoit de matiere propre à lui servir d'aliment. Les Puissances voisines furent obligées de faire occuper les frontieres de la Silésie , de la Hongrie , de la Moravie , par les troupes Prussiennes & Autrichiennes.

Le Grand Seigneur n'approuvant

point que les Moscovites se fussent rendus maîtres de la Pologne, fit demander au Roi, pour quoi il souffroit dans ses Etats une milice étrangere, & si son intention étoit de la garder encore longtemps ? La réponse de Stanislas n'ayant point satisfait sa Hautesse, le Sultan déclara la guerre à l'Impératrice de Russie, & fit enfermer, dans les sept tours, les Ministres de cette Souveraine, pour l'obliger à rendre la liberté à l'Evêque de Cracovie, & aux autres Seigneurs Polonois, enlevés par son ordre. Il se plaignoit, dans son manifeste, « qu'à la mort d'Auguste III, lorsque la » Nation voulut procéder à l'élection » d'un nouveau Monarque, la Cour de » Petersbourg avoit élevé sur le trône » un simple Officier Polonois, qui, de » son origine, n'avoit jamais eu aucun » Souverain dans sa famille, & à qui la » royauté ne convenoit en aucune manière ; qu'après avoir pris le parti d'un » homme de cette sorte, la même Cour » s'étoit ingérée dans toutes les affaires » de Pologne, & les avoit traversées » contre le gré de la République. » En même-tems le Grand Seigneur ordonna à son Grand Visir de passer le

Niester avec une armée de quatre vingt mille hommes.

Quelle que fût la conduite des Polonois, soit qu'ils se ligassent contre leur Prince, ou qu'ils entreprissent de soutenir son élection, leur sort étoit également malheureux; car dès que les Russes paroissoient vouloir évacuer leur pays, on les remplaçoit par des troupes Prussiennes, qui ne se comportoient pas mieux que les Moscovites. Le mécontentement de ce Peuple, forcé de recevoir la loi des Etrangers, perpétuoit la désunion des Citoyens, & occasionnoit tous les jours de nouvelles Confédérations, où l'on ne connoissoit ni les liens du sang, ni ceux de la patrie. Le fanatisme fit commettre, de bonne-foi, les excès les plus horribles contre ceux qui n'étoient pas du même parti; on dévastoit les terres de ses voisins; on levoit des contributions sur les biens de ses propres freres; on s'emparoit des villes; on en massacroit les habitans; on n'épargnoit pas même les enfans, que la crainte faisoit fuir dans les rues. En un mot, tout ce que la fureur des guerres étrangères, des guerres civiles, des guerres de Religion, peut inspirer de

cruauté, de meurtres, de brigandages, fut exercé par les Chefs même de ces Confédérations. Après avoir assassiné le Castellan de Wissegrad, ils exposèrent son corps aux chiens, qui le rongèrent jusqu'aux os. Ils massacrèrent des femmes grosses à coups de sabre; ils écorchèrent vif un Magistrat; ils firent pendre d'honnêtes Citoyens, pour leur faire avouer des crimes dont ils n'étoient pas coupables. Ils portèrent même l'impudence, jusqu'à publier solennellement un manifeste, qui déclaroit le trône vacant. Peu contents de piller les Dissidens, ils vendoient toutes leurs provisions, même les grains réservés pour ensemençer les terres, détruisoient les étangs & les rivières, dégarnissoient les forêts, convertissoient les champs les plus fertiles en autant de déserts, faisoient servir les églises de retraite pour les bestiaux; & par une exécrationnable avarice; ils violaient les sépultures, dans l'espoir d'y trouver de l'argent caché. Dès que les Russes pouvoient découvrir un parti de ces brigands, ils fondoient sur eux, & ne leur faisoient aucun quartier.

Cependant la personne du Roi devenoit insensiblement si indifférente à la plupart
des

SUITE DE LA POLOGNE. 433
des Polonois , que dans la Capitale
même , où le Prince faisoit sa résidence ,
on trouvoit toutes les nuits des matieres
combustibles, placées de côté & d'autre,
mais qui furent toujours découvertes à
propos. On apperçut jusques dans le
Palais de Sa Majesté , un paquet de
poudre, dont la mèche allumée n'avoit
plus qu'environ dix minutes à brûler
pour y mettre le feu. On en vint enfin
à une conspiration formée contre la vie
du Monarque. Cinquante Conjurés de-
voient se répandre dans Warsovie, pen-
dant que d'autres exécuteroient le com-
plot. On avoit assigné aux uns des postes
dans les rues les plus obscures , où ils
ne permettoient à personne d'entrer
avec des flambeaux ou des lanternes.
D'autres avoient ordre de se placer
près de l'arsenal ; & un poste devoit
avertir l'autre de ce qui se passoit. Le
signal de l'enlèvement du Roi étoit de
six coups de fusil ; mais chacun devoit
songer à se retirer si l'on en entendoit
davantage , parce que ce seroit une
preuve du mauvais succès de l'entre-
prise.

En conséquence de cet arrangement ;
le 3 Novembre 1771 , sur les huit
Tome XXII. T

heures du soir , le Roi fut surpris par quinze des Confédérés dans la rue des Capucins ; & l'on tira neuf coups de fusil sur le carrosse de Sa Majesté , qui eut la tête effleurée de quelques balles , & son habit percé en deux endroits. Les personnes qui accompagnoient ce Prince , l'abandonnerent aussi-tôt ; il n'y eut qu'un seul Eduque, qui s'étant mis au devant de lui , perdit la vie pour conserver celle de son Maître. Neuf coups tirés , au lieu de six , déconcertèrent les Conjurés , qui trompés par ce faux signal , se crurent trahis & prirent la fuite. Les Assassins conduisirent le Monarque hors de la ville, où ils résolurent trois fois de le massacrer ; mais celui qui les commandoit , voulant le livrer vif au Chef de la Confédération , fut cause , sans le vouloir , de la conservation des jours de Sa Majesté. Quelques piquets Russes se trouverent heureusement dans le voisinage ; les scélérats qui tenoient le Prince , furent effrayés du danger , prirent la fuite ; & un seul resta avec le Roi. Stanislas-Auguste fit à ce Malheureux des représentations si touchantes , qu'elles l'attendrirent. Il se jeta aux pieds de

SUITE DE LA POLOGNE. 435
son Souverain , & le laissa entrer
dans une maison voisine. Ce Prince
écrivit sur-le-champ au Comte Coc-
ceji , un billet qui contenoit ce peu de
mots : « je suis délivré de mes Assas-
» sins par un effet de la puissance Divine ;
» hâtez-vous de venir me tirer d'ici avec
» une quarantaine de soldats ; je suis
» blessé , mais non dangereusement ».
Cocceji accourut aux ordres de son
Roi , & le ramena dans Warsovie , où
l'on chanta le *Te Deum* , en action de
graces de la conservation de ce Monar-
que.

Par les recherches que l'on fit pour
connoître les Complices , on sçut que
les Conjurés , travestis en paysans ,
s'étoient glissés dans la ville , & avoient
attendu , chez les Dominicains & les
Capucins , le moment de l'exécution de
leur complot ; que ceux d'entr'eux qui
avoient été pris , s'étoient vantés d'a-
voir eu , dans toutes les formes , l'abso-
lution de ce régicide prémédité ; qu'un
des Chefs , qui se nommoit Kosinski ,
sans qu'il fût de cette famille , étoit né en
Volhinie de parens obscurs ; que Pu-
lawski , qui s'arrogéoit le titre de Ma-
réchal de la Confédération , avoit en-

gagé ses Complices, par un serment solennel, à lui livrer le Roi mort ou vif.

Plus les Polonois se montroient contraires à leur Souverain , plus ils attiroient chez eux de Troupes Etrangères. Les Russes & les Prussiens leur avoient déjà donné la loi ; les Autrichiens commencerent à défilér sur les frontieres , & s'établirent dans le Royaume. Malgré les protestations solennelles de ces trois Puissances , de ne jamais envahir le territoire de la République, elles s'étoient déjà emparées d'une partie de ses provinces. Ce fut en imitant les Prussiens , que les Troupes Autrichiennes prirent possession du Palatinat de Cracovie, & du district de Sandomir ; & pour justifier cette invasion , elles présentèrent d'anciens droits sur ces deux pays, que la Cour de Vienne ne seroit point en peine de justifier au retour de la paix. En conséquence elles firent prêter serment de fidélité aux Seigneurs & aux Payfans , comme Sujets de leurs Majestés impériales. Entrées en Pologne par la Moldavie , elles formerent un cordon depuis Zator jusqu'à Sandomir , & occuperent la Podolie, la Volhinie , & la Russie Polonoise , jusqu'à Léopol.

Le cordon Prussien , qui peu à peu s'étoit avancé jusqu'à Lowick, n'étoit plus qu'à treize lieues de Warsovie. Frédéric se fit céder la Prusse Polonoise , & l'Impératrice Reine , les Salines de Wiliska.

Cependant les Russes abandonnoient leurs postes , à mesure que les Autrichiens & les Prussiens venoient les occuper ; & bien-tôt tout le Royaume fut envahi par ces trois Puissances. La Russie prit, pour séparation de ses limites, la riviere de Wella, depuis sa source , jusqu'à l'endroit où elle se jette dans le Niemen, & accorda trois mois aux Habitans, pour se déterminer à rester ou à quitter le pays. Les acquisitions de Frédéric consistoient dans la Prusse Polonoise , & une partie de la Grande-Pologne. La maison d'Autriche retint pour elle toute la rive gauche de la Vistule , depuis les salines , jusqu'à l'endroit où le Wiroz se jette dans ce fleuve , ainsi que le Palatinat de Belz , la Russie rouge , & une portion de la Volhinie.

Ces partages très-inégaux entr'eux , comme on peut le voir par l'inspection des Cartes de la Pologne , étoient rela-

tifs aux prétentions de chaque Puissance , & conformes aux traités secrets qu'elles avoient faits. La Prusse eut pour sa part , neuf cens lieues carrées ; l'Autriche , deux mille sept cens ; la Russie , trois mille quatre cens quarante ; ce qui fait en tout plus de sept milles lieues qu'on enleva à ce Royaume. Quoique les Russes fussent les maîtres d'un terrain plus étendu , il est cependant moins important que celui dont s'étoient emparés la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse. Ce démembrement fit diminuer d'un tiers la table & la maison de Sa Majesté Polonoise , & occasionna de grands embarras pour la milice de la Couronne ; parce que les provinces destinées à leur fournir leur subsistance , se trouvoient dans des mains étrangères. Aussi , à l'exception des Gardes, la plupart des troupes furent licenciées , par impossibilité de les entretenir.

Dans un discours , que fit , en 1661 , aux Etats assemblés, le Roi Jean Casimir, ce Prince avoit annoncé ce démembrement : « je prévois , disoit-il , le mal-
» heur qui menace notre patrie ; & plutôt
» à Dieu que je sois un faux prophète.

» Le Moscovite & le Cosaque se join-
 » dront au peuple qui parle la même
 » langue qu'eux , & s'approprieront le
 » Duché de Lithuanie. Les confins de
 « la Grande-Pologne seront ouverts au
 » Brandebourg ; & la Prusse fera valoir
 » des traités ou le droit des armes ,
 » pour s'étendre sur notre territoire.
 » La Maison d'Autriche ne laissera
 » pas échapper l'occasion de porter
 » ses vues sur Cracovie. Chacun de nos
 » voisins aimera mieux s'emparer , à
 » main armée , d'une portion de la Po-
 » logne , que d'attendre la possession en-
 » tière d'un Royaume , que ses anciens
 » privileges semblent encore garantir.
 » d'une totale invasion ».

Les Ministres des trois Puissances alliées concerterent un projet pour être remis au Conseil du Sénat , dans lequel chacune d'elles établissoit ses droits sur les provinces qu'elle avoit fait occuper. La Czarine fondeoit les siens sur ce qu'il en avoit coûté à la Russie, pour les Troupes Moscovites, que, sous les trois derniers regnes, la République avoit appellées en Pologne. Ne doutant pas que ses deux Alliés n'eussent des titres pour le moins

aussi incontestables, cette Princesse proposoit que dans la prochaine Diète, le Roi & les Etats déclarassent ces demandes bien fondées, & la prise de possession légitime; qu'après qu'on auroit satisfait aux prétentions des trois Couronnes, les frontieres du Royaume fussent réglées par la Diète, & confirmées à perpétuité; & que l'on dressât une Carte géographique, sur laquelle les limites fussent indiquées d'une manière irrévocable.

Dans la vue d'accélérer cette négociation, & d'appaiser les esprits irrités, Catherine II accorda enfin la liberté à l'Evêque de Cracovie, & aux illustres Prisonniers qu'elle détenoit depuis si long-tems. Ensuite, pour disposer à leur gré des suffrages de la Diète, les trois Puissances firent investir de Troupes la ville de Warsovie, & inonderent le Public de Mémoires relatifs à leurs droits respectifs. La Russie insistoit principalement sur les efforts qu'elle avoit faits depuis la mort d'Auguste III, pour placer un Piaste, à titre d'élection, sur le Trône de Pologne, & dissiper les nombreuses factions qui avoient plongé ce Royaume dans le plus grand désor-

dre. Elle se plaignoit qu'on l'avoit attaquée par les plus violens manifestes ; qu'on avoit combattu ses troupes à main armée , & engagé le Turc à lui déclarer la guerre ; qu'elle avoit été obligée de se réunir avec les Cours de Berlin & de Vienne , pour protéger la République contre la fureur de ses propres Concitoyens, pour mettre fin à l'anarchie qui désoloit la Nation , & lui donner une meilleure forme de gouvernement.

L'ouverture de la Diète se fit quelques jours après ; & l'on y lut la déclaration des trois Cours. Le Roi, ne pouvant consentir au partage proposé , dit que « si les Princes alliés avoient » effectivement des prétentions légitimes sur la Pologne , il les prioit de » n'être pas juges dans leur propre » cause , mais de prendre pour médiation quelque Puissance impartiale , » à laquelle ils s'en rapporteroient uniquement ». Cette proposition, qui paroissoit fondée sur la justice , déplut si fort aux Ministres des trois Couronnes, qu'ils exigèrent que l'affaire fût décidée en huit jours , & ajoutèrent qu'en cas de refus, ils ne répondoient pas des sui-

tes fâcheuses qu'il pourroient en résulter.

Le partage de la Pologne fut donc ratifié , contre l'attente de toute la Nation , contre le serment même du Monarque , qui avoit juré dans les *Pacla Conventa* , de ne permettre d'aliéner aucune portion de la République. Il est vrai que ce Prince a solennellement déclaré , qu'il regardoit l'occupation actuelle des provinces de son royaume par les Cours de Vienne , de Petersbourg & de Berlin , comme injuste , violente , & contraire à ses droits légitimes. Cette protestation n'empêcha pas qu'on ne tint contre lui , dans les assemblées , & même en sa présence , des propos très-indécens. Il s'en plaignit dans une espece de justification publique , à laquelle il se crut obligé. « Pour
« n'avoir rien à me reprocher, disoit-il,
» je me suis adressé aux Puissances
» garantes de nos traités ; mais aucune
» d'elles n'a voulu interposer ses bons-
» offices en notre faveur. Si je m'oppo-
» sois avec obstination , à la cession de
» nos provinces , on pourroit me re-
» procher qu'en cherchant une vaine
» gloire dans une résistance opiniâtre
» & impuissante , j'ai exposé le reste

» de la patrie à des suites funestes. Je
 » fais donc le sacrifice qui doit le plus
 » coûter à un Souverain ; & sans m'ar-
 » rêter à ce qu'on dira dans les siècles
 » futurs , que sous mon regne , des
 » provinces considérables ont été dé-
 » membrées du corps de la République,
 » je ne m'opposerai pas à la pluralité des
 » voix qui consentiront à ce démem-
 » brement. Quoique de vils Calomnia-
 » teurs aient osé m'accuser d'y avoir
 » contribué , si j'entrevois quelque
 » moyen praticable de sauver tous ces
 » pays , ma main ne se prêteroit jamais
 » à en signer l'acte de cession , fût ce
 » même aux dépens de ma vie. Mais
 » puisque des circonstances fatales nous
 » y forcent malheureusement, que puis-
 » je faire pour l'empêcher ?

« J'ai promis', dit ailleurs ce Monar-
 » que , de n'aliéner aucune portion de
 » la République ; j'en conviens ; mais
 » comment remplir cette promesse ? Les
 » fautes anciennes de notre Gouverne-
 » ment ont laissé la Nation sans dé-
 » fense ; nous en payons cherement les
 » suites présentement. Le sentiment de
 » notre foiblesse nous a engagés à im-
 » plorer les secours étrangers ; nous

» nous sommes adressés à toutes les
 » Cours qui n'ont point de part au dé-
 » membrement de nos Etats. Elles ont ,
 » il est vrai , témoigné beaucoup de
 » sensibilité à nos malheurs ; mais elles
 » montrent plus de desir , que de possi-
 » bilité de nous secourir. Leurs disposi-
 » tions pacifiques ne nous laissent au-
 » cune espérance raisonnable de les
 » voir prendre les armes en notre fa-
 » veur ».

Le Roi, les Sénateurs & les Nonces reconnurent que les territoires, dont les trois Couronnes s'étoient emparées, appartenoient à ces trois Puissances ; on excepta les villes de Dantzick & de Thorn, dont la souveraineté devoit rester à la République. On ne s'occupa plus des Dissidens, dont le sort paroissoit fixé par la Diète de 1768. On leur avoit accordé le droit de voix active & passive dans les Dietines , & celui de pouvoir être nommés Ministres d'Etat & Sénateurs. On avoit établi en leur faveur un Tribunal pour connoître des affaires concernant l'exercice public de leur culte. On ordonna de leur rendre les églises , les hôpitaux , les écoles & les fondations dont on les avoit depouil-

SUITE DE LA POLOGNE. 445
lés ; on leur permit de bâtir des églises nouvelles , & de faire de nouvelles fondations. En un mot, on les assimila en tout, & à tous égards, aux Catholiques , à l'exception de la défense , sous peine de bannissement, faite à ces derniers , d'embrasser la Religion Protestante.

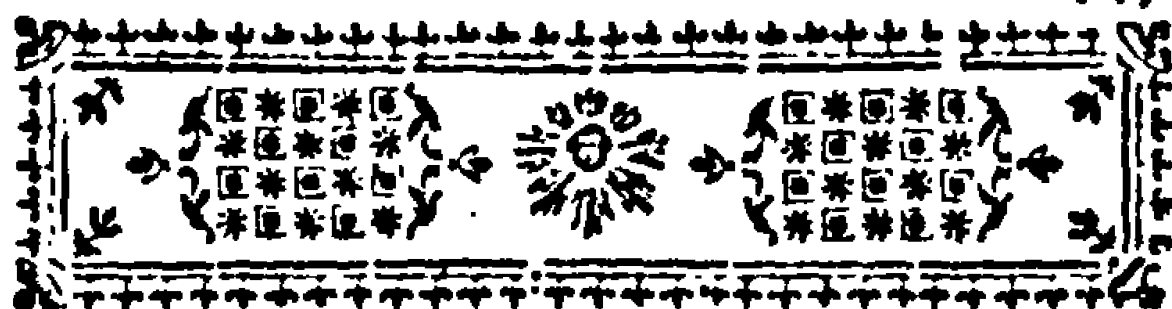
Les Dietes précédentes avoient aussi ordonné divers changements, qui sembloient altérer, sur différens points, la forme de l'ancienne administration. Celle de 1764 rendit absolument au Roi le droit de battre monnoie sous la régie & l'inspection des Trésoriers de la République. Celle de 1766 établit une Commission des Guerres , qui remplit toutes les fonctions des Grands Généraux ; & l'on a cru leur faire grace , en les créant Présidens de cette Commission ; foible dédommagement de la perte de leur précédente autorité , aussi vaste , & plus illimitée que celle de nos anciens Connétables. La plus brillante distinction que la Diète de 1768 ait attaché à leur Office , c'est de les avoir reçus au nombre des Ministres d'Etat. La même Assemblée a dépouillé les Grands Trésoriers de leurs

principales prérogatives , en établissant la Commission du Trésor , qui dirige présentement les finances de la République. Les Loix Polonoises accordoient l'impunité aux Nobles qui assassinoient un Payfan; ils en étoient quittes pour une somme modique ; la constitution de 1767 a changé cette amende en peine de mort. Une autre Loi a aboli l'usage qui s'étoit introduit , sans aucune raison , d'exiger pour l'élection des Nonces , l'unanimité des suffrages ; il suffit de la pluralité.

Fin du Tome XXI.

Faute à corriger.

Page 74, ligne 15, s'écoulent : lisez se passent.



T A B L E

D E S

M A T I E R E S

Contenues dans ce Volume.

L E T T R È C C L X X I V .

L A C O U R L A N D E .

H ISTOIRE de ce Duché,	Page 5
Le Comte de Saxe,	6
Ses premières armes,	7
Il s'engage au service de France,	8
Il est élu Duc de Courlande,	9
La Russie lui est contraire,	10
Fortune du Duc de Biren,	11
Il est Secrétaire du Baron de Gortz,	ibid.
Son habitude à mâcher du velin,	12
Ce qui lui arrive à ce sujet,	13
On instruit son Procès,	14
On reconnoît son innocence,	15

Il s'attache à un Homme-d'affaires ,	16
Il devient Duc de Courlande ,	17
Description de ce Duché ,	18
Ville de la Courlande ,	19
Le Semigale , Mittau , sa capitale ,	20
La ville de Pilten ,	21
La Religion de la Courlande ,	<i>ibid.</i>
La Noblesse de Courlande ,	22
Ses privilèges ,	23
Les grandes charges de la Nation ,	24
Les Tribunaux de la Justice ,	25

· L E T T R E C C L X X V .

· L A P O L O G N E .

O RIGINE des Polonois ,	26
Leurs différens Chefs ,	27
Histoire de la Princesse Vanda ,	28
Histoire & mort du Duc Popiel ,	29
Origine de la famille des Piastes ,	<i>ibid.</i>
Le Christianisme en Pologne ,	30
Loix sévères en sa faveur ,	<i>ibid.</i>
Origine du Sénat de Pologne ,	31
Constitution actuelle du Sénat ,	32
Etat des Sénateurs ,	33
Les Palatins en Pologne ,	34
Les Castellans ,	35
Histoire d'un Palatin de Cracovie ,	<i>ibid.</i>
Nombre des Sénateurs ,	36
Honneurs rendus au Primat ,	37
Ses prérogatives ,	38
Les Sénateurs Ecclésiastiques ,	39

DES MATIERES.	449
Les Ministres Polonois ,	40
Prérogatives des Sénateurs ,	41
Ci si uir Moine en France ,	42
Il devient Roi de Pologne ,	<i>ibid.</i>
Bolcslas punit des femmes infideles ,	43
Il tue Stanislas , Evêque de Cracovie ,	44
Anecdote galante ,	45
Désordre du Clergé Polonois ,	46
Chevaliers Teutoniques ,	47
Leurs Constitutions ,	48
Leurs Conquêtes en Pologne ,	49
Leur tyrannie ;	50
Grand-Maitre Albert de Brandebourg ,	51
Etat actuel de cet Ordre.	52

LETTRE CCLXXVI.

SUITE DE LA POLOGNE.

G ALANTERIES de Casimir III ,	53
Bonheur des Juifs en Pologne ,	54
Casimir III protège les paysans ,	55
Description de leur état ,	56
Origine des <i>Pacla conventa</i> ,	57
La Pologne sous Louis de Hongrie ,	<i>ibid.</i>
Elle devient une République Souveraine ,	58
Combat entre le Roi & la République ,	59
Désordres qui en naissent .	60
Louis de Hongrie rompt ses traités ,	61
Fermeté d'un Sénateur ,	<i>ibid.</i>
Qualités de Louis de Hongrie ,	62

Rois étrangers en Pologne ,	63
Les Polonois élisent Jagellon ,	64
Les Lithuaniens unis aux Polonois ,	65
Dietes & dietines ,	66
Comment elles se forment ,	67
Comment on arrête leur activité ,	68
Comment on assure leur succès ,	69
Ce qui précède les grandes Dietes ,	<i>ibid.</i>
Election du Maréchal de la Diete ,	70
Secret qu'on y observe ,	71
Comment on refuse les Nonces ,	72
Ordre des Séances ,	<i>ibid.</i>
Débats dans les assemblées ,	73
Rien ne s'y décide ,	74
Reproches , injures personnelles ,	75
Sujets ordinaires des Dietes ,	<i>ibid.</i>
Origine du <i>Liberum Veto</i> ,	76
Vertu funeste de ce mot ,	77
Abus de cet usage ,	78
Divisions , clameurs , emportemens ,	79
A quoi peut servir le <i>Veto</i> ,	<i>ibid.</i>
Jeunes gens admis dans les Dietes ,	80
Anarchie du Gouvernement Polonois ,	81
Dietes extraordinaires ,	82

LETTRE CCLXXVII.

SUITE DE LA POLOGNE.

C O N V E R S I O N des Lithuaniens ,	84
Histoire de la Lithuanie ,	85

DES MATIERES. 451

Etat actuel de ce pays ,	86
Dissidens , Grecs réunis , Mahométans ,	87
Description de la Lithuanie ,	88
Les paysans en Lithuanie ,	89
Jalousies de Jagellon ,	90
Loix contre les calomniateurs ,	<i>ibid.</i>
La Reine accusée d'infidélité ,	91
Uladislas IV , ses victoires ,	92
Regne glorieux de Sigismond ,	93
Affaiblissement de la Pologne ,	94
Luxe des Polonois ,	95
La milice Polonoise ,	96
Les Généraux d'armées ,	97
La Cavalerie nationale ,	98
Elle se divise en deux Corps ,	99
Les Pacolets , troupes Polonoises ,	100
Divers grades d'Officiers ,	101
Autres troupes ,	<i>ibid.</i>
Foiblesse de cette milice ,	102
Mauvaise discipline , peu de prévoyance ,	103
Ban & arriere ban ,	104
Ce que c'étoit en France ,	105
On l'appelle en Pologne <i>Pospolite</i> ,	106
Faste des Nobles dans les assemblées ,	107
Cessation des Tribunaux ,	108
Loix concernant la <i>Pospolite</i> ,	109
Peine contre ceux qui s'en absentent ,	110
Désordres des <i>Pospolites</i> ,	111
Places fortes de la Pologne ,	<i>ibid.</i>
Façon de penser des Polonois à cet égard ,	112
Inconvéniens de cette façon de penser ,	113

 L E T T R E C C L X X V I I I .

S U I T E D E L A P O L O G N E .

M A R I A G E de Sigismond Auguste ,	114
La Nation veut le faire dissoudre ,	115
Distinction du Mariage & du Sacrement ,	116
Ce que c'est que rompre un mariage ,	117
Fermeté de Raphaël Leczinski ,	118
Expédient dont se sert Sigismond ,	119
Il achève la réunion de la Lithuanie ,	<i>ibid.</i>
Remparts élevés à la liberté ,	120
La Pologne prend un Roi chez l'Etranger ,	121
Un Polonois propose Henri de Valois ,	<i>ibid.</i>
Capitulation signée par ce Prince ,	122
Ambassadeurs Polonois à Paris ,	123
Henri de Valois part pour la Pologne ,	124
Ce Prince quitte ce Royaume ,	<i>ibid.</i>
Etienne Batori , Roi de Pologne ,	125
Le Roi Sigismond III ,	<i>ibid.</i>
Un Noble refuse sa voix à Uladislas ,	126
Casimir , Jésuite , élu Roi ,	127
Il abdique la couronne ,	128
Son discours en abdiquant ,	129
Divers Candidats se présentent ,	130
Viecnowieski est élu Roi ,	131
Sobieski lui succede ,	132
Son mariage avec Marie d'Arquien ,	<i>ibid.</i>

DES MATIERES.	453
Le Marquis d'Arquien pere de la Reine ,	133
La Marquise de Bethune son autre fille ,	134
Anecdote sur le Siège de Vienne ,	135
Sobieski fait lever le Siège ,	<i>ibid.</i>
Ingratitude de l'Empereur ,	136
Chagrins & mort de Sobieski ,	137
Eloquence Polonoise ,	138
Les Enfans de Sobieski ,	139
Fin de la Reine leur mere ,	<i>ibid.</i>
Sort des Reines de Pologne veuves ;	140
Postérité de Sobieski ,	<i>ibid.</i>

LETTRE CCLXXIX.

SUITE DE LA POLOGNE.

D ÉSORDRES d'un interregne ,	142
Divers Prétendans à la couronne ,	143
L'Electeur de Saxe proclamé Roi ,	144
Ses guerres avec le Roi de Suede ,	<i>ibid.</i>
Stanislas Leczinski ,	145
Charles XII le fait Roi de Pologne ,	146
Différentes manieres d'interregne ,	147
Diete d'Electiion ,	148
L'assemblée au Champ Electoral ,	149
La salle appelée le Szopa ,	150
Les Ministres étrangers y assistent ,	151
On doit choisir un Roi Catholique ,	152
Ancien usage dans le choix d'un Roi ,	153
Emploi des Nonces dans les Elections ,	154

Ce qui précède la nomination ,	155
Fonctions du Primat ,	156
Ce qui se passe après l'Élection ,	157
Lieu du couronnement ,	<i>ibid.</i>
Jour marqué pour cette cérémonie ,	158
Le Roi va à l'église de Saint Stanislas ,	159
Obseques du feu Roi ,	160
Discours sur ce sujet ,	<i>ibid.</i>
Cérémonie du sacre ,	161
Discours sur le devoir des Rois ,	162
Serment fait au sacre ,	163
Suite de la Cérémonie du sacre ,	164
Banquet royal après le sacre ,	165
Le Roi reçoit les hommages des Peuples ,	166
Stanislas perd sa couronne ,	167
Il va à Bender , puis à Deux-Ponts	<i>ibid.</i>
Il est rappelé en Pologne ,	168
Il se retire à Dantzick ,	<i>ibid.</i>
Il se déguise en paysan ,	169
Sa sérénité ,	170
Dangers auxquels il s'expose ,	171
Il est reconnu & servi par son Hôte ;	172
Il arrive en Prusse ,	173
Eloge de ce Prince ,	174
Il revient en France ,	<i>ibid.</i>

LETTRE CCLXXX.

SUITE DE LA POLOGNE.

AUGUSTE III , Roi de Pologne ,	175
Précis de l'Histoire de Pologne ,	<i>ibid.</i>

DES MATIERES. 455

Son obscurité ,	176
Le Royaume fut d'abord héréditaire ,	177
Richesse & puissance du Clergé ,	178
Puissance des Nobles ,	<i>ibid.</i>
Gouvernement Démocratique ,	179
Les <i>Paëla Conventa</i> ,	180
Statuts sur les Successeurs des Rois ,	181
Concernant la Religion Catholique ,	<i>ibid.</i>
Profession de Foi d'Etienne Battori ,	182
Le Roi doit maintenir les Dissidens ,	183
Droit d'égalité entre les Concitoyens ,	<i>ibid.</i>
Les rangs n'appartiennent qu'aux piaces ,	184
Le Roi ne peut point acquérir en Pologne de biens héréditaires ,	185
Lecture des <i>Paëla Conventa</i> ,	186
Le Grand Maréchal ,	<i>ibid.</i>
Le Grand Chancelier ,	187
Le Grand Trésorier ,	<i>ibid.</i>
Sceau de la couronne , Sceau-privé ,	188
Les Universaux ou les Edits ,	189
Bornes de la Pologne ;	190
Devoirs des Ambassadeurs Polonois ,	<i>ibid.</i>
Droit de nommer des Cardinaux .	191
Lettre de Casimir à ce sujet ,	192
Droit de Patronage ,	193
Lettre de Sobieski à ce sujet ,	<i>ibid.</i>
De l'indigénat en Pologne ,	194
Cour de la Reine ,	195
Les Reines ne doivent pas gouverner ,	196
Reproches faits à la femme de Sobieski ,	<i>ibid.</i>
Devoirs des Juges ,	197
administration des deniers royaux ,	198
Revenus des Rois de Pologne ,	<i>ibid.</i>
Le sel distribué aux Nobles ,	199

Statuts sur les Troupes étrangères ;	<i>ibid.</i>
Sur la résidence des Rois ,	200
Sur les Monnoies ,	201
Différentes sortes de Monnoie ,	202
Le Trésor de la couronne à Cracovie ,	203
Université de cette ville ,	204
Fille de celle de Paris ,	205
Tartares de Lithuanie ,	206
Dernier article des <i>Pacta Conventa</i> ,	<i>ibid.</i>
Avertissemens au Roi s'il les viole ,	207
Bornes de la puissance royale ,	208
Le Roi ne peut faire que du bien ,	209
Basseffe des Courtisans ,	210
Barrière qu'ils opposent au Souverain ,	<i>ibid.</i>
Ce que peut encore le Monarque ,	211
Loix qui le retiennent ,	212
Usage qu'il fait de ses revenus ,	213
Ni le trône ni les charges ne s'héritent ,	214
Avidité de la femme de Sobieski ,	<i>ibid.</i>
Anecdote à ce sujet ,	215

LETTRE CCLXXXI.

S U I T E D E L A P O L O G N E .

L A Province de Samogitie ,	216
Radziwil y introduit le Luthéranisme ,	217
Wilna , capitale de Lithuanie ,	218
Tous les cultes établis dans cette ville ,	219
Son Université ,	<i>ibid.</i>
Poésies de Sarbievius , Jésuite ,	220
	Citation

DES MATIERES.	457
Citation de quelques strophes ,	221
Vie de Sarbievius ,	222
Détails sur Wilna ,	223
Cruauté d'un Gouverneur Russe ,	224
Villes de Lithuanie , Poloscki ,	225
Witepski , Mscislaw ,	<i>ibid.</i>
Minsko , Novogrodeck ,	226
Fameuse Synagogue de Brzécie ,	227
La ville de Pinski ,	<i>ibid.</i>
La ville de Grodno ,	228
Ponts & chaussées en Pologne ,	<i>ibid.</i>
Grands chemins anciens & modernes ,	229
Eglises & Palais de Grodno ,	<i>ibid.</i>
Les villes de Trocki & de Kowno ,	230
Augustow , Tikotschin ,	231
Ordre de l'Aigle-Blanc ,	232
Confédérations Polonoïtes ;	233
Trois sortes de Confédérations ;	234
La Confédération nommée Rokoff ,	235
Autre sorte de Confédération ,	236
Chefs des Confédérations ,	237
Autres Confédérations ,	238
Confédération de l'armée ,	239
Maréchal de Confédération ,	240
Son extrême pouvoir ,	<i>ibid.</i>
Confédérations permises & illicites ,	241
Désordres quelles occasionnent ,	242
Maniere de voyager en Pologne ,	243
Voyages des gens aisés ,	244
On ne trouve rien dans les auberges ;	245
On fait peu de dépense ,	246
Voyages des Seigneurs ,	<i>ibid.</i>
Comment on se garantit du froid ,	247
Les Polonois changent peu d'usages ;	248
Tome XXII.	V.

[LETTRE CCLXXXII.

S U I T E D E L A P O L O G N E .

A RRIVÉE à Warsovie ,	249
Description de cette Capitale ,	250
Bibliothèque de Zaluski ,	251
Voyage des Polonois en France ,	<i>ibid.</i>
Les environs de Warsovie ,	252
Moines considérés en Pologne ,	253
Le Clergé y est très-irrégulier ,	254
Pratiques extérieures de dévotion ,	255
Jeûnes, Confrairies, soumission au Pape ,	256
Pouvoir & Jurisdiction du Nonce ,	257
Les divorces sont fréquens ,	<i>ibid.</i>
Les Polonois peu persécuteurs ,	<i>ibid.</i>
Les Dissidens n'arrivent point aux charges ,	258
Ce qui pourroit empêcher les divisions ,	259
Cause des troubles, partage du pouvoir ,	260
Droits des Gentilshommes ,	261
Abus qu'ils en font ,	262
Ils peuvent parvenir à tout ,	263
Les Starosties, les Tenures ,	264
Egalité des nobles ,	265
Les pauvres servent les riches ,	266
Quelles distinctions on admet ,	267
L'ordre Equestre ,	268
Ses infidélités ,	269
Comment se transmet la Noblesse ,	270

DES MATIERES.	459
Comment on l'acquiert ,	271
Comment elle se perd ,	<i>ibid.</i>
Ce Gouvernement est féodal ,	272
Abus & désordres de ce gouvernement ,	273

LETTRE CCLXXXIII.

SUITE DE LA POLOGNE.

La ville de Plocko ,	274
Wladislaw dans la Cujavie ,	275
La ville de Thorné ,	276
Émeute causée par les Etudiants ,	277
Copernic né dans cette ville ,	<i>ibid.</i>
Privilèges de la même ville ,	278
La ville de Culm ,	279
La ville de Marienbourg ,	<i>ibid.</i>
La ville d'Elbing ,	280
La ville de Dantzick ,	281
Son Gouvernement ,	282
Description de cette ville ,	<i>ibid.</i>
Son commerce ,	283
Religions qu'on y professe ,	284
Le Géographe Cluvier , né à Dantzick ,	<i>ibid.</i>
L'Astronome Hevel ,	285
Le Monastere d'Oliwa ,	<i>ibid.</i>
La paix d'Oliwa , ses négociations ,	286
Guerres qui ont précédé ce traité ,	<i>ibid.</i>
Conquêtes du Roi de Suede ,	287
Médiation de la France ,	288
Le Chevalier de Terlon ,	<i>ibid.</i>
M. de Lombres ; ses lumieres .	<i>ibid.</i>

Objets des négociations ,	290
Prétentions des Suédois ,	291
Ils demandent à protéger les Protestans ,	292
Les Polonois le refusent ,	<i>ibid.</i>
Disputes sur la Livonie ,	293
Mort du Roi de Suède ,	<i>ibid.</i>
Difficultés à ce sujet ,	294
On continue le Congrès ,	295
Articles du traité d'Oliva ,	296
Histoire de l'Abbaye d'Oliva ,	<i>ibid.</i>
Eglise de l'Abbaye ,	297

LETTRE CCLXXXIV.

SUITE DE LA POLOGNE.

H ISTOIRE du Royaume de Prusse ,	298
Il passe à la maison de Brandebourg ,	299
L'Ordre de l'Aigle noir ,	300
Ordre du Mérite ,	301
Etablissmens utiles en Prusse ,	<i>ibid.</i>
Mœurs & Usages des Prussiens ,	302
Description de ce Royaume ,	303
L'ambre jaune de la mer Baltique ,	304
Habitans du Royaume de Prusse ,	305
Finances de ce Royaume ,	<i>ibid.</i>
Jurisdctions établies en Prusse ,	306
Konigsberg , sa Capitale ,	307
Description de cette ville ,	308
Le Château de Konigsberg ,	309
Le golphe de Frisch-Haf ,	<i>ibid.</i>
La ville de Pillau ,	310

DES MATIERES.	461
Pays appelé le Paradis de la Prusse,	311
La ville de Rastembourg,	<i>ibid.</i>
Image fameuse de la Vierge,	312
La ville de Marienwerder,	313
L'Evêché de Warmie,	<i>ibid.</i>
Le Cardinal Hosius,	314
La ville d'Holland,	315
La ville de Mémel,	316
La ville de Tilse,	317
Mœurs des Prussiens,	318
Droits de la Pologne sur la Prusse,	319
Sur la Livonie, la Kiovie, &c.	320
Sur la Silésie,	321
Sur la Courlande, sur Dantzick,	322
Sur les sommes Napolitaines,	323

LETTRE CCLXXXV.

SUITE DE LA POLOGNE.

C OMMERCE des bleds à Dantzick,	325
Son peu de profit,	326
La ville de Posnan en Posnanie,	327
Lissa, patrie de Leczinski,	328
La ville de Kalisch,	329
La ville de Gnesne,	<i>ibid.</i>
Sirad, Capitale de la Siradie,	330
La ville de Petrikow,	<i>ibid.</i>
Tribunaux suprêmes de Justice,	<i>ibid.</i>
Origine de ces Tribunaux,	331
Mort d'Henri de Valois,	332
Création des Tribunaux par Battori,	333

Constitution de ces Tribunaux ,	<i>ibid.</i>
Juges Séculiers & Ecclésiastiques ,	334
Où ils tiennent leurs Séances ,	335
Serment des Juges ,	<i>ibid.</i>
Les abus & les injustices ,	336
Le Maréchal du Tribunal ,	337
Considération dont jouissent ces Magistrats ,	<i>ibid.</i>
Justices inférieures ,	338
L'exécution des Jugemens ,	339
Poursuite des Criminels ,	<i>ibid.</i>
Punition des coupables ,	340
Les villes de Lenciza & de Rava ,	341
Maniere de bâtir en Pologne ,	342
La société des gens de Lettres ,	343
Les Muses Polonoises ,	344
Les Zaluski , leurs voyages ,	345
Leur zele pour le progrès des Lettres : ,	346
Leur magnifique Bibliothèque ,	347
Savans Polonois ; leurs ouvrages ,	348
Nobles Polonois propres aux Sciences ,	349
Mauvais goût de leurs harangues ,	350
L'étude du Latin & des Langues ,	351
Ce Gouvernement est contraire aux Sciences ,	352
Productions du Roi Stanislas ,	353
Ceractere & mœurs des Polonois ,	354
Leurs habillemens ,	355
Ils aiment à boire ,	356
Leurs domestiques , habillés & nourris ,	<i>ibid.</i>
Maniere d'emprunter & de rendre ,	357
Les Polonois sont fastueux ,	358
Ils sont hospitaliers & affables ,	<i>ibid.</i>
Flexibilité de leur caractère ,	359
Leur douceur les éloigne des grands crimes ,	<i>ibid.</i>

DES MATIERES.	463
Habillement des Dames Polonoises,	360
Leur train & leur sagesse,	<i>ibid.</i>
Mœurs des filles du peuple,	361
Les Polonois aiment les exercices du corps,	<i>ibid.</i>
Leur maniere de manger,	362
Usage chez le Roi,	363
Nourriture de ces peuples,	<i>ibid.</i>
Leur gibier & leurs sauces,	364
Leurs différentes boissens,	365
Vins de Hongrie, d'Italie & de France,	<i>ibid.</i>
Noces Polonoises,	366
Les danses & les présens suivent le festin,	367
Les funérailles en Pologne,	368

LETTRE CCLXXXVI.

SUITE DE LA POLOGNE.

P ALATINAT & ville de Lublin,	370
Palatinat & ville de Sandomir,	371
Cochenille ou kermès du Nord,	<i>ibid.</i>
Maniere de les recueillir,	372
La ville de Racou, retraite de Socin,	373
Histoire de cet Hérésiarque,	<i>ibid.</i>
Précis de sa doctrine,	374
Persécution qu'il éprouve en Pologne,	375
Ses Disciples nombreux,	376
La Russie Polonoise,	<i>ibid.</i>
Religion de ce pays,	377
La ville de Leopold ou de Lemberg,	378

Les villes de Presmils , de Chalm , d'Halitz ; &c.	379
Les villes de Kaminieck , de Braklau , &c.	380
La ville de Luzco ,	381
La maladie nommée Plica ,	<i>ibid.</i>
Superstition à cet égard ,	382
Palatinat & ville de Cracovie ,	383
Division de cette ville ,	384
Sa Cathédrale , dédiée à Saint Stanislas ,	<i>ibid.</i>
Revenus & Jurisdiction de l'Evêque ,	385
Paroisses & Abbayes ,	<i>ibid.</i>
Reliques de Saint Hyacinthe ,	386
Quartier des Juifs ,	<i>ibid.</i>
Officiers municipaux , habitans ,	387
Mines de sel de Wiliska ,	388
Comment on y descend ,	389
Leur description intérieure ,	390
Habitations des Mineurs ,	391
Leurs travaux , leurs instrumens ,	392
Chapelles & églises souterraines ,	<i>ibid.</i>
Sel de ces mines , leur Directeur ,	393
Ruisseau qui les arrose ,	<i>ibid.</i>
Propriété de l'air qui s'enflamme ,	394
La montagne merveilleuse ,	<i>ibid.</i>
Fontaine qui s'enflamme ,	395
Mines diverses en Pologne ,	396
Fertilité de ce pays ,	<i>ibid.</i>
Bétail & gibier ,	397
Pourquoi la Pologne manque d'argent ,	398
Trois sortes de biens en Pologne ,	<i>ibid.</i>
Possessions particulières ,	<i>ibid.</i>
Des paysans Polonois ,	399
Ils ne se croient pas malheureux ,	400
Suite fâcheuse de leur esclavage ,	401

DES MATIERES.	465
Leurs meubles , leur façon de vivre ,	402
Leurs habillemens ,	403
Façon de bâtir les maisons de campag	<i>ibid.</i>
Maniere de tirer ses revenus ,	404
Manque d'émulation des Polonois ,	405
Rien ne gêne l'exportation des grains ,	406
Commerce de bled à Dantzick ,	<i>ibid.</i>
Ancienne étendue de la Pologne ,	407
Armoiries de ce Royaume , titres du Roi ,	<i>ibid.</i>
Sa population , ses divers habitans ,	408
Biens & revenus du Clergé ,	<i>ibid.</i>
Nombre des Couvents , des Colléges , &c.	<i>ibid.</i>
Religions non tolérées ,	409
Religieux qui cultivent les Lettres ,	<i>ibid.</i>
Nom & température de la Pologne ,	410

S U P P L É M E N T

A L'ARTICLE DE LA POLOGNE.

D IVERS changemens arrivés dans l'ad-	
ministration de ce royaume ,	411
Mort d'Auguste III à Dresde ,	<i>ibid.</i>
Règlemens pendant l'interregne ,	412
Assurances de la Czarine & du Roi de Prusse ,	
de ne point troubler l'élection ,	413
Candidats qui aspirent à la Couronne ,	<i>ibid.</i>
Poniatowski protégé par les deux Puissances ,	414
Déclarations des autres Cours ,	<i>ibid.</i>

Les troupes Russiennes inondent la Pologne ;	415
Tumulte de la Diète assemblée à Warsovie ,	<i>ibid.</i>
Fermeté de Mokronowski, Palatin de Cracovie ,	<i>ibid.</i>
Deux partis divisent la Nation ,	416
Confédération en faveur de Poniatowski ,	<i>ibid.</i>
Tableau des troubles du Royaume ,	417
Intelligences avec la Cour de Russie ,	418
Tous les suffrages sont pour Poniatowski ,	419
Il est élu Roi de Pologne ,	420
Eloge & qualités de ce Prince ,	<i>ibid.</i>
Il institue l'Ordre de Saint-Stanislas ,	421
Il crée un Corps de cent Cadets ,	<i>ibid.</i>
Démarches en faveur des Dissidens ,	422
Ils forment une Confédération ,	423
Bref du Pape à ce sujet ,	<i>ibid.</i>
Demande que font les paysans de la Prusse Polonoise ,	424
Enlèvement de l'Evêque de Cracovie ,	<i>ibid.</i>
Accord en faveur des Dissidens ,	425
Mécontentement de la Cour de Rome ,	426
On s'en inquiète peu ,	427
Un Moine prêche la sédition ,	<i>ibid.</i>
Diverses Confédérations & complots ,	428
Désordres qu'ils causent en Pologne ,	429
Le Sultan déclare la guerre à la Russie ,	430
Les plaintes au sujet du Roi de Pologne ,	<i>ibid.</i>
Etat fâcheux des Polonois , guerres civiles ,	431
Suites horribles du Fanatisme ,	432
On en veut à la personne du Roi ,	433
On tire sur lui ; il n'est que blessé ,	434
Il reste entre les mains de ses Assassins ,	<i>ibid.</i>

DES MATIERES.	467
Comment il en est délivré,	435
Recherche des Complices ,	<i>ibid.</i>
Les Autrichiens entrent en Pologne ,	436
Se rendent maîtres de plusieurs Palatinats ,	<i>ibid.</i>
Partage entre les trois Puissances ,	437
On dépouille le Roi de Pologne ,	438
Casimir III avoit prédit ces démembrements ,	<i>ibid.</i>
Droits des trois Puissances ,	439
Comment elles les justifient ,	440
Déclaration des trois Cours lue à la Diète.	441
Réponse du Roi de Pologne ,	<i>ibid.</i>
Le partage de ce Royaume est ratifié ,	442
Protestation du Roi ,	<i>ibid.</i>
Comment ce Prince se justifie ,	443
Il reconnoit les droits des trois Puissances ,	444
Divers changemens arrivés sous le nouveau regne ,	445
Diètes de 1764 , de 1766 & de 1768 ,	<i>ibid.</i>
Changement de quelques Loix Polonoises ,	446

Fin de la Table.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par l'ordre de Monseigneur le
Garde des Sceaux, les vingt-unieme &
vingt-deuxieme vol. du *Voyageur Fran-
çois*, par M. l'Abbé de la Porte; & je
n'y ai rien trouvé qui puisse en empê-
cher l'impression; je pense même que
les traits historiques que l'Auteur ap-
plique aux différens endroits dont il
fait la description, feront favorable-
ment accueillir cet ouvrage du Public.
A Beaulieu-Seine-assise, ce 9 Octobre
1776. L A L A U R E

